HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NEGOCIATIONS
QUI PRECEDERENT LE TRAITÉ
DE WESTPHALIE,

Sous le regne de Louis XIII. & le Ministere du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin.

Composée sur les Memoires du COMTE D'AVAUX, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien dans les Cours du Nord, en Allemagne & en Hollande, & Plenipotentiaire au Traité de Munster.

Par le P. BOUGEANT, de la Compagnie de Jesus.

TOME II.



A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, rue S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



SOMMAIRE
DU
CINQUIE'ME LIVRE.

I. LE *Roi d'Angleterre négocie avec la Maison d'Autriche & les Couronnes alliées.* II. *Il se laisse amuser par l'Empereur.* III. *Il négocie avec la France & la Suede.* IV. *Congrès indiqué à Hambourg.* V. *Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suedois.* VI. *La Cour de France est mécontente de celle d'Angleterre.* VII. *Succès des Conferences de Hambourg.* VIII. *Malheureuse expedition du Prince Palatin.* IX. *Il ne réussit pas mieux dans la négociation.* X. *La négociation du Roi d'Angleterre échouë entierement.* XI. *Négociation du Prince de Transilvanie avec les Couronnes alliées.* XII. *Suite de la négociation. Elle demeure sans effet.* XIII. *Les Ducs de Lunebourg prennent le parti de la neutralité.* XIV. *Le Lantgrave de Hesse traite avec la France.* XV. *Les*

Imperiaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance des deux Couronnes. XVI. *Ils font à Salvius des propositions pour un traité particulier.* XVII. *Ils font de nouvelles propositions également captieuses & éblouissantes.* XVIII. *Nouveaux artifices des Ministres de l'Empereur.* XIX. *Commencement des Conferences à Hambourg pour le traité préliminaire.* XX. *Les Imperiaux veulent en exclure le Comte d'Avaux.* XXI. *Premiere demande des Imperiaux refusée par le Comte d'Avaux.* XXII. *Contestations sur les sauf-conduits.* XXIII. *Demandes du Roi de France.* XXIV. *Refus des Imperiaux.* XXV. *Raisons alleguées par les Alliez pour justifier leurs demandes.* XXVI. *Les Imperiaux se relâchent sur quelques points.* XXVII. *Temperament proposé par les Imperiaux.* XXVIII. *Il est rejetté par le Comte d'Avaux.* XXIX. *Motifs de sa conduite.* XXX. *Il la fait approuver aux Suedois.* XXXI. *Plusieurs Princes approuvent la conduite de la France.* XXXII. *Elle propose un nouveau temperament.* XXXIII. *Le Pape propose de nouveau une treve.* XXXIV. *Politique du Cardinal de Richelieu.* XXXV. *Conditions de la treve exigées*

par Grotius Ambassadeur de Suede à Paris. XXXVI. *La Cour s'applique à le chagriner.* XXXVII. *La négociation de la treve est renvoïée à Hambourg.* XXXVIII. *La Maison d'Autriche la refuse.* XXXIX. *Les Impériaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suedois.* XL. *Banier négocie secretement avec les Impériaux, mais sans succès.* XLI. *Continuation de la guerre.* XLII. *Les François assiegent Hesdin.* XLIII. *Picolomini bat l'armée Françoise devant Thionville.* XLIV. *Il est obligé de lever le siège de Mouzon.* XLV. *Diverses pertes des Espagnols.* XLVI. *La Duchesse de Savoïe est réduite à de fâcheuses extrémitez. Les Princes de Savoïe se rendent maîtres de presque tout le Piémont.* XLVII. *Ils prennent Turin & assiegent la Citadelle.* XLVIII. *La Duchesse fait un nouveau traité avec la France & en reçoit des secours.* XLIX. *Exploits du Comte d'Harcourt en Italie.* L. *Il défait les Espagnols devant Casal.* LI. *Il reprend Turin & rétablit la Duchesse de Savoïe.* LII. *Banier reçoit des secours d'argent du Comte d'Avaux.* LIII. *La disette ruine l'armée Imperiale.* LIV. *Banier entre dans la Boheme & y fait plusieurs conquêtes.* LV. *Mort du*

Duc Bernard. LVI. *La France veut retenir ses conquêtes & son armée.* LVII. *L'Empereur & plusieurs Princes veulent s'en emparer.* LVIII. *Desseins du Prince Palatin sur les conquêtes & les troupes du Duc Bernard.* LIX. *Il veut passer* incognito *par la France & y est arrêté.* LX. *Le Prince Casimir y est aussi retenu prisonnier.* LXI. *Les Rois d'Angleterre & de Dannemark se plaignent de la détention du Prince Palatin.* LXII. *La France se met en possession des conquêtes & des troupes du Duc Bernard.* LXIII. *La France songe à renouveller son traité d'alliance avec la Suede.*



HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NEGOCIATIONS
qui précederent le Traité de Westphalie.

LIVRE CINQUIEME.



LA France n'étoit pas tellement occupée du soin d'affermir ses Alliez dans son parti, qu'elle ne songeât en même temps à se faire de nouveaux amis, ou à écarter les ennemis qu'on tâchoit de lui susciter. Le Roi d'Angleterre étoit alors l'objet de la politique des deux partis. Ce Prince honteux de demeurer dans l'inaction tandis que toute l'Europe étoit en mouvement, voulut à son tour entrer dans

AN. 1639.

I. Le Roi d'Angleterre négocie avec la Maison d'Autriche & les Couronnes alliées.

AN. 1639. la mêlée. Il avoit deux moïens de rétablir l'Electeur Palatin, qui étoïent ou de se joindre aux ennemis de la Maison d'Autriche pour le rétablir par la force des armes, ou de s'unir contr'eux avec la Maison d'Autriche même, à condition qu'elle rétabliroit l'Electeur. Après avoir long-temps balancé ces deux expediens, comme l'un & l'autre l'engageoit à la guerre dans un temps où il étoit menacé d'une guerre domestique de la part de ses sujets, & où le Parlement ne vouloit point entendre parler de subsides, il entreprit de faire suppléer l'adresse à la force. Il se persuada qu'en negociant, qu'en ménageant les deux partis, en les intimidant tour à tour, il ameneroit enfin l'un ou l'autre à faire quelque effort extraordinaire en faveur du Palatin. Ce manége sembla d'abord lui réussir. Tandis qu'on le crut résolu à la guerre & capable de la soutenir, les uns & les autres se flattant de le gagner, s'appliquerent à le ménager; mais on s'apperçut bien-tôt que les négociations n'aboutissoient à rien de solide, & on ne s'étudia plus qu'à l'amuser par de vaines esperances. On

Larrey hist. d'Anglet. Charles I.

voulut bien n'en pas faire un ennemi, quoiqu'on n'en eût rien à craindre : mais on se mit peu en peine d'en faire un Allié, parce qu'on n'en avoit rien à esperer. On le laissa ainsi dans une espece de neutralité, qui étoit tout ce qu'on pouvoit souhaiter de lui de plus avantageux dans la situation où étoient alors les affaires d'Angleterre. AN. 1639.

II. Il se laisse amuser par l'Empereur.

Pufendorf. l. 9.

Dès que ce Prince parut vouloir s'unir avec la France par un traité d'alliance qu'il proposoit entre les deux Couronnes, l'Ambassadeur d'Espagne à Londres n'omit rien pour le détourner de ce dessein, & ne parla que de restituer le Palatinat. L'Empereur allarmé lui écrivit, & lui promit que s'il vouloit envoïer un Ambassadeur à Vienne, l'affaire seroit bien-tôt terminée. Il n'en fallut pas davantage pour faire évanouir tous les projets de guerre vrais ou apparens que le Roi d'Angleterre avoit faits. Il envoïa à Vienne le Comte d'Arondel à qui Ferdinand prodigua les honneurs & les promesses ; & Charles compta tellement sur le succès de cette negociation, qu'il ne ménagea presque plus

AN. 1639. les ennemis de la Maison d'Autriche. Il refusa aux Suedois la permission de lever des troupes dans ses Etats ; il negligea le traité qu'il avoit commencé avec le Roi de France, à qui il demanda même la restitution de la Lorraine, afin d'ôter à l'Empereur un prétexte de refuser celle du Palatinat. Enfin il se brouilla avec les Hollandois au sujet de la pêche & de l'hommage du pavillon.

C'étoit-là se mettre à la discretion de l'Empereur, & ce Prince habile s'en prévalut. Après avoir long-temps retenu le Comte d'Arondel sans lui donner de réponse précise, il le renvoïa enfin en lui déclarant qu'on ne rendroit point le Palatinat à l'Electeur, à moins qu'il ne dédommageât le Roi d'Espagne & le Duc de Baviere de tous les frais de la guerre ; & quant au titre d'Electeur, qu'il ne pouvoit pas se résoudre à en dépouiller le Duc de Baviere dont les ancêtres l'avoient autrefois légitimement possedé.

III. Il negocie avec la France & la Suede. Une telle déclaration fit comprendre trop tard au Roi d'Angleterre le peu de fond qu'il devoit faire sur les

promesses de la Maison d'Autriche. Il y avoit déja quelque temps qu'il commençoit à s'en défier, & n'esperant plus réussir par cette voie, il en prit une toute opposée qui ne lui réussit pas mieux. Il envoïa un Ambassadeur à la Reine de Suede pour lui offrir d'unir ensemble leurs forces contre l'Empereur. Il permit aux Officiers Suedois de lever des troupes en Angleterre. Il recommença de grands préparatifs de guerre, & il donna ordre à son Ambassadeur à Paris de conclure incessamment le traité d'alliance projetté entre la France & l'Angleterre. AN. 1639.

Quoique ni les François ni les Suedois ne comptassent pas beaucoup sur ces nouvelles résolutions de Charles, les uns & les autres ne laisserent pas d'écouter favorablement ses propositions, pour donner du moins de l'inquietude à Ferdinand. Il offroit au Roi de France d'armer une flotte sur l'Océan, & de l'aider de tout son pouvoir à pousser vivement la guerre en Allemagne ; mais il ne proposoit rien en détail, ce qui rendoit ces avances inutiles, & il demandoit une

AN. 1639. ou deux Places de sûreté en Westphalie, ce qui formoit une nouvelle difficulté. La lenteur avec laquelle ce traité s'avançoit, impatientoit beaucoup ce Prince. Il se plaignoit de ce que le Pape étoit trop écouté en France, & que le Roi toujours secretement lié avec le Duc de Baviere, ne vouloit pas sincerement le rétablissement du Prince Palatin. Mais la conduite du Roi d'Angleterre avoit quelque chose de bien plus surprenant; car lorsqu'il paroissoit le plus mécontent de la Maison d'Autriche, il y avoit à Londres un Nonce du Pape qui y étoit fort consideré: il y avoit à Vienne un Resident Anglois qui negocioit toujours avec l'Empereur; & depuis le retour du Comte d'Arondel l'Ambassadeur d'Espagne à Londres avoit avec ce Comte & avec le Roi de fréquentes & de longues conferences; conduite qui faisoit juger aux plus éclairez que Charles n'avoit en vûë que de se faire valoir auprès des deux partis, pour les rendre plus favorables à la cause du Prince Palatin.

Pufendorf. l. 9.

Quelque temps après l'Ambassadeur Anglois qui étoit à Paris fit enfin

ses propositions en détail. Charles offrit de donner au Prince Palatin quinze vaisseaux de guerre pour faire des courses sur Mer au nom du Roi de France, (car il ne vouloit pas interesser la nation Angloise dans cette guerre) & de permettre aux Alliez de lever un certain nombre de troupes dans ses Etats. Pour cela il exigeoit que la France, la Suede & la Hollande s'engageassent à ne faire aucun traité de paix ou de treve sans son consentement : qu'on tînt dans trois mois une Assemblée generale où le Roi de Dannemark envoïeroit aussi ses Députez, afin de regler en commun les demandes que chacun avoit à faire à l'Empereur : qu'un mois après on porteroit à Ferdinand les propositions de l'Assemblée, & qu'il se déclareroit contre lui s'il ne les acceptoit pas. AN. 1639.

Il parut étrange à tous les Alliez que ce Prince voulût à si peu de frais se faire le Juge de leurs differends & l'arbitre de toute l'Europe. Les Suédois vouloient sur-tout qu'il fit passer une armée en Allemagne, & qu'il leur donnât des secours d'argent. Le Roi de France à qui il demandoit en

AN. 1639. particulier la restitution de la Lorraine, ne vouloit pas acheter le foible secours de quinze vaisseaux au prix d'une si belle conquête. Comme on ne pouvoit s'accorder sur tous ces points, on en renvoïa la discussion à une Assemblée qu'on fixa pour l'année suivante à Hambourg, où tous les Alliez avoient leurs Plenipotentiaires, quoiqu'on n'en esperât d'autre fruit que d'empêcher le Roi d'Angleterre de se déclarer ouvertement pour la Maison d'Autriche. Il étoit même arrivé à peu près dans ce temps-là deux incidens qui avoient aigri les esprits.

IV. Congrès indiqué à Hambourg.

V. Démêlé à Paris entre les Anglois & les Suedois.

Gazettes de Fr. 17. Fev. 1637. Pufendorf. l. 9. Epist. Grotii ep. 718. & seq.

Le premier pensa mettre la division entre l'Angleterre & la Suede. L'Ambassadeur de Hollande faisant son entrée publique à Paris, les Suedois prirent dans la marche le pas sur les Anglois. Il y eut des épées tirées & du sang répandu. Le Maréchal de la Force qui conduisoit l'Ambassadeur de Hollande intervint dans la querelle pour l'appaiser, & persuada aux uns & aux autres d'en remettre à une autre fois la décision. Elle avoit déja été décidée en France sous le regne de Henri III. à l'avantage de l'Angleterre; mais les

Suedois refusoient de s'en tenir à ce jugement, parce que, disoient-ils, tous les Rois sont égaux; comme si l'ancienneté, l'étenduë, la puissance des Monarchies & la possession immémoriale de la prééminence, ne mettoient entre les Rois, quoiqu'égaux en dignité, aucune difference pour le rang.

Pufendorf l. 9.

VI. La Cour de France est méconten-te de celle d'Angleterre.

Le second incident fut une querelle de femmes causée par la vanité & la jalousie. La Duchesse de Chevreuse exilée de la Cour de France, s'étoit refugiée à celle d'Angleterre. La Reine lui fit l'honneur de la faire asseoir en sa présence, ce qui étoit contre l'usage de cette Cour, où ni les Duchesses ni les femmes des Ambassadeurs n'avoient point l'honneur du tabouret comme à la Cour de France. Cependant afin que cet exemple ne tirât point à consequence, la Reine prit le prétexte que Madame de Chevreuse étoit alliée de la Maison Roïale d'Angleterre, & fatiguée d'un long voïage. Cette raison ne satisfit pas l'Ambassadrice de France. Elle demanda la même distinction, prétendant qu'elle lui étoit dûë à plus juste titre qu'à une exilée. On ne voulut

AN. 1639. pas l'écouter, & la France méconten-te de l'accueil qu'on avoit fait en Angleterre à Madame de Chevreuse, ne manqua pas d'user de represailles. Un jour que l'Ambassadrice d'Angleterre étoit déja en chemin pour aller faire sa cour à la Reine, on lui fit dire qu'elle n'auroit point le tabouret. Le Cardinal de Richelieu fit plus; car pour éloigner de plus en plus le Roi Charles des affaires d'Allemagne, il fomentoit secretement les troubles funestes qui se communiquerent peu de temps après à toute l'Angleterre, & dont les suites qu'on ne prévoïoit pas, firent horreur à toute l'Europe.

VII. Succès des conferences de Hambourg.

Les Hollandois avoient aussi leurs démêlez particuliers avec les Anglois, & jamais les esprits n'avoient paru moins disposez à traiter. Mais les grands interêts étouffoient du moins en apparence le ressentiment des legeres injures, & on fit semblant de commencer tout de bon la negociation proposée à Hambourg. Les Anglois pressoient vivement la conclusion : Salvius contestoit tous les articles. Le Comte d'Avaux qui prévoïoit où devoit aboutir un projet d'alliance

si mal concerté, affectoit beaucoup de froideur, & se contentoit de faire beaucoup de civilitez à l'Ambassadeur Anglois. Enfin le Plenipotentiaire Hollandois plus franc que les autres, declara nettement à l'Ambassadeur d'Angleterre que ses Maîtres ne renonceroient pas aux avantages qu'ils trouvoient dans leur neutralité avec l'Empereur, pour le peu de secours que le Roi d'Angleterre offroit. Toute la negociation ne se passa plus qu'en reproches, en dissimulations & en conferences inutiles; & tout le monde en rejetta la faute sur le Roi Charles qui n'agissoit pas assez sincerement. Il est certain que tandis qu'on traitoit à Hambourg, Charles negocioit à Bruxelles avec les Espagnols; & les interêts du Prince Palatin le touchoient si peu, ou il les entendoit si mal, qu'il avoit fait récemment un traité secret avec le Duc de Lorraine, par lequel il s'étoit engagé à ne point consentir que le Prince Palatin fût rétabli au préjudice de ce Duc. Les Imperiaux bien instruits de ces dispositions du Roi d'Angleterre, ne se mirent pas même en peine de traverser

AN. 1639.

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 14. Nov. 1638.

AN. 1639. la negociation de Hambourg, & l'Agent d'Espagne qui étoit à Londres avoit assuré la Cour de Vienne qu'elle n'avoit rien à craindre du côté de l'Angleterre.

Tel fut le succès des negociations du Roi d'Angleterre à Hambourg. Ce Prince s'étoit flatté que sa seule autorité soutenuë de médiocres secours feroit pencher la balance du côté pour lequel il se déclareroit, & que dans cette crainte les deux partis rechercheroient son alliance avec empressement. Mais les uns & les autres conspirerent à le tromper, & ils sçurent refuser son alliance sans en faire un ennemi.

VIII. Malheureuse expedition du Prince Palatin.

Pendant que cette negociation étoit le plus échauffée en faveur de Charles-Louis, ce Prince voulut se rendre digne des soins qu'on prenoit de sa fortune, & les Suedois aïant consenti qu'il joignît une petite armée de deux mille hommes qu'il commandoit à un égal nombre de troupes Suedoises commandées par King Ecossois, il tâcha de se signaler par quelque exploit en Westphalie. Il assiegea Lemgow Capitale du Comté de Lippe. Mais le

Lotychius rer. German. ab excessu Ferdin. II. l. 7. c. 3.

Comte d'Hatzfeldt étant accouru au secours de la Place avec une armée superieure en nombre, il fut obligé de lever le siege. Il tarda même un peu trop à le faire, & cette faute fut cause de sa défaite. Comme il vouloit se retirer à Minden, Hatzfeld lui coupa le chemin, & l'obligea à donner bataille. Ses troupes mal disciplinées, & encore plus mal rangées, furent aussi-tôt mises en déroute; tout ce qui ne put pas fuir fut taillé en pieces. Le Prince Robert frere de Charles-Louis fut fait prisonnier, & celui-ci eut même beaucoup de peine à se sauver. Arrêté dans sa fuite par le Veser, il ordonna à son cocher d'y entrer par un gué. Mais l'autre bord de la riviere se trouva si escarpé que le carosse ne put y monter. Le Prince se jetta dans le fleuve, & s'étant sauvé à la faveur de quelques saules, tandis que ses chevaux & son cocher se noïoient, il gagna Minden à pied.

AN. 1639.

IX. Il ne réussit pas mieux dans la negociation.

Rustorf que Charles-Louis avoit chargé de ses interêts dans l'assemblée de Hambourg, voïant que les Alliez ne concluoient rien avec l'Ambassadeur d'Angleterre, proposa aux

AN. 1635. Suedois de faire avec son Maître un traité particulier, dont il dressa les articles. Mais on fut surpris de voir un Prince dépouillé, qui manquoit de tout, & que sa mauvaise fortune réduisoit à mandier des secours étrangers, affecter l'air & le ton d'un puissant Monarque. Par-tout il vouloit aller de pair avec la Reine de Suede; il vouloit partager avec elle les honneurs & les avantages, & il conservoit la même fierté dans tout le reste de sa conduite. Etant à Hambourg il se dispensa d'aller voir le Comte d'Avaux & Salvius. Il ne voulut pas même recevoir leurs visites, ne sçachant jusqu'où il devoit aller les recevoir, ni s'il devoit leur donner la premiere place chez lui. Dans les lettres qu'il écrivoit au Roi de France, il n'emploïoit que le terme de *Dignité Roïale*, affectant d'omettre celui de *Majesté*, quoiqu'il n'ignorât pas que d'autres Electeurs l'emploïoient dans leurs lettres, & que Frideric son pere s'en étoit lui-même servi en écrivant d'Angleterre à Louis XIII. Aussi ne manqua-t'on pas à la Cour de France de lui renvoïer ses lettres, comme on en

avoit usé avec l'Electeur de Saxe pour la même raison. Ce soin extréme d'affecter dans la disgrace & l'humiliation même des prérogatives extraordinaires, parut à tout le monde hors de saison ; & si c'étoient les Anglois qui le lui inspiroient, comme on le croïoit alors, ils devoient le mettre en état de soutenir sa dignité avec plus d'éclat. Cette hauteur du Prince Palatin, & sur-tout le peu d'esperance qu'on avoit des secours qu'il attendoit d'Angleterre, firent enfin échouer toute la negociation.

AN. 1639.

X. La negociation du Roi d'Angleterre échouë entierement.

L'Ambassadeur d'Angleterre la continua cependant encore pendant quelque temps. Il avoit toujours quelque réponse à attendre de Londres, & ces réponses ne venoient jamais. Tantôt il s'en prenoit aux troubles du Roïaume, tantôt il se plaignoit des conditions qu'on exigeoit, & par je ne sçai quelle antipathie de nation, les François se trouvoient toujours mêlez dans ses plaintes : c'étoient eux qui causoient tout le désordre : ils ne cherchoient qu'à amuser les Anglois, qu'à tromper les Suedois, qu'à perdre les Protestans en Allemagne de concert

Pufendorf. l. 11.

Memoires du C. d'Avaux 1. Mars 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux 14. Avril 1639.

AN. 1639. avec le Duc de Baviere, qu'à se rendre enfin maîtres de toute l'Europe. Le Comte d'Avaux ne se mit point en peine de la mauvaise humeur de l'Ambassadeur Anglois, persuadé que toutes ses plaintes n'aboutiroient à rien, non plus que ses negociations; & il persuada si bien la même chose à Salvius & aux autres Plenipotentiaires, que ce Ministre n'osoit presque plus se montrer, ne recevant aucune réponse d'Angleterre, & avoüant qu'il ne pouvoit plus demeurer avec honneur à Hambourg. Il reçut enfin de nouvelles dépêches avec ces réponses tant attenduës; mais comme elles ne satisfaisoient pas encore aux demandes des Alliez, elles furent reçûës avec la même froideur. La conduite du Roi d'Angleterre etoit toujours si irreguliere, qu'on n'osoit compter sur lui. On sçavoit qu'il avoit des intelligences secretes avec l'Espagne & le Dannemark. Il favorisoit ouvertement une flotte Espagnole refugiée dans ses Ports, & qui étoit destinée à porter la guerre dans la Suede même. Enfin la détention de l'Electeur Palatin qui fut arrêté en France, comme je le racon-

terai bien-tôt, mit fin à une negociation où il n'entroit que de la dissimulation de part & d'autre, & dès l'année suivante il ne fut plus mention du traité. An. 1639.

XI. Negociation du Prince de Transilvanie avec les deux Couronnes.

Pufendorf. l. 10.

Il en fut à peu près de même de la negociation que Ragoski Prince de Transilvanie faisoit dans ce temps-là pour s'unir avec les deux Couronnes contre l'Empereur. Ce Prince y avoit songé dès le commencement de la guerre; mais l'exemple de Betlem-Gabor son prédecesseur si souvent forcé à demander la paix, étoit un frein qui retenoit son humeur inquiete. Après la mort du Roi de Suede il entretint toujours quelque commerce avec les Suedois, & leur fit de temps en temps quelques propositions. Enfin l'an 1638. Bisterfeld envoïé de sa part aux Princes alliez, après avoir eu quelques conferences avec le Prince d'Orange en Hollande, & avec les Ministres de France à Paris, se rendit à Hambourg pour y traiter avec le Comte d'Avaux & Salvius. La France & la Suede étoient également disposées à écouter ses propositions. La diversion que Ragoski promettoit de faire en

AN. 1639. Hongrie ne pouvoit être que très-avantageuse aux deux Couronnes. Mais il falloit faire entrer la Hollande dans le traité, afin de partager les frais de l'alliance. La France avoit encore en cela une autre vûë; elle esperoit que cette démarche de la Hollande contre l'Empereur seroit regardée comme une déclaration de guerre, & que la République étant ainsi liée par un même traité avec les Suedois, ceux-ci ne pourroient plus se dispenser de faire ce qu'ils refusoient alors, qui étoit de s'unir avec la France pour obliger le Roi d'Espagne à donner aux Provinces-Unies les sauf-conduits qu'elles demandoient, afin que tous les Alliez pussent commencer en même temps le traité de la paix, selon les vûës du Cardinal de Richelieu. Pour rendre la chose plus facile à la Suede & à la Hollande, la France offrit de païer la moitié des deux cens mille Richsdales que le Prince Ragoski demandoit tous les ans, pourvû que l'une & l'autre consentît à païer l'autre moitié. La Suede accepta la proposition; mais quoi qu'on pût faire, la République ne voulut pas rompre

Dépêche du Roi au C. d'Avaux, 14. Nov. 1638.

la neutralité qu'elle obſervoit avec l'Empereur, & la Suede ne voulut pas païer cent mille Richſdales. Ainſi la negociation languit, & les Ambaſſadeurs ne donnerent à Biſterfeld que des eſperances & de vaines promeſſes.

AN. 1639.

L'année ſuivante le Prince Ragoski impatient des longueurs de la negociation, & eſperant la hâter par une fauſſe allarme, menaça les Alliez de ſe joindre à l'Empereur, ſi on refuſoit ſon alliance, comme un homme déterminé à faire la guerre de façon ou d'autre, & qui plûtôt que de demeurer oiſif étoit prêt de ſe joindre avec ſes ennemis même. Le Comte d'Avaux jugea que cette menace étoit plus l'effet de l'impatience du Prince que d'une réſolution formée. Cependant pour ne le pas rebuter, il promit que le Roi envoïeroit un Gentilhomme en Tranſilvanie pour regler avec le Prince lui-même les conditions du traité. Il ſollicita Salvius d'engager les Regens de Suede à en faire autant; & comme la difficulté de trouver de l'argent étoit toujours un obſtacle pour les Suedois, il fit ſolliciter de nou-

Pufendorf. l. 11.

XII. Suite de la negociation: elle demeure ſans effet.

AN. 1639. veau les Hollandois de fournir du moins indirectement une partie de la somme sous le nom de prêt. Comme le Prince demandoit encore que la France agît à la Porte pour obtenir le consentement du Grand-Seigneur, le Comte d'Avaux promit à l'Envoïé les bons offices du Roi; mais sans vouloir que cet article fût inseré dans le traité, parce que ce sont-là, disoit-il, de ces choses qu'il faut faire & qu'il ne faut pas dire. On peut même soupçonner avec quelque fondement, que le Cardinal de Richelieu portoit ses vûës plus loin, & souhaitoit de voir le Turc déclarer la guerre à l'Empereur. Quoi qu'il en soit, le traité échoua encore par la lenteur des deux Couronnes, qui se contenterent d'exhorter le Prince à persister dans ses sentimens, sans lui envoïer aucun secours. On verra comment la negociation se renoua dans la suite, & la part que le Prince Ragoski eut au traité de Munster.

XIII. Les Ducs de Lunebourg prennent le parti de la neutralité.

Tandis qu'on cherchoit à opposer un nouvel ennemi à Ferdinand, on travailloit d'un autre côté à lui enlever des Alliez. Les Ducs de Brunswick &

& de Lunebourg avec les Etats de la basse-Saxe, avoient embrassé la paix de Prague. Ennuïez d'une guerre où les amis & les ennemis conspiroient également à les ruiner, les uns par les secours qu'ils exigeoient, les autres par les contributions qu'ils tiroient du païs, ils prirent le parti de la neutralité, malgré les menaces des Imperiaux, qui firent inutilement tous leurs efforts pour parer ce coup. Peut-être même se seroient-ils dès-lors entierement déclarez contre l'Empereur, si le Roi de Dannemark ne les en eût détournez. C'étoit pourtant ce Prince qui leur avoit fait prendre le parti de la neutralité; mais il ne voulut pas que les Suedois se fortifiassent encore en Allemagne par cette nouvelle alliance, soit que ce fût un effet de l'aversion naturelle qu'il avoit pour la Suede, soit dans le dessein de s'unir lui-même avec les Ducs de Lunebourg pour former un tiers parti; idée dont on soupçonnoit qu'il se repaissoit alors. AN. 1639.

Enfin le Lantgrave de Hesse-Cassel fit quelque chose de plus. Après la mort de Gustave le Lantgrave voïant XIV. Le Lantgrave de Hesse traite avec la France.

An. 1639. ses Etats exposez en proie aux troupes de la ligue Catholique, & les Suedois hors d'état de l'assister, avoit proposé un accommodement à l'Empereur, quoique son inclination l'attachât toujours à la France & à la Suede, autant que le zele de sa Secte l'éloignoit du parti Catholique. Aussi n'avoit-il eu en vûë que de gagner du temps, d'amuser l'Empereur, & d'éloigner les armées ennemies; dispositions où les Alliez avoient eu soin de l'entretenir. Dans le traite qu'il proposa à l'Empereur, il insera à dessein quelques clauses qu'il prévoïoit bien que ce Prince n'accepteroit pas, & cependant il jouissoit d'une treve dont il profitoit pour se mettre en état de ne plus dissimuler. L'Empereur refusa en effet de ratifier le traité, & le Lantgrave ne tarda pas à se déclarer, aidé des secours d'argent qu'il reçut de la France, en consequence d'un traité qu'il avoit ménagé pendant ce temps-là avec elle, & qui fut signé le 21. Octobre 1636. Mais à peine fut-il rentré en guerre, qu'il fut saisi d'une fievre maligne dont il mourut, comme j'ai déja dit. Amelie-Elizabeth de Ha-

nau son épouse suivit le même plan de politique. Elle avoit tout à craindre de l'ambition de Georges Lantgrave de Hesse-Darmstadt, qui tout Protestant qu'il étoit, avoit embrassé le parti Catholique dans l'esperance de conserver par l'autorité de l'Empereur la possession de quelques domaines qu'il contestoit à la branche aînée de Hesse, comme j'ai raconté ailleurs. Ce Prince étoit soutenu par des Edits & des troupes de Ferdinand, & avec ces secours il vouloit obliger les Etats de Hesse à le reconnoître pour Administrateur durant la minorité du jeune Lantgrave Guillaume. Mais l'habile Princesse le prévint, & sçut persuader aux Etats de prêter serment de fidelité à son fils, de la reconnoître pour Regente, & de refuser d'obéïr aux ordres réïterez de la Cour de Vienne. Après avoir pris ces précautions, elle se refugia avec ses enfans à Groningue, pour ne pas exposer leur liberté ni la sienne : & de-là elle negocia avec tant d'adresse & d'habileté, qu'elle amusa pendant deux ans Ferdinand & tous ses Ministres. Après une longue treve qui mit ses An. 1559.

Av. 1639. Etats à couvert des ravages des troupes Imperiales, elle proposa un traité dont elle regla elle-même toutes les conditions à son avantage ; l'Empereur consentit à tout, & sa facilité embarassa Amelie, qui n'avoit aucune envie de conclure. Elle vouloit même être refusée, afin d'avoir un honnête prétexte de prendre les armes ; & dans cette vûë elle fit une nouvelle demande qu'elle prévit bien que l'Empereur ne lui accorderoit pas : c'étoit la liberté de conscience pour tous les Etats de l'Empire. Cette proposition amena enfin la negociation au point qu'elle vouloit, c'est-à-dire, à une entiere rupture.

La France & la Suede venoient de renouveller leur alliance, & la fortune commençoit à se déclarer pour les deux Couronnes. Amelie n'avoit attendu que cette circonstance pour lever le masque, & s'unir avec la France par un traité qui la mît en état de soutenir la guerre. Le Comte d'Avaux avoit beaucoup contribué à cette résolution par les lettres fréquentes qu'il écrivoit de Hambourg à la Princesse, & par les conferences qu'il avoit avec

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18. Mars 1638.

Vultejus un de ses Ministres. Madame la Lantgrave promit d'entretenir sept mille hommes de pied & trois mille chevaux ; de ne disposer sans le consentement du Roi d'aucune des Places qu'elle prendroit sur les ennemis; de ne faire aucun traité de paix ni de treve que de concert avec la France & la Suede, & d'observer le traité tout le temps que dureroit celui des deux Couronnes ; en sorte que quand celui-ci se renouvelleroit, l'autre seroit censé renouvellé. Le Roi de son côté s'obligea d'aider Madame la Lantgrave à soutenir la guerre, à faire des conquêtes & à réparer ses pertes. Il promit de lui païer deux cens mille Richsdales par an, & de continuer à son fils la pension qu'il païoit au pere. Ce furent-là les principaux articles du traité qui fut signé le 22. Août 1639. & ratifié avec quelques explications le 22. Mars de l'année suivante. Un des fruits de la negociation fut l'éloignement du General Milander qui commandoit les troupes de Hesse, & qui trahissoit le parti. Le Comte d'Avaux l'en soupçonnoit depuis longtems, & la Cour de France en aïant été

AN. 1639.

AN. 1639. avertie lui fit ôter le commandement.

XV. *Les Impe-riaux font tous leurs efforts pour rompre l'alliance des deux Couronnes.* Après tout, ces diverses negociations chagrinerent beaucoup moins la Maison d'Autriche que le nouveau traité d'alliance que j'ai rapporté, entre la France & la Suede: car ce traité étoit, pour ainsi dire, le fondement de toutes les negociations, & si on venoit à bout de le détruire, sa ruine devoit entraîner la chûte de tous les autres. Le Conseil de Vienne s'étoit toujours flatté de rompre l'union des deux Couronnes. Tandis que le traité se negocioit entre le Comte d'Avaux & Salvius, les Ministres & les Partisans de l'Empereur avoient fait tous leurs efforts pour le faire échouer. C'étoit, disoient-ils, mettre un nouvel obstacle à la paix, lorsque l'Empereur étoit plus disposé que jamais à satisfaire la Suede. Les Ducs de Lauvembourg par zele ou par interêt, trompez ou gagnez, s'étoient rendus en diligence à Hambourg pour empêcher la conclusion du traité. Quand malgré toutes leurs intrigues, ils le virent conclu, ils redoublerent leurs plaintes & leurs reproches. Le Roi de Dannemark se joignit à eux, & fit

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18. Mars 1638.

An. 1639.

encore plus de bruit, & rien ne prouve mieux combien ce traité étoit avantageux aux deux Couronnes, que le chagrin que leurs ennemis en témoignerent.

XVI. Ils font à Salvius des propositions pour un traité particulier.

Le Comte d'Avaux se trouvoit à Hambourg dans une situation assez embarassante, obligé de veiller également sur les démarches des ennemis & des Alliez, pour s'opposer aux intrigues des uns, & pour affermir les autres dans l'alliance. Depuis le nouveau traité Salvius avoit ordre de lui faire part de toutes ses negociations. Mais quoique la confiance ne parût jamais plus grande des deux côtez, le Comte d'Avaux n'étoit point sans allarme. Le Comte de Curtz Vice-Chancelier de l'Empire s'étant rendu à Hambourg, sollicitoit sans cesse Salvius de traiter avec lui, & Salvius l'écoutoit, quoiqu'il ne le fit peut-être que dans l'esperance de retarder par-là les préparatifs de guerre qu'on faisoit à Vienne, ou de pénetrer les sentimens de l'Empereur sur les prétentions de la Suede. Mais le Comte de Curtz songeoit moins à traiter sérieusement, qu'à engager une negocia-

An. 1639. tion particuliere dont il pût exclure les François, les Anglois, les Hollandois & les Princes d'Allemagne, afin de faire naître de la division & de la jalousie entre les Alliez. Pour éviter sur-tout la présence de l'Ambassadeur François, il demanda que le traité se fît à Lubek, & qu'il fût tout-à-fait indépendant de celui de Cologne; mais Salvius répondit avec fermeté qu'il n'étoit plus permis à la Suede de traiter sans le consentement de la France, & qu'il falloit avant toutes choses regler l'article des sauf-conduits & les autres préliminaires, afin que le traité de Cologne commençât en même temps que celui de Lubek. Les Suedois n'auroient cependant pas été si scrupuleux sur les obligations qu'ils avoient contractées avec la France, s'ils avoient cru que le Comte de Curtz eût de bonnes propositions à leur faire. Mais sa vivacité leur parut affectée. D'ailleurs le traité d'alliance étoit trop récent pour oser le violer ouvertement. Il falloit du moins ménager l'honneur de la Suede, & puisqu'on ne lui proposoit rien moins que d'être tout à la fois ingrate &

infidelle, on devoit le faire plus secretement. C'est en quoi les Ducs de Lauvembourg s'y prirent beaucoup mieux que le Comte de Curtz. An. 1639.

XVII. Ils font de nouvelles propositions également captieuses & éblouissantes.

Ceux-ci firent en secret aux Suedois les plus belles offres. L'Empereur, disoient-ils, consentoit à leur ceder une partie de la Pomeranie; & pour sauver l'honneur de Sa Majesté Imperiale qu'une pareille cession paroissoit blesser, on proposoit un expedient qui étoit que les Suedois demandassent en argent tel dédommagement qu'ils jugeroient à propos: que l'Empereur n'étant pas en état de fournir la somme, il leur donneroit en gage une partie de la Pomeranie, avec permission de la posseder ensuite à titre de fief, si on ne leur païoit pas au temps marqué la somme dont on seroit convenu. Rien ne paroissoit plus capable d'éblouir les Suedois; mais ils crurent entrevoir un piege caché sous de si belles propositions. Les Rois d'Espagne avoient depuis long-temps des vûës sur la Mer Baltique; & quelque soin qu'ils eussent pris de cacher leurs projets ambitieux, on les avoit découverts par les negociations fréquentes de leurs

Pufendorf, l. 1. & 11

AN. 1639. Ambassadeurs à Dantzic & dans les Villes Hanseatiques. Le Roi d'Espagne venoit d'envoïer récemment à Hambourg sous prétexte de negoce un certain Gabriel le Roi homme d'esprit, tout propre à tramer une intrigue ; & en effet un Magistrat de Dantzic donna l'année suivante avis au Comte d'Avaux que cet homme étoit chargé de l'execution de certains articles convenus entre Curtz & le Roi de Dannemark, & qui tendoient à transporter dans les Ports d'Espagne tout le commerce des Villes Hanseatiques. Ce fut pour le même dessein que les Espagnols équiperent la même année cette grande flotte qui devoit aller porter la guerre jusques dans la Suede, & s'emparer de tout le commerce des Mers Septentrionales. Ce grand projet que l'esprit vain du Comte-Duc d'Olivarez avoit enfanté, fut renversé par la celebre victoire du fameux Amiral Hollandois Martin Tromp qui défit la flotte Espagnole, & détourna ainsi, sans le sçavoir, l'orage qui menaçoit la Suede. Or comme les Suedois ne pouvoient pas douter des desseins de la Maison

Lettre de M. Cirenberg au C. d'Avaux 16. Juin 1639.

d'Autriche, ils avoient lieu de craindre qu'au bout du temps marqué dans le traité, les Espagnols ne prêtassent à l'Empereur la somme necessaire pour païer la Suede; afin de retenir eux-mêmes la Pomeranie en gage, & de faire sur la Mer Baltique un établissement aussi incommode à tout le Septentrion, que Dunkerque l'étoit à la France & à la Hollande. Ainsi les Suedois refuserent absolument une voie d'accommodement si captieuse.

XVIII. Nouveaux artifices des Ministres de l'Empereur.

Cependant les Imperiaux ne se rebutoient point, & le Comte de Curtz voulut du moins engager Salvius à lui donner parole qu'il consentiroit à un traité particulier, si on lui faisoit des propositions raisonnables. L'artifice étoit grossier; Salvius protesta au contraire, que tandis que les François observeroient le traité, on ne songeroit jamais en Suede à se séparer d'eux. On lui repliquoit qu'il devoit donc songer à se séparer, puisque les François moins scrupuleux negocioient secretement pour leurs interêts particuliers. Salvius étonné des assurances positives qu'on lui donnoit sur cela, ne put s'empêcher d'en témoigner de

An.1639. l'inquietude ; & le Comte d'Avaux qui connoissoit son esprit ombrageux eut de la peine à le rassurer, & n'en vint à bout qu'en lui apprenant que les partisans de la Maison d'Autriche disoient en France des Suedois tout ce qu'ils disoient à Hambourg des François.

En effet c'étoit-là un ressort assez ordinaire que les Imperiaux emploïoient pour inspirer aux Ministres des deux Couronnes une défiance mutuelle. On écrivoit de Cologne à Hambourg que les conferences y commençoient avec succès ; & le Chancelier de Dannemark prétendoit avoir lieu de conclure de quelques paroles échappées au Comte de Curtz, qu'il y avoit une negociation secrete entre la France & l'Empereur par l'entremise du Duc de Baviere & des sœurs de l'Empereur avec la Reine de France. Que c'étoit pour cette raison que les François formoient sans cesse de nouvelles difficultez qui éloignoient le traité de la paix generale, afin d'avoir le temps d'achever leur traité particulier. Quelques Princes amis des Suedois, & trompez eux-mêmes par ces faux bruits, les conjuroient de faire au plûtôt

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18. Mai 1638.

tôt leur traité, pour ne se pas laisser prévenir par les François. Il falloit sans cesse les rassurer contre ces vaines terreurs, & peut être que le Comte d'Avaux n'en seroit jamais venu à bout, si la situation des Suedois leur avoit permis de se séparer de la France. Mais la necessité les obligeoit de dissimuler, & d'agir avec les apparences de la plus grande confiance, ce que la France faisoit aussi de son côté. AN. 1639.

On voit assez que ces négociations particulieres retardoient de plus en plus la paix generale, & la France n'en étoit pas fâchée, non plus que l'Empereur : la France parce qu'elle trouvoit son avantage dans la guerre ; l'Empereur parce qu'il ne vouloit faire que des traitez particuliers. Il falloit cependant dissimuler ses sentimens pour imposer aux peuples, & témoigner quelque desir de vouloir mettre fin aux malheurs de l'Europe.

XIX. Commencement des conferences à Hambourg pour le traité préliminaire.

Comme la Suede persistoit à refuser d'envoïer ses Plenipotentiaires à Lubek avant qu'on eût reglé à Hambourg les préliminaires du traité, & délivré de part & d'autre les sauf-conduits pour Lubek & pour Cologne,

AN. 1639. afin que les deux traitez se fissent en même temps, on commença enfin à entrer en matiere sur tous ces points. Mais le Comte d'Avaux eut encore à cette occasion un nouveau démêlé avec les Imperiaux. Comme ils n'avoient pû l'obliger à sortir de Hambourg, ils engagerent les Médiateurs qui étoient secretement dévouez à l'Empereur, à refuser de l'admettre aux conferences, sous prétexte qu'on ne devoit y traiter que des préliminaires de la paix entre l'Empereur & la Suede, sans aucune mention de la France. Que c'étoit à Cologne & par la médiation du Pape que les François devoient negocier leur traité de paix, & en regler aussi les préliminaires. Cette chicane étoit tout-à-fait injuste; car puisque les préliminaires étoient les mêmes pour l'un & l'autre traité, il étoit beaucoup plus raisonnable & plus court de regler en même temps & dans le même lieu, que d'en renvoïer la discussion à Cologne. Le Comte de Curtz refusoit cependant de se relâcher sur ce point, & il fallut que Salvius déclarât aux Médiateurs que si le Comte d'Avaux n'étoit

XX. Les Imperiaux veulent en exclure le Comte d'Avaux.

admis aux conferences, il ne pourroit pas y assister lui-même. Ses instances & la fermeté du Comte à rejetter les expediens qu'on lui proposoit, l'emporterent enfin sur l'opiniâtreté des Imperiaux.

XXI. Premiere demande des Imperiaux refusée par le Comte d'Avaux.

Le Roi de Dannemark & le Comte de Curtz vouloient avant toutes choses qu'on assignât un jour pour commencer les congrès de Lubek & de Cologne. Salvius consentoit que ce fût au commencement de l'hiver; mais le Comte d'Avaux avoit des ordres contraires. Quelques diligences qu'on eût faites en France pour obtenir du Roi d'Espagne des sauf-conduits pour les Hollandois, tels que ceux-ci les souhaitoient, on n'en avoit encore pû venir à bout: & comme on n'esperoit pas les obtenir si-tôt, & que les Hollandois ne vouloient cependant pas se relâcher sur cet article, le Roi étoit bien aise qu'on ne se pressât pas à Hambourg d'assigner le jour des deux congrès, pour ne se voir pas obligé de commencer le traité de Cologne avant l'arrivée des Hollandois: car c'étoit toujours-là le point fixe de la politique du Roi. Ainsi le Comte

An. 1639. d'Avaux se retrancha toujours sur ce principe qui étoit vrai, qu'il étoit inutile d'assigner un jour pour commencer le congrès avant qu'on eût accordé les sauf-conduits qu'on demandoit. Que dès qu'on les auroit expediez en bonne forme, il partiroit pour Cologne.

XXII. Contestations sur les sauf conduits.

Cet article étoit agité depuis longtemps sans succès. J'ai déja raconté quelques-unes des difficultez que les deux partis formoient sur ce point; mais il est necessaire d'en donner un plus grand détail. Le Comte d'Avaux & Salvius avoient présenté un modéle de sauf-conduits qu'ils vouloient qu'on suivît : c'étoit un plan de sauf-conduit ordinaire, excepté qu'on y emploïoit le terme d'*Alliez & Adherans* des Couronnes. Ce projet avoit été approuvé par le Roi de France, à qui le Comte d'Avaux l'avoit envoïé. Seulement afin qu'on ne pût pas douter que l'Electeur de Treves n'y fût compris, le Roi vouloit qu'on y ajoutât le mot d'*Electeurs*. Outre ce sauf-conduit qui regardoit en general tous les Alliez d'Allemagne, & où on vouloit qu'on exprimât en particulier les noms

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux le 7. Août 1638.

des Palatins de Simmeren & de Deux-Ponts, du Duc de Virtemberg, du Marquis de Bade-Dourlach, de la Ville de Strasbourg, de la Ville & Comté de Hanau, des Députez des Grisons qui étoient encore alors Alliez de la France, & quelques-autres, on en demandoit encore un particulier pour Madame la Lantgrave de Hesse-Cassel tutrice du jeune Lantgrave Guillaume IV. & Regente de ses Etats, & un autre pour le Duc Bernard de Saxe-Veimar. On vouloit que l'Empereur y exprimât tous leurs titres & leurs qualitez, & qu'il signât les sauf-conduits de sa main. Ces demandes étoient communes à la France & à la Suede; mais le Roi de France en faisoit de particulieres à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Il vouloit que Philippe donnât aux Députez des Provinces-Unies un sauf-conduit où ils fussent nommez *Ambassadeurs & Plenipotentiaires des Etats Generaux des Provinces-Unies des Païs-Bas*, parce que les Etats étoient résolus de n'en point accepter d'autre; & il en demandoit un à l'Empereur pour la Duchesse de Savoïe, où l'on exprimât sa qualité de

XXIII. Demandes du Roi de France.

Nani Hist. Veneta l. 11.

AN. 1639. *Tutrice* du jeune Duc Charles-Emmanuel, & de *Régente* de ses Etats. Voilà quelles étoient les demandes des Couronnes alliées, & elles s'offroient de leur côté à fournir des sauf-conduits necessaires, avec cette difference que la Suede y donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, au lieu que la France ne le traitoit que de Roi de Hongrie. Cette matiere fut une source perpetuelle de difficultez & de querelles où le Comte d'Avaux eut besoin de toute son habileté.

XXIV. Refus des Imperiaux. L'Empereur offrit des sauf-conduits particuliers pour la Lantgrave & le Duc Bernard, mais sans exprimer leurs titres, & à condition qu'ils n'envoïeroient que des Députez qui n'auroient pas le droit de traiter *par eux-mêmes*, mais seulement *par les Ambassadeurs des Couronnes*. Dans le sauf-conduit general pour tous les Alliez d'Allemagne il refusoit d'exprimer le terme d'*Alliez &* d'*Adherans*, pour ne pas paroître approuver & autoriser leur alliance, & soutenant que depuis la paix de Prague ils devoient être regardez comme rebelles à l'Empire, & déchûs du droit de faire aucun traité entr'eux & avec

Pufendorf l. 10. & 11.

les Puissances étrangeres. Il ajoutoit au contraire le terme de *non encore réconciliez avec nous*, prétendant exclure par-là tous ceux qui avoient embrassé la paix de Prague, comme n'aïant pas besoin de traiter de nouveau, quoiqu'il y en eût plusieurs qui mécontens de cette paix, souhaitassent d'entrer dans le nouveau traité. Il refusa pareillement d'y inserer le mot d'*Electeurs*, & déclara qu'il vouloit exclure absolument les Princes Palatins heritiers de Frideric V. Enfin il protesta qu'il ne prétendoit traiter en aucune maniere avec ses Vassaux de l'Empire, mais seulement leur permettre d'informer ses Ambassadeurs de leurs interêts, afin qu'on pût y avoir égard dans l'occasion : c'étoit pour cela que le sauf-conduit étoit accordé non point aux Etats mêmes de l'Empire, mais *à leurs Députez*, & qu'on s'y servoit du terme *qu'ils envoient*, & non pas *qu'ils viennent*. Par la même raison il ne leur donnoit pas le choix de traiter de leurs interêts par eux-mêmes, ou par les Plenipotentiaires des Couronnes, mais seulement il leur permettoit de communiquer leurs demandes à ses Am- AN. 1639.

An. 1639. baſſadeurs. Il ne crut pas même qu'il fût de ſa dignité de leur donner un ſauf-conduit ſigné de ſa main, & il ſe contentoit de permettre à ſes Plenipotentiaires de l'expedier en leur nom; ou ſi l'on exigeoit abſolument qu'il le ſignât, il refuſoit de le remettre en d'autres mains que celles du Roi de Dannemark & des autres Médiateurs, afin qu'il ne pût point paſſer dans les archives de France ou de Suede.

Les François & les Suedois firent pour le moins autant de bruit des refus de l'Empereur, que les Imperiaux en avoient fait des demandes du Roi de France & de la Reine de Suede. On ſe fit de part & d'autre beaucoup de reproches, on s'accuſa mutuellement de chercher des prétextes frivoles pour éloigner la paix, & les Médiateurs s'appliquerent à concilier les eſprits. Mais les prétentions des deux partis étoient ſi oppoſées, qu'on n'eſperoit pas voir cette conteſtation ſitôt terminée, & en effet la diſcuſſion de ce ſeul article dura preſque autant de temps que le traité de paix.

XXV. Raiſons

Le Comte d'Avaux & Salvius re-

présenterent que les Vassaux de l'Empire, comme je l'ai déja fait remarquer ailleurs, n'étoient pas sujets de l'Empereur, comme il le prétendoit. Que l'Electeur de Saxe qui n'étoit pas plus indépendant de l'Empereur que les autres Princes de l'Empire, avoit traité à Prague les armes à la main. Qu'admettre le terme de *non réconciliez* c'étoit approuver la paix de Prague, & condamner par-là tous les Etats Protestans qui ne l'avoient pas reçûë. Que c'étoit exclure du traité tous ceux qui l'avoient acceptée, quoiqu'il y en eût plusieurs, & entr'autres le Duc de Virtemberg qui ne l'avoient fait que par force, & dont les interêts n'y étoient pas assez ménagez. Qu'il seroit honteux à la France & à la Suede, après avoir pris les armes pour défendre la liberté Germanique, d'approuver un traité qui l'opprimoit. Enfin que ce n'étoit pas-là chercher des prétextes pour perpetuer la guerre, mais plûtôt vouloir lever les obstacles qu'on mettoit à la paix.

AN. 1639. alleguées par les Alliez pour justifier leurs demandes.

Après de longues contestations Ferdinand se relâcha sur quelques points, & les partisans de la Maison d'Autri-

XXVI. L'Empereur se relâche sur quelques points.

An. 1639. che firent beaucoup valoir cette condescendance, comme une preuve sensible qu'elle vouloit sincerement la paix. Le Roi de France proposa de son côté des voies d'accommodement, & comme l'Empereur demandoit aussi des sauf-conduits pour le Duc de Lorraine, le Duc de Parme & l'Electeur de Maïence, où tous leurs titres fussent exprimez, le Roi y consentit, pourvû que Ferdinand voulût exprimer aussi dans les sauf-conduits particuliers ceux des Princes Palatins, du Duc de Veimar & de ses autres Alliez, ou s'il aimoit mieux, il offroit de donner à l'Empereur un sauf-conduit general pour tous ses Alliez, à condition qu'il en donneroit un pareil pour tous les Alliez de la France sans exception.

Pufendorf. l. 11.

XXVII. Temperament proposé par les Imperiaux.

Le terme de *non encore réconciliez* étoit de tous les points le plus débatu & le plus difficile à terminer par l'obstination des deux partis. On proposa un temperament qui fut que les Couronnes alliées acceptassent les sauf-conduits avec ce terme, en faisant une protestation pour mettre à couvert l'honneur & les droits des

Confederez. Cet expedient agréa à Salvius, qui n'avoit pas de la Cour de Suede des ordres fort rigides sur cela; car comme les Suedois souhaitoient alors assez sincerement la paix, ils se mettoient peu en peine des formalitez, pourvû que leurs Alliez pussent se rendre en sûreté à Lubek. Mais il parut dans la suite que ce Ministre se pressa un peu trop de déclarer son sentiment. Il étoit entierement opposé à celui de la Cour de France qui étoit bien aise de profiter de l'obstination des Imperiaux pour éloigner la paix, sans qu'on pût lui en faire un crime; & comme les secours de la France étoient alors plus necessaires que jamais à la Suede, les Régens dans la crainte d'irriter le Roi, vouloient que Salvius agît de concert avec le Comte d'Avaux, & n'acceptât rien que d'un commun consentement.

AN. 1639.

XXVIII. Il est rejetté par le Comte d'Avaux.

La France après tout, malgré l'inclination qu'elle avoit pour la guerre, étoit disposée à recevoir les sauf-conduits de l'Empereur, quelque irreguliers qu'ils fussent. Elle avoit pris son parti sur la paix, & le Cardinal de Richelieu s'étoit déterminé à la faire,

XXIX. Motifs de sa conduite.

AN. 1639. pourvû qu'elle se fît par un traité general de concert avec tous les Alliez. Mais on avoit remarqué, écrivoit-on au Comte d'Avaux, qu'à mesure qu'on se relâchoit sur quelque point, les ennemis devenoient plus difficiles. Ce n'étoit pas encore-là la véritable raison : c'est que la France ne vouloit pas accepter les sauf-conduits de l'Empereur avant que d'être assurée de ceux du Roi d'Espagne. Si elle l'avoit fait, la Maison d'Autriche toujours attentive à profiter des occasions de détacher la Suede de la France, auroit incontinent pressé le congrès de Lubek, & seroit peut-être venuë à bout de persuader aux Suedois de le commencer avant celui de Cologne. De cette maniere les deux traitez ne se feroient pas faits avec cette parfaite correspondance que la France souhaitoit, & c'étoit sans doute dans cette vûë que le Roi d'Espagne refusoit si opiniâtrement les sauf-conduits qu'on lui demandoit, se flattant ou que les Suedois las d'attendre si long-temps la décision d'une affaire qui ne les regardoit pas, se détermineroient à commencer leur traité indépendamment de

Dépêche du Roi au C. d'Avaux le 7. Août 1638.

de la France, ou que la France pour ne pas se séparer des Suedois, abandonneroit les Provinces-Unies. AN.1639.

XXX. Il la fait approuver aux Suedois.

En effet le Comte d'Avaux eut beaucoup de peine à faire goûter aux Suedois les raisons qu'il avoit de refuser les temperamens qu'on proposoit. Il eut à combattre leurs défiances ordinaires, & les sollicitations des Médiateurs qui pressoient d'autant plus le congrès de Lubek, qu'ils regardoient le traité de Cologne comme une affaire tout-à-fait étrangere. C'est ce que le Roi de Dannemark répondit assez séchement à la lettre qu'il lui écrivit, & à celle que le Roi de France lui écrivit ensuite pour le prier de ne pas presser les Suedois de commencer le traité de Lubek avant qu'on eût obtenu les sauf-conduits necessaires pour commencer celui de Cologne. 3. Decembre 1638. 11. Decembre 1638.

Mais comme les Suedois craignoient toujours avec assez de fondement que l'Empereur ne cherchât encore qu'à les amuser par de fausses démonstrations de zele pour la paix, le Comte d'Avaux se servit habilement de cette crainte pour les faire entrer dans ses sentimens. Il leur représenta

AN. 1639. que la France étoit absolument résoluë de ne point traiter à Cologne, qu'elle n'eût obtenu les sauf-conduits qu'elle demandoit. Qu'elle ne pouvoit point avec bienséance accepter ceux que le Roi d'Espagne offroit. Que si les Suedois se hâtoient de commencer le traité de Lubck avant que la France fût en état de commencer celui de Cologne, ils feroient perdre à la France, & perdroient eux-mêmes l'avantage qu'ils avoient esperé tirer du dernier traité d'alliance, en s'engageant à ne traiter que de concert. Que par une démarche si contraire au traité ; ils donneroient droit à la France de leur refuser les secours qu'ils en recevoient. Que si cependant l'Empereur ne témoignoit qu'un faux zele pour la paix, ils avoient d'autant plus à craindre étant abandonnez de la France, qu'ils n'ignoroient pas les dispositions peu favorables où le Roi de Dannemark & le Roi de Pologne étoient à leur égard. Enfin qu'ils ne risquoient rien à attendre, au lieu qu'ils s'exposoient à tout perdre par une trop grande précipitation.

Ce raisonnement étoit solide, & les Suedois en sentirent toute la force.

Mais les menaces indirectes que le Comte d'Avaux leur faisoit furent plus efficaces que l'équité & la raison même. Les Suedois ne craignoient rien tant alors que d'être abandonnez de la France. Cette crainte les fit enfin consentir non seulement à differer le congrès de Lubek, mais à se joindre même aux François pour obliger l'Empereur & le Roi d'Espagne à accorder les sauf-conduits qu'on leur demandoit. Les Regens de Suede ordonnerent à Salvius de déclarer cette résolution au Roi de Dannemark, & de retracter par-là la promesse qu'il avoit faite un peu trop legerement d'accepter les sauf-conduits dans la forme qu'on les offroit. Mortification que cet Ambassadeur s'étoit attirée par la précipitation avec laquelle il agissoit avec les Imperiaux. La Cour de France y avoit aussi contribué par les plaintes qu'elle avoit faites de ce Ministre à la Reine de Suede, & on écrivoit au Comte d'Avaux que le Roi en étoit si mécontent, qu'il demanderoit son rappel en cas qu'il ne se moderât pas davantage.

AN. 1639.

Pufendorf l. 11.

Dépêche au C. d'Avaux le 14. Nov. 1638.

Il est certain que cette résolution

AN. 1639. de la Suede déconcertoit le dessein que la Maison d'Autriche avoit de diviser les Alliez, & la mettoit dans la necessité ou d'accorder des sauf-conduits en bonne forme, ou d'avouer à la face de toute l'Europe qu'elle ne vouloit pas sincerement la paix, sans qu'elle pût se plaindre que les Alliez fissent des demandes injustes : car le terme de *non réconciliez* qui faisoit la plus grande difficulté, étoit un terme inoui & captieux dont on avoit droit de demander la suppression. Sur tout le reste la France proposoit des accommodemens raisonnables, & elle s'offroit même à donner à Ferdinand le titre d'Empereur, pourvû que le Roi d'Espagne consentît à donner le titre de Plenipotentiaires aux Députez des Provinces-Unies.

Dépêche au C. d'Avaux le 7. Août 1638.

XXXI. Plusieurs Princes approuvent la conduite de la France.

Ces propositions parurent si équitables, que le Roi de Pologne, la République de Venise & le Grand Duc de Toscane crurent devoir solliciter la Maison d'Autriche de les accepter. Le Légat qui s'impatientoit extrémement à Cologne, & qui commençoit à s'appercevoir que l'Empereur & le Roi d'Espagne ne lui donnoient que de fausses esperances

Adamus Adami pacificatio Vvestphal. §. 3.

de la paix, faisoit aussi de continuelles instances, & si le Roi de Dannemark n'y joignit pas les siennes, ce n'est pas qu'il ne reconnût l'injustice des refus de Ferdinand & de Philippe, & qu'il ne souhaitât de voir les Provinces-Unies déclarées libres & souveraines; mais c'est qu'il ne souhaitoit pas moins que la Maison d'Autriche même, que la paix se fît par des traitez particuliers, afin qu'elle fût moins avantageuse aux Alliez, surtout aux Suedois, & qu'il craignoit d'ailleurs que les Hollandois ne crussent avoir plus d'obligation à la Suede qu'à lui du titre de Souverains, & qu'ils ne s'unissent trop étroitement avec elle.

AN. 1639.

Lettre du Card. Ginetti au Comte d'Avaux le 17. Nov. 1638.

XXXII. La France propose un nouveau temperament.

La France proposa encore un nouveau temperament, qui sembloit devoir lever toutes les difficultez. Elle consentit que le Roi d'Espagne ne donnât pas lui-même les sauf-conduits aux Hollandois, pourvû qu'il donnât à l'Empereur un plein-pouvoir, ou comme on l'appelloit, une *toute-puissance* pour leur expedier un sauf-conduit tel qu'il jugeroit à propos, & que Philippe se contentât de promettre de

Dépêche du Roi au Baron de Charnassé Ambassadeur en Holl.

AN. 1639. ne contrevenir en quoi que ce fût ni par lui ni par ses Lieutenans aux sauf-conduits que l'Empereur auroit donnez à tous Ambassadeurs & Députez de Princes ou de Républiques, sans en désigner aucun. Si Philippe avoit été aussi disposé à la paix qu'il affectoit de le paroître, il n'auroit certainement pas rejetté un accommodement si raisonnable, & on peut dire la même chose de Ferdinand par rapport au terme de *non réconciliez*; mais ils esperoient lasser leurs ennemis par la longueur des negociations. Ils vouloient attendre que le traité d'alliance conclu pour trois ans entre la France & la Suede fût expiré, pour renouveller leurs intrigues. Ils se flattoient enfin que le succès de leurs armes les mettroit bien-tôt en état de donner la loi.

XXXIII. Le Pape propose de nouveau une treve.

J'ai déja dit que le Pape prévoïant que le traité de paix traîneroit en longueur, avoit proposé aux deux partis de faire une treve pour laisser enfin respirer l'Europe après une guerre si funeste, & dans l'esperance qu'on pourroit pendant la treve travailler plus efficacement à la paix. La France

qui étoit maîtresse de plusieurs Places considerables dans le païs ennemi, avoit agréé la proposition, à condition qu'elle demeureroit en possession de tout ce qu'elle occupoit. Mais cette negociation avoit échoüé par des délais & des difficultez affectées par les deux partis. En 1638. le Pape en fit encore la proposition, & la France l'avoit acceptée avec la même facilité. Dans la necessité de finir la guerre le Cardinal de Richelieu avoit un interêt particulier de souhaiter une longue treve préferablement à la paix.

AN. 1639.

XXXIV. Politique du Cardinal de Richelieu.

Memoires de Montresor.

Ce Ministre, quelque digne qu'il fût de la place qu'il occupoit, avoit beaucoup d'ennemis jaloux de son élevation. Les uns l'attaquoient à force ouverte, tels que le Comte de Soissons & le Duc d'Orleans. Les autres travailloient sourdement à sa ruine par des insinuations dangereuses qui remplissoient l'esprit du Roi d'aigreurs & de soupçons. Tel étoit le jeune Cinqmars, qui de créature du Cardinal de Richelieu, devint son plus dangereux ennemi, comme le Cardinal lui-même l'étoit devenu de la Reine-Mere dont il étoit la créature. Le grand secret

AN. 1639. que ce Ministre emploïoit pour se soutenir contre ces differentes attaques, étoit de se rendre necessaire ; & ce n'est pas sans raison qu'on l'accuse de ce que dans ce dessein il entretenoit la guerre dont les embarras faisoient dans l'esprit du Prince une diversion favorable aux interêts du Ministre. Pressé cependant par les sollicitations du Pape, par les murmures du peuple & du Clergé, & par les besoins de l'Etat, il s'étoit déterminé à consentir à la paix, pourvû qu'elle se fît de concert avec tous les Alliez ; mais une treve étoit plus de son goût, parce que la crainte de voir renouveller la guerre, auroit mis le Roi dans la necessité de le conserver. L'interêt de l'Etat se trouvoit même joint à son interêt particulier. Le Roi auroit joui pendant la treve de la Lorraine, de l'Alsace & des Places qu'il avoit conquises. Les peuples se seroient insensiblement accoutumez à la domination Françoise, & une longue possession auroit peut-être tenu lieu de titre dans un traité de paix, ce qui faisoit qu'il souhaitoit que la treve fût longue & durât au moins dix ou douze ans.

Nani hist. Ven. l. 11.

Mais comme on ne pouvoit rien conclure sur ce point sans le consentement des Suedois, on les consulta ; Grotius fit le premier ses propositions à M. de Chavigny, & demanda que la France continuât de païer tous les ans pendant la treve un million de livres à la Suede. La proposition fut rejettée. Au lieu d'un million M. de Chavigny offrit seulement cinq cens mille livres, n'étant pas juste d'exiger pendant la treve d'aussi grands secours que pendant la guerre. Grotius insista, & Pufendorf prétend qu'il auroit obtenu ce qu'il demandoit, si Smalz nouvellement arrivé de Suede pour porter des ordres à Grotius, n'avoit imprudemment laissé entrevoir que les Suedois étoient disposez à se relâcher sur cet article. Mais il se trompe, & il paroît par les Memoires que la Cour de France envoïoit au Comte d'Avaux, qu'on y étoit résolu, quoi qu'il pût arriver, de donner à la Suede beaucoup moins pendant la treve que pendant la guerre. J'y trouve aussi que Smalz avoit voulu donner un autre tour à cette affaire pour obtenir de meilleures conditions : c'étoit de faire

AN. 1639.

XXXV. Conditions de la treve exigées par Grotius Ambassadeur de Suede à Paris.

Grotii epist. Pufendorf. l. 10.

Lettre de M. de la Barde au C. d'Avaux le 26. Juin 1638.

AN. 1639. durer l'alliance après la treve jusqu'à la paix. Il sonda le Cardinal de Richelieu pour tacher de découvrir s'il souhaitoit ardemment cette continuation de l'alliance, afin de s'en prévaloir pour demander une somme plus considerable. Le Cardinal s'apperçut du dessein de Smalz, & c'est ce qui lui fit dire en parlant de lui *qu'il le trouvoit finet*. Mais il se prévalut lui-même de ce que Grotius avoit fait le premier la proposition de faire durer l'alliance après la treve, persuadé qu'il ne l'avoit pas fait sans ordre, & que par consequent la Suede le souhaitoit autant que la France, comme en effet la chose étoit autant de son interêt que de celui du Roi. Ainsi le Cardinal de Richelieu n'ajouta rien aux offres qu'on avoit déja faites, & Smalz ne put s'empêcher de blâmer Grotius de n'avoir pas mieux conduit cette affaite. Cependant il remporta de son voïage à Paris beaucoup de penchant pour la France, & même pour la Religion Catholique, comme j'aurai occasion de le dire ailleurs.

On n'aimoit point à Paris à traiter avec Grotius, & on y étoit mécontent

AN.1639.

de lui parce qu'il n'avoit pas pour la dignité du Cardinal assez de déference, & qu'il paroissoit trop jaloux de son rang. Ce Ministre plus connu par sa profonde érudition, que par les talens qu'il avoit pour la negociation, étoit originaire de Delft. Il avoit l'air & les manieres agréables, beaucoup de franchise, de droiture & de probité. Il sçavoit tout ce qu'il avoit lû, & peu de livres échappoient à sa curiosité & à ses recherches; il parloit toutes les Langues; il étoit Poëte, Historien, Theologien, Jurisconsulte. Il eut le malheur d'être envelopé dans la disgrace de Barneveld, & son attachement au parti lui coûta tous ses biens & la liberté. On sçait par quelle industrie sa femme le délivra de prison; mais devenu libre il fut obligé d'aller chercher un azile hors de sa patrie. Le Cardinal de Richelieu lui fit donner en France une pension de trois mille livres, à la faveur de laquelle il subsista plusieurs années à Paris. Le Cardinal lui aïant enfin retranché cette pension par une épargne aussi injuste que les liberalitez qu'il faisoit à de fort mauvais Poëtes, Grotius alla chercher un Mecene en Al-

Memoires pour servir a l'hist. de Hollande par Aubery du Maurier.

AN. 1639. lemagne. Il en trouva un dans le grand Gustave, & après la mort de ce Prince dans le Chancelier Oxenstiern, qui l'honora de la qualité d'Ambassadeur de Suede à la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu ne vit qu'avec chagrin revenir en France avec un titre si distingué un homme qu'il avoit maltraité. Il regarda cette generosité de la Suede comme un reproche qu'elle lui faisoit de son injustice, & la conduite de Grotius l'offensoit encore

XXXVI. La Cour de France s'applique à le chagriner.

plus. Ce Ministre refusoit de donner la droite au Cardinal, sous prétexte que les Protestans ne reconnoissoient point cette dignité; & pour cette raison il ne le voïoit que rarement, quoique les Ambassadeurs d'Allemagne & d'Espagne ne fissent aucune difficulté de suivre ce céremonial, & que l'Ambassadeur d'Angleterre l'eût fait lui-même; car ce ne fut qu'à l'exemple de Grotius que le Comte de Leicester refusa dans la suite de rendre cet honneur à la pourpre Romaine. Comme tous les Ministres de la Cour de France dépendoient absolument du Cardinal, tous s'appliquerent à chagriner l'Ambassadeur Sue-

Dépêche du Roi au C. d'Avaux le 16. Juillet 1639.

Pufendorf. l. 11.

dois, & entr'autres M. le Chancelier Seguier lorsqu'il alloit lui rendre visite, affectoit de s'asseoir à la premiere place; ce qui obligeoit aussitôt Grotius d'emporter lui-même son siege pour s'aller placer au-dessus du Chancelier. La Cour de France esperoit que les Regens de Suede fatiguez de ces querelles rappelleroient Grotius, & elle voulut même en écrire à la Reine. Mais le Comte d'Avaux conseilla de ne rien précipiter, parce que cet Ambassadeur étoit protegé par Oxenstiern, & celui-ci tout mécontent qu'il étoit de Grotius, qui toujours absorbé dans l'étude & retiré de la societé des hommes ne lui mandoit, comme il disoit, que *des nouvelles du Pont-neuf*, s'obstinoit à le laisser à Paris pour mortifier le Cardinal dont la fierté l'avoit autrefois choqué. Le Comte d'Avaux fit cependant entrer Salvius dans les sentimens de la Cour de France, & attendit une occasion favorable pour faire à la Suede la proposition du rappel de Grotius. Elle ne se présenta apparemment pas; car ce Ministre ne fut rappellé qu'en 1645. après la mort du Cardinal de Richelieu.

Memoires de Hollande par Aubery du Maurier.

AN. 1639. La negociation de la treve n'aïant pas réussi à Paris, fut renvoïée à Hambourg, où le Comte d'Avaux la proposa à Salvius aux mêmes conditions. Mais Salvius ne goûtoit du tout point la treve, qu'il croïoit même préjudiciable aux interêts de la Suede. Il differa de semaine en semaine de s'expliquer avec le Comte, & ne répondit à toutes ses raisons qu'en demandant un million par an. Le Comte d'Avaux eut ordre d'offrir jusqu'à sept cens cinquante mille livres; mais les Suedois refuserent encore ces offres, & la chose en demeura là.

XXXVII. La negociation de la treve est renvoïée à Hambourg.

Dépêche du Roi au C. d'Avaux le 16. Juillet 1639.

XXXVIII. La Maison d'Autriche refuse la treve.

L'Empereur & le Roi d'Espagne ne témoignoient gueres plus d'empressement. Ils n'avoient promis de consentir à une treve que dans l'esperance que leurs armées remporteroient bientôt de grands avantages, qui feroient perdre à la France la superiorité qu'elle avoit sur eux. Comme le succès répondoit mal à leurs esperances, ils chercherent des prétextes pour éloigner la treve. C'est ainsi que lorsque l'Espagne se préparoit à faire le siege de Casal, elle affecta de témoigner beaucoup d'empressement pour la tre-

ve. Tandis que le ſuccès du ſiege lui parut incertain, elle ceſſa d'en parler, & le Pape aïant envoïé dans ce temps-là un courier à Philippe pour le preſſer de donner ſon conſentement, le courier fut retenu ſix ſemaines entieres à Madrit, juſqu'à ce qu'enfin le Marquis de Leganez eut répondu de la priſe de Caſal. Alors Philippe renvoïa le courier avec promeſſe de conſentir à la treve, eſperant la faire avec honneur, parce que la priſe de cette Place devoit balancer les avantages des François. Mais il arriva qu'au lieu de prendre Caſal, le Marquis de Leganez perdit une bataille, & fut défait dans ſes lignes par le Comte d'Harcourt, comme on verra dans la ſuite. Dès-lors il ne fut plus queſtion de la treve, & les Eſpagnols n'en parlerent que par complaiſance pour le Pape, ſans aucun deſſein de l'accepter. Le Comte-Duc ne l'offroit tout au plus que pour deux ou trois ans, & demandoit la reſtitution des Places conquiſes, au lieu que le Cardinal de Richelieu la vouloit pour dix ou douze ans, en retenant toutes les conquêtes.

AN. 1639.

Dépêche du Roi au C. d'Avaux le 17. Mai 1640.

AN. 1639.

XXXIX.

Les Imperiaux renouvellent leurs intrigues auprès des Suedois.

Pufendorf l. 11.

Cependant les Imperiaux beaucoup moins occupez de la treve que de leurs intrigues secretes, ne pouvoient abandonner le dessein qu'ils avoient formé de détacher la Suede de la France, & Salvius de son côté n'avoit que trop de penchant pour un traité particulier. Le Comte de Curtz gagna deux bourgeois de Hambourg, par l'entremise desquels le Comte & Salvius se communiquerent leurs propositions si secretement, que l'Ambassadeur de France n'en put rien découvrir. La chose ne réussit cependant pas, parce que sur ces entrefaites le Comte de Curtz fut rappellé à Vienne. Mais à peine fut-il parti, que les Ducs de Lauvembourg renouerent la negociation.

On n'avoit encore jamais fait aux Suedois de si belles propositions, & ils s'imaginerent que ces offres étoient d'autant plus sinceres, que la guerre commençoit à devenir beaucoup moins favorable à l'Empereur, dans un temps où le Turc menaçoit l'Empire, après avoir fait la paix avec la Perse & les Venitiens. Les Suédois aimant ainsi à se tromper eux-mêmes,

prirent en même temps toutes les précautions possibles pour tromper le Comte d'Avaux. Un differend que les Ducs de Lauvembourg avoient avec le Duc Auguste leur frere, leur servit de prétexte pour se rendre à Hambourg. On convint de ne se rien communiquer par écrit, & que lorsque le traité seroit conclu, on le mettroit en dépôt chez une personne de confiance, jusqu'à ce que l'Empereur en eût envoïé la ratification. Les choses étoient déja assez avancées lorsque le Comte d'Avaux aïant eu quelque vent de ces menées secretes, fut assez habile & assez heureux pour découvrir toute l'intrigue en remontant jusqu'à la source. Il alla trouver Salvius, & l'accabla de reproches en lui faisant tout le détail de sa découverte. Salvius embarassé & surpris ne put lui répondre qu'en niant le fait, & prétendit faire passer l'avis qu'on avoit donné au Comte pour un de ces faux bruits que les Imperiaux répandoient pour troubler la bonne intelligence des Alliez ; mais soit qu'il n'osât plus traiter après la découverte de l'intrigue, soit plûtôt qu'il fût mal satisfait des Imperiaux, AN. 1639.

AN. 1639. la negociation fut aussi-tôt rompuë.

XL. [Banier negocie secretement avec les Imperiaux, mais sans succès.] Une autre negociation secrete que le General Banier avoit commencée en Boheme dans le même temps que celle de Hambourg, finit aussi en même temps. Ce General sembla vouloir ajouter à ses exploits militaires la gloire d'avoir donné la paix à l'Empire & à sa patrie. Sa femme gagnée par quelques Ministres Imperiaux dont elle étoit alliée, le sollicitoit vivement d'entrer en negociation. L'Empereur lui offroit pour récompense deux Duchez en Silesie, avec la qualité de Prince de l'Empire, & il ne parut pas insensible à ces offres, quoiqu'apparemment on ne les lui fit que pour le mieux tromper, jusqu'à ce qu'on pût lui opposer d'assez grandes forces pour arrêter ses progrès. Beauregard qui étoit toujours auprès de lui, & qui sous le nom de Résident faisoit l'office d'espion, découvrit cette intrigue, dont un Medecin de Prague étoit l'entremetteur, & il en donna aussi-tôt avis au Comte d'Avaux. Le Comte en fut d'autant plus allarmé, qu'il étoit moins à portée de parer le coup. Mais il fut parfaitement secon-

Ibid.

dé par Salvius, qui regarda comme un affront qu'on voulût lui enlever la gloire d'avoir ménagé la paix ; tous deux écrivirent aux Regens de Suede des lettres fort vives contre Banier. La mésintelligence entre le Ministre & le General Suedois fut encore augmentée par des lettres qu'on écrivit de Prague à Hambourg & de Hambourg à Prague, où on les faisoit parler l'un de l'autre en termes offensans. La division passa jusques dans le Conseil de Suede, où l'un & l'autre avoit sa brigue & ses partisans ; mais les sollicitations du Comte d'Avaux & de Salvius prévalurent. On déclara à Banier que la Suede étoit résoluë d'observer le traité d'alliance avec la France, & de ne traiter que de concert avec elle, d'autant plus qu'on avoit lieu de croire que les Ministres de l'Empereur n'agissoient pas de bonne foi. Cette déclaration fit avorter l'intrigue, & Banier fut presqu'aussi-tôt obligé de quitter la Boheme sur la nouvelle qu'il reçut de l'approche de Picolomini avec une armée plus forte que la sienne. AN. 1639.

Ces diverses negociations & ces XLI. Continua-

AN. 1639. ..ion de la guerre.

mouvemens que les Princes se donnoient de part & d'autre pour s'unir plus étroitement, ou pour diviser leurs ennnemis, marquoient beaucoup moins de disposition à la paix, que d'inclination à continuer la guerre. Elle étoit en effet toujours également vive dans toutes les parties de l'Europe.

XLII. Les François assiegent Hesdin.

Trois armées Françoises furent cette année destinées à vanger l'affront que la France avoit reçû l'année précedente devant Saint-Omer. L'une sous le commandement de M. de la Meilleraye entra dans l'Artois, & après differentes marches & de longues déliberations, elle mit le siege devant Hesdin. La Ville se défendit avec

XLIII. Picolomini bat l'armée Françoise devant Thionville.

beaucoup de résolution, les François & les Espagnols combattant à l'envi les uns des autres pour se signaler à la vûë du Roi, qui vint lui-même voir le siege. La seconde armée sous le Marquis de Feuquieres, assiegea Thionville sur la frontiere du Luxembourg. Mais l'éloignement des quartiers que ce General négligea, ou n'eut pas le temps de rapprocher, donna à Picolomini la facilité de secourir la Place.

Les ennemis forcerent un quartier, jetterent du secours dans la Ville, & quoique toute l'armée Françoise se fût réunie, Picolomini l'attaqua avec tant de conduite & de valeur, qu'il la rompit & la mit en une entiere déroute. L'infanterie fut taillée en pieces; le canon & le bagage demeurerent au pouvoir des Espagnols avec le General François. AN. 1639.

XLIV. Il est obligé de lever le siege de Mouzon.

Ce succès donna envie à Picolomini de marcher au secours de Hesdin. Il étoit déja en chemin lorsque faisant réflexion sur la difficulté de l'entreprise, il jugea que ce seroit trop exposer la gloire qu'il venoit d'acquerir. L'armée qui assiegeoit Hesdin étoit beaucoup plus forte, bien retranchée, & la présence du Roi sembloit la rendre invincible. Il prit donc le parti de faire diversion en attaquant quelque Place en France. Il s'attacha à Mouzon petite Ville mal fortifiée sur la Meuse, & après y avoir fait breche en peu de jours, il donna deux assauts qui furent beaucoup mieux soutenus qu'il n'avoit pensé. Comme il se préparoit à en donner un troisiéme, il découvrit avec une extrême

An. 1639. surprise l'avant-garde de la troisiéme armée Françoise commandée par le Maréchal de Châtillon qui marchoit au secours de la Place. Il eut de la peine à se persuader ce qu'il voïoit. Il sçavoit que les principales forces des François étoient occupées au siege de Hesdin. Il venoit de défaire une autre armée, & cependant il en voïoit tout-à-coup reparoître une troisiéme; comme si la terre avoit enfanté des soldats. Sa confusion fut égale à sa surprise; car il s'étoit tellement flatté d'emporter Mouzon sans aucun obstacle, qu'il ne s'étoit pas même donné la peine de faire des lignes, & qu'il n'avoit placé qu'un petit corps de troupes en deçà de la riviere. Les François eurent ainsi la liberté de faire entrer dans la Place tous les secours qu'ils voulurent, de sorte que Picolomini se vit contraint avec son armée victorieuse de lever le siege d'une méchante Place, avouant que la France étoit le seul Roïaume de l'Europe qui eût de si grandes & de si promptes ressources.

XLV. Diverses pertes des Espagnols.

Cependant Hesdin se rendit au Roi. La prise de cette Ville fut suivie

de celle d'Ivoix dont on rasa les fortifications, & l'Espagne fit dans la Manche une perte beaucoup plus considerable par la défaite de cette grande flotte dont j'ai parlé ailleurs. Il seroit difficile de se représenter un spectacle plus terrible que celui de ce combat, ni une victoire plus glorieuse que celle que l'Amiral Tromp remporta dans cette fameuse action. Une partie de la flotte Espagnole se refugia dans les Ports & sur les côtes d'Angleterre, une autre s'échoua sur celles de France, & le reste fut pris, ou brûlé, ou coulé à fond. C'est ainsi que l'Espagne faisoit tous les ans quelque nouvelle perte, ses ennemis gagnant toujours du terrain, & resserrant peu à peu ses frontieres. L'année suivante fut encore plus malheureuse pour elle par la perte d'Arras. Jamais on n'a vû plus de mouvemens autour d'une Place pour l'attaquer & pour la défendre. Trois Maréchaux de France en formerent le siege. Le Roi & le Cardinal de Richelieu s'avancerent jusqu'à Amiens pour être plus à portée de donner leurs ordres. Les Espagnols attaquerent vivement les

AN. 1639. lignes, & chaque convoi qu'on vouloit amener au camp coûtoit une bataille. La valeur & la patience des troupes Françoises vainquirent l'opiniâtreté des Espagnols, & Arras cette Ville imprenable qui ne s'imaginoit pas qu'on pût oser l'attaquer, devint enfin une frontiere de France. Le Prince de Condé prit aussi Salces dans le Roussillon ; mais les Espagnols le reprirent.

XLVI. La Duchesse de Savoïe est réduite à de fâcheuses extrémitez. Les Princes de Savoïe se rendent maîtres de presque tout le Piémont.

Pendant ce temps-là la Duchesse de Savoïe en bute à la persecution de ses beaux-freres, éprouvoit les plus fâcheuses disgraces de la fortune. Les peuples mécontens du gouvernement murmuroient avec audace, & l'esprit de révolte s'étoit répandu de la Capitale dans tout le Piémont. Le Cardinal Maurice, le Prince Thomas, le Duc de Parme alors zelé partisan de l'Espagne, & le Marquis de Leganez, s'étant joints ensemble entrerent sans obstacle dans les Etats de Savoïe, & y firent bien-tôt de grands progrès par les intelligences qu'ils avoient dans le païs. Plusieurs Gouverneurs qui n'attendoient que l'arrivée des Princes pour trahir la Duchesse, leur livrerent leurs

AN. 1639.

leurs Places. Chivas, Crescentin, Verruë, toutes les Villes du Pô leur ouvrirent leurs portes; Trin ne soutint que quelques jours de siege, & la terreur ébranlant ceux que la fidelité retenoit encore dans le devoir, tout le Piémont se déclara pour le parti dominant. Les Princes profitant d'un si heureux commencement, entreprirent de se rendre maîtres de la Capitale, où la Duchesse étoit enfermée. Christine prévoïant leur dessein, & craignant tout de l'infidelité des habitans, avoit heureusement fait entrer dans la Ville six mille François, & avoit éloigné du peril le jeune Duc en l'envoïant à Chamberry. Les François continrent les bourgeois de Turin, & obligerent les Princes de se retirer. Ceux-ci se dédommagerent par la prise d'Ivrée, de Saluces, d'Ast, de Fossan, de Coni & de quelques autres Places; de sorte que la Duchesse comptoit les jours par ses pertes. Les François reprirent cependant quelques-unes de ces Places; mais la garnison de Turin s'étant imprudemment éloignée, les Princes qui en furent aussi-tôt avertis par leurs partisans, reparurent inopi-

XLVII. Les Princes de Savoïe prennent Turin, & assiegent la Citadelle.

AN. 1639. nément à la vûë de la Ville, la surprirent, & donnerent à peine le temps à la Duchesse de se jetter en desordre dans la citadelle, d'où elle se retira à Chamberry auprès de son fils, tandis que les François & les Espagnols faisoient un champ de bataille de la Ville de Turin; & de-là Christine alla à Grenoble implorer le secours du Roi son frere.

XLVIII. La Duchesse fait un nouveau traité avec la France, & en reçoit du secours.

Elle eut beaucoup à souffrir des hauteurs du Cardinal de Richelieu, qui abusant de son pouvoir & de la foiblesse de cette Princesse, oublia quelquefois ce qu'un sujet doit toujours au sang de ses Rois. Cependant quoiqu'elle n'accordât pas au Cardinal tout ce qu'il souhaitoit, elle ne laissa pas d'obtenir tous les secours qu'elle demandoit. Le Cardinal de la Valette qui avoit alors le commandement des armées en Italie étant mort, & le Duc de Longueville autre General étant passé en Allemagne, le Comte d'Harcourt leur succeda, & devint par son courage & sa bonne fortune le restaurateur des Etats de Savoïe.

XLIX. Exploits

A peine fut-il arrivé en Italie qu'il s'y signala par le ravitaillement de Ca-

sal, la prise de Quiers, & une glorieuse retraite qu'il fit avec neuf mille hommes à la vûë des Espagnols qui en avoient vingt mille, & qui malgré leur nombre furent toujours repoussez & battus. Cette action étonna les ennemis, rassura le parti de la Duchesse, & donna un nouvel éclat à la réputation du Comte d'Harcourt. L'année suivante il fit quelque chose de plus. Le Marquis de Leganez se prévalant de la foiblesse des François, dont les recruës étoient encore en deçà des Alpes, mit le siege devant Casal, Place tant enviée à la France, & si souvent attaquée. La Princesse de Mantouë favorisoit son dessein, & trahissant les interêts de la France & ceux de son fils, elle avoit persuadé une pareille trahison à quelques-uns des habitans. Leganez se flattoit d'immortaliser son nom par cette importante conquête; il l'écrivit même à la Cour d'Espagne, comme j'ai dit en parlant des propositions que le Pape faisoit pour une treve; & si l'on en croit les nouvelles qui coururent à Paris, il se vantoit qu'*en un même jour il battroit les François, prendroit Casal, & assujettiroit*

AN. 1639.

du Comte d'Harcourt en Italie.

Lettre de M. de Roissy au C. d'Avaux 16. *Juin* 1640.

AN. 1639. *ensuite au Roi d'Espagne dix Souverainetez en Italie.* Il falloit promettre moins, ou tenir mieux sa parole.

L. Il défait les Espagnols devant Casal.

Le Comte d'Harcourt averti du danger où étoit la Place, ramassa promptement tout ce qu'il put de troupes, & aïant fait un corps de sept à huit mille hommes, il entreprit de forcer dans ses retranchemens une armée de vingt mille Espagnols. C'étoit une temerité necessaire pour sauver l'Italie. L'infanterie commença l'attaque commandée par le Comte du Plessis-Prâlin, & après avoir été repoussée trois fois, elle entra enfin dans les lignes des ennemis. Le Comte d'Harcourt s'y jetta des premiers : son cheval fut tué sous lui, un second qu'il prit s'embourba, & il ne se débarassa lui-même qu'avec peine. Enfin étant monté sur un troisiéme sans chapeau ni pistolets, il anima tellement les troupes par son exemple, qu'elles remporterent une victoire complete. Les ennemis étonnez d'une hardiesse si extraordinaire, & songeant moins à vaincre qu'à se défendre, se laisserent chasser de leurs retranchemens, & leur General déconcerté perdit le ju-

gement. *Il semble que les Espagnols aient été frappez d'un coup de foudre*, écrivit-on à la Princesse de Mantouë, *& on ne s'imaginera jamais que cette action se soit passée sans un miracle.* AN. 1639.

LI. Il prend Turin, & rétablit la Duchesse de Savoïe.

Si c'en fut un, ce ne fut pas le dernier que le Comte d'Harcourt fit en Italie. Il osa avec sa petite armée assieger la Capitale du Piémont, où le Prince Thomas commandoit une garnison presqu'aussi nombreuse que les troupes Françoises, & à la vûë du Marquis de Leganez, qui depuis sa défaite avoit rassemblé une nouvelle armée, & recevoit tous les jours des renforts du Milanez. C'étoit-là une belle occasion pour Leganez d'effacer la honte de sa défaite, en forçant à son tour les lignes du Comte d'Harcourt; il le tenta plus d'une fois sans succès. Le grand nombre des ennemis & les efforts extraordinaires qu'ils firent ne servirent qu'à relever la gloire des François. Turin fut pris & rendu à la Duchesse de Savoïe. Elle y entra comme en triomphe, & par un heureux changement de fortune elle commença dès-lors à jouir d'un sort beaucoup plus doux.

AN. 1639.

LII.
Banier reçoit des secours d'argent du Comte d'Avaux.

D'un autre côté Gallas aïant enfin abandonné la Pomeranie, Banier se vit en état de faire des conquêtes. Il entreprit de passer l'Elbe, de reprendre ses anciens postes sur ce fleuve & sur la Saal, de se rendre maître de la Misnie & de la Thuringe, & de repousser les Imperiaux jusques dans les Païs héreditaires d'Autriche. Mais il avoit besoin d'argent pour remonter sa cavalerie, & Salvius lui en refusoit autant pour chagriner Banier qu'il haïssoit, que pour ne pas irriter le Roi de Dannemark protecteur des Ducs de Lunebourg & des Etats de la basse-Saxe, que le voisinage des Suedois allarmoit. Banier au désespoir de ce refus se ressouvint, dit un Historien, de la generosité du Comte d'Avaux tant vantée en Allemagne. En effet le Comte d'Avaux emprunta sous son nom cent mille Richsdales à la Banque de Hambourg, & Salvius se piquant de generosité à son tour, promit d'en païer le tiers sur l'argent qu'il recevoit de France pour la Suede.

Hist. du Mar. de Guebriant. l. 4. c. 1.

LIII.
La disette ruine l'armée Imperiale.

Aidé de ce secours le General Suedois se mit en campagne avec une belle armée, prit plusieurs Places, &

obligea une seconde fois Gallas à repasser l'Elbe. Les Imperiaux s'étoient flattez que la Ville de Hambourg leur fourniroit des vivres ; mais le Comte d'Avaux secondé de Salvius persuada aux Magistrats de leur en refuser, & ruina par-là l'armée Imperiale ; car la disette y devint si grande en peu de jours, qu'il en périt près de la moitié, & que le reste fut obligé d'aller chercher des vivres jusques dans les Païs héreditaires de la Maison d'Autriche, abandonnant aux Suedois toute la campagne. Banier leva par-tout de grosses contributions qui l'aiderent pendant quelque temps à subsister dans un païs entierement ruiné ; mais bientôt il se trouva encore une fois hors d'état de rien entreprendre par le défaut d'argent. Salvius s'opiniâtra à lui en refuser, & sembla vouloir donner au Comte d'Avaux la gloire de sauver encore l'armée Suedoise, & la réputation du General. Banier s'adressa à lui, & en reçut les sommes dont il avoit besoin. Un si grand service le pénetra de joie & de reconnoissance. Il écrivit aux Regens de Suede que c'étoit au Comte d'Avaux qu'on étoit AN. 1639.

An. 1639. redevable de la conservation de l'armée, & lorsque ses troupes passerent l'Elbe à Lombourg à sept lieuës de Hambourg, il voulut aller lui-même remercier son genereux bienfaiteur, malgré le danger qu'il y avoit pour lui à s'engager dans une Ville où le Roi de Dannemark étoit puissant.

LIV. Banier entre dans la Boheme & y fait plusieurs conquêtes.

A peine l'armée Suedoise eut-elle passé l'Elbe, que Banier remplit toute l'Allemagne de la gloire de son nom & du bruit de ses exploits. Jusqu'alors accablé par toutes les forces de l'Empire, il avoit moins songé à attaquer qu'à se défendre; mais dès que les Imperiaux épuisez enfin, & rebutez de tant de vains efforts qu'ils avoient faits pour le chasser de la Pomeranie, lui eurent laissé le champ libre, il entra plus avant en Allemagne, & résolut de pénetrer dans les Païs héreditaires de l'Empereur. Il s'ouvrit le passage par la défaite d'une armée Imperiale commandée par le General Marazin auprès de Chemnitz. Mille Imperiaux resterent sur le champ de bataille, quinze cens demeurerent prisonniers avec quelques Officiers distinguez. Après cette victoire il tra-

verſa toute la Boheme en conquerant, forçant toutes les Villes qui ſe trouverent ſur ſon paſſage juſqu'à Prague, & il auroit peut-être encore emporté cette Capitale ſans la crainte qu'il eut que ſon armée enrichie du pillage de cette grande Ville ne ſe diſſipât. Les détachemens de ſon armée remporterent auſſi divers avantages ſur les troupes ennemies. Il étoit enfin devenu ſi redoutable, que le ſeul bruit de ſon approche mit en fuite une armée commandée par l'Electeur de Saxe & par Hatzfeldt, quoiqu'il n'eût aucun deſſein de l'attaquer. AN. 1639.

LV. Mort du Duc Bernard de Saxe-Veimar.

Le Rhin fut cette année beaucoup moin le theatre de la guerre, que d'une negociation délicate & difficile. Le Duc Bernard de Veimar ſatisfait de la gloire qu'il avoit acquiſe l'année précedente par la priſe de Briſack, ne ſongeoit qu'à s'aſſurer la poſſeſſion de ſa conquête. Dans ce deſſein il s'étoit déja rendu maître de Pontarlier en Franche-Comté, du Château de Joux, & de quelques autres petites Places, lorſque la mort vint tout-à-coup l'arracher d'entre les bras de la victoire. Il mourut à Neu- 18. Juillet 1639.

AN. 1639. bourg de la peste qui regnoit alors dans ces quartiers-là, ou de poison, selon l'opinion de quelques-uns. Comme sa mort parut également avantageuse à la Maison d'Autriche & à la France, on soupçonna ces deux Puissances de l'avoir avancée. Mais les preuves qu'on en apporta dans le tems ne sçauroient fonder un jugement certain, d'autant plus que les indices de la peste & du poison sont assez souvent les mêmes après la mort. Il y a des gens qui cherchent toujours quelque cause secrete de la mort des Grands, comme il y en a qui veulent qu'elle soit toujours précedée de quelque présage funeste. C'est dans les uns une malignité outrée, & dans les autres une superstition ridicule.

LVI. La France veut retenir ses conquêtes & son armée.

La mort du Duc de Veimar délivra l'Empereur d'un ennemi redoutable, & assura à la France la possession de Brisack & de l'Alsace. Bernard n'avoit pour tout bien que l'honneur d'être issu de la branche aînée de la Maison de Saxe, que Charles V. avoit dépouillée de ses terres & de la dignité Electorale. Aïant eu assez de courage & de bonheur pour se vanger de la

Maison d'Autriche, il eut aussi assez d'ambition pour songer à se faire un établissement de ce qu'il avoit enlevé à cette Maison, & le Lantgraviat d'Alsace lui parut tout propre à le dédommager de celui de Thuringe. La France le lui avoit cedé, sans cependant abandonner les vûës qu'elle avoit sur cette Province, & elle esperoit que quand le Duc s'en seroit rendu maître, il écouteroit d'autant plus volontiers des propositions d'accommodement, qu'il étoit redevable à la France de toutes ses conquêtes. Mais après la prise de Brisack, Bernard laissa assez entrevoir qu'il n'étoit pas d'humeur de se désaisir. Sa mort prévint la mauvaise intelligence que cette opposition d'interêts alloit infailliblement causer entre lui & la Cour de France. On traita avec les Officiers de ses troupes, & ceux-ci remirent entre les mains du Roi toutes les Places conquises.

AN. 1639.

Histoire du Card. de Richelieu, l. 6. c. 4. 5. & 6.

Memorie recond. di Vittorio Siri, to. 8.

LVII. L'Empereur & plusieurs Princes veulent s'en emparer.

Un second siege de Brisack n'auroit pas plus coûté au Comte de Guebriant que cette negociation. L'Empereur comme le plus interessé dans cette affaire, mit tout en œuvre pour attirer les troupes à son service, &

AN. 1639. sur-tout pour se faire remettre les Places conquises. C'étoit, selon lui, un moien sûr d'accommodement avec le Prince Palatin. Il proposa de traiter, il offrit une treve, il promit l'amnistie à toutes les troupes, & de grandes récompenses aux Officiers. La Suede étoit trop éloignée & trop occupée sur l'Elbe & sur l'Oder pour se charger de garder l'Alsace; mais elle auroit du moins voulu qu'on l'eût consultée avant que d'en disposer; & si on l'avoit fait, comme les traitez d'alliance n'étouffent pas les jalousies mutuelles des nations, la France eût été mal partagée. Les Duc de Baviere, de Lauvembourg & de Lunebourg se mirent du nombre des prétendans, & avoient aussi leurs partisans. Enfin Guillaume Duc de Saxe frere aîné de Bernard, avoit ses droits en vertu du testament du Duc défunt, & prétendit être mis en possession des Places pour les garder du moins jusqu'à la paix.

LVIII. Desseins du Prince Palatin sur les troupes & les conquêtes du Duc de Veimar.

Mais le plus dangereux de tous les concurrens, étoit le Prince Palatin Charles-Louis, que le Roi d'Angleterre, le Prince d'Orange & les Pro-

vinces-Unies recommandoient vivement, & pour qui les troupes faiſoient paroître de l'inclination. Dès que ce Prince eut appris à la Haye la mort de Bernard, il paſſa promptement en Angleterre pour y chercher de l'argent, tandis que ſes Agens entretenoient l'armée des plus belles eſperances. Charles-Louis promettoit de ſe joindre inceſſamment à elle avec un grand corps de troupes Angloiſes & de groſſes ſommes d'argent. S'il l'avoit fait, Briſack auroit échappé à la France; mais ce Prince ſe perdit par ſon imprudence. Il partit d'Angleterre avec 25000. livres ſterling pour ſe rendre à l'armée; & au lieu de prendre ſa route par la Hollande où il n'avoit à craindre aucun obſtacle, il vint débarquer en France. Monſieur de Bellievre Ambaſſadeur de France à Londres aïant ſçû du Roi d'Angleterre le deſſein que le Prince Palatin avoit de paſſer par la France, s'étoit oppoſé à ce voïage juſqu'à ce que le Roi de France lui eut fait ſçavoir ſes intentions. Le Prince au lieu d'attendre la réponſe du Roi, entreprit de traverſer toute la France *incognito*; & comme

An. 1639.

Pufendorf. l. 11.

Grotii Epiſt. paſſim.

LIX. Le Prince Palatin veut paſſer *incognito* par la France & y eſt arrêté.

AN. 1639. s'il avoit craint qu'on n'ignorât son secret, il le laissa publier dans le Port de Boulogne par toute l'artillerie de son vaisseau qui le salua lorsqu'il mit pied à terre. A Paris au lieu d'aller loger chez le Comte de Leicester, comme le Roi d'Angleterre l'avoit promis à M. de Bellievre, & d'aller ensuite saluer le Roi, il affecta de se cacher. Le Cardinal de Richelieu qui prévoïoit combien la présence de ce Prince nuiroit à ses desseins sur Brisack, profita de son imprudence pour s'assurer de sa personne jusqu'à la conclusion de cette grande affaire. Le Prince fut arrêté à Moulins, & de-là conduit à Vincennes où il fut gardé assez étroitement.

LX. Le Prince Casimir y est aussi retenu prisonnier.

Le Prince Casimir y étoit déja depuis un an, & avoit été arrêté à peu près de la même maniere. Il étoit frere du Roi de Pologne, & attaché à la Maison d'Autriche dont il sortoit par sa mere. Il avoit fait des levées pour l'Empereur; il étoit nommé Viceroi de Portugal par le Roi d'Espagne, & il avoit esperé de passer *incognito* par la France pour se rendre à Lisbonne; mais il avoit été reconnu à Marseille,

& conduit à Vincennes. Les Etats de Pologne se recrierent contre cette violence prétenduë, & écrivirent au Comte d'Avaux des lettres fort vives sur ce sujet. A ces premieres saillies succederent des réflexions plus moderées. Le Roi de Pologne mit l'affaire en negociation ; il envoïa en France Gozienski Palatin de Smolensko, & le Prince Casimir fut remis peu de temps après en liberté en consequence d'un traité par lequel Ladislas promit de ne faire aucune hostilité contre la France, & de ne prendre aucune part aux guerres d'Allemagne. Il paroît par une lettre de l'Ambassadeur Polonois au Comte d'Avaux, que le Comte contribua beaucoup au succès de cette negociation. Il est du moins certain qu'il découvrit tout le secret de l'Ambassade. Un Italien Secretaire de l'Ambassadeur le quitta mécontent de lui ; comme le secret est une des premieres choses qu'un homme mécontent se croit en droit de sacrifier à son ressentiment, le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à faire parler celui-ci. Il apprit de lui tout le détail des instructions de l'Ambassadeur, & il

AN. 1639.

27. Fevrier 1640.

Hist. Venet. di Nani l. 10.

AN. 1639. en informa la Cour.

LXI. Les Rois d'Angleterre & de Dannemark se plaignent de la détention du Prince Palatin.

Le Comte de Leicester fit aussi à Paris beaucoup de bruit de la détention du Prince Palatin. Le Roi de Dannemark le reclama avec beaucoup de hauteur, & fit faire à Hambourg de grandes menaces au Comte d'Avaux, si on ne lui rendoit au plûtôt la liberté. Enfin tous les partisans de la Maison Palatine se déchaînerent contre la France. Le Cardinal de Richelieu allegua pour se justifier, qu'il n'étoit permis à aucun Prince étranger de passer par le Roïaume sans passeport. Que le soin que le Prince Palatin avoit pris de se cacher faisoit soupçonner qu'il méditoit quelque dessein contraire aux interêts du Roi, & qu'on avoit été d'autant mieux fondé à l'arrêter, qu'on disoit que ce Prince ne vouloit être maître des Villes d'Alsace que pour les échanger avec les Etats du Palatinat ; ce qui ne pouvoit être que très-préjudiciable à la France, à qui ces conquêtes avoient tant coûté. Au reste le Cardinal de Richelieu étoit depuis long-temps accoutumé à ces cris. Il s'y étoit attendu & ne s'en étonna pas. Il ne laissa

pas de donner de belles paroles aux Rois d'Angleterre & de Dannemark, & cependant il travailla efficacement à s'assurer de l'armée & des Places du Duc de Veimar. L'argent fut le grand ressort de cette negociation, comme il l'est de beaucoup d'autres, & l'emporta sur la brigue. Les Officiers & les soldats vouloient vendre leurs services. La France seule étoit en état de les acheter. Ainsi le traité fut signé le 9. d'Octobre 1639. Le Baron d'Erlach demeura Gouverneur de Brisack pour la France, comme il l'étoit auparavant pour le Duc Bernard, & le Duc de Longueville fut reconnu Chef de l'armée. Quelques mois après le Prince Palatin fut remis en liberté, après qu'on eut exigé de lui une promesse par écrit qu'il ne feroit rien contre les interêts de la France ; promesse fort inutile de la part d'un Prince qui étoit hors d'état de nuire.

LXII. La France se met en possession des conquêtes & des troupes du Duc Bernard.

Si la guerre avoit été jusqu'alors peu favorable aux esperances du Cardinal de Richelieu, le succès de cette negociation commença à dédommager la France des dépenses énormes qu'elle faisoit depuis plusieurs années. La pos-

AN. 1639. ſeſſion de Briſack valoit ſeule pluſieurs conquêtes. Auſſi la France prit-elle dès-lors la réſolution de ne jamais ſe déſaiſir d'une Place ſi importante. On vouloit ſur-tout en conſerver la poſſeſſion par le traité de paix, ce qu'on ne pouvoit eſperer que par le ſecours des Alliez. Il falloit par conſequent s'unir de plus en plus avec eux, & entrer dans leurs interêts pour les faire entrer dans ceux de la France. Ce fut dans cette vûë que comme le dernier traité d'alliance fait avec la Suede pour trois ans devoit bien-tôt expirer, on ſongea de bonne heure à le faire renouveller. Le Cardinal de Richelieu eut le ſuccès de cette negociation beaucoup plus à cœur que la paix même. On n'oublia rien pour la faire réuſſir, & on y verra le Comte d'Avaux emploïer tour à tour l'adreſſe, la patience, la hauteur même, & tout ce que la prudence humaine pouvoit imaginer de plus ſubtil pour conduire une affaire ſi délicate.

LXIII. La France ſonge à renouveller ſon traité d'alliance avec la Suede.

Fin du cinquiéme Livre.



SOMMAIRE
DU
SIXIE'ME LIVRE.

I. D*Esseins de la France dans le renouvellement du traité d'alliance avec la Suede.* II. *Salvius laisse entrevoir les demandes de la Suede.* III. *Le Comte d'Avaux lui ôte l'esperance de les obtenir.* IV. *Il est secondé par le Baron de Rorté.* V. *Demandes de la Suede.* VI. *Réponse du Comte d'Avaux.* VII. *Il affecte beaucoup d'indifference pour le traité.* VIII. *Sentimens de la France sur le choix des lieux pour les conferences de la paix generale.* IX. *Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster & Osnabrug.* X. *Contestation sur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne.* XI. *Proposition captieuse du Comte d'Avaux.* XII. *Contestation sur les subsides.* XIII. *Tous les autres articles demeurent indécis.* XIV. *Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean*

de Vverth. XV. *Il suspend pareillement le païement des subsides.* XVI. *Il intimide les Suedois.* XVII. *Les Suedois moderent leurs demandes.* XVIII. *La France les rejette encore.* XIX. *Dispositions de la Suede peu favorables à la France.* XX. *Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix generale.* XXI. *Diete de Ratisbonne.* XXII. *La Diete écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.* XXIII. *L'Empereur propose une amnistie.* XXIV. *La Diete renvoïe à Vienne l'affaire des Princes Palatins.* XXV. *Banier forme le dessein de rompre la Diete en attaquant Ratisbonne.* XXVI. *Il se décredite parmi les troupes.* XXVII. *Les armées Françoise & Suedoise donnent l'allarme à Ratisbonne.* XXVIII. *Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suedoise.* XXIX. *Mort du Duc Georges de Lunebourg.* XXX. *Mort de Banier.* XXXI. *Suite de la négociation du Comte d'Avaux & de Salvius.* XXXII. *Differend du Baron de Rorté avec les Regens de Suede.* XXXIII. *Nouvelle intrigue des Imperiaux avec les Suedois.* XXXIV. *Artifice du Comte d'Avaux.* XXXV. *Il presse vivement les Regens de Suede.* XXXVI. *Il les détermine à rompre*

leurs négociations particulieres avec l'Empereur pour traiter avec la France. XXXVII. *Nouvelle difficulté formée par Salvius.* XXXVIII. *Les deux Ambassadeurs reglent les articles du traité.* XXXIX. *Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.* XL. *Conclusion du traité.* XLI. *Le Comte d'Avaux reste à Hambourg.* XLII. *Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliez.* XLIII. *Fuite de la Reine-Mere de Suede.* XLIV. *L'Electeur de Brandebourg aspire à la Couronne de Suede par le mariage de Christine.* XLV. *Les Ducs de Lunebourg songent à quitter le parti des Alliez.* XLVI. *L'Empereur tente de mettre les Suisses dans son parti.* XLVII. *Mort du Comte de Soissons.* XLVIII. *Accommodement du Duc de Lorraine.* XLIX. *Soulevement de la Catalogne.* L. *Révolution de Portugal.* LI. *Intelligences du Cardinal de Richelieu à Lisbonne.* LII. *Le Roi de Portugal traite avec la France.* LIII. *Suite de la guerre d'Allemagne.* LIV. *On renouë la négociation pour le traité préliminaire de la paix generale. Conduite irreguliere du Roi de Dannemark.*



HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NEGOCIATIONS
qui précederent le Traité de Westphalie.

LIVRE SIXIE'ME.

AN. 1640.

I. Desseins de la France dans le renouvellement d'alliance avec la Suede.

A France ne vouloit pas faire avec la Suede un nouveau traité, pour ne lui pas donner occasion de demander de nouvelles conditions. Il ne s'agissoit pas non plus de renouveller l'alliance pour quelques années, mais de faire durer le traité de Hambourg jusqu'à la paix generale. Si le Comte d'Avaux en venoit à bout, il faisoit perdre pour jamais aux Imperiaux l'esperance de diviser les Alliez : il

affermissoit la Lantgrave & les autres Confederez dans le parti, & il mettoit la France en état de prolonger à son gré les negociations de la paix sans craindre d'être abandonnée des Suedois, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu les conditions qu'elle souhaitoit. Il sembloit que la chose fût aisée, parce que l'avantage paroissoit égal pour la Suede. Les Regens devoient être convaincus par mille experiences que l'Empereur n'avoit en vûë que de rompre une alliance qui lui étoit si préjudiciable. Ils avoient lieu de craindre que la foi d'un traité ne fût un foible garant pour leur assurer les avantages qu'ils pouvoient obtenir dans un accommodement particulier. Ils avoient eté souvent obligez d'en convenir eux-mêmes. Mais la constance de la Maison d'Autriche à les éblouir par des offres specieuses, son adresse à leur persuader que la France les trahissoit, les replongeoit sans cesse dans de nouvelles inquietudes, & les rendoit faciles à écouter toutes sortes de propositions : tout cela rendoit le succès de la negociation de la France fort incertain. Elle eût été sans doute

AN. 1640. plus aisée à terminer, si le Comte d'Avaux avoit offert une augmentation de subsides; mais la France étoit épuisée, il falloit ménager ses finances, & c'étoit-là une derniere ressource qu'on se réservoit pour une necessité absoluë.

La premiere chose que le Comte crut devoir faire fut de dissimuler l'empressement du Roi, & d'affecter de l'indifference pour une chose qui en effet interessoit la Suede autant que la France. Rien ne lui étoit plus recommandé par le Roi; mais on vouloit en même temps qu'il fît les premieres avances, & il étoit difficile d'allier ces deux points; car en matiere de negociation celui qui fait la premiere démarche perd toujours de son avantage, parce qu'il donne lieu de croire qu'il souhaite ce qu'il propose. Salvius étoit trop habile pour ne pas entrevoir les dispositions de la France, & il esperoit en profiter. Aux premieres propositions que le Comte lui insinua de renouveller le traité, il répondit que rien ne pressoit encore, que les Regens de Suede étoient occupez à une assemblée des Etats du Roïaume,

Dépêche du Roi au C. d'Avaux, 23. Fev. 1640. 26. Avril, &c.

Roïaume, & que peut-être les affaires changeroient de face avant la fin du dernier traité. AN. 1640. *Pufendorf l.* 14.

II. Salvius laisse entrevoir les demandes de la Suede.

Cependant comme il avoit reçû ses ordres des Regens de Suede, il les déclara indirectement au Comte d'Avaux, pour le préparer à une déclaration plus ouverte. Il exagera les difficultez que Banier avoit à soutenir la guerre en Boheme : il se plaignit de ce que les François negligeoient d'arrêter Picolomini dans les Païs-Bas, & d'attaquer les Païs héreditaires de la Maison d'Autriche, comme ils l'avoient promis : il leur reprocha qu'on n'avoit fait aucune mention de la Suede dans le traité de Colmar au sujet des conquêtes & des troupes du Duc de Veimar. Il ajouta que les dépenses de la guerre étoient considerablement augmentées, parce que la plûpart des Provinces étant ruinées, ne pouvoient plus rien fournir aux armées, & parce qu'il en coûtoit beaucoup plus pour faire de nouvelles troupes. Qu'il falloit avant toutes choses remedier à ces inconveniens, & qu'il étoit ordinaire dans les renouvellemens de traitez d'y faire des chan-

AN.1640. gemens pour les accommoder aux temps.

III. Le Comte d'Avaux lui ôte l'esperance de les obtenir.

Tout cela vouloit dire que la Suede souhaitoit que la France s'engageât plus expressément à porter la guerre dans les Terres de la Maison d'Autriche, & à donner aux Suedois de plus grands secours d'argent. Le Comte d'Avaux le comprit parfaitement, & n'oublia rien pour faire perdre à Salvius l'esperance d'obtenir ce qu'il demandoit. Il excusa le Roi sur les plaintes que faisoient les Suedois, & il exagera à son tour les dépenses excessives que la France faisoit alors pour soutenir la guerre dans toute l'Europe. Il lui représenta que les Provinces étoient épuisées, que les peuples commençoient à murmurer; qu'on avoit même proposé dans le Conseil de diminuer les subsides qu'on donnoit à la Suede; que tout ce qu'on pourroit faire, ce seroit de continuer à païer les mêmes sommes; & qu'enfin il ne s'agissoit pas de faire un nouveau traité, mais de renouveller celui qui étoit déja fait.

IV. Il est secondé par le Baron de Rorté.

Tandis que le Comte d'Avaux traitoit ainsi à l'amiable avec Salvius, il

faisoit faire un personnage tout different au Baron de Rorté que la Cour de France avoit envoïé à Hambourg pour aller de-là résider en Suede auprès des Regens du Roïaume, & y seconder par sa présence & ses sollicitations les negociations de Hambourg. Autant que le Comte d'Avaux affectoit de flegme & gardoit de ménagemens, autant le Baron de Rorté faisoit paroître de vivacité & d'impatience, jusqu'à déclarer nettement à Salvius que si les Suedois faisoient tant de difficultez, ils obligeroient le Roi à pourvoir à ses interêts sans les consulter. Que la France sçauroit bien soutenir la guerre sans eux. Qu'elle trouveroit toujours dans ses propres forces des ressources que la Suede n'avoit pas, & qu'elle feroit des Alliez qui recevroient volontiers les secours que les Suedois refusoient. Il entendoit la Lantgrave de Hesse, les Ducs de Lunebourg & de Brunswick, & le Prince Ragoski. Ces vivacitez convenoient mieux au Baron de Rorté, qui n'étoit que subalterne dans cette negociation, & elles pouvoient servir à faire expliquer Salvius. Mais celui-ci

AN. 1640.

AN.1640. n'avoit pas encore reçû d'ordres précis, & le Baron de Rorté partit pour Stokolm, afin de presser les Regens de lui envoïer les instructions necessaires.

V.
Demandes de la Suede.

Salvius reçut en effet de nouveaux ordres, mais fort contraires aux desirs de la France. Les Suedois demandoient que la France s'obligeât à porter la guerre dans la Suabe, la Baviere & jusques dans l'Autriche ; qu'elle promît de ne faire aucune treve en Allemagne, en Italie & en Flandre avec l'Empereur ni avec le Roi d'Espagne ; de déclarer sous le secret les demandes qu'elle vouloit faire dans le traité de la paix generale, de satisfaire la Suede sur les conquêtes & les troupes du Duc Bernard de Veimar, & enfin d'augmenter les subsides promis par le dernier traité. Mais comme le traité de Hambourg ne devoit expirer que dans un an, on recommandoit à Salvius de traîner la negociation en longueur, afin de se réserver pendant ce temps-là la liberté de traiter avec l'Empereur, s'il offroit des conditions raisonnables, & dans l'esperance d'obtenir des François en les

laissant ce qu'on n'en obtiendroit peut-être pas en précipitant les choses.

AN. 1640.

VI. Réponse du Comte d'Avaux.

Ibidem.

Ces demandes étoient exorbitantes, & il étoit étonnant que les Suedois ne s'engageant de leur côté à rien de plus que ce qu'ils avoient promis, prétendissent obtenir de la France par le renouvellement du traité beaucoup plus qu'ils n'avoient exigé dans le traité même. Cependant Salvius agissant sur ces principes, differa d'abord assez longtems de déclarer au Comte d'Avaux les ordres qu'il avoit reçûs, sous prétexte que le Baron de Rorté traitoit à Stokolm avec les Regens. Enfin pressé de s'expliquer il le fit, & le Comte qui s'attendoit à quelque chose de semblable, fut beaucoup moins surpris de l'énormité des propositions, qu'il n'affecta de le paroître. Il répondit qu'il n'avoit ordre du Roi que de proposer la continuation du traité aux mêmes conditions; qu'il écriroit à la Cour sur les nouvelles demandes de la Suede; mais qu'en attendant il lui diroit volontiers ce qu'il en pensoit. Qu'il croïoit que le Roi n'auroit pas de peine à promettre de porter la guerre dans les domaines de la Maison d'Autriche,

An. 1640. pourvû qu'on n'exigeât pas l'execution de cet article à la rigueur, parce qu'il se pourroit faire que la chose devînt impossible ou préjudiciable aux interêts des deux Couronnes. Qu'il importoit peu à la Suede que le Roi fît une treve en Italie avec l'Espagne, puisque la guerre d'Italie n'avoit aucun rapport à celle d'Allemagne, ni au traité d'alliance, & qu'il étoit injuste d'exiger cette condition, à moins que les Suedois ne voulussent contribuer eux-mêmes à cette guerre. Que le Roi leur communiqueroit sans peine les propositions qu'il avoit à faire dans le traité de la paix generale, pourvû qu'ils lui communiquassent aussi les leurs, & qu'il se contenteroit d'un dédommagement égal à celui qu'ils demanderoient pour eux-mêmes. Que si on n'avoit fait aucune mention des Suedois dans le traité de Colmar, c'étoit la faute des Ministres François, qui avoient agi en cela contre les intentions du Roi & du Cardinal de Richelieu ; mais que les Suedois devoient considerer que l'acquisition que la France avoit faite des conquêtes du Duc de Veimar étoit

également utile aux deux Couronnes, puisqu'elle serviroit à obtenir de l'Empereur d'honnêtes conditions pour l'une & pour l'autre. Que la Suede n'avoit aucun droit de demander un dédommagement pour l'armée du Duc de Veimar, parce que ce Prince libre de s'attacher à qui il vouloit, s'étoit donné à la France pour servir avec ses troupes où l'on voudroit, comme les armées Françoises, sans autre condition que celles qui étoient exprimées dans le traité qu'il avoit fait avec le Roi. Qu'on continueroit à païer exactement à la Suede les subsides promis; mais qu'elle ne devoit pas en attendre davantage, parce que le Roi n'étoit pas en état de faire de nouvelles dépenses; & enfin qu'il craignoit que lorsqu'on apprendroit en France les propositions de la Suede, on ne les prît pour un refus. AN. 1640.

Comme rien ne contribuoit plus à rendre les Suedois difficiles sur les conditions du traité, que l'opinion où ils étoient que la France ne pourroit jamais se résoudre à se séparer d'eux, le Comte d'Avaux s'appliqua sur-tout à les détromper en leur faisant enten-

VII. Il affecte beaucoup d'indifference pour le traité.

AN. 1640. dre que la France aimeroit mieux porter toute seule le poids de la guerre, que de traiter aux conditions qu'on offroit. Qu'il avoit ordre de rompre la negociation, si les Suedois s'opiniâtroient à soutenir leurs prétentions. Qu'on l'accuseroit avec raison d'avoir peu ménagé l'honneur de la France s'il écoutoit de semblables propositions, & que si les Suedois n'étoient pas plus équitables, ils auroient bientôt sujet de se repentir d'avoir si peu ménagé des Alliez à qui ils avoient tant d'obligations. *Je n'en doute pas*, repartit Salvius un peu émû, *car j'ai des lettres qui font foi que le Roi de France traite avec les ennemis à Nuremberg, à Munich, à Pampelune & à Burgos.* L'avis étoit faux ; mais il étoit bon de le laisser croire pour intimider les Suedois : ainsi le Comte d'Avaux au lieu de nier le fait, sembla même l'avouer, & il en donna toute la peur à Salvius.

VIII. Sentimens de la France sur le choix du lieu pour les conferences de la paix generale.

Après ces premiers éclaircissemens le Comte d'Avaux jugea à propos de laisser couler quelque temps sans faire mention du traité, afin de persuader aux Suedois qu'on n'avoit pas en Fran-

ce sur ce point-là autant d'impatience qu'ils croïoient ; mais cette ruse ne pouvoit pas durer, parce que la Cour de France le pressoit extrémement de conclure, & il fallut bien-tôt renouer la negociation. Le Roi avoit fort à cœur un point qui lui paroissoit important pour le succès du traité de paix : c'étoit qu'on changeât le lieu des conferences. La France ne goûtoit pas le projet de deux assemblées, sur-tout dans deux lieux aussi éloignez l'un de l'autre que l'étoient Cologne & Lubek. Cette double assemblée étoit toute propre à exciter de la jalousie entre les Negociateurs & encore plus entre les Médiateurs qui se disputeroient la gloire d'avoir les premiers achevé leur traité, & par-là des conferences de paix pouvoient devenir une source de division. D'ailleurs les negociations ne pouvoient pas manquer de traîner beaucoup en longueur, à cause du temps qu'il faudroit aux Negociateurs pour se communiquer de si loin leurs pensées & leurs résolutions, suivant le projet dont on étoit convenu de n'agir que de concert ; cet embaras devoit être

AN. 1640.

* Dépêche du Roi au Comte d'Avaux Mai 1640.

AN. 1640. d'autant plus grand, que les divers évenemens de la guerre qui continueroit toujours pendant le traité, apporteroient de grands changemens aux résolutions des deux partis. Les Suedois au contraire souhaitoient deux assemblées, & une des principales raisons étoit qu'ils ne vouloient pas ceder le pas aux Ambassadeurs François & à plusieurs autres qui croïoient avoir droit de le prendre sur eux. Il y avoit un moïen d'éviter cet inconvenient; c'étoit que les Plenipotentiaires quoiqu'assemblez dans une même Ville, n'eussent entr'eux aucune conference que par le canal des Médiateurs qui porteroient les propositions & les réponses de part & d'autre. Par là les Médiateurs auroient été plus à portée d'agir de concert, & les choses paroissoient devoir être plûtôt terminées; mais la difficulté consistoit dans le choix d'une Ville. Les Suedois ne vouloient pas de Cologne, parce que cette Ville étoit trop déclarée contr'eux, & trop éloignée de la Suede, & les François de leur côté ne vouloient ni de Lubek ni de Hambourg, parce qu'outre que ces Villes

étoient aussi trop éloignées de la France, le Légat du Pape ne pouvoit pas accepter une Ville toute Lutherienne. AN. 1640.

IX. Le Comte d'Avaux propose de choisir Munster & Osnabrug.

Dans l'impossibilité que la France voïoit à transporter le congrès en une même Ville, elle avoit imaginé un autre expedient conforme à ses vûës. Elle vouloit du moins qu'on choisît deux Villes les moins éloignées qu'il se pourroit faire, afin que la Maison d'Autriche ne pût pas profiter de leur éloignement pour diviser les Alliez. C'est ce que le Comte d'Avaux proposa à Salvius, & les deux Villes furent pour le traité de Suede, Osnabrug, Francfort sur le Mein ou Cologne, & pour le traité de France, Munster, Maïence ou Wesel. Salvius témoigna quelque répugnance à consentir à cette proposition, parce qu'il prévoïoit que les ennemis n'y consentiroient euxmêmes qu'avec peine; mais le Comte crut avoir lieu d'esperer que cet article ne feroit pas de difficulté, pourvû qu'on fût d'accord sur les autres; ainsi on passa aux autres points de la negociation.

X. Contesta-

Salvius vouloit faire un nouveau

AN. 1640. traité different de celui de Wismar & tion sur l'article qui obligeoit le Roi de France à porter la guerre en Allemagne. de Hambourg, parce qu'il en vouloit changer tous les articles à l'avantage de la Suede. Le Comte d'Avaux au contraire consentoit seulement à ajouter quelque chose au traité de Hambourg, afin de l'accommoder à l'état présent des affaires. Dans le traité de Hambourg la France s'étoit obligée à porter la guerre dans les Païs héreditaires de la Maison d'Autriche; mais elle avoit assez mal observé cet article, parce qu'elle trouvoit mieux son compte à faire la guerre en Flandre, en Italie & sur les bords du Rhin, laissant à la Suede le soin de la guerre d'Allemagne. Elle avoit encore un interêt particulier à ne pas éloigner ses armées, afin de s'attacher la Lantgrave de Hesse & les Ducs de Lunebourg; ce qui pouvoit en même temps servir à rendre les Suedois plus traitables, parce que ces nouvelles alliances rendoient celle de Suede moins necessaire. Salvius voulant ôter à la France tout prétexte d'éluder cet article, demanda qu'il fût exprimé en ces termes: *Que le Roi feroit entrer une bonne armée dans les Païs héréditaires de la Mai-*

Pufendorf. l. 12.

son d'Autriche pour y établir le theatre de la guerre. Ces expressions étoient trop fortes & trop nettes pour les desseins de la France. Mais le Comte d'Avaux n'eut garde d'en paroître mécontent, pour ne pas découvrir les intentions secretes de la Cour de France. Il fit même semblant de les approuver. Mais peu de temps après sous prétexte que ces termes pourroient faire naître des difficultez, il proposa d'en substituer d'autres, qui étoient *que le Roi feroit une grande diversion*; & pour ôter à Salvius toute défiance, il consentit à ajouter *en Allemagne* : ce qui n'étoit pas contraire aux intentions du Roi, puisque sous le nom d'*Allemagne* on pouvoit comprendre le Brisgaw, l'Alsace & d'autres Provinces qui faisoient véritablement partie de l'Empire Germanique. Comme Salvius ne goûtoit pas ces expressions, le Comte s'offrit à exprimer nommément non pas l'*Autriche*, comme le vouloit Salvius, mais *les Provinces Autrichiennes, Provincias Austriacas*, pourvû qu'on y ajoutât, comme dans le traité de Hambourg, la clause *quantum fieri poterit, autant que l'état de la guerre*

XI. Proposition captieuse du Comte d'Avaux.

AN. 1640. *& les forces du Roïaume le permettront. Nous convenons pour le fond*, disoit-il à Salvius. *Vous demandez que le Roi fasse vivement la guerre à l'Empereur, il le promet. S'il est véritablement en état de la faire, la clause ne l'en dispensera pas. Si la situation de ses affaires ne le lui permet pas, il en sera dispensé indépendamment de toute clause. Il ne s'agit entre nous que de quelques termes.* Ce raisonnement étoit plus specieux que solide ; car la difficulté consistoit en ce que les Suedois craignoient que la France n'abusât de ces termes pour laisser la Suede chargée de tout le poids de la guerre. Néanmoins comme le Comte d'Avaux paroissoit inflexible sur ce point, Salvius fut obligé de prendre le parti que le Comte lui avoit d'abord proposé, qui étoit de laisser cet article dans son entier tel qu'il étoit exprimé dans le traité de Hambourg. Le Comte d'Avaux refusa avec la même fermeté d'inserer dans le traité, *que le Roi ne pourroit faire de treve en Flandre ou en Italie que du consentement de la Suede.*

Rien n'étoit plus adroit que la mé-

thode que le Comte ſuivoit dans cette negociation, pour découvrir les véritables ſentimens de Salvius qui affectoit quelquefois beaucoup d'indifference & de fermeté. Souvent au lieu de réfuter ſes raiſons, il le quittoit avec un air d'indignation ſans lui faire de réponſe. Lorſqu'on le preſſoit de répondre, il s'excuſoit ſur ce qu'il n'avoit pas encore reçû ſes ordres. Il paroiſſoit quelquefois entrer dans ſes ſentimens pour l'engager à s'ouvrir à lui, & lorſque Salvius croïoit l'avoir gagné, il lui échappoit par quelque défaite qu'il avoit toujours ſoin de ſe réſerver. Cette conduite rendoit le Comte d'Avaux impénetrable; mais ce qui embaraſſoit le plus l'Ambaſſadeur Suedois, c'étoient les lettres que le Comte d'Avaux recevoit ou feignoit de recevoir du Baron de Rorté qui réſidoit à Stokolm, par leſquelles on l'aſſuroit, diſoit-il, que les Regens de Suede conſentiroient ſans peine à continuer le traité de Hambourg; & que ſi Salvius portoit ſi haut d'abord ſes prétentions, ce n'étoit qu'un jeu pour deſcendre enſuite comme par degrez aux conditions des anciens trai-

AN. 1640.

AN. 1640. tez. L'incertitude où étoit Salvius de la verité ou de la fausseté de ces avis le jetta souvent dans de grands embaras.

XII. Contestation sur les subsides. Pufendorf. l. 12.

L'article des subsides étoit le point le plus délicat de toute la negociation. La France se plaignoit avec raison de ce que les Suedois prétendoient à chaque renouvellement de traité vendre plus cher leur alliance. Cependant comme celui-ci devoit être le dernier, & devoit durer jusqu'à la paix generale, le Roi avoit permis au Comte d'Avaux d'accorder aux Suedois jusqu'à douze cent mille livres par an, au lieu d'un million qui étoit stipulé par le traité de Hambourg. Ce n'étoit pas encore assez pour les Suedois : ils en demandoient quinze cent mille, & même jusqu'à deux millions, alleguant l'exemple du Duc Bernard & des Provinces-Unies, à qui le Roi en avoit païé autant. Mais la comparaison n'étoit pas juste ; car le Roi ne païoit pas le change pour les Hollandois, au lieu qu'il le païoit pour les Suedois. Les troupes du Duc de Veimar étoient à la solde de la France, au lieu que les Suedois faisoient la guerre en

Dépêche du Roi au Comte d'Avaux 26. Avril, 17. Mai, 12. Dec. 1640.

Lettre du Card. de Richelieu au C. d'Avaux 4. Decemb. 1640.

chef & ſous leurs propres enſeignes. AN. 1640.
Enfin bien loin que les ſecours d'argent que les autres Alliez recevoient de la France donnaſſent droit aux Suedois de demander une augmentation, c'étoit au contraire une raiſon pour eux de ne la pas demander, pour ne pas épuiſer le Roïaume qui n'avoit déja que trop de peine à fournir à des dépenſes ſi exceſſives.

Le Comte d'Avaux diſſimulant la permiſſion qu'il avoit de la Cour, fit extrémement valoir toutes ces raiſons à Salvius, & perſiſta long-temps à ne lui offrir qu'un million, afin de l'amener inſenſiblement au point où il le vouloit. Aux raiſons il ajouta l'adreſſe. Lorſque Salvius lui fit la propoſition des quinze cent mille livres, il lui répondit que le Baron de Rorté lui mandoit que les Regens regardoient comme le point capital du traité, d'obliger le Roi à porter ſes armes dans les Païs héreditaires de la Maiſon d'Autriche, & qu'il ſçavoit de bonne part que Salvius avoit ordre, en cas qu'il demandât une augmentation, de ſe relâcher peu à peu juſqu'au million que la France offroit. Il propoſa enſuite

AN. 1640. divers temperamens qui ne plûrent pas à Salvius. Enfin après beaucoup de propositions inutiles, les Suedois honteux de contester si long-temps sur un interêt pecuniaire, trop fiers pour vouloir paroître interessez, & trop interessez en effet pour se relâcher sur un point si considerable, en suspendirent pour un temps la discussion.

XIII. Tous les autres articles demeurent indécis.

Il fut également impossible de convenir sur les autres articles du traité, tels qu'étoient ceux qui regardoient le changement du lieu pour le congrès; la treve, en cas que les ennemis l'acceptassent, & la sûreté des Catholiques en Allemagne. Ce n'est pas que ces points fussent par eux-mêmes difficiles à terminer, mais c'est que les Suedois ne vouloient rien conclure qu'ils n'eussent obtenu l'augmentation des subsides qu'ils demandoient. Au reste le Comte d'Avaux agissoit alors avec d'autant plus de liberté, que la France commençoit à prendre sur les ennemis une grande superiorité, comme je le raconterai bien-tôt; mais le Comte avoit encore d'autres ressorts qu'il emploïoit habilement selon les occasions.

AN. 1640.

XIV.
Le Comte d'Avaux suspend l'échange du Maréchal Horn avec Jean de Werth.

Gustave Horn avoit été pris par les Imperiaux à la bataille de Nortlingue, & Jean de Werth par le Duc de Veimar à la bataille de Rhinfeld. Le Maréchal Horn étoit prisonnier du Duc de Baviere, & Jean de Werth l'étoit du Roi de France à qui le Duc de Veimar l'avoit cedé. Rien ne paroissoit plus naturel ni plus aisé que de faire l'échange des deux prisonniers. Les Suedois & le Chancelier Oxenstiern dont le Maréchal Horn étoit gendre, follicitoient cet échange depuis longtemps, & il se seroit fait sans le Comte d'Avaux qui s'y opposa. Il n'y avoit plus d'emploi dans l'armée de Suede pour le Maréchal, & comme il étoit soutenu du crédit de son beau-pere, son retour à l'armée auroit pû y causer une division dangereuse, dont les suites auroient été fâcheuses pour la France même. Il eût d'ailleurs été désagréable au Duc de Veimar qui vivoit encore de revoir si-tôt son prisonnier les armes à la main contre lui. Ces raisons avoient fait suspendre l'échange. Comme Salvius en renouvelloit la proposition dans cette negociation, & qu'il faisoit sur cela les der-

Lettre du C. d'Avaux à M. de Chavigny, 18. Mai 1638.

Pufendorf. l. 12.

AN. 1639. nieres instances, le Comte d'Avaux y consentit enfin de la part du Roi; mais il fit entendre adroitement à Salvius qu'il falloit que les Suedois meritassent cette grace par un peu plus de complaisance & de generosité dans leur maniere de traiter; & quelque peu considerable que cette affaire fût en elle même, il n'est pas croïable combien le Comte d'Avaux sçut s'en prévaloir pour rendre Salvius plus traitable.

XV. Il suspend pareillement le païement des subsides.

Le Comte sçavoit encore le besoin extréme que Banier avoit d'argent, & c'étoit un second moïen dont il se servoit pour vaincre l'obstination des Suedois. La France devoit à la Suede la somme de cinq cent mille livres pour le second terme de l'année courante. Grotius mandoit qu'elle avoit été déja remise aux Banquiers à Paris, & Salvius en pressoit le païement; mais le Comte d'Avaux voulant profiter de la necessité où se trouvoient les Suedois, déclara à Salvius qu'il avoit défense de païer jusqu'à ce qu'il fût assuré du renouvellement du traité, de la maniere que le Roi proposoit. Cette conduite étoit fort dure pour ne pas dire injuste; car l'argent

Ibid.

Grotii epist.

que les Suedois demandoient étoit dû indépendamment du renouvellement du traité ; mais on vouloit à quelque prix que ce fût les obliger à le renouveller : cependant le Comte pour adoucir son refus fournit sur son propre compte, dit-il, le tiers de la somme de cent mille écus que Salvius fut obligé d'emprunter en son nom & au nom de Banier. AN. 1640.

XVI. Il intimide les Suedois.

Pufendorf. Ibid.

Enfin pour ne rien negliger de tout ce qui pouvoit servir à intimider les Suedois, il laissoit quelquefois échapper des menaces indirectes de débaucher les troupes de Banier. Il caressoit les Officiers Suedois qui venoient à Hambourg, il les regaloit chez lui, leur faisoit des présens considerables d'argent, & les renvoïoit à l'armée charmez de ses manieres & comblez de ses liberalitez. C'étoient autant de Panegyristes gagez pour louer le service de France. La vûë de l'or & de l'argent qu'ils rapportoient éblouissoit les troupes Suedoises, & c'étoit un appas dangereux pour des gens qui souffroient une extréme pauvreté. Salvius irrité de ce procedé, voulut rendre la pareille au Comte & l'intimi-

An.1640. der à son tour. Il gagna le Commandant de la garnison de Hambourg, & l'engagea à aller trouver le Comte pour lui faire en secret une fausse confidence. L'avis qu'il devoit lui donner étoit que les Imperiaux offroient aux Suedois des conditions fort avantageuses, qu'il avoit été chargé lui-même de solliciter ceux-ci de rompre avec la France, & que le traité étoit déja fort avancé. C'étoit-là une vieille ruse que Salvius avoit déja emploïée dans la premiere negociation de Hambourg, & que le Comte d'Avaux n'eut pas de peine à découvrir. Il en prit occasion de déclarer à Salvius qu'il pouvoit, s'il vouloit, traiter avec la Maison d'Autriche; mais qu'il ne devoit pas compter d'obtenir de la France d'autres conditions que celles qu'on lui offroit, & que le Roi ennuïé de la longueur de la negociation, prioit enfin la Reine de Suede de déclarer sur cela sa derniere résolution, afin qu'il prît ses mesures, si elle refusoit de renouveller le traité. On fit à Paris la même déclaration à Grotius, & cette hauteur de la France donna beaucoup à penser aux Suedois. Ils n'étoient pas

moins choquez de ce que les François disoient quelquefois des Hollandois qu'ils dépendoient de la France, à cause des pensions qu'elle leur faisoit; car comme les Suedois étoient dans le même cas, ils ne craignoient rien tant que d'être regardez sur le pied de Pensionnaires dépendans de la France. AN. 1640.

XVII. Les Suedois moderent leurs demandes. *Ibid.*

Pendant que le Comte d'Avaux negocioit avec tant de chaleur à Hambourg, le Baron de Rorté pressoit de son côté les Regens de Suede de mettre fin à cette affaire. Il leur représentoit à peu près les mêmes raisons dont le Comte se servoit avec Salvius, & il en recevoit les mêmes réponses. Enfin après une longue déliberation les Regens déclarerent au Baron de Rorté pour derniere réponse, qu'ils laissoient au Roi le choix, ou de renouveller le traité d'alliance seulement pour trois ans aux mêmes conditions qu'il avoit été conclu, ou s'il vouloit qu'il durât jusqu'à la paix, d'ajouter tous les ans deux cent cinquante mille livres au million qu'il avoit païé jusqu'alors. Ils demanderent encore que le Roi accordât la

AN. 1640. liberté à Jean de Werth, afin de l'échanger avec Gustave Horn; mais ils déclarerent qu'ils ne pouvoient pas consentir à changer le lieu des conferences pour la paix generale, parce que les Villes qu'on proposoit de substituer à Lubek ou à Hambourg étoient

XVIII. La France les rejette encore.

trop éloignées de la Suede. Par cette réponse les Regens de Suede paroissoient se rapprocher un peu plus des François, & l'esperance qu'on conçut de les amener au point où on les vouloit, fit qu'on n'accepta pas le premier des deux partis qu'ils offroient, qui étoit de renouveller l'alliance pour trois ans. Le Comte d'Avaux cependant n'avoit ordre d'offrir que deux cent mille livres d'augmentation, en cas que les Suedois consentissent à renouveller le traité jusqu'à la paix, & le changement du lieu des conferences étoit un article sur lequel le Roi étoit résolu de ne se pas relâcher. Mais comme il jugea que les choses étoient en train de s'accommoder, il crut qu'il étoit temps de laisser esperer à Salvius une augmentation d'argent à peu près telle que les Regens la demandoient, pourvû qu'ils

qu'ils consentissent à changer le lieu du congrès. Salvius écrivit sur cela à Stokolm, & la negociation fut ainsi suspenduë pour quelque temps.

AN. 1640.

XIX. Dispositions de la Suede peu favorables à la France.

Si les Suedois ne trahirent pas alors la France en l'abandonnant malgré la foi des traitez, & les assurances continuelles qu'ils lui donnoient de vouloir continuer l'alliance, ce ne fut que l'occasion qui leur manqua. On a déja vû combien de fois ils avoient tenté de s'en séparer par des traitez particuliers. Quoiqu'ils eussent souvent reconnu l'inutilité de ces negociations secretes, l'Empereur les trouvoit toujours prêts à écouter ses propositions, & il leur en faisoit faire tous les jours de nouvelles, ou plûtôt il leur faisoit faire toujours les mêmes par de nouveaux Agens. Les Ducs de Lauvembourg, le Duc Ernest de Saxe, le Comte de Valdeck, & enfin Lutzau nouveau Ministre de la Cour de Vienne à Hambourg, renouvellerent les anciennes propositions, & amuserent encore les Regens de Suede pendant quelque temps. Le Chancelier Oxenstiern n'aimoit pas la France, & haïssoit sur-tout le Cardinal de Richelieu.

Pufendorf. l. 12.

AN. 1640. L'alliance quoique necessaire jusqu'alors, commençoit à devenir à charge aux Suedois : ils étoient las de la guerre, & jaloux de la superiorité que les François prenoient en Allemagne. Par toutes ces raisons ils penchoient beaucoup à faire leur paix particuliere, & à laisser à la France le soin de faire la sienne comme elle voudroit. Mais d'un autre côté abandonner la France, c'étoit abandonner en même temps les Etats Protestans d'Allemagne, dont les interêts ne pouvoient pas être indifferens à la Suede, & ne pouvoient être reglez que dans un traité general ; & c'étoit s'ôter à eux-mêmes les seuls garants qu'ils pussent avoir de leur traité avec l'Empereur. Ces considerations qui avoient déja fait échouer les negociations passées, rendirent encore celles-ci inutiles ; on ne parla plus de part & d'autre que de la paix generale, quoiqu'on n'eût aucun dessein de la faire.

XX. Les divers partis témoignent beaucoup de zele pour la paix.

La France sur-tout fit paroître un nouveau zele. Dès l'année précedente le Roi avoit nommé Monsieur Mazarin qui s'étoit depuis quelque temps attaché à la France, pour traiter à

Cologne en qualité de Plenipotentiaire avec le Comte d'Avaux. L'année suivante on fit quelque chose de plus. On prépara à Paris les équipages des Plenipotentiaires, on loua des maisons pour eux à Cologne, où on publia qu'ils devoient se rendre incessamment; & ce qui devoit faire encore plus d'impression sur l'esprit des peuples, le Comte d'Avaux eut ordre d'accepter les sauf-conduits de l'Empereur, tels que ce Prince les offroit avec le terme de *non reconciliez*, en se contentant de faire une protestation pour mettre à couvert les droits des Etats de l'Empire. Mais dans le temps que la France prenoit cette résolution, l'Empereur qui n'en sçavoit rien, & qui ne témoignoit pas moins d'empressement pour la paix, s'étoit déja determiné à réformer ses sauf-conduits, & le Comte d'Avaux le laissa faire sans publier l'ordre qu'il avoit reçû.

An. 1640.

Depêche du Roi au C. d'Avaux le 17. Mai 1640.

Tout sembloit ainsi se disposer à une paix prochaine; mais il s'en falloit beaucoup que le zele de la France & celui de Ferdinand fût aussi sincere qu'il le paroissoit. Il n'étoit pas de

AN. 1640. l'interêt du Cardinal de Richelieu que le Roïaume fût tranquille dans un temps où le Roi dégoûté de ce Ministre, sembloit souhaiter d'en être défait. La paix auroit achevé sa disgrace en le rendant moins necessaire. On sçait encore que ce Ministre portoit ses vûës ambitieuses jusqu'à la Regence du Roïaume après la mort du Roi qu'on croïoit prochaine. Un temps de paix eût été peu propre à faire réussir ce grand dessein. Il est d'ailleurs certain qu'on faisoit alors en France de plus grands préparatifs que jamais pour continuer la guerre. Enfin il n'est pas difficile de deviner pourquoi la France affectoit cet empressement pour la paix. Elle vouloit sans doute persuader aux Suedois qu'en les engageant à renouveller l'alliance, elle ne prétendoit pas rendre la guerre éternelle, comme ils se l'imaginoient, & qu'ils ne risquoient rien en consentant à ce renouvellement, puisqu'on songeoit si efficacement à la paix. Elle avoit encore en vûë de prévenir les facheuses résolutions que les Etats de l'Empire assemblez à Ratisbonne pouvoient prendre contr'elle en faveur

de la Maison d'Autriche. AN. 1640.

Il s'étoit élevé dans tout l'Empire un cri unanime des Princes & des Etats qui demandoient la paix. Le mouvement fut si general, que Ferdinand crut devoir obéïr en apparence au torrent ; ce fut le motif qui le fit résoudre à réformer les sauf-conduits. Mais il prévoïoit assez que ce premier pas n'auroit de suites qu'autant qu'il voudroit, & qu'il seroit toujours maître d'arrêter le cours des negociations. Il esperoit même s'en prévaloir auprès des Etats de l'Empire pour en obtenir des secours extraordinaires afin de continuer la guerre. Il avoit convoqué à la priere des Electeurs, une Diete generale à Ratisbonne, pour y déliberer sur les moïens de finir la guerre, & de rendre le calme à l'Europe. Dans cette Assemblée il se proposoit de soulever tout l'Empire contre la France, de la rendre seule coupable de la continuation de la guerre, & d'armer tous les peuples contr'elle, sous prétexte de l'obliger à faire la paix. Il en seroit peut-être venu à bout, si la France & ses Alliez avoient fait paroître de l'éloignement pour la ne-

XXI. Diete de Ratisbonne.

AN. 1640. gociation. Ainſi le Roi crut devoir prévenir l'effet de cette manœuvre en témoignant de ſon côté beaucoup d'empreſſement, & la Diete ſe paſſa dans une ſi grande confuſion, qu'elle n'eut aucune des ſuites que Ferdinand avoit eſperées.

XXII. La Diete de Ratiſbonne écrit aux Princes de l'Europe pour les exhorter à la paix.

31. *Decemb.* 1640.

28. *Janv.* 1641.

2. *Mars.*

Puſendorf. l. 12.

Comme il ne paroiſſoit pas poſſible de rien regler dans la Diete ſans le conſentement des deux partis, on propoſa d'inviter les Alliez à y envoïer leurs Plenipotentiaires. Mais l'Empereur ſe récria contre cette réſolution, ſous prétexte qu'une telle démarche ſeroit indigne de la Majeſté Imperiale; mais en effet parce qu'il craignit que les Ambaſſadeurs des Alliez ne perſuadaſſent à la Diete de s'unir avec eux pour faire abolir le traité de Prague, & demander le parfait rétabliſſement de la liberté Germanique. Les Députez prirent le parti d'écrire au Roi de France, au Roi d'Eſpagne, à la Reine & aux Etats de Suede, pour les exhorter à envoïer au plûtôt leurs Plenipotentiaires à Cologne. Ils ſuppoſoient dans leurs lettres que tous les ſauf-conduits étoient expediez en bonne forme; mais ils étoient mal infor-

mez : car il est vrai que l'Empereur à la priere des Electeurs & des Princes de l'Empire, avoit enfin consenti à retrancher le terme tant contesté de *non réconciliez*. Mais le Roi d'Espagne n'avoit encore rien changé dans le sauf-conduit des Hollandois. Comme ce Prince étoit encore moins disposé à la paix que le Roi de France, & moins interessé à dissimuler avec la Diete, ces lettres n'eurent aucun effet. AN. 1641.

XXIII. L'Empereur propose une amnistie.

Pour engager tous les Membres de l'Empire à se réunir par une bonne paix, la Diete demandoit à l'Empereur qu'il publiât une amnistie generale pour tous les sujets de l'Empire, en vertu de laquelle toutes choses fussent rétablies au même état où elles étoient avant les troubles, dont les uns vouloient qu'on fixât le commencement à l'année 1618. lorsque l'Electeur Palatin fut couronné Roi de Boheme, les autres à 1627. ou 1630. lorsque les Suedois entrerent en Allemagne. Ferdinand consentit en apparence à publier l'amnistie, afin de se faire honneur de sa moderation ; mais il n'avoit aucun dessein de l'accorder telle qu'on la demandoit. Il fut aisé

Pufendorf. l. 12. & 13.
Gazettes de Fr. 1641.

AN. 1641. de s'en appercevoir lorsqu'il s'agit d'en regler les conditions : car il ne voulut pas consentir que l'amnistie s'étendît generalement à tous les Sujets de l'Empire. Les Princes de Lunebourg, de Hesse, de Bade, la Maison Palatine & plusieurs autres Etats d'Allemagne en étoient exclus. Il falloit que tous ceux qui s'étoient alliez avec les Puissances étrangeres commençassent par renoncer à leur alliance pour se mettre en état de jouir de l'amnistie ; on en suspendoit l'effet jusqu'à ce que l'Empire fût parfaitement tranquille au-dedans ; ce qui étoit tout-à-fait déraisonnable ; puisque cette tranquillité ne pouvoit être que l'effet & une suite de l'amnistie même. Enfin on y suivoit en tout le plan de la paix de Prague, avec toutes ses exceptions & ses restrictions. Cependant comme le parti de l'Empereur étoit le plus fort par l'absence de plusieurs Membres tant Catholiques que Protestans, il eut toujours pour lui la pluralité des voix, & le parti contraire fut réduit à faire des protestations inutiles. Les Députez de Lunebourg & de Hesse furent ceux

de tous qui parlerent avec le plus de fermeté & de zele. Aussi ne manqua-t'on pas de leur donner ordre de sortir de Ratisbonne dès que leurs sauf-conduits furent expirez. On ne laissa pas de donner à cet acte le nom d'*Amnistie generale*, & l'Empereur s'en promettoit un grand effet ; mais il fut trompé dans ses esperances, & on regarda cette amnistie comme un piege semblable à ce *pardon general* publié en Flandre en 1570. & qu'on appella par dérision *attrape lourdaut*.

AN. 1641.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 2.

XXIV. La Diete renvoïe l'affaire du Prince Palatin à Vienne.

L'affaire du Prince Palatin fut renvoïée à Vienne, pour y être traitée à l'amiable, disoit-on, quoique Ferdinand eût promis de la faire décider dans la Diete. Cependant pour témoigner la bonne volonté qu'il avoit pour la Maison Palatine, il remit en liberté le Prince Robert qui avoit été pris quatre ans auparavant, comme j'ai raconté. Mais la negociation de Vienne n'eut aucun effet, quelques mouvemens que se donnât l'Ambassadeur d'Angleterre, qui fut alors convaincu, & qui tâcha de persuader aussi à son Maître que la Maison d'Autriche ne consentiroit jamais à rétablir

AN. 1641. l'Electeur Palatin, à moins qu'on ne l'y obligeât par la force des armes.

XXV. Banier forme le dessein de rompre la Diete en attaquant Ratisbonne.

Hist. du Maréchal de Guebriant l. 4. c. 2.

Tandis que la Diete suivoit ainsi aveuglément toutes les vûës de la Maison d'Autriche, & conspiroit avec elle à prolonger la guerre, au lieu de travailler à la réunion des partis, Banier qui n'étoit pas loin de Ratisbonne, forma le dessein d'insulter la Place, & d'essaïer de la surprendre par une brusque attaque, ou du moins de dissiper la Diete par la crainte d'un siege.

Ibid.

Dès l'année précedente le Duc de Longueville & le Comte de Guebriant qui commandoit sous lui l'armée du feu Duc de Veimar, fortifiée de quelques troupes Françoises, s'étoient joints à Banier. La jonction se fit à Erfort en Thuringe, & ces trois Generaux agissant de concert, soutenus encore des troupes de Hesse, & de celles du Duc de Lunebourg, qui s'étoit enfin ouvertement déclaré pour les Couronnes alliées, présenterent la bataille à Picolomini qui étoit retranché devant Salsfeld sur la Saal, & qui la refusa. Il arriva là un de ces accidens bizarres dont la guerre four-

nit quelquefois des exemples. Picolomini détacha pendant la nuit un corps de cavalerie pour enlever le canon des Alliez, & le fit ſuivre par un autre corps de Croates qui avoit ordre de le ſoutenir. La cavalerie aïant été repouſſée par les gardes avancées rencontra dans ſa retraite les Croates qui l'avoient ſuivie, & dans l'obſcurité les prit pour des ennemis. Ceux-ci penſerent la même choſe de leur cavalerie : les deux troupes ſe choquerent auſſi-tôt, & ſe battirent avec un égal acharnement dans une extréme confuſion. Comme elles ſe rapprochoient toutes deux de leur camp dans l'eſperance d'être ſecouruës, les troupes qui gardoient le bord de la riviere ne pouvant rien diſtinguer dans les tenebres, augmenterent encore le deſordre & le carnage par une furieuſe décharge de mouſqueterie. Cette mépriſe coûta la vie à trois cens hommes. Les deux armées demeurerent long-temps en préſence. Mais après pluſieurs marches inutiles les Generaux alliez perdant l'eſperance d'attirer Picolomini à une bataille, entrerent dans la Franconie, la Heſſe & AN. 1641.

AN. 1641. les Provinces voisines, où les deux armées se virent encore quelquefois d'assez près sans en venir aux mains.

XXVI. Banier décred té parmi les troupes.

Hist. du Maréch. de Guebriant, l. 4. c. 2.

Dans toute la suite de cette campagne le Comte de Guebriant aussi habile Negociateur que grand Capitaine, rendit un important service à la France par l'adresse avec laquelle il ménagea la fierté & l'indocilité des troupes qu'on appelloit Veimariennes. Mais le General Banier perdit beaucoup de l'estime que son armée avoit pour lui. Il avoit épousé une Dame de la Maison des Comtes d'Erpach, qui le suivoit dans toutes ses expeditions, & qui mourut pendant cette campagne. Il parut inconsolable de la perte d'une épouse qu'il aimoit infiniment, & qui meritoit en effet toute sa tendresse par les grandes qualitez dont elle étoit ornée. Elle sçavoit sur-tout moderer les excès de débauche & de colere ausquels il étoit naturellement sujet, & il dit lui-même à Beauregard qu'*en la perdant il avoit perdu tout son esprit*. Cependant on fut fort surpris de le voir songer à de nouvelles amours, avant qu'il eût eu le temps d'essuïer ses larmes. En con-

duisant le corps de son épouse à Erford, il vit par hazard une Princesse de Bade, & en devint si éperdument amoureux, qu'il attendit avec peine la fin des trois premiers mois de son deüil pour l'épouser. Les soins qu'il rendoit à sa belle Princesse l'occuperent tellement qu'il manqua l'occasion de défaire au moins l'arriere-garde de cette armée que Picolomini appelloit *la Pucelle*, parce qu'elle n'avoit jamais été battuë. Il laissa encore prendre Hoker sur le Weser, & exposa par-là les Etats de la Maison de Brunswick à une entiere désolation.

AN. 1641.

XXVII. Les armées Françoise & Suedoise donnent l'allarme à Ratisbonne.

Pufendorf, l. 13.

Dès le commencement de l'année 1641. les armées confederées s'étant réunies une seconde fois à Erford, s'approcherent jusqu'à deux lieuës de Ratisbonne. De-là elles s'avancerent à la portée du canon de la Ville. Un parti que les Generaux avoient envoïé en campagne passa le Danube sur la glace, porta le feu bien loin au-delà du fleuve, & prit aux ennemis plus de quinze cent chevaux. L'Empereur lui-même pensa être surpris. Ce Prince devoit aller ce jour-là à la chasse. Sa litiere, ses oiseaux & tous

AN. 1641. ses équipages étoient déja sortis de la Ville, & furent pris par un parti. L'Empereur eût été pris lui-même s'il fût sorti une heure plûtôt. Le hazard pensa ainsi amener le moment fatal qui auroit terminé la guerre, & épargné bien du sang à l'Europe. Cependant l'approche des armées jetta la Ville dans la consternation. Les habitans se hâterent de brûler eux-mêmes leur pont. La campagne étoit couverte d'ennemis & les Villages en feu. La Ville sans défense & sans provisions étoit pleine d'étrangers, de gens suspects & mécontens. Si la glace avoit permis de la serrer de l'autre côté, il n'eût fallu que peu de jours pour l'affamer; mais le temps s'étant radouci, les Confederez furent obligez de repasser promptement le fleuve avant qu'il fût dégelé, & les Generaux jugerent à propos de se retirer; mais ce ne fut qu'après que le Comte de Guebriant eut salué l'Empereur & la Diete de cinq cent volées de canon qu'il fit tirer contre la Ville; affront dont Ferdinand fut si piqué, dit un Historien, qu'il parut perdre sa constance & sa fermeté ordinaire.

Hist. du Maréch. de Guebriant, ibid.

AN. 1641.

XXVIII. Le Comte de Guebriant sauve l'armée Suedoise.

Ibid.

Après cette expedition les troupes Françoises, suivant les ordres du Roi, se séparerent de l'armée Suedoise pour se rapprocher du Rhin, malgré les instances de Banier & ses intrigues secretes avec les Officiers Allemands. Ce General vouloit se faire suivre par les troupes Veimariennes jusques en Boheme, pour en disposer à son gré lorsqu'elles seroient éloignées de France, & les incorporer même dans l'armée de Suede dont elles avoient fait partie autrefois. On ne comprend pas comment les Suedois osoient soutenir que cette prétention fût raisonnable, puisque ces troupes n'étoient plus à la Suede; & tout ce qu'ils disoient sur cela ne pouvoit être qu'un effet du chagrin que les Suedois eurent toujours de ce que la France s'étoit renduë si puissante en Allemagne par l'acquisition de l'armée du Duc de Veimar. Ce differend n'empêcha pas le Comte de Guebriant de se rejoindre encore deux fois à l'armée Suedoise, lorsqu'elle eut reçû un échec à Neubourg, après avoir échappé par l'habileté de Banier du plus grand danger qu'elle eût jamais couru, &

AN. 1641. lorsqu'elle étoit encore menacée d'une entiere défaite à Zuikaw. Son arrivée sauva l'honneur & l'armée de Banier, & obligea Picolomini de retourner sur ses pas.

XXIX. Mort du Duc Georges de Lunebourg.

Les Confederez firent pendant cette campagne une perte considerable par la mort du Duc Georges de Lunebourg. La Duchesse veuve de ce Prince ne laissa pas d'observer fidelement le traité d'alliance malgré les menaces de Picolomini, & on lui promit des secours. Mais cette mort fut suivie de celle du General Banier, dont la perte fut beaucoup plus sensible aux Alliez, & pouvoit avoir des suites plus fâcheuses pour le parti. Ce grand homme avoit appris la guerre sous Gustave, & égala presque la réputation & les exploits de son Maître. Il excelloit sur-tout dans la maniere de faire la guerre en Allemagne, où tout l'art consiste à conserver son armée & à faire perir celle de l'ennemi, parce que tout le païs est ouvert à quiconque est une fois maître de la campagne. Ses troupes avoient une si haute idée de sa prudence, & une si grande confiance en son habi-

XXX. Mort de Banier.

Hist. du Maré h. de Guebriant, l. 4. c. 2.

leté, qu'elles n'appréhendoient rien dans les plus grands dangers. En effet il avoit ſur-tout l'eſprit fertile en expediens pour ſe tirer des grands perils. Il ſe ſervit de cette eſtime des troupes pour prendre ſur elles une autorité abſoluë qu'il conſerva toujours. Les Officiers murmurerent quelquefois de ce qu'il ne leur communiquoit rien de ſes deſſeins; mais il avoit pour maxime qu'un General ne devoit ſuivre que ſes lumieres; & il ſe rendit indépendant non ſeulement des Officiers de l'armée, à qui il ne découvroit ſes deſſeins que dans le moment de l'execution, mais du Conſeil même de Suede, qu'il ne conſultoit que pour la forme. Il eût ſouhaité, diſoit-il, que les François en euſſent fait autant. Auſſi l'ont-ils fait lorſqu'ils ont eu des Capitaines auſſi ſages que lui; mais une maxime ſi generale doit avoir d'autant plus d'exceptions que ces grands hommes ſont plus rares. Il étoit auſſi ménager du ſang de ſes ſoldats qu'il étoit prodigue du ſien. Il aimoit les troupes & les careſſoit, ſans cependant ſe familiariſer même avec les Officiers. Mais comme il ne chercha pas à s'en-

AN. 1641. richir dans le commandement de l'armée, il ne vouloit pas non plus que les soldats s'enrichissent, parce qu'un riche butin en fait des lâches ou des déserteurs. On ajoute à ces traits qu'il étoit fort & robuste, patient, extrémement laborieux, & toujours en action. Cette vivacité passoit dans son humeur, & le rendoit emporté & colere. Il paroît aussi par sa conduite qu'il étoit fier & imperieux jusqu'à oublier quelquefois les bienséances; ce qui n'empêchoit pas cependant qu'il ne parlât de lui-même avec une extrême modestie. Il mourut à Halberstad à l'âge de quarante ans, infiniment regretté des siens, estimé des ennemis mêmes, & aussi fameux par ses belles retraites que par ses grandes victoires.

10. Mai 1641.

Si la mort de Banier fit tort aux affaires des Suedois en Allemagne, elle fut en quelque sorte utile aux interêts de la France. Les Suedois toujours fiers dans leurs succès n'étoient traitables que dans leurs malheurs. Fideles & reconnoissans par necessité, il falloit une disgrace pour les attacher à la France. C'est ainsi que les

traitez de Paris, de Compiegne & de Hambourg furent les fruits de la mort de Gustave & de la funeste bataille de Nortlingue. La mort de Banier contribua aussi au nouveau traité d'alliance dont j'ai déja commencé l'Histoire. AN. 1641.

XXXI. Suite de la négociation du Comte d'Avaux avec Salvius.

On a pû remarquer avec quelle lenteur affectée cette negociation s'avançoit. Quelque impatience qu'on eût à la Cour de France de voir cette affaire terminée, afin que le Roi assuré que les Suedois occuperoient toujours l'Empereur au-delà du Rhin, fût en état de profiter du trouble où le soulevement de la Catalogne & du Portugal venoit de jetter la Cour d'Espagne; le Comte d'Avaux continuoit à témoigner beaucoup de froideur à Salvius, persuadé que celui des deux qui auroit le plus de fermeté & de patience regleroit les conditions du traité. Il ne negligeoit cependant rien de tout ce qui pouvoit en avancer la conclusion, & il étoit également attentif à détourner tous les obstacles.

Memoire du Roi au C. d'Avaux, 17. Nov. 1640.

XXXII. Differend du Baron de Rorté avec

Il en survint un à Stokolm par une querelle que les Regens de Suede firent au Baron de Rorté. Ce Seigneur

AN: 1641. les Regens de Suede.

avoit dans son Hôtel, suivant la coutume & le droit de tous les Ambassadeurs, une chapelle où tous les Catholiques étrangers venoient satisfaire leur dévotion. Les Regens ne se seroient apparemment pas avisez de lui disputer un droit si incontestable sans un incident qu'ils regarderent comme un attentat. Ce fut l'abjuration de Smalz, qui embrassa la Religion Catholique par les soins de l'Aumônier du Baron de Rorté. Ce Smalz étoit celui que la Cour de Suede avoit envoïé trois ans auparavant en France, comme on a déja vû. La chose ne put se faire si secretement, que les Regens n'en fussent avertis. Ils se plaignirent amérement du Résident François : Smalz fut mis en prison sous prétexte de quelque malversation ; mais il fut assez heureux pour s'évader & se refugier en Allemagne où il se mit au service de l'Empereur.

Lettre de M. le Comte d'Avaux à M. de Rorté 8. Mars 1641.

XXXIII. Nouvelle intrigue des Imperiaux avec les Suedois.

Le Comte d'Avaux craignoit que ces brouilleries ne retardassent le traité ; sçachant d'ailleurs que la Diete de Ratisbonne écrivoit des lettres très-pressantes aux Regens de Suede pour les exhorter à la paix. Il étoit même

informé que la Diete pressoit l'Empereur de s'accommoder avec la Suede; que les Regens y paroissoient disposez, & que Salvius continuoit ses negociations secretes avec Lutzaw. Ce Ministre n'avoit jamais perdu l'esperance de persuader aux Suedois de faire leur paix particuliere, & Salvius n'en perdit jamais l'envie, toujours prêt à retracter les promesses les plus solennelles. Un Senateur de Hambourg seul confident des deux partis, prêtoit sa maison aux deux Negociateurs. Salvius y alloit avec sa suite ordinaire sous prétexte de rendre visite au Senateur : Lutzaw s'y rendoit la nuit par une porte de derriere seul & déguisé. Salvius faisoit encore de fréquens voïages à la campagne sous prétexte de sa santé; c'étoient autant de rendez-vous qu'il donnoit à Lutzaw pour conferer ensemble. Tous deux s'applaudissoient de tromper ainsi la vigilance du Comte d'Avaux, & se tenoient presque sûrs du succès de la negociation. En effet Lutzaw faisoit à Salvius des propositions éblouissantes. Mais après tout la raison qui lui en avoit déja fait rejetter tant d'au-

AN. 1641.

Memoires de M. d'Avaux 30. Mars 1641.

AN. 1641. tres subsistoit toujours, & devoit lui faire encore rejetter celle-ci, je veux dire le peu de fond qu'il y avoit à faire sur de pareilles offres, à moins que l'execution n'en fût assurée, non pas par un traité particulier que l'Empereur pourroit rompre sous le moindre prétexte, mais par un traité general dont toute l'Europe seroit garant. Il étoit d'ailleurs certain que l'Empereur offroit ce qu'il n'étoit pas maître de donner; car il n'avoit pas droit de disposer de la Pomeranie sans le consentement des Ordres de l'Empire, & en particulier de l'Electeur de Brandebourg, avec qui il n'étoit encore convenu de rien. C'étoit enfin abandonner les Etats Protestans de l'Empire à la discretion de la Diete de Ratisbonne, c'est-à-dire de la Maison d'Autriche, & avouer ainsi à la face de toute l'Europe que la Suede n'avoit pris les armes que pour usurper un établissement en Allemagne, & non pas pour la défense de la liberté Germanique. Malgré des raisons si solides Salvius continuoit la negociation avec chaleur, & si les Regens de Suede l'avoient cru, c'étoit fait de

l'alliance de la France.

An. 1641.

XXXIV. Artifice du Comte d'Avaux.

Le Comte d'Avaux averti de ces menées secretes, & au desespoir de se voir sur le point de perdre le fruit d'une si longue negociation, songea aux moïens de parer le coup. Mais ne croïant pas que des reproches ordinaires fussent suffisans pour cela, il prit le parti de témoigner plus d'indifference que de chagrin, & plus de résolution que de crainte, afin d'intimider Salvius, & de le presser de prendre son parti, sans lui donner le temps de rien arrêter avec Lutzaw, persuadé qu'il n'oseroit pas rompre avec la France dans l'incertitude du succès de sa negociation, & que dans une necessité pressante de choisir, il préfereroit les avantages certains que la France offroit à une esperance incertaine de la paix.

Il alla trouver Salvius, & faisant semblant de sçavoir depuis long-tems ce qui se passoit entre lui & Lutzaw, il lui dit que s'il ne lui en avoit pas parlé plûtôt, c'étoit qu'il ne s'étoit pas imaginé que la Suede pût oublier ses veritables interêts jusqu'à se séparer de la France. Qu'il avoit cru que la

AN. 1641. Suede ne feroit pas plus de cas des propoſitions de l'Empereur, que la France n'en faiſoit de celles du Roi d'Eſpagne, qui la ſollicitoit auſſi depuis long-temps de ſe ſéparer de la Suede. Que cependant il avoit appris que le traité de la Suede avec l'Empereur étoit déja fort avancé ; qu'on l'avoit caché à la France, & que pour mieux la ſurprendre on avoit même affecté de vouloir renouveller le traité d'alliance dans le deſſein de faire apparemment quelque propoſition exorbitante, afin que le refus de la France ſervît de prétexte pour rompre avec elle. Que la Suede n'auroit pas pardonné au Roi de France une conduite ſi peu ſincere & ſi peu équitable à l'égard de ſes Alliez. Qu'au reſte il lui déclaroit qu'il n'étoit plus temps de déliberer, & que le Roi lui avoit fait ſçavoir ſes dernieres réſolutions. Qu'il offroit à la Suede douze cent mille livres tous les ans juſqu'à la paix. Qu'il accorderoit la liberté au General Jean de Werth, pour être échangé avec le Maréchal Horn, & qu'il étoit diſpoſé à s'accommoder ſur les autres articles, pourvû que la Sue-

Dépêche du Roi au C. d'Avaux le 26. & 27. Juin 1641.

de consentît de son côté à changer le lieu des conferences, comme on avoit déja proposé. Mais qu'il avoit ordre de rompre la negociation si la Reine de Suede tardoit à accepter les propositions que le Roi lui faisoit, parce qu'il vouloit aussi songer à son accommodement, & qu'on verroit dans la suite qui des deux auroit le plus perdu à la rupture. Cependant afin que Salvius ne pût pas se plaindre qu'on voulût arracher à la Suede son consentement, & pour témoigner encore plus d'indifference, le Comte avoit déja païé ce que la France devoit de reste à la Suede. AN.1641.

Salvius étoit trop fier pour n'être pas piqué des reproches du Comte d'Avaux, & il y fut d'autant plus sensible qu'ils étoient mieux fondez. Mais la déclaration qu'on lui faisoit lui causoit une cruelle inquietude. Rompre avec la France c'étoit se mettre à la discretion des Imperiaux, & rompre avec ceux-ci, c'étoit donner trop d'avantage à la France. Cependant il dissimula son chagrin dans l'esperance de rallentir la vivacité du Comte; & ne pouvant se persuader qu'il fût si bien *Pufendorf. l. 13.*

AN. 1641. instruit de ses negociations secretes ; il lui répondit qu'il étoit vrai qu'il avoit eu quelques conferences particulieres avec Lutzaw, mais qu'il n'avoit jamais prétendu conclure avec lui aucun traité particulier sans le consentement & à l'insçû de la France. Qu'il n'avoit voulu que sonder les dispositions de l'Empereur, pour sçavoir ce que la Suede avoit à esperer de ce Prince dans le traité de la paix generale. Qu'il alloit écrire en Suede sur ses nouvelles propositions, & qu'il esperoit le convaincre bien-tôt de la sincerité & de la franchise des Suedois.

XXXV. *Le Comte d'Avaux presse vivement les Regens de Suede.*

Le Comte d'Avaux s'étoit bien attendu à ces réponses generales ; & comme elles ne suffisoient pas pour le rassurer, il prit ses mesures d'un autre côté. Le Baron de Rorté étoit tombé malade sur ces entrefaites, & il n'y avoit personne à Stokolm en état d'agir pour les interêts de la France. Ce fut la premiere chose à laquelle il pourvut. Il y envoïa M. de Saint-Romain ; & voulant faire un dernier effort auprès des Regens, il le chargea de plusieurs lettres qu'il écrivit à

tout ce qu'il avoit d'amis dans le Senat, sur-tout au Chancelier Oxenstiern, & au Connêtable de la Garde. Il leur représenta le tort qu'ils feroient à leur réputation, & aux interêts de la cause commune par leur séparation. Le peu de fond qu'ils devoient faire sur un traité particulier. Que la Maison d'Autriche ne se piquoit gueres de fidelité quand il s'agissoit d'un interêt aussi grand que celui qu'elle avoit de ne pas souffrir qu'aucun Prince puissant s'établît en Allemagne. Qu'ils obtiendroient encore plus aisément dans un traité general les avantages qu'ils vouloient obtenir par un traité particulier, parce que la France s'offroit à ne faire la paix qu'à cette condition; & qu'ainsi loin de perdre quelque chose à attendre encore quelque temps, ils gagneroient beaucoup, parce qu'ils s'assureroient par la garantie de toute l'Europe la possession de tout ce qu'ils auroient obtenu.

AN. 1641.

Dépêche au C. d'Avaux 27. Juin 1641.

Dépêche au C. d'Avaux 12. Dec. 1640.

Le Comte auroit pû ajouter que le Roi, outre les offres qu'il avoit déja faites, consentoit en cas de treve avec le Roi d'Espagne en Italie ou en Flan-

AN. 1641. dre, d'augmenter son armée d'Allemagne d'un corps de six mille hommes tant cavalerie qu'infanterie, & qu'indépendamment de la treve il promettoit aux Suedois jusqu'à six mille hommes qui seroient entretenus aux dépens de la France, & commandez par les Generaux de l'armée Suedoise. Des offres si avantageuses montrent assez combien la France souhaitoit le renouvellement de l'alliance; mais le Comte d'Avaux ne crut pas les choses assez desesperées pour emploïer ces dernieres ressources. Avant que de tenter l'avarice des Suedois il voulut éprouver ce qu'il pourroit obtenir de leur équité, & il espera que son adresse & sa patience épargneroient à la France des dépenses si considerables.

Dépêche au C. d'Avaux 7. Juillet 1641.

Lettre du Card. de Richelieu au C. d'Avaux 4. Decemb. 1640.

XXXVI. Il détermine les Regens de Suede à rompre leurs negociations particulieres avec l'Empereur, pour traiter avec la France.

En effet les Regens de Suede n'étoient pas à beaucoup près aussi disposez que Salvius à un traité particulier. Ils sentoient toute la force des raisons qu'on leur apportoit pour les en détourner, & la situation présente de leurs affaires les frappoit encore plus. Car ils étoient moins en état que jamais de se passer d'un secours étranger. Ils n'osoient compter sur la dis-

Pufendorf. l. 13.

position où l'Empereur paroissoit être de les satisfaire, après tant de negociations inutiles avec les Ministres de ce Prince. S'ils renonçoient à l'alliance de la France dans l'esperance d'une paix si peu assurée, ils quittoient le certain pour l'incertain. Depuis la mort de Banier l'armée Suedoise en perdant son General sembloit avoir perdu l'esprit de subordination. Les Officiers & les soldats également mécontens de la Suede songeoient à changer de parti, & le desordre étoit si general, qu'ils ne se mettoient pas même en peine de cacher leur dessein. Rien n'étoit plus aisé à la France que de débaucher toute l'armée, & elle n'eût pas manqué de le faire, comme le Comte d'Avaux le fit comprendre à Salvius, si les Suedois avoient refusé de renouveller l'alliance. De l'argent distribué aux troupes auroit appaisé les mutins; mais la Suede n'en avoit pas, & elle n'en pouvoit esperer que par le renouvellement du traité. Que seroient devenus les Suedois s'ils s'étoient vûs tout-à-coup sans armée en Allemagne? La Lantgrave de Hesse & les Ducs de Lunebourg n'étoient pas

AN. 1641.

AN. 1641. en état de relever leur parti, & on ne comptoit plus même sur la fidelité de ces derniers depuis la mort du Duc Georges.

XXXVII. Nouvelle difficulté formée par Salvius.

Memoire du C. d'Avaux 30. Avril 1641.

* Ces considerations l'emporterent enfin sur toutes les autres, & determinerent les Regens de Suede à consentir au renouvellement du traité ; ils envoïerent leurs ordres à Salvius pour consommer cette affaire, & la negociation recommença. Mais il sembloit que ce Ministre ne pût se résoudre à mettre la derniere main à cet ouvrage, & il forma une nouvelle difficulté à laquelle on ne s'attendoit pas. Quoique le Comte d'Avaux eût promis de la part du Roi que Jean de Werth seroit mis en liberté pour être échangé avec le Maréchal Horn, Salvius ne croïant pas qu'une telle promesse suffît, exigea qu'elle fût exprimée dans le traité par un article particulier. C'étoit-là marquer beaucoup de défiance de la sincerité du Roi, & en vouloir donner un témoignage public à toute l'Europe. Le Comte d'Avaux ne put s'empêcher d'en marquer du ressentiment, d'autant plus qu'il soupçonna que Salvius formoit

cette difficulté de son chef sans ordre des Regens. La querelle s'échauffa; & il y eut plusieurs lettres assez vives écrites de part & d'autre; jusqu'à ce que les Regens de Suede craignant des suites plus fâcheuses de ce petit differend, défendirent à Salvius de répondre, & lui ordonnerent de se désister de sa demande. Alors les deux Ambassadeurs sacrifiant leur ressentiment à l'utilité publique, commencerent à regler les articles du traité. AN. 1641.

XXXVIII. Les deux Ambassadeurs reglent les articles du traité.

Comme on étoit déja convenu sur plusieurs articles, la negociation en étoit devenuë moins difficile. On ne fit pas un nouveau traité, comme l'avoit d'abord prétendu Salvius, mais on renouvella seulement celui de Hambourg jusqu'à la paix, excepté quelques articles ausquels on fit quelque changement. Au lieu d'un million que la France avoit promis à la Suede par le dernier traité, on lui promettoit douze cent mille livres à païer en deux termes.

XXXIX. Zele du Comte d'Avaux pour la Religion.

Le Comte auroit souhaité d'inserer dans le traité un article particulier en faveur des Catholiques, & d'obtenir pour eux quelque chose de plus que

AN. 1641. ce qui étoit déja reglé dans le traité de Hambourg. Il étoit l'unique protecteur qu'ils eussent en Allemagne contre les violences des troupes Lutheriennes, & ils reclamoient son crédit de toutes les Provinces. Le zele qu'il avoit pour la conservation de leurs biens & de leur liberté lui attiroit beaucoup de reproches de la part des Alliez Protestans, en même temps qu'il recevoit de grands éloges des Légats du Pape, & des témoignages de reconnoissance de la part des Catholiques. Il conserva entr'autres par ses soins & ses recommandations les Chapitres d'Halberstad, d'Osnabrug & de Minden, plusieurs Abbaïes & beaucoup de Monasteres dont les biens sont ordinairement les plus exposez à devenir la proïe du soldat, sur-tout lorsque la difference de Religion semble autoriser ses brigandages. Mais quelques instances qu'il put faire, Salvius refusa constamment d'accorder aucune distinction aux Catholiques, & ne voulut pas qu'ils fussent plus épargnez que les Protestans. Le Comte d'Avaux y consentit, & c'étoit encore beaucoup.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Ginetti 4. Oct. 1639.

Pufendorf. l. 13.

On ne parloit plus de la treve, &

il n'y avoit pas d'apparence que la Maison d'Autriche y consentît, après les grandes pertes qu'elle avoit faites encore récemment ; cependant comme il étoit important d'en regler les conditions, on convint qu'en cas de treve, le traité dureroit toujours jusqu'à la conclusion de la paix ; mais que la France ne païeroit à la Suede que sept cent cinquante mille livres par an pour entretenir ses garnisons & ses troupes d'Allemagne, & qu'on feroit aussi comprendre dans le traité Madame la Lantgrave de Hesse, les Ducs de Brunswick & les autres Alliez des Couronnes. AN. 1641. *Ibid.*

L'article sur lequel on contesta le plus fut celui qui regardoit le changement des Villes où se tiendroient les Assemblées pour la paix generale. Le Comte d'Avaux ne proposoit qu'Osnabrug pour la Suede ; mais il eût été bien aise qu'on eût laissé à la France le choix de deux Villes voisines d'Osnabrug, telles que Munster & Cologne, ou Francfort & Maïence. Il étoit juste, disoit-il, que la Suede cedât à son tour à la France un avantage que la France lui avoit cedé la *Ibid.*

AN. 1641. premiere, lorsqu'elle s'obligea à traiter à Cologne, tandis qu'elle laissoit à la Suede la liberté de choisir Hambourg ou Lubek. La veritable raison de cette demande étoit que les Ordres de l'Empire n'agréoient pas Osnabrug & Munster, & proposoient au lieu de ces deux Villes Spire & Vorms, ou bien Francfort & Maïence. Cependant le Comte d'Avaux aïant eu avis que les Députez des Etats d'Allemagne acceptoient Munster & Osnabrug, il n'insista plus sur ce point, & il fut reglé que la France envoïeroit ses Plenipotentiaires à Munster, & que la Suede envoïeroit les siens à Osnabrug, avec les précautions & les conditions dont on étoit convenu dans le traité de Hambourg, & que l'on feroit sortir de part & d'autre les garnisons des Villes où l'on traiteroit.

XL. Conclusion du traité.

Cette negociation parut aux Suedois une occasion favorable pour faire à la France une proposition qu'ils auroient bien voulu faire agréer ; c'étoit qu'on ne mît aucune difference entre leurs Ambassadeurs & ceux de tous les autres Roïaumes. Les mai-

AN. 1614.

vais traitemens qu'on faisoit à Grotius à la Cour de France, leur avoient fait naître cette pensée; mais après avoir bien examiné la chose, ils crurent qu'il valoit mieux n'en point parler pour ne pas paroître douter eux-mêmes de leur droit, & ne pas l'exposer à être en quelque sorte affoibli par un refus. C'étoit le meilleur parti qu'ils pussent prendre. Voici les articles du traité.

Serenissimi ac Potentissimi Principis ac Domini Domini Ludovici hujus nominis decimi-tertii, Galliæ & Navarræ Regis Christianissimi Consiliarius Status, utriusque Ordinis Commendator, ac per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Mesmes Eques, Comes d'Avaux, constare volumus universis & singulis quorum interest, quod emenso fœderis spatio inter suam sacram Regiam Majestatem & Serenissimam ac Potentissimam Principem ac Dominam Dominam Christinam Suecorum, Gothorum, Wandalorumque designatam Reginam ac Principem hereditariam, Magnam Principem Finlandiæ, Ducem Esthoniæ & Careliæ, Ingriæque Domi-

AN. 1641. *nam, & Regnum Sueciæ ante triennium initi, cum etiamnum hostes pacem impediant sejungendis qui in belli societatem venerunt frustrandisque unicè intenti: ne & vanâ in posterum spe quieti publicæ illudant, ubi Regnorum amicitia & conjunctio nullis temporum intervallis distincta nullum subinde separationi locum reliquerit: utrique Majestati visum est pactis armisque insistere, donec tuta & honesta pax utrique Regno Fœderatisque omnibus parta & conjunctim stabilita fuerit. Factâ igitur nobis potestate cum illustrissimo & excellentissimo Domino Johanne Salvio hæreditario in Adesburg, Offvverby & Tulinge, Serenissimæ Reginæ Sueciæ Consiliario secretiori, Aulæ Cancellario, & in Germaniam Legato de re totâ transigendi, ac si quas prædicti fœderis leges moveri, mutarive conduceret, statuendi & concludendi, id sequentibus articulis mutuo consensu consilioque expressimus.*

I. Tractatus fœderis ad diem sextam mensis Martii anno supra millesimum sexcentesimo trigesimo octavo inter Christianissimum Regem Regnumque Galliæ & Serenissimam Reginam Regnumque

Suecia Hamburgi conclusus servetur utrinque in omnibus & singulis suis clausulis ad pacem usque universalem: nisi quatenus hic ab illo discedat. AN. 164?

II. Catholici per Germaniam imprimis Ecclesiastici sua Religionis exercitio suisque bonis ac reditibus ex constanti priorum fœderum tenore absque impedimento aut perturbatione fruantur: quod idem quoque de Protestantibus dictum esto.

III. Auxiliares pecuniæ in posterum ad millenas libras duodecies centies à Christianissimo Rege quotannis durante bello Reginæ Sueciæ repræsententur, sed in monetâ Imperiali, solvendo pro dictâ summâ quadringenta & octoginta millia Imperialium Thalerorum, idque Hamburgi in Banco, ducenta nempe & quadraginta millia Thalerorum Imperialium ad diem ultimam Junii pro tribus exactis mensibus & tribus sequuturis, totidemque ad diem ultimam Decembris cujuslibet anni, anticipatâ semper trium mensium solutione.

IV. Si de universalibus plurium annorum induciis cum hoste transigi poterit, æquis & commodis conditionibus transigatur. Iis durantibus fœdus hoc

AN. 1641. *quidem valeat vigeatque; cesset tamen promissum ad levanda belli onera subsidium. At sustentandis præsidiis copiisque quas Regina Sueciæ interim retinuerit, Rex ei suum gratificandi animum nullis non temporibus testaturus, trecenta Thalerorum Imperialium millia quotannis Amstelodami in Banco numerari curabit. Hujus vero induciarii subsidii solutio sicut bellici bipartita esto, iisdemque terminis ac diebus ultimâ scilicet Junii atque ultimâ Decembris fiat.*

V. Quod si dictæ induciæ vel ab adversâ parte sub quocumque prætextu ita violentur ut compellata nolit damnum injuriamve sarcire, vel præter vota Fœderatorum infectâ pace exeant, tum utroque casu sumptis denuò armis sua vis huic fœderi omni ex parte & authoritas constet ac si nullæ intercessissent induciæ, donec per tractatum pacis universalis tranquillitati publicæ rite prospectum sit.

VI. In pactione induciarum utrinque collaboretur ut illustrissimi Duces Brunsvvico-Luneburgici, illustrissima Lantgravii Hassiæ vidua, & quicumque porro Principes aut Status Imperii ad fœ-

dus accesserint, commodas sibi quoque conditiones obtineant.

VII. Cum per hostes demum licuerit pacem vel inducias conjunctim tractare, ne tam optandæ rei moram afferat longior locorum distantia, talia eligantur quæ paucis ab invicem milliaribus dissita, commoditatem præbeant sine morâ, periculo aut difficultate communicandi; qualia sunt Monasterium & Osnabruga, aut ejusdem ferè intercapedinis alia.

VIII. Pro expeditiori tanti negotii exitu utriusque partis præsidia, durante congressu, ex omnibus tractatuum locis amoveantur; iis tamen rursus, ni pax successerit, statim inducenda.

IX. Pacta hæc pro creditâ nobis authoritate conclusimus, recipimusque fore ut ad quem modum se habent & eodem planè firmata à Regibus nostris & ratihabita intra menses duos utrinque commutemus.

In quorum omnium fidem præsentes manibus & sigillis propriis munivimus Hamburgi ultimâ die mensis Junii anno millesimo sexcentesimo quadragesimo primo.

Au lieu de traduire ce Traité, je

AN. 1641. le donne ici en François, comme il est rapporté dans les Recueils des Traitez de Paix.

TRAITE' DE CONFEDERATION & d'Alliance entre Louis XIII. Roi de France & de Navarre, & Christine Reine de Suede, tel qu'il fut ratifié par le Roi.

Le Serenissime très-Chrétien & très-Puissant Prince Louis XIII. par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre continuant son affection envers les Princes & les Etats d'Allemagne, & les soins accoutumez pour leur conservation, spécialement de ceux qui sont unis avec lui & la Couronne de Suede, pour le maintien de leurs privileges & liberté du Saint Empire, & pour acquerir une bonne paix generale à la Chrétienté: aïant sçû que la très-Illustre & très-Puissante Princesse Christine Reine de Suede, fille du feu Roi de Suede Gustave-Adolphe de très-glorieuse memoire, se souvenant de la protection & des alliances que les Princes d'Allemagne ont eu de tout temps avec la Couronne de France, & des traitez

qui ont été ci-devant faits sur ce sujet par ledit feu Roi de Suede son pere, étoit en résolution de suivre ses bonnes intentions, & de continuer de rechercher le bien public, & d'assurer d'autant plus ses Etats par l'union de ses interêts & de ses armées avec celles de France & des autres Alliez d'Allemagne, a commandé au sieur Raoul son Conseiller étant pour son service en Hollande, de venir vers ladite Dame pour l'assurer de son affection & des assistances que Sa Majesté étoit prête de lui donner pour favoriser ses bons desseins, avec pouvoir de passer & conclure un traité avec elle; à cet effet ladite Dame reconnoissant l'obligation qu'elle a à Sa Majesté, & se voïant avec lesdites assistances en état d'emploier utilement ses armes pour l'avantage de la cause commune, & l'avancement d'une bonne, sûre & generale paix, a désiré de renouveller un traité d'alliance avec Sadite Majesté dont elle est convenuë avec ledit sieur Raoul selon les articles suivans.

I. Est convenu & arrêté que le traité de confederation fait l'an 1638. sera entretenu en tous ses points & articles,

AN. 1614. *sauf en ce qui y est dérogé par le présent traité.*

II. Item. Est convenu que les Catholiques & Protestans seront conservez en libre exercice de leur Religion & en la jouissance de leurs biens.

III. Item. Le Roi pour donner moïen à ladite Reine de Suede de supporter plus facilement les frais qu'elle sera obligée de faire pour faire des entreprises considerables, pour affoiblir les ennemis communs & les mettre en état d'accepter les raisonnables conditions de paix, Sa Majesté lui fera paier tous les ans la somme de douze cent mille livres tant que la guerre durera.

IV. Item. Qu'il sera permis à chacun d'eux de traiter de treve avec l'ennemi, si faire se peut, & que durant icelle le Roi fera paier tous les ans à ladite Reine de Suede la somme de trois cent mille Richsdales.

V. Item. Au cas que la treve ne soit entretenuë par la partie adverse, ou que la treve finisse sans parvenir à une paix, le traité sera renouvellé & observé comme auparavant.

VI. Item. Qu'en traitant de treve le Roi & la Reine de Suede tiendront la

main à ce que les Alliez obtiennent des conditions qui leur soient commodes, & nommément les Ducs de Brunsvvick & de Lunebourg, & la Lantgrave de Hesse.

VII. Item. Que les Députez du Roi & de la Reine de Suede traiteront conjointement de paix ou de treve en des lieux qui ne soient trop éloignez les uns des autres.

VIII. Item. Que durant les conferences pour la paix, les garnisons seront ôtées des lieux où ladite conference se fera.

IX. Item. Que ce traité sera ratifié, approuvé & confirmé d'hui en deux mois par le Roi & la Reine de Suede. En foi de quoi nous Commissaires susdits avons en vertu de nos pouvoirs respectifs signé ces présentes de notre seing ordinaire, & à icelles fait apposer le cachet de nos armes. A Hambourg l'an 1641. le trentiéme jour de Juin.

Lequel traité ci-dessus transcrit nous aïant été représenté par notredit Commissaire, & ayant le tout vû & examiné de mot à mot en notre Conseil, nous avons icelui agréé, approuvé & ratifié, agréons, approuvons & ratifions par ces présentes signées de notre main, & pro-

AN. 1641 *mettons en foi & parole de Roi garder & observer le tout, sans y contrevenir directement ni indirectement, ni souffrir que de notre part il y soit contrevenu en aucune sorte & maniere que ce soit. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.*

Donné à Saint Germain en Laye le 21. Jour d'Août l'an de grace 1641.

Signé, LOUIS.

Et plus bas par le Roi, BOUTHILLIER.

XLI. Le Comte d'Avaux reste à Hambourg.

Tels furent les articles de ce fameux traité si long-temps attendu, si habilement conduit, & si heureusement conclu pour l'interêt des deux Couronnes. Le Comte d'Avaux reçut de la Cour & du Roi les éloges que méritoit un service si important; mais quelque impatience qu'il témoignât de retourner en France, le Roi lui ordonna de rester encore à Hambourg, où sa présence étoit necessaire pour consommer l'ouvrage qu'il avoit si bien conduit jusques-là. On étoit convenu que le nouveau traité d'alliance seroit ratifié de part & d'autre dans

l'eſpace de deux mois. Ce n'étoit qu'u- ne formalité que rien ne ſembloit devoir arrêter. Mais on avoit affaire à des eſprits ſoupçonneux qui prenoient ombrage de tout, & on ne pouvoit compter ſur rien juſqu'au moment de la ratification. Elle vint cependant de part & d'autre dans le temps marqué. Déja la Reine de Suede pour remplir les conditions du traité, quoiqu'il ne fût pas encore alors achevé, avoit répondu aux lettres de la Diete de Ratiſbonne, conformément aux intentions de la France, & lui avoit déclaré que le lieu des conferences pour la paix generale ſeroit deſormais Munſter & Oſnabrug, priant les Ordres de l'Empire d'y conſentir comme à une choſe qui devoit leur être indifferente. Ils le firent ſans peine, & l'Empereur y conſentit auſſi à leur priere. Le Roi de France de ſon côté donna la liberté à Jean de Werth, & le fit conduire à Briſack pour y être échangé avec le Maréchal Horn. Ainſi l'union entre les deux Couronnes parut plus parfaite que jamais.

AN. 1641.

Il ne reſtoit plus qu'à conclure le traité préliminaire de la paix generale,

AN. 1641. Tous les obstacles paroissoient levez du côté de la France & de la Suede; & comme la Maison d'Autriche continuoit à faire des démarches sur cela, on s'attendoit à voir cette affaire bientôt terminée, comme elle le fut en effet. Mais avant que de commencer le détail de cette negociation, il est necessaire de faire connoître les autres mouvemens qui se firent en Europe pendant que la France negocioit le traité que je viens de rapporter.

XLII. Mort de l'Electeur de Brandebourg. Le jeune Electeur fait paroître de l'inclination pour le parti des Alliez.

Pufendorf. l. 13.

Georges-Guillaume Electeur de Brandebourg étoit mort au mois de Novembre de l'année précedente 1640. Le jeune Electeur son fils se voïant desormais en liberté d'agir selon ses vûës, rappella auprès de sa personne tous les Ministres que le feu Electeur avoit éloignez par les avis du Comte de Schwartzemberg entierement dévoué à la Maison d'Autriche. Il envoïa Winterfeld à Hambourg pour y faire à Salvius la proposition d'une treve. Il envoïa un autre Ministre à Stokolm, & il écrivit en même temps au Comte d'Avaux pour le prier d'emploïer son crédit & ses soins pour le succès du traité, afin que cet-

te treve fût suivie d'une bonne paix. AN. 1641.
La negociation commença à Stokolm, & fut continuée l'année suivante 1641. à Stetin. Il est vrai-semblable que l'interêt avoit plus de part à toutes ces démarches que l'inclination. Par un article du traité de treve entre la Suede & la Pologne, le Fort de Puilau devoit demeurer à l'Electeur de Brandebourg. Le Roi de Pologne cependant sans égard au traité, refusoit à l'Electeur l'investiture de la Prusse, à moins qu'il ne restituât le Fort. C'étoit pour s'en conserver la possession que ce jeune Prince avoit alors recours à l'autorité du Roi de France qui avoit été Médiateur dans le traité de Stumsdorf, & qui par cette raison devoit s'interesser à l'execution de cet article. Le Comte d'Avaux lui promit en effet les bons offices du Roi auprès de Ladislas, d'autant plus qu'il étoit aussi de l'interêt des Suedois que les Polonois ne fussent pas maîtres de tous les Ports de Prusse; mais il lui fit entendre qu'il falloit qu'il meritât la protection du Roi par quelque démarche utile au parti des Alliez, & c'est ce que l'Electeur ne fit pas

Memoire du C. d'Avaux 16. Mars 1641.

AN. 1641.

dans le suite, quelque favorable disposition qu'il fit alors paroître. Ce Prince avoit encore une autre raison de ménager les Suedois, qui étoit de les engager à laisser à la Reine-Mere Douairiere de Suede sa tante, refugiée en Dannemark, la jouissance du douaire qu'elle avoit en Suede.

XLIII. Fuite de la Reine Mere de Suede.

Pufendorf attribuë la fuite de cette Princesse à sa mauvaise humeur & au dégoût qu'elle avoit de la nation Suedoise: mais le Comte d'Avaux semble donner à entendre qu'une passion plus forte en fut le ressort secret, & il lui donne tout l'air d'une Histoire galante. On sera peut-être bien aise de voir ce qu'il en écrivit lui-même à la Duchesse de Savoïe.

Pufendorf. ibid.

Lettre du C. d'Avaux à la Duchesse de Savoïe 22. Août 1640.

Un Roi & une Reine du Septentrion séparez par un bras de Mer qui sert de frontiere à leurs Royaumes, ont souhaité se rapprocher davantage. Leur bonne intelligence a commencé par de secretes Ambassades qui ont été commises à la dexterité d'une femme d'esprit qui en sçait assurément plus que tous nous autres Ambassadeurs. Un Gentilhomme qui réside en l'une des deux Cours a eu aussi quelque part à ce petit traité dont l'execution

l'execution ne laissa pas de manquer il y a quinze mois par la jalousie des deux nations. Mais qui peut résister à deux volontez si bien unies & soutenuës de la puissance Souveraine ? Un beau matin avant jour la belle Princesse suivie seulement d'une Dame & d'un Cavalier, monte à cheval, & par des bois & des rochers inconnus se rend au bord de la Mer, & passe le Détroit dans une méchante chaloupe plus courageusement que ne fit Léandre. Mais au milieu de sa course elle est rencontrée par un Amiral qui la reçoit dans son bord au bruit de toute son artillerie, faisant ainsi rétentir de tous côtez un mistére qu'on avoit jusqu'alors caché avec tant de soin. L'Historien de Suede ajoute à ce récit que les vaisseaux de l'Amiral Danois destinez à recevoir la Reine étoient magnifiquement ornez & chargez des mets les plus exquis. On y avoit fait même monter des musiciens afin que rien ne manquât à une fête si galante. *Dans cet appareil*, continuë le Comte d'Avaux, *la Reine veuve de Gustave a été conduite dans une Isle du Dannemark où Christian IV. qui se peut dire à présent heureusement regnant, est allé*

AN. 1641.

AN. 1641. *la recevoir.* Le Roi de Dannemark voulut faire passer tout ce qu'il avoit fait pour une civilité dont il n'avoit pû se dispenser à l'égard d'une Reine qui avoit voulu se retirer dans ses Etats. Mais les Suedois reçurent assez mal ses excuses, & refuserent de païer à cette Princesse les revenus de son douaire, à moins qu'elle ne retournât en Suede, ou qu'elle ne consentît à passer dans les Etats de Brandebourg.

XLIV. L'Electeur de Brandebourg aspire à la Couronne de Suede par le mariage de Christine.

Les interêts de cette Princesse servoient de prétexte aux negociations de l'Electeur de Brandebourg avec les Suedois ; mais un autre interêt qui le touchoit beaucoup plus en étoit le ressort secret ; c'étoit le desir qu'il avoit de monter, s'il étoit possible, sur le Trône même de Suede, en épousant la jeune Reine qui avoit alors quinze ans. Cette Princesse avoit de quoi plaire par toutes les graces de son sexe ; elle se faisoit sur-tout admirer par les plus brillantes qualitez de l'esprit ; l'éclat d'une Couronne qu'elle devoit partager avec son époux étoit un appas bien flatteur ajouté à tant d'attraits, & l'Electeur jeune &

ambitieux s'entretenoit de douces esperances. On en parloit diversement dans les Cours de l'Europe. L'Electeur seroit devenu par-là un voisin redoutable aux Rois de Dannemark & de Pologne. Les Rois de Suede auroient eu dorénavant un grand Etat en Allemagne, & y auroient balancé la puissance de la Maison d'Autriche. La France même & l'Italie n'auroient pas vû avec plaisir un si grand accroissement de puissance dans un Prince Protestant. L'Angleterre seule & la Hollande applaudissoient à ce projet, apparemment par un motif de zele pour leur Religion, ou par l'opposition d'interêts que ces Etats avoient avec la Maison d'Autriche. L'armée Suedoise toute composée de Protestans faisoit sur-tout éclater la joie que lui donnoit l'esperance de ce mariage, & déja les soldats buvoient à la santé des nouveaux époux. Mais de si belles esperances s'évanouirent. Le Roi Gustave avoit de son vivant souhaité ce mariage dans la vûë d'unir au Roïaume de Suede la Pomeranie & la Prusse. Mais sa mort avoit changé la face des affaires, & les Regens étoient obligez

An. 1641.

AN. 1641. de suivre d'autres vûës. Pendant que l'Envoïé de Brandebourg étoit à Stokolm, on affecta de faire faire un voïage à la jeune Reine, sous prétexte de lui faire voir les Provinces, & de la faire voir elle-même à ses sujets, mais en effet afin que l'Envoïé ne pût pas lui parler. Celui-ci n'osant faire publiquement la proposition du mariage, n'avoit la liberté que de sonder secretement les dispositions des Seigneurs Suedois. Il retourna peu de temps après faire à son Maitre une réponse peu favorable, & l'Electeur eut grand soin de cacher son dépit, & d'affecter beaucoup de satisfaction. Cependant ces negociations tout inutiles qu'elles furent aux desirs de ce Prince, furent avantageuses aux Confederez, parce que dans l'incertitude du succès l'Electeur ne seconda que foiblement les efforts du parti contraire.

XLV. Les Ducs de Lunebourg songent à quitter le parti des Alliez.

Les sentimens des Ducs de Lunebourg à l'égard des Alliez devenoient aussi plus équivoques de jour en jour. Ces Princes demandoient à la France des secours d'argent, comme elle en donnoit à Madame la Lantgrave, & ils vouloient que les Suedois leur res-

tituassent quelques Places qu'ils occupoient depuis plusieurs années. Ne pouvant rien obtenir de ce côté-là, ils tenterent de se raccommoder avec l'Empereur qui les sollicitoit depuis long-temps de se réunir avec lui; mais les Ducs exigeoient que l'Empereur commençât par les remettre en possession de Wolfenbutel où il tenoit garnison depuis l'an 1626. L'affaire fut negociée à Goslar, & la negociation continua long-temps sans effet. Ainsi les Ducs également mécontens des deux partis demeurerent quelque temps dans un état d'incertitude dont ils ne purent sortir, & dont les Alliez profiterent beaucoup plus que les Imperiaux; car les Ducs de Lunebourg traiterent toujours ceux-ci en ennemis, au lieu qu'ils étoient obligez de ménager les autres.

AN. 1641. *Memoire de M. d'Avaux 30. Avril 1641. Pufendorf. l. 13.*

Relation manuscrite des negociations de Goslar.

L'Empereur ne réussit gueres mieux auprès des treize Cantons Suisses auxquels la Diete de Ratisbonne écrivit pour les engager à rappeller les troupes de leur nation qui étoient au service de France, & à refuser aux François le passage par leurs terres pour entrer en Allemagne; car ni les let-

XLVI. L'Empereur tente de mettre les Suisses dans son parti.

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 2.

AN.1641. tres de la Diete, ni les promesses que les cinq Cantons Catholiques firent à Ferdinand n'eurent aucun effet. C'étoit-là de foibles ressources pour la Maison d'Autriche qui faisoit chaque jour des pertes irreparables. On peut compter dans ce nombre la mort du Comte de Soissons, l'accommodement du Duc de Lorraine & celui du Duc de Bouillon. Le premier à la tête d'une armée qu'il commandoit avec le Duc de Bouillon, donnoit beaucoup d'embarras à la Cour de France, & beaucoup plus d'inquietude au Cardinal de Richelieu, que le Comte de Soissons attaquoit personnellement. Mais le bonheur de ce Ministre ne fut jamais si sensible que dans ces momens critiques où il paroissoit le plus près de sa chûte. Un accident imprévû déconcerta en un instant toute la conjuration. Le Comte de Soissons secondé du Duc de Bouillon & de Lamboy General des troupes de l'Empereur, battit l'armée du Maréchal de Châtillon près de Sedan, & remporta une glorieuse victoire; mais il fut malheureusement tué, sans qu'on sçache comment, & ce fut le Cardinal

XLVII. Mort du Comte de Soissons.

Dupleix Histoire de Louis XIII.

Histoire du Cardinal de Richelieu.

Memoires de Montresor, &c.

qui triompha. Cette mort funeste dissipa tout le parti & consterna le Duc de Bouillon, qui n'eut d'autre ressource que de renoncer aux intelligences qu'il avoit avec la Maison d'Autriche pour obtenir son pardon du Roi de France. AN. 1641.

XLVIII. Accommodement du Duc de Lorraine.

Cet accommodement avoit été précedé de celui du Duc de Lorraine Prince inquiet, brave & presque toujours battu, habile & toujours malheureux, dont toute la vie fut une suite perpetuelle de disgraces causées par ses infidelitez. Ce Prince avoit épousé Nicole sa cousine, fille aînée & heritiere de Henri II. Duc de Lorraine, afin de s'assurer par ce mariage un droit incontestable à la succession de Henri son oncle. Mais comme l'interêt seul avoit formé cette union, une autre passion en rompit bien-tôt les nœuds, & du vivant de Nicole, le Duc osa épouser sans dispense la Princesse de Cantecroix. Ce fut cette Dame qui, à ce qu'on prétend, l'engagea à se soumettre au Roi de France, dans l'esperance que le Roi pour reconnoître ce service, solliciteroit le Pape d'approuver son ma-

Il Mercurio di Vittorio Siri. l. 1.

AN. 1641. riage. Quoi qu'il en soit, ce Prince trouvoit dans le desordre de ses affaires un assez puissant motif de souhaiter la paix. Les François l'avoient dépouillé de presque tous ses Etats, & il étoit menacé de perdre bien-tôt le peu qui lui restoit. La Maison d'Autriche n'étoit pas en état de le secourir, & sembloit l'abandonner à sa mauvaise fortune, comme il s'en plaignoit inutilement aux Envoïez du Cardinal Infant. Le seul parti qui lui restoit à prendre étoit d'implorer la clemence du Roi, & il s'y détermina enfin après un an d'irrésolution. Il alla lui-même à Paris traiter en personne avec les Ministres; mais il n'en obtint pas de meilleures conditions. Les principales furent qu'il renonceroit à toutes les intelligences qu'il avoit avec la Maison d'Autriche & les autres ennemis de l'Etat; qu'il seroit rétabli dans la possession des Duchez de Lorraine & de Bar relevant de la Couronne de France; que le Roi retiendroit le Comté de Clermont, la Prevôté & Terres de Stenay & de Jametz, avec la Ville de Dun; que Nancy demeureroit jusqu'à la fin de la guerre entre

Recüeil des Traitez de Paix.

les mains du Roi, qui pourroit en faire raser les fortifications en le rendant au Duc; & si ce Prince manquoit à observer fidelement le traité, il consentoit que tous ses Etats fussent unis inséparablement à la Couronne de France. Quelque desavantageux que puisse paroître ce traité, le Duc ne pouvoit pas en esperer un plus favorable dans le mauvais état où étoient alors ses affaires, & dans un temps où la détention du Palatinat par Ferdinand auroit pû autoriser le Roi de France à retenir pareillement la Lorraine. Peut-être même que le Roi n'eût pas lâché une si belle proie, si sa generosité n'avoit pas été excitée par un interêt présent: car on craignoit que le Duc ne joignît ses troupes à celles du Comte de Soissons, & il étoit de la derniere importance de prévenir ce coup. AN. 1641.

XLIX. Soulevement de la Catalogne.

Mais de tous les évenemens de cette guerre celui qui déconcerta le plus la Maison d'Autriche fut le soulevement de la Catalogne qui fut bien-tôt suivi d'une plus grande révolution dans le Portugal. L'animosité particuliere du Comte-Duc d'Olivarez

Dupleix hist. de Louis XIII.

AN. 1641. contre les Catalans, peuple fier & indépendant qui refusoit de plier, comme tout le reste de l'Espagne, sous son autorité absoluë, fut la premiere origine des troubles. Ce Ministre croïoit qu'il étoit de la bonne politique d'assujettir entierement une Province dont l'indocilité étoit un obstacle perpetuel aux desseins que l'on formoit pour le bien de l'Etat, & agissant sur ce principe, il n'omettoit aucune occasion d'enfreindre ouvertement les privileges de la nation. Un des principaux privileges de la Province est de n'être point obligée de recevoir ni de loger des gens de guerre. Cependant soit que ce fût une necessité de laisser l'armée Espagnole en quartiers dans la Catalogne, afin d'être en état d'agir de ce côté-là, soit que ce fût un prétexte pour mortifier les Catalans qui avoient assez mal servi dans la derniere campagne, Olivarez fit prendre des quartiers à toute l'armée dans la Catalogne & dans le Roussillon. Les habitans auroient peut-être dissimulé si on s'en étoit tenu là. Mais il sembla qu'on eût entrepris de pousser leur patience à bout en or-

Gazettes de France.

Il Mercurio di Vittorio Siri l. 1.

Histoire du Card. de Richelieu, l. 6. c. 50. & suiv.

donnant une levée de six mille Catalans pour aller servir en Italie ; & ce qui acheva de soulever toute la Province, ce furent les desordres incroïables, les meurtres, les violences, les sacrileges que les troupes commirent par-tout avec une licence effrenée, qui fit croire à quelques-uns qu'on avoit assuré les soldats de l'impunité. L'Evêque de Gironne indigné de tant de profanations scandaleuses, excommunia publiquement ces impies ; ce fut comme le signal d'une révolte generale. Plusieurs païsans attroupez autour de Barcelonne massacrerent quelques soldats qu'ils rencontrerent. Ils entrerent dans la Ville, & secondez par la populace ils alloient mettre le feu au Palais du Comte de Sainte-Colome Viceroi de la Province, si les Magistrats n'étoient accourus pour l'empêcher. Ce Seigneur fut cependant obligé de s'enfuir de la Ville, & fut tué en chemin, ou se tua lui-même dans la fraïeur où il étoit en tombant sur des rochers. Toute la Province suivit l'exemple de la Capitale, & les païsans joints aux milices assommerent tout ce qu'ils

An. 1641.

AN. 1641. rencontrerent de soldats Castillans. Le reste de l'armée Espagnole se retira à l'extrémité du Roussillon pour y attendre des secours ou des ordres de la Cour de Madrit. Le Comte-Duc étonné d'un si grand mouvement fit envain tous ses efforts pour appaiser la sédition. Les révoltez devinrent d'autant plus fiers qu'ils se virent soutenus des troupes de France qui étoient dans le voisinage de la Province ; & après avoir repoussé l'armée Espagnole devant Barcelone , les Catalans se donnerent au Roi de France par un acte qu'ils signerent le 23. Janvier 1641. Ils firent ensuite hommage à leur nouveau Souverain , & envoïerent à Paris trois Députez avec le titre d'Ambassadeurs, qui présenterent au Roi l'acte de donation. Cet acte fut accepté par le Roi de France, & signé le 18. Septembre de la même année. Le Maréchal de Brezé fut nommé Viceroi de Catalogne, & le Roi promit d'aller lui-même à Barcelone jurer l'observation des privileges de la Province.

L. Révolution de Portugal. La Cour de Madrit étoit encore étourdie d'un coup si funeste à la Mo-

narchie d'Espagne, lorsqu'elle reçut une nouvelle beaucoup plus accablante, qui acheva de décourager également les peuples & les Ministres. Le Portugal s'étoit soulevé à l'exemple de la Catalogne, & s'étoit donné un nouveau Maître, avec cette difference que la Catalogne étoit une Province révoltée qui imploroit le secours d'un Prince étranger, au lieu que le Portugal étoit un Roïaume qui secoüoit le joug d'une domination étrangere pour se remettre sous l'obéïssance de son legitime Souverain, & c'est ce qui rendoit cette seconde perte beaucoup plus irreparable que la premiere.

AN. 1641.

Gazettes de France.

Hist. du Cardinal de Richelieu.

Il Mercurio di Vittorio Siri.

Révolution de Portugal par Vertot.

Dupleix hist. de Louis XIII. &c.

Il y avoit soixante ans que le Portugal usurpé par Philippe second sur la Maison de Bragance, étoit devenu une Province du Roïaume de Castille. Tandis que les Castillans gouvernerent leurs nouveaux sujets avec douceur, les Portugais porterent leur joug avec patience; mais les successeurs de Philippe II. trouverent que les privileges de la nation gênoient leur autorité; & pour les violer plus impunément ils entreprirent d'affoiblir insensiblement & d'épuiser le

AN. 1641. Roïaume d'hommes & d'argent. Ce projet étoit fort du goût d'Olivarez, comme on peut juger par la conduite qu'il tint à l'égard des Catalans. Mais il se pressa trop de l'executer. Une longue servitude qui croît insensiblement, efface peu à peu dans un peuple les sentimens de liberté; mais une tirannie portée tout d'un coup à l'excès l'irrite & le révolte. Le Comte-Duc crut qu'en accordant tout aux uns & en refusant tout aux autres, il feroit naître des jalousies & des divisions entre les Grands, & que les familles ainsi divisées par des interêts particuliers ne se réuniroient pas pour un interêt commun. Suivant ce principe il combla de bienfaits les Portugais qui s'attachoient à la Maison d'Autriche; tous les autres furent exclus des charges & des emplois. Il entreprit encore de ruiner les principales forces du Roïaume en obligeant les Milices & les Gentilshommes d'aller servir en des Provinces éloignées; & comme il étoit sur-tout avide d'argent pour soutenir la guerre, il établit des impôts extraordinaires. Il étoit parfaitement secondé dans ses vûës secretes par un homme qui étoit

aussi fier, aussi imperieux & plus dur que lui, c'étoit Michel Vasconcellos, qui avoit toute l'autorité dans l'Etat sous l'administration de la Vicereine Marguerite de Savoïe Duchesse Douairiere de Mantouë. Les Portugais se souvenoient encore de la douceur du gouvernement sous leurs Rois, & ne purent souffrir que les impôts & la servitude fussent le prix de leur soumission. Il y eut de grandes émotions à Lisbone & à Evora, & tout le Roïaume parut disposé à une révolte generale ; mais ce ne sont pas ordinairement ces saillies subites d'un peuple irrité qui causent les grandes révolutions. Le projet fut long-temps médité, la conjuration fut formée avec réflexion, & conduite avec habileté. Le temps, la maniere, le lieu de l'execution, tout fut concerté avec un secret admirable, & le Duc de Bragance étoit déja Roi de Portugal avant que les Castillans qui étoient à Lisbone en eussent le moindre soupçon. L'acquisition d'un si beau Roïaume ne coûta, dit un Castillan, que quelques feux de joie.

AN. 1641.

LI. Intelligen-

Je n'ajouterai à ce récit succint

AN. 1641. qu'une particularité que je trouve dans une lettre du Comte d'Avaux à M. de Chavigny, dattée du 18. May 1638. Voici les termes de la lettre. *Un Cordelier François travesti, qui dit avoir été en Angleterre pour passer en Portugal, & depuis renvoyé par Saint Malo, est arrivé avanthier au Port de cette Ville* (Hambourg) *d'où il cherche commodité pour retourner en France. Il vient de Lisbone où il a tout vû & sçû, s'étant même introduit dans la Maison de la Duchesse de Mantouë qui en est Gouvernante; mais il dit n'avoir trouvé aucune disposition pour son dessein, comme il vous rapportera particulierement de bouche.* Cette particularité jointe aux autres circonstances qu'on trouve dans les Memoires de ce temps-là ne laisse aucun lieu de douter que le Cardinal de Richelieu n'ait été un des premiers auteurs de cette révolution. Quoi qu'il en soit, un des premiers soins du nouveau Roi fut de se lier étroitement avec les ennemis de la Maison d'Autriche pour se mettre par leur secours en état de résister aux efforts que le Roi de Castille ne pouvoit pas manquer de faire pour ren-

ces du Cardinal de Richelieu à Lisbone.

Histoire du Card. de Richelieu l. 6. c. 64.

verser un Trône encore chancelant. Il envoïa des Ambassadeurs en France, en Angleterre, en Hollande & dans les Roïaumes du Nord. La plûpart de ces Etats avoient trop d'interêt à l'abbaissement de la Maison d'Autriche pour refuser leurs secours à un Prince qui en devenoit l'ennemi irréconciliable. Le Roi de France signa à Paris le premier Juin 1641. un traité de Ligue par lequel il promit de joindre vingt vaisseaux à la flotte de Portugal, s'engageant encore par un article secret à ménager tellement les choses dans la conclusion du traité de paix, qu'il se réserveroit la liberté de continuer à assister le Roi de Portugal, pourvû que les Alliez de la France consentissent à se charger de la même obligation. Les Ambassadeurs Portugais ne furent pas moins bien reçûs à Londres, malgré les intrigues du Ministre d'Espagne, & on leur y fit tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs des Têtes couronnées. Les Provinces-Unies firent avec le nouveau Roi un traité de treve pour dix ans, en attendant qu'on eût reglé les prétentions qu'on avoit de part &

LII. Traité du Roi de Portugal avec la France.

An. 1641. d'autre sur les Isles & les Terres conquises en Afrique, dans les Indes Orientales & au Bresil. François de Soza Coutigno Envoïé en Dannemark & en Suede, après avoir été assez mal reçû à Coppenhague, eut à Stokolm un accueil beaucoup plus favorable. Il y negocia un traité de commerce entre la Suede & le Portugal; mais les Regens ne jugerent pas à propos de s'engager à faire comprendre les Portugais dans le traité de la paix generale, comme demandoit Coutigno, ni à obtenir la liberté du Prince Edouard frere du nouveau Roi, qui servoit dans l'armée de l'Empereur lorsque la révolte de Portugal éclata, & que Ferdinand avoit fait arrêter à l'instigation des Ministres Espagnols. Les secours que Dom Jean IV. reçut de tant de puissans Alliez avec les efforts extraordinaires que firent les Portugais, le maintinrent en possession, & firent perdre aux Castillans l'esperance de recouvrer si-tôt un si beau Roïaume.

Pufendorf rer. Suecic. l. 13.

LIII. Suite de la guerre d'Allemagne.

S'il étoit vrai que le Cardinal de Richelieu n'eût pas contribué à cet heureux succès par ses negociations secretes, on ne pourroit pas du moins

douter que les Portugais n'en aïent été redevables aux armes de la France qui occupoient alors toutes les forces de l'Espagne en Flandre, en Italie & en Catalogne, & celles de l'Empereur en Allemagne. J'ai déja raconté les avantages que le Comte de Guebriant avoit remportez sur les Imperiaux avec le General Banier. Depuis la mort de ce General ce Comte se signala encore à la défense des lignes de Wolfenbutel, & si les autres Chefs des armées confederées l'avoient secondé, il auroit eu la gloire de tailler en pieces toute l'armée Imperiale commandée par l'Archiduc Leopold & Picolomini, qui ne laisserent pas d'y perdre quatre mille hommes.

AN. 1641.

Hist. du Mar. de Guebriant.

Cette action fut cette année l'exploit le plus memorable des armes Françoises. Cependant le Maréchal de la Meilleraye prit Aire en Flandre après une des plus belles défenses qu'une Place assiegée puisse faire; mais les Espagnols plus habiles la reprirent presque aussi-tôt à beaucoup moins de frais. Le Comte d'Harcourt augmentant chaque jour le nombre de ses conquêtes en Italie, prit encore Coni

AN. 1641. Place forte qui se vantoit de n'avoir jamais été prise par force. L'Archevêque de Bourdeaux jetta l'épouvante dans la Ville de Naples, bravade inutile qui eut en France plus d'applaudissemens qu'elle ne meritoit. Il ne fut pas plus heureux à empêcher le secours que les Espagnols vouloient faire entrer dans Tarragone assiegée par le Comte de la Motte-Houdancourt que le Roi avoit envoïé au secours des Catalans. Les Espagnols après avoir été repoussez une premiere fois, forcerent le passage dans une seconde tentative après un combat où l'avantage fut égal des deux côtez. La Ville aïant été secouruë, le Comte de la Motte fut obligé de lever le siege. Il se vangea par la prise de Tamarith, portant ainsi la guerre jusques dans l'Arragon; & en rentrant en Catalogne, il défit encore une partie de la garnison de Tarragone qui avoit entrepris dans son absence d'enlever un de ses quartiers.

LIV. On renouë la negociation du traité préliminaire.

Ce fut dans ces circonstances que le traité des préliminaires pour la paix generale, dont la difficulté arrêtoit depuis si long-temps les Plenipotentiaires

de toutes les Couronnes, fut enfin conclu avec l'applaudissement de toute l'Europe par la médiation du Roi de Dannemark. Il y avoit dans la conduite de ce Prince des contradictions apparentes que les plus habiles politiques avoient de la peine à concilier. Il paroissoit travailler avec un veritable zele à ménager la paix entre les Suedois & l'Empereur. Il s'étoit offert lui-même pour Médiateur, & il étoit extrémement jaloux de cet honneur, jusqu'à trouver mauvais qu'on fit quelques propositions sans le consulter, & jusqu'à en venir aux menaces lorsqu'on paroissoit negliger sa médiation. D'un autre côte il étoit ennemi des Suedois, & quoiqu'il prît soin de cacher ses sentimens, il laissoit échapper de temps en temps des marques de haine qui le rendoient justement suspect. Tantôt on le voïoit entretenir avec les Imperiaux des intelligences secretes. Ses Officiers tâchoient de débaucher les troupes Suedoises. Il envoïoit des Ambassadeurs en Espagne, en Angleterre, en Moscovie, & alors les Suedois s'imaginoient qu'il vouloit leur déclarer la guerre. Tantôt il ne-

AN. 1641.

Conduite irreguliere du Roi de Dannemark.

Pufendorf. rer. Suecic. l. 13. & preced.

AN. 1641. gocioit secretement avec la Pologne, les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & les Ducs de Lunebourg; & alors les Ministres & les Generaux de l'Empereur se tenoient en garde contre lui. Son Ambassadeur à la Diete de Ratisbonne disoit qu'il en vouloit à la Ville de Hambourg, & son Résident en Suede publioit qu'il en vouloit à l'Empereur.

Mais les plus éclairez croïoient pénetrer ses veritables dispositions au travers de tant d'artifices, & jugeoient que ce Prince vouloit se faire craindre des uns & des autres, afin que les deux partis n'osant l'irriter continuassent à lui déferer le titre de Médiateur, ou même de Juge absolu de leurs differends : car il est vrai qu'il souhaitoit de voir l'Allemagne pacifiée, afin d'éloigner une guerre dont le voisinage incommodoit ses Etats; mais il souhaitoit encore plus de voir la Suede humiliée, & ce n'étoit que pour l'empêcher de tirer aucun avantage du traité de paix, qu'il vouloit en être le Médiateur. Les Suedois qui entrevoïoient depuis long-temps sa mauvaise disposition à leur égard, l'auroient

volontiers dispensé des peines qu'il prenoit pour leur procurer la paix, & ils auroient presque préferé une guerre ouverte à une médiation si suspecte. L'Empereur de son côté ne pouvoit gueres se fier à un Prince qui avoit fait la guerre en Allemagne pour les mêmes interêts que les Suedois. Tant de justes défiances ne contribuerent pas peu à retarder le succès des negociations. Cependant à force d'agir & de solliciter, obtenant toujours quelque chose tantôt des uns, tantôt des autres, le Roi de Dannemark par son importunité autant que par son adresse vint à bout de faire conclure le traité des préliminaires de la maniere que je vais raconter. AN. 1641.

Fin du sixiéme Livre.



SOMMAIRE
DU
SEPTIE'ME LIVRE.

I. *Obstacles qui retardoient le traité préliminaire*. II. *Difficultez sur les sauf-conduits*. III. *Contestation sur le jour du congrès*. IV. *Temperament proposé par Lutzau & rejetté par le Comte d'Avaux*. V. *Proposition spécieuse éludée par le Comte d'Avaux*. VI. *Embarras de Lutzau & du Roi de Dannemark*. VII. *La France demande un sauf-conduit particulier pour la Duchesse de Savoye*. VIII. *Salvius & le Résident de Hesse se plaignent de la France*. IX. *Embarras du Comte d'Avaux*. X. *Il agit sans attendre les ordres de la Cour*. XI. *Succès de sa démarche*. XII. *Les Plenipotentiaires reglent les articles du traité*. XIII. *Sauf-conduits pour la Duchesse de Savoye*. XIV. *Autres reglemens*. XV. *Précautions pour la sûreté des Plenipotentiaires*. XVI. *Difficultez sur le titre d'Empereur*. XVII. *Contestation sur*

la

la preéminence des Couronnes. XVIII. *Temperament accepté de part & d autre.* XIX. *Conclusion du traité.* XX. *Sentimens des deux Couronnes sur ce traité.* XXI. *Lutzau est disgracié.* XXII. *Le Comte d'Aversberg vient prendre sa place & se plaint du traité.* XXIII. *Réponse du Comte d'Avaux & de Salvius.* XXIV. *Le Comte d'Aversberg présente une ratification informe.* XXV. *Salvius consent à l'accepter. Le Comte d'Avaux la refuse.* XXVI. *Raisons de son refus.* XXVII. *Nouveaux artifices des Imperiaux pour gagner les Suedois.* XXVIII. *Salvius refuse d'écouter les propositions des Imperiaux.* XXIX. *Le Comte d'Avaux se dispose à partir de Hambourg.* XXX. *Le Roi de Dannemark veut renouer la négociation.* XXXI. *Réponse des Plénipotentiaires de France & de Suede.* XXXII. *Le Comte d'Avaux part de Hambourg & se rend à Paris.* XXXIII. *Torstenson succede à Banier. Suite de la guerre d'Allemagne.* XXXIV. *Exploits du nouveau General.* XXXV. *Bataille de Leipsick.* XXXVI. *Avantages remportés par le Comte de Guébriant.* XXXVII. *Bataille de Kempen.* XXXVIII. *Suite de la guerre de Flandre & de Catalogne.* XXXIX. *Suite de la guer-*

re d'Italie. Accommodement des Princes de Savoye. XL. *Les ennemis se flattent de l'esperance d'une révolution en France.* XLI. *Mort du Cardinal de Richelieu.* XLII. *Son Caractere.* XLIII. *Le Cardinal Mazarin lui succede.* XLIV. *La Maison d'Autriche néglige les négociations.* XLV. *Le Cardinal Mazarin suit le plan de son prédecesseur.* XLVI. *Les Imperiaux présentent une ratification défectueuse.* XLVII. *Ils sollicitent les Suedois d'abandonner la France.* XLVIII. *L'Empereur envoye enfin une ratification en bonne forme.* XLIX. *Ratification de l'Empereur.* L. *Ratification du Roi de France.* LI. *Contestation sur la ratification & les sauf-conduits du Roi d'Espagne.* LII. *Le Roi de Dannemark précipite la conclusion du traité.* LIII. *Echange des sauf-conduits & des ratifications.* LIV. *Conclusion du traité préliminaire.* LV. *Mort de Louis XIII.* LVI. *Le Cardinal Mazarin premier Ministre sous la Reine Régente.* LVII. *Salvius vent commencer la négociation de la paix.* LVIII. *Les Régens de Suede l'en empêchent.* LIX. *Bataille de Rrocroy.* LX. *Soupçons des Suedois dissipez.* LXI. *Choix des Plénipotentiaires François pour le traité de paix.*



HISTOIRE
DES GUERRES
ET
DES NEGOCIATIONS
qui précederent le Traité de Westphalie.

LIVRE SEPTIEME.

AN. 1641.

I. Obstacles qui retardoient le traité préliminaire.



Es obstacles qui retardoient la conclusion du traité préliminaire se réduisoient à trois articles, qui étoient les sauf-conduits, le lieu des conferences, & le jour où elles devoient commencer. L'Empereur avoit consenti à changer le lieu des conferences, comme la France le souhaitoit; c'est-à-dire qu'il avoit approuvé le choix de Munster & d'Osnabrug. Il s'offroit aussi à faire dans les sauf-con-

duits les changemens qu'on avoit demandez, & il promettoit ceux du Roi d'Espagne. Ainsi il sembloit qu'il ne restât plus qu'à fixer un jour pour commencer le traité. Mais en matiere de negociation rien n'est plus ordinaire que de voir naître de nouveaux obstacles, lorsqu'on croit que tout est terminé; & ceux qui se rencontrerent dans cette negociation furent d'autant plus difficiles à lever, qu'ils étoient formez avec une égale affectation par les deux partis.

La Cour de France enflée de la prosperité de ses armes, & comptant encore beaucoup sur le succès des campagnes prochaines, regardoit la paix comme une barriere fatale qui devoit arrêter le cours de ses conquêtes. Le Cardinal de Richelieu voïant la santé du Roi s'affoiblir de plus en plus s'imaginoit que la continuation de la guerre pouvoit seule lui fraïer le chemin à la Regence du Roïaume. Il songeoit ainsi beaucoup plus aux moiens d'éloigner la paix qu'à l'avancer; & dans la necessité de commencer le traité préliminaire pour satisfaire aux vœux des peuples, il don-

Dépêche au C. d'Avaux le 4. Mars 1641.

AN. 1641. noit des ordres secrets au Comte d'Avaux pour en retarder la conclusion. La Maison d'Autriche étoit dans de semblables dispositions. Elle se flattoit que la mort du Roi de France qui ne paroissoit pas éloignée, causeroit dans le Roïaume quelque grande révolution dont elle esperoit profiter. L'Empereur avoit fait avec la Porte Ottomane une treve de dix ans. Les gallions des Indes entretenoient les coffres d'Espagne, tandis que la Suede & la France même s'épuisoient. Enfin Ferdinand se voïoit sur le point de gagner les Ducs de Lunebourg, & ne desesperoit pas d'engager le Roi de Dannemark lui-même à se déclarer contre les Suedois. Le Roi d'Espagne vouloit avant que d'entrer en negociation reconquerir du moins une partie des domaines qu'il avoit perdus. Ainsi l'habileté des Negociateurs dans ce traité devoit consister non pas à conclure un traité avantageux, mais à en éloigner adroitement la conclusion, en faisant tomber sur leurs adversaires tout l'odieux des retardemens. Il falloit trouver des raisons pour rejetter toutes les propositions,

& imaginer des offres specieuses qui ne pussent pas être acceptées ; faire paroître beaucoup d'empressement de conclure en retardant en effet la conclusion, & rendre ses adversaires seuls coupables d'une faute qu'il falloit partager avec eux. Maniere de traiter assez singuliere, qui produisit pourtant un effet tout contraire à celui qu'on en devoit naturellement attendre. AN.1641.

Il fut aisé de s'appercevoir des dispositions de la Maison d'Autriche dès les premieres propositions des Negociateurs. Les Ministres de l'Empereur renouvellerent les anciennes chicanes, & ne pouvant souffrir que les François & les Suedois agissent toujours de concert, ils offrirent de donner à Hambourg les sauf-conduits que la Suede demandoit ; mais ils prétendirent qu'il falloit envoïer à Cologne ceux de la France & de ses Alliez, sous prétexte qu'ils n'avoient rien à démêler à Hambourg avec la France, & que le Roi de Dannemark n'étoit Médiateur que pour la Suede. Lutzau alla encore plus loin ; car il refusa sous le même prétexte de traiter avec

II. Difficultez sur les sauf-conduits.

Pufendorf. l. 13.

AN. 1641. le Comte d'Avaux. Des raisonnemens si frivoles ne viennent pas même en pensée à des gens qui traitent de bonne foi. Le Comte d'Avaux répeta ce qu'il avoit déja dit quelques années auparavant, que la Suede s'étant engagée à ne point traiter sans la France, le Médiateur des Suedois étoit également obligé de s'interesser pour eux & pour les François : qu'il devoit être indifferent à l'Empereur que les préliminaires fussent reglez à Hambourg ou ailleurs, & qu'il n'y avoit à Cologne aucun Ministre de France pour recevoir les sauf-conduits. Salvius représenta à son tour que refuser de traiter avec le Comte d'Avaux c'étoit refuser de traiter avec lui-même, puisque les Couronnes de France & de Suede étoient convenuës de n'agir que de concert, & que la Reine de Suede avoit fait part de cette résolution à la Diete de Ratisbonne qui ne l'avoit pas desapprouvée. Cependant Lutzau s'opiniâtrant dans son refus, consentit seulement que Salvius fît pour ainsi dire, l'office de Médiateur entre lui & le Comte d'Avaux, portant les propositions & rapportant les

réponses de part & d'autre. Cette maniere de traiter avoit trop d'inconveniens pour être acceptée. Salvius en proposa une autre plus honnête & plus aisée ; ce fut que le Comte d'Avaux surviendroit aux conferences comme par hazard & sans être attendu en apparence. Mais Lutzau refusa encore ce temperament, & il fallut que le Roi de Dannemark agît auprès de l'Empereur pour lever un obstacle qui arrêtoit toute la negociation. Il écrivit à Ferdinand, & il le fit enfin consentir à agréer sa médiation pour regler à Hambourg les préliminaires pour les François comme pour les Suedois. AN. 1641.

III. Contestation sur le jour du congrès.

Cet obstacle levé il en restoit un autre qui ne fit pas moins de peine aux Negociateurs. Lutzau suivant l'exemple du Comte de Curtz son prédecesseur à Hambourg, vouloit qu'avant toutes choses on assignât un jour pour commencer la negociation du traité de paix, afin, disoit-il, de gagner du temps en attendant qu'on lui eût envoïé de Vienne les sauf-conduits & la ratification du Roi d'Espagne, qui ne pouvoit arriver que de

prévû que le Comte d'Avaux rejette- An. 1641.
roit les moiens qu'il proposoit, comme il avoit fait lorsque le Comte de Curtz les avoit proposez ; & il espere roit par-là faire valoir son zele pour la paix aux dépens de la France. Le Comte d'Avaux appercevoit son dessein ; & comme il sçavoit d'ailleurs que la Maison d'Autriche étoit aussi peu disposée à la paix que la France même, il auroit étrangement embarrassé Lutzau en acceptant son offre ; mais il craignit d'un autre côté de le pousser à bout, & que ce Ministre n'osant se desavouer lui-même, ne soutînt, comme on dit, la gageure, & que le traité ne fût ainsi conclu beaucoup plûtôt que ni l'un ni l'autre ne vouloit. Ainsi il prit le parti de rejetter simplement la proposition de Lutzau, par la raison que sa parole qu'il offroit étoit une caution trop peu sûre que le Roi d'Espagne seroit en droit de desavouer quand il voudroit.

V. Proposition spécieuse éludée par le

Lutzau ne pouvoit pas disconvenir que ce refus ne fût juste, d'autant plus que la maniere de traiter qu'il proposoit, étoit tout-à-fait inouie. Il

AN. 1641. Comte d'Avaux. falloit faire au Comte d'Avaux des propositions plus specieuses pour faire paroître ses refus plus injustes, & il en imagina une ; ce fut de lui offrir non plus sa parole, mais celle de l'Empereur même. L'offre étoit raisonnable : on pouvoit l'accepter avec sûreté, *Ibidem.* & il étoit difficile de la refuser sans s'attirer les reproches de toute l'Europe attentive au succès de ces premieres negociations. Les Alliez se plaignoient extrémement des longueurs, & il ne falloit pas les rebuter. Il étoit même à craindre que la lenteur des negociations n'achevât de soulever l'armée Suedoise qui n'avoit déja que trop de disposition à la révolte, & où les émissaires de l'Empereur & du Roi de Dannemark fomentoient toujours des cabales. On craignoit encore plus que les Ducs de Lunebourg qui continuoient leurs negociations à Goslar avec les Députez de l'Archiduc Leopold, ne prissent ce prétexte pour se déterminer à s'accommoder avec la Maison d'Autriche. Mais le Comte d'Avaux avoit ses ordres, & quoiqu'il prévît le mécontentement des Alliez, il refusa encore la caution de l'Empereur mê-

me, sous prétexte qu'il étoit ennemi de la France, & qu'il n'étoit pas sûr de se fier à la parole d'un ennemi. Cette raison n'auroit pas sauvé l'honneur de la France, si Lutzau avoit insisté pour profiter de l'avantage qu'il pouvoit tirer de ce refus; mais il prit le change que le Comte lui donna habilement par un autre expedient qu'il proposa, & qui paroissoit facile; ce fut que le Roi de Dannemark se fît lui-même caution pour les saufconduits de l'Empereur & la ratification du Roi d'Espagne. AN. 1641.

VI. Embarras de Lutzau & du Roi de Dannemark.

Le Comte d'Avaux fit cette proposition de son chef & sans ordre de la Cour; mais comme il en prévoïoit la difficulté, il se persuada que le Roi de Dannemark ne l'accepteroit point, & qu'il mettroit cependant par là la France à couvert des reproches que les ennemis pouvoient lui faire. En effet cette proposition embarrassa également le Roi de Dannemark & Lutzau. Celui-ci auroit voulu que le Comte d'Avaux se fût contenté de la caution de l'Empereur, parce que Ferdinand auroit toujours trouvé assez de prétextes pour retirer sa parole, ou pour *Ibid.*

An. 1641. en retarder l'execution, au lieu que le Roi de Dannemark se faisant lui-même caution, l'Empereur ne pouvoit pas honnêtement & sans choquer ce Prince manquer à dégager sa parole. Le Roi de Dannemark de son côté ne voïoit ni dans l'Empereur ni dans le Roi d'Espagne assez de disposition à la paix, pour oser garantir l'execution de leur promesse. C'est ce que le Comte d'Avaux avoit prévû ; & pour rendre la chose encore plus difficile à ce Prince, il exigeoit qu'il donnât sa parole purement & simplement, non pas de tâcher, mais d'obtenir en effet les sauf-conduits & la ratification que la France exigeoit. Le Roi de Dannemark écrivit à Vienne pour s'informer plus exactement des intentions de l'Empereur avant que d'engager sa parole. L'affaire demeura ainsi quelque temps en suspens : ce qui faisoit un plaisir secret au Comte d'Avaux, qui voïoit la conclusion du traité reculée sans qu'on en pût faire un crime à la France.

VII. La France demande un sauf-con-

On tomba insensiblement sur un article des sauf-conduits qui faisoit encore beaucoup de difficulté. Le Roi

de France vouloit qu'on donnât à la Duchesse de Savoïe un sauf-conduit particulier avec le titre de *Régente* & de *Tutrice* du jeune Duc son fils. Elle étoit en possession de ce titre par le testament du feu Duc son époux. Elle ne pouvoit avoir part au traité qu'en cette qualité, & il paroissoit plus raisonnable que l'Empereur la laissât jouir de ce titre, que de l'obliger à le ceder, d'autant plus qu'il ne s'agissoit encore que du traité préliminaire, & que l'Empereur pouvoit déclarer qu'il le feroit sans préjudice des droits des deux Princes de Savoïe, beaux-freres de la Duchesse. Mais Lutzau soutenoit au contraire que l'Empereur ne pouvoit donner à Christine le titre de *Régente*, sans déroger à ses droits & à ceux de l'Empire. Que la Duchesse de Savoïe n'étoit pas plus privilégiée que la Lantgrave de Hesse, qui ne prenoit le titre de *Régente* & de *Tutrice* que dans ses Etats, en traitant avec ses sujets & non ailleurs, & qui ne demandoit point que l'Empereur exprimât ces qualitez dans le sauf-conduit qu'il lui donnoit.

AN. 1641.

duit particulier pour la Duchesse de Savoïe.

Pufendorf. Ibid.

VIII. Salvius &

Ces contestations chagrinoient ex-

AN. 1641.

le Résident de Hesse se plaignent de la France.

trémement Salvius & le Résident de Hesse qui se paignoient de ce qu'on faisoit ainsi dépendre la paix de l'Allemagne d'un leger interêt d'une Princesse d'Italie, ajoutant que c'étoit commencer de bonne heure à les envelopper dans des querelles étrangeres qui ne finiroient jamais. Ils conjurerent le Comte d'Avaux de terminer ce differend à l'amiable, & lui proposerent deux expediens qui étoient, ou d'accepter le sauf-conduit sans les titres de *Régente* & de *Tutrice*, en protestant que cela ne préjudicieroit en rien aux droits du Duc & de la Duchesse de Savoïe, ou de se contenter que le sauf-conduit fût donné au Duc & non pas à la Duchesse. Ce second expedient étoit le plus court & le plus facile. Le Comte d'Avaux avoit même pouvoir de l'accepter, quoiqu'il le dissimulât; & on ne sçait pourquoi Lutzau ne l'agréa pas, si ce n'est qu'il vouloit traîner la negociation en longueur. Le premier expedient ne plaisoit pas non plus au Comte d'Avaux; de sorte qu'on ne pouvoit pas encore juger quelle seroit l'issuë de cette contesta-

Memoire du C. d'Avaux, 13. Dec. 1641.

Dépêche du Roi au C. d'Avaux 24. Juillet 1641.

rion, lorsqu'enfin le Roi de Dannemark consentit à donner sa parole purement & simplement, comme le demandoit le Comte, qu'il obtiendroit de l'Empereur & du Roi d'Espagne tous les sauf-conduits tels qu'on les souhaitoit, & la ratification de tout ce qui auroit été reglé à Hambourg, pourvû que le Comte voulût de son côté consentir à fixer un jour pour commencer les conferences. AN. 1641.

IX. Embarras du Comte d'Avaux.

Cette déclaration du Roi de Dannemark surprit le Comte & l'embarrassa extrémement. Ce n'étoit point par ordre de la Cour qu'il avoit demandé que le Roi de Dannemark se fît garant des promesses de Lutzau. C'étoit, comme j'ai dit, un expedient qu'il avoit imaginé pour se mettre à couvert du reproche d'avoir retardé la paix, dans l'esperance qu'il ne seroit point accepté. Il avoit apparemment consulté la Cour sur ce point; mais il n'en avoit point encore eu de réponse, & cependant on le pressoit de s'expliquer. Refuser l'offre du Roi de Dannemark, c'étoit trahir le secret de la Cour de France, & l'exposer aux invectives des ennemis, aux re-

AN. 1641. proches des Alliez, & aux plaintes du Pape & des Médiateurs. Il n'avoit cependant pas d'ordre de l'accepter : il paroissoit même qu'il fût contre ses ordres de le faire. Mais il y a dans les negociations comme dans la guerre, des momens décisifs où on n'est pas maître d'attendre les avis de ses superieurs. Alors la necessité ou un interêt présent tient lieu d'ordre à un esprit ferme & éclairé qui sçait prendre son parti & secouer le joug d'une timide exactitude. Le Comte d'Avaux ne crut pas devoir balancer. Il écrivit au Roi de Dannemark cette lettre qui commence par ces mots : *In verbo vestro laxavi rete* ; & lui déclara qu'aïant une pleine confiance en sa parole Roïale, il consentoit à fixer un jour pour l'ouverture des Assemblées : qu'il passoit même en cela ses ordres, & qu'il vouloit bien agir contre les regles ordinaires pour gagner du temps, comme on disoit, & faire voir à toute l'Europe qu'il ne tenoit pas à la France que les peuples ne commençassent bien-tôt à goûter les fruits d'une heureuse paix.

X. Il agit sans attendre les ordres de la Cour.

Lettre imprimée du Comte d'Avaux au Roi de Dannemark, 1. Janv. 1642.

XI. Succès de sa démarche.

Cette démarche étoit necessaire

pour sauver l'honneur de la France, & elle eut tout le succès que le Comte avoit esperé. Il étoit bien informé que la Maison d'Autriche ne vouloit point la paix, & il lui avoit été aisé de s'en appercevoir dans toute la suite de la negociation. Ainsi il prévoïoit que quoiqu'il acceptât l'offre du Roi de Dannemark, le traité de paix n'en seroit pas moins retardé, comme la France le souhaitoit, avec cette difference que comme les Imperiaux seroient obligez à leur tour de chercher de nouvelles défaites, ils paroîtroient seuls coupables du retardement de la paix. La chose arriva comme il l'avoit prévû; mais ce ne fut cependant pas si-tôt qu'il l'avoit esperé. Car Lutzau n'aïant plus de prétexte pour se défendre de traiter, commença à le faire de bonne foi, & obligea par là le Comte d'Avaux à en faire autant, pour ne pas démentir sa derniere démarche. Ainsi après avoir commencé la negociation sans dessein de l'achever, & seulement pour trouver l'occasion de s'accuser les uns les autres du retardement, chacun des deux partis se vit obligé de la continuer pour

AN. 1641.

servé. Mais il ne laissa pas d'y consentir dans l'esperance que cet empressement romproit peut-être les negociations des Ducs de Lunebourg à Goslar. AN. 1641. *Ecrits imprimez dans les negociations du C. d'Avaux.*

Cependant afin que l'échange des sauf-conduits se fît sans confusion & sans délai, il fut résolu qu'ils seroient tous échangez à Hambourg. Que l'Empereur & le Roi d'Espagne donneroient à la France des sauf-conduits,

1. *Pour les Plenipotentiaires du Roi très-Chrétien.*

2. *Pour le Résident de Suede à Munster.*

3. *Pour les Plenipotentiaires de la Serenissime Duchesse de Savoie.*

4. *Pour les Plenipotentiaires des Etats Generaux des Provinces-Unies.*

5. *Pour les Députez de l'Electeur de Treves.*

6. *Pour le Prince Charles-Louis Comte Palatin du Rhin, & ses freres, ou leurs Députez.*

7. *Pour les Ducs de Brunsvvick & de Lunebourg, ou leurs Députez.*

8. *Pour les Députez de l'illustrissime Princesse Amelie-Elizabeth veuve du Lantgrave de Hesse.*

AN. 1641. 9. *Pour tous les Ordres de l'Empire en general Alliez & Adherens à la France, ou leurs Députez.*

Que le Roi très-Chrétien donneroit de son côté à l'Empereur & au Roi d'Espagne des sauf-conduits,

1. *Pour les Plenipotentiaires de l'Empereur.*

2. *Pour les Plenipotentiaires du Roi d'Espagne.*

3. *Pour les Alliez & Adherens de l'un & de l'autre en general, ou leurs Députez.*

4. *Pour les Députez de l'Electeur de Cologne.*

5. *Pour les Députez de l'Electeur de Baviere.*

XIII. Sauf-conduit pour la Duchesse de Savoïe.

Que le sauf-conduit de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour les Plenipotentiaires de la Duchesse de Savoïe seroit conçû en la forme exprimée dans l'exemplaire qu'on avoit déposé entre les mains du Roi de Dannemark, en y ajoutant seulement le titre de *Tutrice* du Duc de Savoïe son fils, & de *Régente* de ses Etats. Et pour faciliter encore plus l'échange, & éviter les retardemens que la mort du Cardinal Infant arrivée depuis peu pouvoit y

apporter, le Comte d'Avaux consentoit à accepter les sauf-conduits qui avoient été déja expediez au nom de ce Prince avant sa mort, pourvû que le Roi d'Espagne les ratifiât. AN. 1642.

Quant à la Suede l'Empereur devoit lui donner des sauf-conduits,

1. *Pour les Plenipotentiaires de la Reine & du Royaume de Suede.*

2. *Pour le Résident de France à Osnabrug.*

3. *Pour les Princes de la Maison Palatine.*

4. *Pour la Maison de Brunsvvick & de Lunebourg.*

5. *Pour la Maison de Hesse-Cassel.*

6. *Pour tous les Etats de l'Empire Alliez & Adherens à la Suede en general.*

La Suede de son côté en devoit donner,

1. *Pour les Plenipotentiaires de l'Empereur.*

2. *Pour les Députez de l'Electeur de Maience.*

3. *Pour les Députez de l'Electeur de Brandebourg.*

XIV. Autres reglemens.

Voilà tout ce qui fut reglé par rapport aux sauf-conduits. On convint

An. 1641. ensuite que la France traiteroit à Munster, & la Suede à Osnabrug, & que chacune des deux Couronnes auroit un Résident dans la Ville où l'autre auroit ses Plenipotentiaires, afin de se communiquer mutuellement leurs résolutions; Que les deux traitez ne seroient regardez que comme un seul; Que l'un ne seroit censé terminé que conjointement avec l'autre, & que l'une des deux Couronnes ne se tiendroit satisfaite que lorsque l'autre auroit reçû une égale satisfaction. Salvius refusa pendant quelque temps d'accepter cette derniere clause pour ne pas obliger la Suede à attendre que les sauf-conduits pour la Duchesse de Savoïe & pour les Provinces-Unies fussent expediez, & que le Roi d'Espagne eût envoïé sa ratification; mais le Comte d'Avaux lui représenta que cette clause n'obligeroit la Suede à rien de plus que ce qu'elle avoit promis par le traité du renouvellement d'alliance. Salvius voulut faire plaisir au Comte, & ôter aux ennemis l'esperance de diviser les Alliez. Ainsi il l'accepta, en déclarant cependant qu'il ne promettoit par cet-

te

te clause rien au-delà de ce qui étoit compris dans le traité d'alliance. AN. 1641.

XV. Précautions pour la sûreté des Plenipotentiaires.

On regla enfin que pour une plus grande sûreté de la personne des Plenipotentiaires, de leurs domestiques, de leurs effets & de leur commerce entr'eux, on feroit sortir des Villes où l'on devoit traiter les troupes que l'un ou l'autre parti y tenoit en garnison. Que les habitans des deux Villes seroient déclarez absous du serment de fidelité qu'ils avoient fait à l'un ou à l'autre parti, & s'obligeroient à garder une parfaite neutralité. Que pendant tout le temps du congrès ils garderoient eux-mêmes leur Ville, ou y entretiendroient des troupes à leur solde. Qu'on n'y changeroit rien par rapport à la Religion ou aux coutumes. Que les Magistrats promettroient par écrit de veiller à la sûreté des Plenipotentiaires, de leur suite & de leurs effets, & de faire ce qui d'un commun consentement seroit jugé necessaire pour le succès des Assemblées. Qu'il y auroit un libre commerce de l'une à l'autre Ville, tant pour l'envoi des lettres, que pour le transport des vivres, meubles & autres choses neces-

AN. 1641. saires, en sorte que toutes les Places qui sont situées entre les Villes de Munster & d'Osnabrug seroient également obligées d'observer la même neutralité. Que si les negociations ne réussissoient point, il seroit libre à l'un & à l'autre parti de rentrer en possession des Places dont il étoit auparavant le maître, mais seulement au bout de six semaines après la rupture, pendant lesquelles les Villes seroient encore obligées à la neutralité. Qu'enfin ce traité préliminaire seroit ratifié de part & d'autre le même jour que devoit se faire l'échange des sauf-conduits.

XVI. Difficulté sur le titre d'Empereur.

Pufendorf. l. 13.

Il ne restoit plus qu'à rédiger tous ces articles par écrit, & ce point n'est pas ordinairement le plus difficile dans les traitez : mais il le fut beaucoup dans celui-ci. La France s'étoit toujours obstinée jusqu'alors à refuser à Ferdinand le titre d'Empereur. Le Comte d'Avaux avoit cependant promis que le Roi se relâcheroit sur ce point dans les sauf-conduits qu'il donneroit à Ferdinand, pourvû que Ferdinand donnât de son côté ceux qu'on lui demandoit; mais le Comte

n'avoit pas d'ordre pour le traité préliminaire, & il prévoïoit que si l'Empereur refusoit de ratifier le traité, il ne lui seroit plus libre de lui refuser un titre qu'il lui auroit une fois donné. Sur ce principe il ne donnoit à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie; & il prétendit même qu'en cette qualité il ne devoit être nommé dans le traité qu'après le Roi d'Espagne. Cette difficulté auroit rompu toute la negociation, si on n'avoit trouvé un temperament qui servit en même tems à terminer une autre contestation plus raisonnable que le Comte d'Avaux avoit avec Salvius. AN. 1641.

XVII. Contestation sur la prééminence des Couronnes. *Ibid.*

Elle consistoit en ce que le Comte qui avoit jusqu'alors ménagé la délicatesse des Suedois en n'exigeant pas qu'ils avouassent par des actes publics la prééminence du Roi de France, paroissoit vouloir qu'ils le fissent dans le traité préliminaire, en consentant que le Roi de France y fût nommé avant la Reine de Suede. Mais Salvius n'étoit pas traitable sur ce point, & il ne vouloit pas même souffrir que Lutzau prît le moindre avantage sur lui, comme si l'obstination de la Sue-

AN. 1641. de sur cela pouvoit contrebalancer le jugement de toute l'Europe. Comme Lutzau crut devoir dissimuler & accepter des temperamens, le Comte d'Avaux crut aussi devoir le faire à son exemple ; on prit donc une voie d'accommodement qui remedia à cet inconvenient & au premier dont j'ai parlé. On proposa, ou de ne faire aucun écrit public & commun, en sorte que chacun des Ambassadeurs écrivît simplement une lettre particuliere au Roi de Dannemark, pour l'assurer qu'il convenoit du temps & du lieu qu'on avoit fixé pour traiter, sans faire mention ni des demandes ni du traité des autres : ou que chacun écrivît à part la formule du traité, & se donnât la liberté d'y donner à son Prince le premier rang, comme cela se pratique sans consequence, & qu'on l'échangeroit ensuite mutuellement. Le Comte d'Avaux rejetta le premier expedient sous prétexte qu'un pareil engagement n'étoit pas assez autentique ; mais en effet parce qu'il craignit que la Suede ne se crût par-là déchargée de l'engagement qu'elle avoit pris de s'interesser pour les sauf-

XVIII. Temperament accepté de part & d'autre.

conduits que la France demandoit à l'Empereur & au Roi d'Espagne. Le second expedient ne faisoit aucune difficulté entre Lutzau & Salvius qui donnoit à Ferdinand le titre d'Empereur, & tous deux l'emploïerent; mais le Comte d'Avaux ne pouvoit pas l'accepter, parce que Lutzau n'auroit jamais voulu recevoir du Comte une formule où on n'eût donné à Ferdinand que le titre de Roi de Hongrie. Il fut donc reglé que Lutzau donneroit au Comte d'Avaux le traité signé de lui seul, où Munster seroit nommé avant Osnabrug, & le Roi de France avant la Reine de Suede, comme dans l'exemplaire donné à Salvius Osnabrug & la Reine de Suede étoient nommez avant Munster & le Roi de France; mais que le Comte se contenteroit d'envoïer au Roi de Dannemark un écrit par lequel il l'assureroit qu'il consentoit à tous les articles exprimez dans le traité fait entre lui, Lutzau & Salvius, & dont Sa Majesté Danoise avoit copie, promettant que le Roi de France ratifieroit le même traité, & donneroit au temps marqué les sauf-conduits dont AN. 1641.

An. 1641. on étoit convenu. La chose fut executée suivant ce dernier projet. Ainsi
XIX. Conclusion du traité. parut finir le traité qui fut enfin signé le 25. du mois de Decembre de l'année 1641. après cinq ou six ans de negociations & de longueurs affectées. Car au lieu que les Ministres emploïent ordinairement leur habileté à écarter les difficultez qui retardent la conclusion des traitez, ils se servirent ici de toute leur adresse pour en faire naître sans cesse de nouvelles. Je dis que le traité parut finir; car il étoit en effet encore éloigné de sa fin, comme le Comte d'Avaux l'avoit prévû. Voici l'exemplaire que Lutzau en donna au Comte d'Avaux.

Sacræ Cæsareæ Majestatis & Imperii Aulico-Consiliarius ad Circulum inferioris Saxoniæ, & ad pacis præliminaria cum potestate Deputatus Legatus, Conradus a Lutzavv, &c. Universis & singulis quorum interest, constare volumus, postquam multis retrò annis agitari cœperunt rationes instituendæ de pace universali tractationis, atque aliæ ex aliis difficultates in præliminaribus emerserunt; tandem, Deo adspirante,

& Serenissimi Regis Daniæ, tanquam Mediatoris interpositâ autoritate factum esse, ut inter nos, pro sua dicta Cæsarea Majestate, & Rege Hispaniarum ex unâ; & illustrissimum & excellentissimum Legatum Dominum Claudium de Mesmes Comitem d'Avaux pro Rege Christianissimo, ex altera parte; dicta præliminaria conclusa sint sequentem in modum

Loca universalis tractatûs sint Monasterium & Osnabruga in Westphalia: ex quorum utroque statim post commutatos, ut infra dicetur, salvos conductus, educantur militaria partium præsidia, & durantibus congressibus dictæ civitates sacramento erga utramque partem soluta ad neutralitatem obligentur.

Magistratui interim proprio cum milite & civibus sua cujusque urbis custodia relinquatur. Ipse vicissim dato Reversali obstringatur ad fidelitatem & securitatem toti conventui præstandam, & tractantium res ac personas, comitatumque sanctè habendum & custodiendum: & si quid ab eo pro communi tractatûs bono requisitum fuerit, præstet se quidem obsequentem; neutrius tamen partis jussa exequatur, nisi ab utroque

AN. 1641. *Legatorum corpore collegiatim insinuata.*

Uterque congressus pro uno habeatur: atque ideo non solum itinera inter Monasterium & Osnabrugam, omnibus quorum interest ultrò citròque liberè securèque commeari posse, tuta sunto: sed & quicumque interjectus locus particulari tractantium conventui pro mutuâ communicatione commodus visus fuerit, eadem quâ dictæ urbes securitate fruantur.

Si verò, quod Deus avertat, tractatus universalis, re infectâ, dissolvetur; recipiant Monasterium & Osnabruga statum & præsidia quæ nunc habent omni ex parte. At sanctè religiosèque servetur neutralitas ad sex hebdomadas post abruptum tractatum.

Salvi conductus ad Monasteriensem congressum infra enumerati commutentur utrinque omnes intra menses duos, a die hujus conventionis. Et ne diversis dissitisque procul locis facienda commutatio implicet negotium ac novas adferat moras, fiat illa Hamburgi per Regios Daniæ Ministros.

Et quidem ex una parte tam Imperator quam Rex Hispaniæ tradant sequentes salvos conductus quisque suos.

1. *Pro Plenipotentiariis Regis Christianissimi.*

2. *Pro Residente Suecico.*

3. *Pro Plenipotentiariis Serenissimæ Ducissæ Sabaudiæ.*

4. *Pro Plenipotentiariis Ordinum Generalium Fœderati Belgii.*

5. *Pro Deputatis Electoris Trevirensis.*

6. *Pro Principe Carolo Ludovico Comite Palatino Rheni ejusque fratribus, aut eorum Deputatis.*

7. *Pro Ducibus Brunsvvicensibus & Luneburgensibus, aut eorum Deputatis.*

8. *Pro universis Imperii Ordinibus Galliæ Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

Ex altera parte per Dictos Daniæ Ministros dictoque loco & tempore traduntur ad eundem congressum Monasteriensem Christianissimi Regis salvi conductus.

1. *Pro Plenipotentiariis Imperatoris.*

2. *Pro Plenipotentiariis Regis Hispaniæ.*

3. *Pro utriusque Fœderatis & Adhærentibus in genere, aut eorum Deputatis.*

4. *Pro Deputatis Electoris Coloniensis.*

An. 1614. 5. *Pro Deputatis Electoris Bavariæ.* *Salvi conductus Cæsarei & Hispanici pro Plenipotentiariis Ducissæ Sabaudiæ, sub ea forma concepti tradantur, quæ in exemplari apud Serenissimum Daniæ Regem deposito expressa est, addito tantum titulo* Tutricis *filii sui Sabaudiæ Ducis & ejus Statuum* Regentis.

Cæteri verò omnes & singuli tam ex parte Imperatoris & Hispaniæ quam ex parte Galliæ, sub eadem formula quæ novissimè per Mediatorum Legatos communicata partibus, & ab illis probata fuit, concepti extradantur.

Quò faciliùs ex parte Hispaniæ salvorum conductuum commutatio procedat, valeant qui ante-hac a vivente Serenissimo Cardinali Infante in forma supradicta expediti fuerunt, si a Rege Catholico confirmentur & ratihabeantur.

Singulis salvis conductibus dicta tractatûs universalis loca, diesque ex præscripto sequentis articuli inserantur, & præsentis tractatûs autographum, datâ singulis Legatis copiâ authenticâ, apud Serenissimum Daniæ Regem deponatur.

Dies autem auspicando utrique congressui Monasteriensi nimirum & Osna-

brugensi dicta constitutaque esto vigesima-quinta mensis Martii proximè venturi. Quod felix faustumque orbi Christiano det esse Deus. AN.1641.

Præsens tractatus cum altero super iisdem pacis universalis præliminaribus hodierna quoque die concluso inter nos Conradum à Lutzavv pro Serenissimo Imperatore ex unâ, & illustrissimum Legatum Dominum Johannem Salvium pro Serenissima Regina Sueciæ ex alterà parte; unus idemque sit tractatus, nec nisi adimpletis utriusque conditionibus, alteruter pro impleto habeatur.

In quorum omnium fidem præsentes manibus nostris signatas, sigillis quoque mutuis firmavimus; earumdem ratihabitionem a principalibus utrinque nostris factam unà cum dictis salvis conductibus, statuto tempore ac loco insinuandam promittentes. Actum Hamburgi die $\frac{25}{15}$ Decembris, anno 1641.

Conradus a Lutzavv.

Locus sigilli.

Conrad Lutzavv, &c. Conseiller de Sa Sacrée Majesté Imperiale & du Conseil Aulique de l'Empire, & Ambassa-

AN. 1641. *deur-Député avec plein-pouvoir vers le Cercle de la Basse-Saxe & pour les préliminaires de la paix. Nous faisons sçavoir à tous & à chacun de ceux à qui il appartient, qu'après qu'on eut déja depuis plusieurs années commencé à rechercher les moyens d'établir une forme de traiter de la paix generale, & que plusieurs difficultez se sont successivement rencontrées dans les préliminaires, enfin par la faveur Divine & l'autorité & intervention du Serenissime Roi de Dannemark comme Médiateur, il est arrivé que lesdits préliminaires ont été réglés de la maniere suivante entre nous pour Sadite Majesté Imperiale & le Roi d'Espagne d'une part, & l'illustrissime Seigneur Ambassadeur Claude de Mesmes Comte d'Avaux pour le Roi très-Chrétien de l'autre.*

Que les lieux du traité de la paix generale soient Munster & Osnabrug en Westphalie, de chacun desquels aussi-tôt après l'échange des sauf-conduits, comme il sera dit ensuite, on fera sortir les garnisons de gens de guerre des partis; & durant le congrès lesdites Villes dégagées de leur serment envers l'un & l'autre parti, seront obligées à la neutralité.

La garde de chacune des deux Villes sera laissée pendant ce temps-là au Magistrat & aux bourgeois avec leurs propres soldats. Que le Magistrat de son côté donnant un Reversal soit obligé à garder la fidelité & à procurer la sûreté à toute l'assemblée, & à garder religieusement & conserver les effets, les personnes & la suite des Négociateurs; & s'il est requis de quelque chose pour le bien commun du traité, qu'il le fasse avec témoignage de bonne volonté, sans cependant exécuter les ordres d'aucun des partis, à moins qu'ils ne lui soient signifiez conjointement par les deux corps d'Ambassadeurs.

Les deux congrès ne seront regardez que comme un. Et ainsi que non seulement les chemins entre Munster & Osnabrug soient sûrs pour tous ceux qui ont interêt qu'on puisse aller & venir librement & sûrement de l'une à l'autre Ville; mais que quelque lieu que ce soit situé entre les deux Villes, qui sera jugé propre par les Négociateurs pour communiquer ensemble, jouisse des mêmes sûretés que les Villes susdites.

Et si (ce que Dieu ne permette pas) la négociation de la paix générale vient

AN. 1641. *à se rompre sans être achevée, que Munster & Osnabrug reprennent en toutes façons l'état & les garnisons qu'ils ont présentement; mais pourtant que la neutralité soit encore gardée six semaines après la rupture de la négociation.*

Que tous les sauf-conduits ci-dessous rapportez pour le congrès de Munster, soient échangez de part & d'autre dans l'espace de deux mois, à compter depuis le jour de cet accord: & pour ne point rendre la chose difficile & en retarder l'execution en faisant cet échange en des lieux différens & éloignés, qu'il se fasse à Hambourg par l'entremise des Ministres du Roi de Dannemark.

Sçavoir: *Que l'Empereur & le Roi d'Espagne d'une part donnent chacun pour soi les sauf-conduits suivans.*

1. *Pour les Plenipotentiaires du Roi très-Chrétien.*

2. *Pour le Résident de Suede.*

3. *Pour les Plenipotentiaires de la Serenissime Duchesse de Savoie.*

4. *Pour les Plenipotentiaires des Etats Generaux des Provinces-Unies.*

5. *Pour les Députez de l'Electeur de Treves.*

6. *Pour le Prince Charles-Louis Com-*

te Palatin du Rhin, & ses freres, ou leurs Députez.

7. Pour les Ducs de Brunsvvick & de Lunebourg, ou leurs Députez.

8. Pour tous les Etats de l'Empire Alliez & Adherens de la France en general, ou leurs Députez.

De l'autre part que lesdits Ministres du Roi de Dannemark donnent au susdit temps & lieu pour le même congrès, les sauf-conduits du Roi très-Chrétien.

1. Pour les Plenipotentiaires de l'Empereur.

2. Pour les Plenipotentiaires du Roi d'Espagne.

3. Pour les Alliez & Adherens de l'un & de l'autre en general, ou leurs Députez.

4. Pour les Députez de l'Electeur de Cologne.

5. Pour les Députez de l'Electeur de Baviere.

Que les sauf-conduits de l'Empereur & du Roi d'Espagne pour les Plénipotentiaires de la Duchesse de Savoye soient délivrez dans la forme exprimée dans l'exemplaire qui est déposé entre les mains du Serenissime Roi de Dannemark, en y ajoutant seulement le titre

AN. 1641. *de* Tutrice de son fils le Duc de Savoïe *&* *de* Régente de ses Etats.

Que tous les autres sauf-conduits tant de la part de l'Empereur & du Roi d'Espagne, que de la part de la France, soient donnez selon la forme qui a été récemment communiquée aux Parties par les Ambassadeurs des Médiateurs, & approuvée par elles.

Afin de faciliter l'échange des sauf-conduits du Roi d'Espagne, qu'on tienne pour bons ceux qui ont été ci-devant expediez dans la forme susdite par le Serenissime Cardinal Infant lorsqu'il vivoit, pourvû que le Roi Catholique les confirme & les ratifie.

Que dans chacun des sauf-conduits soient inserez conformément à l'article suivant lesdits jour & lieu assignez pour le traité de la paix generale, & que l'original du présent traité soit déposé entre les mains du Serenissime Roi de Dannemark, après qu'on en aura donné une copie autentique à chacun des Ambassadeurs.

Que le jour assigné pour commencer l'un & l'autre traité, sçavoir celui de Munster & celui d'Osnabrug, soit le 25. du mois de Mars prochain, ce que

Dieu veuille benir pour le bien de la Chrétienté.

Que le présent traité soit regardé comme étant le même que celui qui a été pareillement conclu aujourd'hui sur les mêmes préliminaires de la paix generale entre nous Conrad de Lutzau pour le Serenissime Empereur d'une part, & l'illustrissime Seigneur Ambassadeur Jean Salvius pour la Serenissime Reine de Suede de l'autre, & que l'un des deux traitez ne soit censé accompli, à moins que les conditions de tous les deux ne soient accomplies.

En foi de tout ceci nous avons signé ces présentes de notre seing & scellé de nos sceaux, promettant l'un & l'autre de représenter au temps & au lieu marquez la ratification de nos Princes avec lesdits sauf-conduits. Fait à Hambourg le $\frac{15}{25}$ Decembre 1641.

Christianissimi Regis per Germaniam extraordinarius Legatus Claudius de Mesmes Comes d'Avaux, universis quorum interest notum testatumque volumus, nos de tractatu super pacis universalis præliminaribus qui inter nos & illustrissimos ac excellentissimos

AN. 1641. *Legatos Dominum Conradum à Lutzavv, & Dominum Johannem Salvium hodierna die respectivè conclusus, & ab illis subscriptus, atque in manus Serenissimi Daniæ Regis uti Mediatoris, datâ nobis authenticâ copiâ, depositus est; convenisse in omnibus ac singulis ad rei substantiam pertinentibus videlicet loca & diem congressuum, mutuamque salvorum conductuum, qui in illo recensentur, & sub formulis quæ ibidem declarantur, traditionem; prout per præsentes convenimus parem vim habituras, ac si dicto tractatui nos quoque suscripsissemus, ejusque conditiones omnes hîc insertæ & repetitæ fuissent. In quorum fidem hasce manu & sigillo nostro munitas apud præmemoratum Daniæ Serenissimum Regem vicissim deposuimus, earumdem ratihabitionem à sua Christianissima Majestate unà cum dictis salvis conductibus statuto tempore ac loco promittentes. Actum Hamburgi die $\frac{15}{25}$ Decembris anno 1641.*

Claudius de Mesmes.

Locus sigilli.

L'écrit que le Comte d'Avaux en-

voïa au Roi de Dannemark pour servir d'acceptation au traité précedent, étoit conçû en ces termes. AN.1641.

Claude de Mesmes Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi très-Chrétien en Allemagne, Nous faisons sçavoir à tous ceux à qui il appartient, que sur le traité pour les préliminaires de la paix generale qui a été conclu aujourd'hui respectivement entre nous & les illustrissimes & excellentissimes Seigneurs Ambassadeurs Conrad de Lutzau & Jean Salvius, & signé par eux, & déposé entre les mains du Serenissime Roi de Dannemark comme Médiateur, après qu'il nous en a été donné une copie autentique, nous sommes convenus pour la substance des choses en tous & chacun des articles, sçavoir pour les lieux & les jours des congrès, & l'échange mutuel des sauf-conduits qui y sont énoncez, dans la forme qui y est pareillement exprimée, ainsi que nous en convenons encore par ces présentes qui auront la même force que si nous avions aussi signé le susdit traité, & que nous en eussions ici répeté & inseré toutes les conditions. En foi de quoi nous avons pareillement

AN.1641. *déposé entre les mains du susdit Serenissime Roi de Dannemark ces présentes signées de notre seing, & scellées de notre sceau, promettant d'en représenter la ratification de Sa Majesté très-Chrétienne avec lesdits sauf-conduits aux temps & lieu marquez. Fait a Hambourg le $\frac{15}{25}$ de Decembre l'an 1641.*

XX. Sentimens des deux Couronnes sur ce traité.

Comme les Suedois avoient seuls agi de bonne fois dans cette negociation, ils furent aussi les seuls qui s'applaudirent sincerement du succès. Ils s'ennuïoient de plus en plus de la guerre, & le mauvais état de leur armée depuis la mort de Banier leur faisoit souhaiter la paix. Quoique le Comte d'Avaux vît les choses portées un peu plus loin qu'il n'avoit prétendu d'abord, il n'eut pas sujet de se repentir de ce qu'il avoit fait. La Cour de France approuva & loua même beaucoup sa conduite. La droiture & la vivacité avec laquelle il avoit paru agir persuada à toute l'Europe que la France vouloit sincerement la paix. Elle dissipa les ombrages des Alliez, & elle fit cesser les reproches & les invectives dont la Maison d'Autriche accabloit le Roi & ses Ministres.

Mais il n'en fut pas de même de Lutzau. L'Empereur bien loin d'approuver la démarche qu'il avoit faite blâma hautement sa conduite, & lorsque tout le monde attendoit à Hambourg la ratification que ce Ministre avoit promise, on fut surpris de le voir rappellé sous prétexte de le punir de quelques termes peu mesurez dont il s'étoit servi avec le Roi de Dannemark; mais en effet parce que l'Empereur étoit irrité de ce qu'il s'étoit si fort pressé de conclure le traité préliminaire, & *de ce qu'il avoit été assez simple*, dit le Comte d'Avaux, *pour croire que la Maison d'Autriche voulût sincerement la paix.* Le Comte d'Aversberg vint prendre sa place à Hambourg, & la conduite qu'il y tint par rapport au traité fit encore mieux connoître les dispositions de la Cour de Vienne.

AN. 1641.

XXI. Lutzau disgracié.

Pufendorf. l. 13. & 14.

Epistola ad amicum.

Legati Gallici epist. ad Regem Daniæ.

Lettre du Comte d'Avaux au Maréch. de Guebriant 23. Févr. 1641.

XXII. Le Comte d'Aversberg vient prendre sa place & se plaint du traité.

Il se plaignit du traité comme d'un ouvrage informe & irregulier qui ne pouvoit point faire loi; & comme on le pressa de marquer en détail les défauts qu'il y trouvoit, il dit que le Comte d'Avaux avoit lui-même avoué qu'il avoit excedé ses pouvoirs: que

AN. 1641. Lutzau avoit traité avec les Plenipotentiaires de France & de Suede comme avec des égaux, sans prendre sur eux la superiorité qu'il devoit. Que ni dans le traité de France ni dans celui de Suede il n'avoit pas eu soin de nommer l'Empereur le premier. Qu'il avoit consenti que les Villes de Munster & d'Osnabrug demeurassent neutres & libres du serment de fidelité qu'elles avoient fait; ce qui étoit injurieux à l'Empereur, dont les saufconduits devoient suffire, & préjudijudiciable à l Empire dont ces deux Villes relevoient. Que d'accorder que les traitez de France & de Suede ne seroient regardez que comme un seul, c'étoit vouloir que l'Empereur approuvât l'alliance de ces deux Couronnes. Que l'Empereur ne pouvoit pas ratifier un ouvrage si défectueux, & où son honneur étoit si peu ménagé. Qu'il s'offroit à faire un nouveau traité, & que la negociation ne seroit pas longue, parce qu'il ne s'agissoit que de faire quelques changemens au premier. Que quoique Ferdinand ne fût pas obligé de ratifier aucun des articles accordez par Lutzau, il vou-

Pufendorf. l. 14.

An. 1641.

loit bien cependant approuver tout ce qui avoit été reglé touchant le lieu des conferences, & la sûreté du commerce entre les Plenipotentiaires; & qu'il avoit en main tous les sauf-conduits, & même celui qu'on demandoit pour la Duchesse de Savoïe avec le titre de *Tutrice* & de *Régente*, sans préjudice pourtant des droits du Cardinal Maurice & du Prince Thomas.

XXIII. Réponse du C. d'Avaux & de Salvius.

Lettres imprimées du C. d'Avaux & de Salvius.

On voit assez le peu de solidité de ces raisonnemens, & les Plenipotentiaires de France & de Suede ne manquerent pas de les réfuter par des écrits publics, où ils exposerent tout ce qui s'étoit passé dans la suite de la negociation, afin qu'on pût juger auquel des deux partis on devoit attribuer le retardement de la paix. Ils y prouvoient invinciblement que Lutzau avoit eu tout le pouvoir necessaire pour traiter avec eux, & que par consequent il n'étoit plus libre à l'Empereur de refuser la ratification d'un traité, où d'ailleurs ses interêts étoient autant ménagez qu'il pouvoit le desirer. Qu'il étoit vrai que le Comte d'Avaux avoit fait plus que ses pouvoirs ne portoient en assignant un

An. 1641 jour pour commencer les conferences avant que les Imperiaux & les Espagnols eussent représenté les sauf-conduits & la ratification qu'on leur demandoit; mais qu'il étoit surprenant que des gens qui avoient jusqu'alors tant vanté leur zele pour la paix, lui fissent un crime de l'avoir avancée par cette démarche. Que ce reproche étoit frivole desormais puisque le Roi de France avoit approuvé la conduite de son Ambassadeur, & avoit déja envoïé la ratification du traité. Qu'ils n'avoient prétendu donner aucune atteinte aux prérogatives de la dignité Imperiale; mais que leurs Maîtres n'étoient pas moins jaloux de leurs droits; & qu'enfin de quelque maniere que la chose eût été faite, c'étoit une affaire finie sur laquelle il n'étoit plus permis de revenir sans se deshonorer aux yeux de toute l'Europe. Qu'ils n'étoient plus les maîtres de faire un nouveau traité, & que quand ils le seroient, ils ne pourroient pas plus compter sur le nouveau que sur le précedent. Que le Comte d'Aversberg n'avoit pas plus de pouvoir que n'en avoit eu Lutzau, & que l'Empereur se

ſe croiroit en droit de deſavouer l'un comme l'autre. AN. 1641.

Les Imperiaux répondirent de leur côté à ces écrits ; mais leur conduite démentoit leurs diſcours : & ſi on avoit été auparavant perſuadé que la France ne vouloit pas la paix, on ne le fut pas moins que la Maiſon d'Autriche en étoit encore plus éloignée. Cependant le jour marqué pour échanger les ſauf-conduits & les ratifications de part & d'autre étoit écoulé, & le Comte d'Averſberg au lieu de préſenter la ratification qu'on attendoit, s'étoit contenté d'envoïer au Roi de Dannemark une lettre de l'Empereur dans laquelle ce Prince expoſoit les défauts qu'il trouvoit dans le traité préliminaire, & marquoit les articles qu'il approuvoit, prétendant que cette lettre ſervît de ratification au traité. Le Roi de Dannemark communiqua la lettre aux Ambaſſadeurs pour ſçavoir leurs ſentimens, & il auroit ſouhaité qu'ils ſe fuſſent contentez de cette eſpece de ratification. Salvius étoit aſſez porté à le faire afin de lever toutes les difficultez, d'autant plus que l'Empereur y paroiſ-

XXIV. Le Comte d'Averſberg préſente une ratification informe.

Ibid.

XXV. Salvius conſeit à l'accepter.

AN. 1641. soit accorder aux Couronnes les principaux points du traité. Mais le Comte d'Avaux avoit un autre plan de conduite à suivre. Content d'avoir fait connoître à toute l'Europe l'éloignement que la Maison d'Autriche avoit pour la paix, & de l'avoir, pour ainsi dire, forcée à faire elle même cet aveu, il ne songeoit plus qu'à se maintenir dans cet avantage, sans avancer la paix plus que la Cour de France ne vouloit. La facilité qu'il avoit affectée dans la negociation lui donnoit en quelque sorte le droit d'être desormais plus difficile, & le peu de sincerité de la Maison d'Autriche l'autorisoit à exiger d'elle dans la suite les assurances les plus inviolables. Ainsi il refusa d'accepter la ratification prétenduë que l'Empereur offroit; & pour faire entrer Salvius dans son sentiment, il le prit par l'endroit sensible en lui représentant qu'il étoit de l'honneur des deux Couronnes de refuser une ratification si irreguliere, & qui n'étoit qu'indirecte, pour ne pas ceder à l'Empereur une superiorité qui ne lui convenoit pas.

Le C. d'Avaux la refuse.

Pufendorf. l. 14.

XXVI. Raisons de son refus.

Tous deux de concert firent con-

noître au Roi de Dannemark leur résolution. Ils lui firent même remarquer que la lettre de l'Empereur étoit pleine de propositions captieuses & frivoles. Que l'espece de ratification qu'il offroit auroit peut-être pû suffire si on n'avoit point écrit les articles du traité ; mais que les deux Couronnes s'étant engagées par un traité solennel, il étoit juste que l'Empereur s'obligeât aussi par une ratification solennelle. Que cette demande étoit d'autant plus juste, qu'ils avoient plus de sujet de douter de la sincerité de l'Empereur. Que dans la lettre qu'il prétendoit devoir servir de ratification, il promettoit de défendre à ses Generaux d'attaquer Osnabrug, sans faire mention de Munster, comme si les Ambassadeurs François ne devoient pas exiger les mêmes sûretez que ceux de Suede. Qu'il étoit vrai que Munster appartenoit à l'Electeur de Cologne, au lieu qu'Osnabrug avoit été pris par les Suedois ; mais qu'après que les Suedois auroient retiré leur garnison d'Osnabrug, comme on en étoit convenu, les deux Villes se trouveroient dans le même cas ; Osnabrug

AN. 1641.

Lettres Latines imprimées des Plenipotentiaires des Alliez.

Pufendorf l. 14.

AN. 1641. devenant sujet de son Evêque, & que par consequent l'Empereur devoit promettre la même sûreté pour les deux Villes. Que ces termes de la lettre, *après que nos Plenipotentiaires & ceux des autres Rois & Princes seront entrez dans Osnabrug*, étoient suspects, parce qu'il sembloit que l'Empereur ne promît de sûreté aux Plenipotentiaires qu'après que ses Ambassadeurs seroient entrez dans Osnabrug & non avant. Qu'en consentant que la garnison Suedoise rentrât dans Osnabrug, en cas que les conferences ne réussissent point, l'Empereur ajoutoit que la même chose se feroit par rapport à Munster; que cette comparaison étoit captieuse, parce qu'aucune garnison ne devant entrer dans Munster, qui avoit sa garnison particuliere, on pourroit en prendre un prétexte de refuser à la garnison Suedoise l'entrée d'Osnabrug. Que quoique l'Empereur promît les sauf-conduits qu'on lui demandoit, il le faisoit d'une maniere si vague, qu'on ne pouvoit pas compter sur sa promesse, & qu'il sembloit même qu'il cherchât un prétexte de les refuser, en demandant un nou-

veau sauf-conduit pour le Duc de Lorraine. Qu'au lieu de déterminer un jour fixe pour commencer les conferences, il se contentoit de répeter cette phrase usée, que le plûtôt lui seroit le plus agréable; & enfin qu'après avoir autrefois donné pouvoir à Lutzau de traiter en son nom & au nom du Roi d'Espagne, il se contentoit à présent de promettre qu'il écriroit à ce Prince pour l'engager à ratifier les sauf-conduits expediez au nom du Cardinal Infant.

Telles furent les raisons que les deux Ambassadeurs allegueront au Roi de Dannemark, & leur conduite lui parut si raisonnable, qu'il ne put pas la desapprouver, quoiqu'il prévît bien qu'elle éloigneroit de plus en plus la paix. Il agit même pour engager l'Empereur à satisfaire les Alliez; mais ce Prince ne pouvoit se résoudre à traiter de bonne foi avec les deux Couronnes, & songeoit encore à les diviser. Pendant que le Comte d'Aversberg contestoit en public sur les articles du traité préliminaire, il faisoit dire secretement à Salvius qu'il seroit beaucoup plus de l'interêt de la Suede

AN. 1642. de faire un traité particulier, que de perdre le temps à ménager un traité commun que les François traverseroient toujours. On écrivoit de Lubek la même chose à Salvius, & avant l'arrivée du Comte d'Averſberg on avoit eu soin de dire à Salvius que ce Ministre venoit pour faire avec lui un traité secret. Il est même vrai-semblable que l'Empereur ne s'obstinoit avec si peu de raison à refuser de satisfaire les Alliez, que dans l'esperance que les Suedois dégoûtez de la longueur des negociations communes, se détermineroient enfin à faire un traité particulier. Lutzau lui-même, tout disgracié qu'il étoit, voulut aussi avant que de partir de Hambourg, faire un dernier effort pour les gagner. Il alla voir Salvius sous prétexte de lui dire adieu, il lui demanda une entrevûë secrete, & l'aïant obtenuë, il commença par le remercier du saufconduit qu'il lui avoit donné pour retourner à Vienne. Il ajouta qu'il étoit bien malheureux d'avoir encouru la disgrace de son Maître en croïant le servir : qu'il avoit sans doute mal entendu ses ordres, & qu'il n'avoit pas

XXVII. Nouveaux artifices des Imperiaux pour gagner les Suedois.

Pufendorf. l. 14.

bien compris les pensées de la Cour; mais qu'il étoit homme & sujet à l'erreur. Que Salvius & le Comte d'Avaux étoient beaucoup plus habiles que lui dans l'art de negocier; & qu'il n'étoit pas surprenant qu'ils eussent eu l'avantage. Qu'il avoit ordre de retourner à Vienne; mais que rien ne pouvoit rallentir le zele qu'il avoit pour procurer la paix à sa patrie & à la Suede. Que s'il vouloit le seconder, il y travailleroit avec plus d'ardeur que jamais. Que les Suedois avoient tort de croire que l'Empereur fût éloigné de la paix. Qu'il n'en paroissoit éloigné que parce qu'il prévoïoit qu'il seroit impossible de la faire par un traité general. Que la France n'avoit en vûë que de perpetuer la guerre, & que dans ce dessein elle affectoit de jetter les Negociateurs dans une confusion d'interêts qu'on ne pourroit jamais débrouiller. Que si la Suede vouloit la paix, elle devoit traiter de ses interêts particuliers sans se charger de ceux des autres. Après ce grand préambule, Lutzau fit à Salvius un détail de propositions; & Salvius cependant dissimuloit ses sentimens pour

XXVIII. Salvius refuse d'écouter les propositions des Imperiaux.

AN. 1642. l'engager à s'expliquer plus ouvertement ; mais enfin après l'avoir longtemps écouté il rompit l'entretien par cette réponse : Qu'il étoit veritablement fâché de son départ, parce qu'il connoissoit son zele pour l'avancement de la paix, & qu'il étoit bien persuadé qu'il ne tenoit pas à lui que l'Empereur ne ratifiât le traité préliminaire ; mais que ce Prince suivoit trop aveuglément les conseils de la Cour de Madrit. Qu'on avoit jusqu'alors accusé la France d'éloigner la paix, & que ce reproche n'étoit pas mal fondé ; mais que le Comte d'Avaux venoit de convaincre le monde entier du contraire, en signant le traité préliminaire, & en offrant la ratification de son Prince. Que les reproches tomboient desormais sur la seule Maison d'Autriche. Que c'étoit à l'Empereur à se justifier en ratifiant solennellement un traité qui avoit été conclu dans les formes ordinaires, approuvé par le Roi de Dannemark, & où l'honneur & les interêts de Sa Majesté Imperiale étoient ménagez. Que le refus que l'Empereur faisoit de ratifier un traité si solennel ne faisoit pas

esperer un plus heureux succès des negociations qu'il proposoit. Que si les François refusoient dans le traité general, des conditions raisonnables, ils seroient enfin forcez par tous leurs Alliez de les accepter; que s'ils s'obstinoient à les rejetter, la Suede songeroit alors à s'en séparer; mais qu'elle ne pouvoit pas le faire avec justice dans les circonstances présentes, & que les deux Couronnes étoient résoluës de se garder l'une à l'autre la fidelité qu'elles s'étoient promise. AN. 1642.

Après ces tentatives inutiles du Comte d'Aversberg il emploïa encore d'autres Negociateurs pour gagner les Suedois, & entr'autres le Duc de Meklebourg Adolfe-Frideric. Mais cette intrigue n'eut pas plus de succès que les précedentes, & les Imperiaux qui jusqu'alors avoient compté pour rien les reproches qu'on leur faisoit de retarder la paix, dans l'esperance de diviser les Alliez, se virent obligez d'essuïer toute la honte d'une telle conduite, sans en retirer le fruit qu'ils en avoient esperé.

XXIX. Le Comte d'Avaux se

Cependant le Comte d'Avaux qui avoit obtenu du Roi permission de

AN. 1642. retourner à Paris, n'aïant plus rien qui
dispose à partir de Hambourg. l'arrêtât à Hambourg, se prépara à partir. Il chargea M. de Saint-Romain du reste de la negociation, qui consistoit à échanger les sauf-conduits, & à recevoir la ratification de l'Empereur & du Roi d'Espagne, supposé qu'ils se déterminassent enfin à la donner, & il pria le Roi de Dannemark de lui prêter un vaisseau pour son retour. Mais quoique ce Prince ne pût pas douter de l'éloignement que la Maison d'Autriche avoit pour la paix, il ne desesperoit pas encore du succès de la negociation. Il écrivit à Salvius que le Comte d'Aversberg avoit enfin reçû de Vienne tout ce qu'on avoit demandé, & qu'il devoit aussi recevoir dans peu de jours la ratification du Roi d'Espagne. Qu'ainsi il le prioit de trouver bon qu'il fixât le 29. d'Août * pour l'échange, & le premier de Decembre pour l'ouverture du congrès. Il répondit la même chose au Comte d'Avaux, & le pria de differer son départ.

Lettre du Roi de Dannemark au C. d'Avaux 13. Août 1642.

* *Vieux stile.*

XXX. Cette démarche du Roi de Dannemark fit quelque peine au Comte & à Salvius. Ils trouverent mauvais qu'il

Le Roi de Dannemark veut.

eût assigné les termes de l'échange & du congrès sans les consulter, & sans leur avoir envoïé une copie des sauf-conduits & de la ratification de l'Empereur pour les examiner. Ils crurent même que c'étoit un artifice de l'Empereur qui n'offroit sa ratification sans offrir en même temps celle du Roi d'Espagne, qu'afin que s'ils refusoient de recevoir l'une sans l'autre, comme il prévoïoit bien qu'ils feroient, il eût occasion de les accuser à son tour de retarder la paix. On verra dans la suite combien cette défiance des deux Ambassadeurs étoit bien fondée. Cependant ils répondirent au Roi de Dannemark qu'ils avoient fait de leur côté tout ce qui dépendoit d'eux pour avancer la paix, & qu'ils ne pouvoient plus compter sur la parole des Ministres de l'Empereur après avoir été trompez comme ils l'avoient été, dans un traité aussi solennel que celui qui avoit été conclu avec Lutzau. Que les deux Couronnes se trouvoient à la fin offensées de ces variations perpetuelles de la Maison d'Autriche, & qu'ils ne vouloient plus s'exposer à devenir le jouet des Ministres Imperiaux. Le

AN. 1642. renouer la négociation.

Réponse du C. d'Avaux au Roi de Dannemark 18. Août 1642.

AN. 1642. Comte d'Avaux sur-tout protesta qu'il avoit ordre d'exiger & de ne recevoir qu'en même temps la ratification pure & simple de l'Empereur & du Roi d'Espagne, & cependant il differa son voïage de quelques jours en considération du Roi de Dannemark.

Lettre du Roi de Dannemark, 23. Août.

XXXI. Réponse des Plenipotentiaires de France & de Suede.

Réponse du C. d'Avaux & de Salvius, 30. Août.

Ce Prince écrivit encore aux deux Ambassadeurs pour justifier sa conduite, & excuser en quelque façon celle des Imperiaux. Comme les Ambassadeurs s'étoient plaint que le terme proposé pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications étoit trop court, il leur proposa de le prolonger, & les pria de lui déclarer positivement s'ils ne consentoient point à l'échange en cas que toutes les pieces fussent en bonne forme. Les Ambassadeurs répondirent, comme ils avoient déja fait, qu'il ne tiendroit pas à eux que l'échange ne se fît au plûtôt, pourvû que toutes les pieces fussent en bonne forme; mais qu'il falloit que les Imperiaux commençassent par les communiquer afin qu'on les examinât, & qu'après cela rien n'arrêteroit l'entiere conclusion de cette affaire.

Après cette réponse le Comte d'Avaux n'esperant aucun succès de ces nouvelles negociations, partit enfin de Hambourg au mois d'Août. Quelque temps auparavant le Roi en lui permettant de retourner en France, lui avoit donné ordre de passer par Cassel pour affermir dans le parti Madame la Lantgrave de Hesse, dont la constance paroissoit ébranlée par l'exemple des Ducs de Lunebourg qui avoient enfin achevé leur traité à Goslar avec l'Empereur. Cette Princesse souhaitoit elle-même de voir & d'entretenir le Comte d'Avaux. Mais comme elle donna alors au Roi de nouvelles assurances de sa fidelité, le Comte ne crut pas devoir retarder son retour. Il envoïa M. de Beauregard résider de la part du Roi à la Cour de la Lantgrave; ensuite il s'embarqua sur un vaisseau du Roi de Dannemark; & après avoir essuïé une rude tempête il débarqua en France, & se rendit à Paris pour rendre compte au Roi des affaires d'Allemagne. Si la Cour lui parut applaudir à ses negociations, il ne la trouva pas moins satisfaite des succès de la guerre. L'or-

AN. 1642.
XXXII.
Le Comte d'Avaux part de Hambourg & se rend à Paris.

Lettre de Madame la Lantgrave au C. d'Avaux, 24. Août 1642.

AN. 1642. dre des temps m'oblige d'en reprendre ici la suite avant que de raconter la fin du traité préliminaire, d'autant plus que ce fut sur-tout aux victoires des Alliez qu'on fut redevable de la conclusion de cette grande affaire.

XXXIII. Suite de la guerre d'Allemagne. Torstenson succede à Banier.

Hist. du Maréch. de Guebriant, l. 8. c. 13.

Pufendorf. l. 14.

Lotychius rer. Germ. pars 2. l. 28.

La Suede toujours feconde en Heros après avoir perdu le grand Gustave, Horn & Banier, avoit encore trouvé un General digne de succeder à ces grands hommes. C'étoit Torstenson qui après s'être fait long-tems attendre à l'armée Suedoise, y arriva enfin avec un renfort de huit mille hommes à la fin de l'année 1641. La premiere démarche qu'il fit fut de sonder les dispositions du Comte de Guebriant, pour l'engager, suivant l'ancien projet de Banier, à le suivre en Boheme avec les troupes que ce Comte commandoit seul dans l'absence du Duc de Longueville. Mais outre les raisons qui avoient autrefois obligé Guebriant de s'opposer à un pareil dessein, il en avoit encore une plus pressante que toutes les autres, qui étoit que les deux armées ainsi jointes ensemble ne pouvoient pas subsister dans un païs entierement ruiné.

Elles portoient la famine par-tout, obligées de décamper chaque jour comme une horde de Tartares pour chercher de quoi vivre, & les soldats sans esperance de butin auroient mieux aimé courir le hazard d'une bataille, que de se voir ainsi toujours obligez de lutter contre la misere & la faim. Le Comte n'avoit continué la jonction jusqu'alors que pour sauver l'armée Suedoise, qui depuis la mort de Banier lui fut redevable de sa conservation. Mais les Suedois étant alors en état d'agir par eux-mêmes depuis l'arrivée d'un grand renfort & d'un Chef capable de les commander, les deux Generaux consentirent à se séparer pour tenter la fortune chacun de son côté. Torstenson entra dans la Boheme, & le Comte de Guebriant dans la Westphalie.

XXXIV. Exploits du nouveau General.

Le premier ne tarda pas à se signaler par la prise de plusieurs Places dans la Silesie. Le Duc François Albert de Lauvembourg qui avoit autrefois servi sous le Roi Gustave, & qui commandoit alors les troupes Imperiales dans cette Province, entreprit de s'opposer aux progrès de Torsten-

An. 1642. ſon ; mais il fut défait & pris après avoir perdu trois mille hommes, & il mourut peu de temps après de ſes bleſſures. Olmutz en Moravie ouvrit ſes portes au vainqueur, & Vienne elle-même prit l'allarme. L'Archiduc Leopold-Guillaume frere de l'Empereur, & Picolomini ramaſſerent promptement tout ce qu'ils purent de troupes pour s'oppoſer aux conquêtes des Suedois. Ils reprirent Olmutz, & obligerent Torſtenſon de lever le ſiege de Brieg ; mais ce General aïant rétabli ſon armée diminuée & affoiblie par ſes victoires mêmes, reprit bien-tôt la ſuperiorité.

Ne pouvant pénetrer en Boheme dont les Imperiaux lui fermoient l'entrée, il réſolut d'entrer dans la Miſnie, & il aſſiegea Leipſick. Le danger de cette Ville attira bien-tôt de ce côté-là toute l'armée Imperiale commandée par l'Archiduc Leopold & par Picolomini. Comme les Generaux de part & d'autre vouloient donner bataille, ils en trouverent aiſément

XXXV. Bataille de Leipſick.

l'occaſion. L'action ſe paſſa auprès de Leipſick dans une campagne que Guſtave-Adolphe avoit déja abbreuvée

An. 1642.
2. Novemb.

du sang des Imperiaux, & que Torstenson ne rendit pas moins celebre par sa victoire. Mais elle pensa coûter cher aux Suedois, ou même leur échaper par un accident funeste. Car la bataille aïant commencé par l'artillerie, espece de combat qui ne respecte ni rang ni dignité, & où la valeur & la force même sont sans défense, un seul boulet de canon tiré du côté des Imperiaux emporta par le milieu du corps un des premiers Officiers de l'armée Suedoise, fracassa la cuisse d'un autre, tua le cheval de Torstenson même sous lui, emporta la tête de celui de Charles-Gustave Comte Palatin, qui monta depuis sur le ne de Suede, & enfin renversa un Capitaine de cavalerie. Les troupes se mêlerent ensuite avec beaucoup de furie. Les Chefs firent des prodiges de valeur, & le succès fut quelque temps douteux. Mais enfin la victoire demeura aux Suedois, malgré les efforts que l'Archiduc fit pour rallier & ranimer ses troupes. Les Imperiaux perdirent dans cette bataille plus de dix mille hommes tuez ou pris avec plusieurs Officiers de marque. L'Ar-

AN. 1642. chiduc lui-même y courut un grand risque de sa vie & de sa liberté, & les Suedois firent de leur côté une si grande perte, que leur armée ne fut pas en état de poursuivre sa victoire. Torstenson jugea plus à propos de retourner au siege de Leipsick, esperant trouver dans cette Ville de quoi refaire ses troupes. Mais tout victorieux qu'il étoit il se vit en danger de recevoir un affront devant cette Place, & il auroit probablement été obligé d'en lever le siege sans le secours que le Comte de Guebriant lui amena fort à propos. La Ville se rendit, & Torstenson plus sincere que l'Historien de Suede, ne dissimula pas l'obligation qu'il avoit au Comte.

Hist. du Maréch. de Guebriant, ibid.

XXXVI. Avantages remportez par le Comte de Guebriant.

Celui-ci soutenoit toujours de son côté sa réputation & la gloire des armes Françoises avec un égal succès. La qualité de Lieutenant General dont le Roi l'honora dans ce temps-là, lui donna dans l'armée une nouvelle autorité à laquelle tous les Officiers se soumirent sans peine par considération pour sa personne & pour son merite. Leur déference alla jusqu'à consentir à la suppression du nom de Veima-

Hist. du Maréchal de Guebriant l. 7. c. 1. & suiv.

AN. 1642.

tiens qu'on donnoit toujours à ces troupes depuis la mort du Duc de Veimar, & à changer celui de Directeurs, qui déplaisoit beaucoup à la France, en d'autres noms qui étoient ordinaires dans les armées. La France de son côté ménageoit également ces troupes, & c'étoit dans la crainte de les choquer qu'elle ne donnoit au Comte de Guebriant que le titre de Lieutenant General, au lieu de celui de General en chef, qu'elle laissoit toujours au Duc de Longueville, quoique ce Prince ne fût pas à l'armée.

XXXVII. Bataille de Kempen.

Dès que le Comte se fut séparé de Torstenson, comme j'ai raconté plus haut, il marcha vers la Westphalie, & après avoir passé le Rhin à Wesel fortifié des troupes de Hesse que commandoit le Comte d'Eberstein, il trouva bien-tôt l'occasion d'augmenter la grande réputation qu'il s'étoit déja faite en Allemagne. Le General Lamboy étoit campé près de Kempen dans l'Electorat de Cologne. Son armée étoit superieure de trois ou quatre mille hommes, & il sembloit qu'il fût temeraire d'entreprendre de la forcer dans ses retranchemens. Mais

AN. 1642. il étoit également dangereux de prendre tout autre parti, parce que Hasfeld étoit en marche pour joindre Lamboy avec un grand corps de troupes; si cette jonction se faisoit une fois, c'étoit fait de l'armée Françoise en Allemagne: elle auroit été obligée de se retirer devant un ennemi desormais trop puissant, & de lui abandonner tout le Païs. Dans cette extrémité le Comte se résolut à l'attaque, & ses troupes se promirent la victoire sous un General accoutumé à vaincre. L'infanterie Françoise s'approcha des retranchemens des ennemis avec une intrepidité qui les étonna. Elle arracha de ses mains les palissades qui couvroient leur camp. Elle emporta du même effort une digue de douze pieds de haut; elle se rendit ensuite maîtresse du canon des Imperiaux, & elle le pointa aussi-tôt contr'eux avec un grand effet. La cavalerie étant en même temps entrée dans le camp ennemi, la victoire acheva de se déclarer pour le Comte de Guebriant par la défaite entiere de la cavalerie Imperiale, qui ne put ni secourir son infanterie, ni résister elle-même à tant

17 Janv. 1642.

de bravoure. Deux mille des ennemis resterent sur le champ de bataille. Il en perit presque autant dans la fuite, & cinq mille demeurerent prisonniers avec tous les Officiers Generaux qui étoient le General Lamboy, le General Major Mercy & le Comte de Laudron beau-frere de Gallas. Une victoire si complete reçut en France de grands applaudissemens, & fut recompensée du Bâton de Maréchal de France dont le Comte de Guebriant fut honoré. Elle fut suivie de la conquête de plusieurs Places importantes, & ce fut après ces exploits que le Comte alla secourir Torstenson à Leipsick, comme j'ai déja dit. AN. 1642.

XXXVIII. Suite de la guerre de Flandre & de Catalogne.

La joie de tant d'heureux succès fit qu'on ne songea presque pas en France à la défaite du Maréchal de Guiche à Honnecour par Dom Francisco de Mello. Il est vrai que le General Espagnol ne sçut pas profiter de sa victoire, & que cette perte fut encore bien-tôt reparée par les avantages que les armées Françoises remporterent en Espagne & en Italie. Le Roi fit en personne pendant quelque temps le siege de Perpignan qui se rendit peu

AN. 1642. de temps après le départ de ce Prince. La prise de Salces acheva de soumettre tout le Roussillon ; & une bataille peu sanglante, mais dont tout l'honneur resta au Maréchal de la Motte-Houdancourt, rassura la Catalogne contre l'armée d'Espagne commandée par le Marquis de Leganez. Le Maréchal fut recompensé par la Viceroïauté de cette Province ; mais le Marquis de Leganez aussi malheureux ou aussi mal habile en Espagne qu'en Italie, fut puni par la prison.

7. Octobre.

XXXIX. Suite de la guerre d'Italie.

Les Princes de Savoïe sollicitez depuis long-temps de se réunir à la France, & ennuïez d'une guerre qui désoloit leur patrie sans leur procurer aucun avantage solide, songerent enfin à quitter le parti de la Maison d'Autriche. Il fut permis à Maurice d'épouser sa niece fille aînée de Victor-Amedée, afin de s'assurer à lui ou aux enfans qu'il auroit de ce mariage la succession au Duché de Savoïe, en cas que le jeune Duc Charles vînt à mourir sans enfans. On promit au Prince Thomas de l'aider à conquerir une Principauté dans le Milanez, & la foiblesse de la Monarchie d'Espa-

Accommodement des Princes de Savoïe.

14. Juin.

gne dans ce temps-là sembloit rendre la chose aisée. Pendant qu'ils negocioient ainsi secretement avec la France, ils eurent l'adresse de se défaire de la garnison Espagnole qui étoit dans Nice & dans Ivrée. Leur traité avec le Roi de France fut signé le premier Juillet 1642. & on vit presque aussi-tôt le Prince Thomas à la tête des troupes Françoises avec le Duc de Longueville porter la guerre dans le Milanez, prendre Tortone & faire des conquêtes sur les Espagnols. AN.1642.

XL. Les ennemis se flatent d'une révolution en France.

Tant de pertes considerables devoient allarmer la Maison d'Autriche & lui faire souhaiter la paix. Les Plenipotentiaires des Couronnes alliées étoient persuadez que c'étoit le seul moïen qui pût faire réussir leurs negociations; en effet les Ministres Imperiaux paroissoient se rendre plus faciles à proportion que les armes de la Maison d'Autriche étoient plus malheureuses; ce qui avoit fait dire au Comte d'Avaux dans une lettre qu'il avoit écrite au Comte de Guebriant, que ce General par sa belle victoire de Kempen avoit plus avancé la paix que lui & Salvius par toutes leurs ne- 25. Février 1642.

AN. 1642. gociations. Mais, comme je l'ai déja remarqué, l'esperance dont la Maison d'Autriche se flattoit de quelque grande révolution en France étoit toujours un obstacle à la paix, & la mort du Cardinal de Richelieu qui survint sur ces entrefaites, la confirma dans cette esperance.

XLI. Mort du Cardinal de Richelieu.

Ce Ministre mourut le 4. de Decembre 1642. après avoir fait tant de bruit dans le monde pendant dix-huit ans qu'il gouverna sous Louis XIII. Il seroit difficile de se former une juste idée du caractere de ce grand homme sur les portraits qu'on en trouve dans les Memoires & les Histoires de son temps. Il y a peu de Ministres qui réunissent de leur vivant tous les suffrages. Comme les biens & les maux sortent également de leurs mains, les heureux païent leurs bienfaits d'éloges flatteurs, & les malheureux se vangent par des satyres outrées. C'est à la posterité qu'il appartient de mettre le sceau à la réputation des hommes celebres. Desintereffée dans son jugement & ne suivant pour regle que les faits averez, elle prononce un arrêt irrévocable qui immortalise leurs vices

ces ou leurs vertus. C'est ainsi que malgré les portraits odieux que des Auteurs contemporains ont fait du Cardinal de Richelieu, on admire aujourd'hui dans lui toutes les qualitez qui concourent à former un grand Ministre: un genie vaste & superieur qui ne concevoit que de grands desseins; des vûës profondes qu'on ne pénetroit qu'après l'évenement; un grand discernement dans le choix des moïens, une fermeté inébranlable dans l'execution, une habileté extréme à écarter ou à surmonter les obstacles. Tandis qu'il paroissoit appliqué à une seule affaire, il donnoit une égale attention à toutes les autres, agissant tout à la fois avec la même vivacité dans les diverses parties de l'Europe. Jamais on ne vit dans toutes les Cours tant de negociations, tant de traitez & de mouvemens, & c'étoit lui seul qui en étoit l'ame & le premier mobile. Il sembloit occupé tout entier hors du Roïaume, & on le retrouvoit tout entier au dedans. Ceux qui avoient sous lui le plus de part aux affaires, n'étoient que les executeurs de ses ordres. Tout s'ad-

AN. 1642.

XLII. Son caractere.

AN, 1642. ministroit par ses avis absolus, comme s'il se fût multiplié lui-même pour faire les fonctions de tous les emplois; & ce qui peut faire connoître l'étenduë de son genie, tandis qu'il paroissoit devoir succomber sous le poids de tant d'affaires, on le voïoit occupé à lier des intrigues de Cour, à placer ses créatures, à établir sa maison, à élever des bâtimens: on le voïoit dans les Academies s'entretenir avec les Sçavans, & se prêter à des spectacles & à des divertissemens publics, comme s'il avoit été libre de toute autre occupation.

Mais rien ne prouve mieux en même temps cette fermeté inébranlable qui étoit à l'épreuve de tous les obstacles, que la guerre intestine qu'il eut à soutenir, lorsque les guerres du dehors étoient le plus allumées. Comme ses vastes entreprises demandoient des secours extraordinaires, il fut obligé de faire de grandes exactions, qui ne se font jamais sans de grands murmures. Ce fut lui qui en donna le premier l'exemple, sans s'étonner du danger qu'il y avoit à le faire. Les Ecclesiastiques sur-tout se plaignoient

avec aigreur, sous prétexte de zele pour la Religion que les guerres d'Allemagne mettoient en danger. Les Grands du Roïaume étoient encore plus mécontens, jaloux de cette autorité absoluë qu'il ne communiquoit à personne, & que le Roi même avoit la foiblesse de respecter. La Cour & les Provinces étoient remplies de cabales que la Maison d'Autriche fomentoit secretement. Les peuples prirent quelquefois les armes. Un Prince du Sang parut en campagne à la tête d'une armée de rebelles. Le frere, l'épouse & le favori du Roi intriguoient dans le Louvre, le Roi lui-même étoit sujet à des alternatives de froideur & d'amitié qui devoient faire trembler un Ministre. Tant d'obstacles n'ébranlerent cependant jamais sa constance. Son bonheur renversa les uns, son habileté écarta les autres; il triompha de tous ses ennemis au dedans du Roïaume, tandis qu'il faisoit triompher la France au dehors.

Un homme si élevé par ses grandes qualitez au-dessus des autres hommes, sembloit devoir être exempt des foiblesses humaines; il ne le fut ce-

AN. 1642. pendant pas. Il ſemble même qu'il y ait je ne ſçai quelle liaiſon entre les grands vices & les grandes qualitez. Les hommes mediocres ne ſont ordinairement que mediocrement vicieux, au lieu que dans les grandes ames le vice même n'eſt preſque jamais mediocre. Le Cardinal de Richelieu n'eut qu'une paſſion ; mais elle fut extréme : ce fut une ambition demeſurée qui ne put être ſatisfaite que par toute l'autorité ſouveraine , & qui n'eut d'autres bornes que le nom & le titre de Roi. L'attachement à la perſonne de Loüis XIII. n'étoit pas la voie la plus sûre pour faire fortune ; on réuſſiſſoit beaucoup mieux en ſe dévouant à toutes les volontez du Cardinal. On l'accuſe d'avoir ſacrifié à cette ambition le repos de l'Etat, en perpetuant la guerre pour perpetuer ſon autorité ; la vie de ſes ennemis dont aucun n'échappa, dit-on , à ſa vangeance, & les devoirs les plus juſtes de la reconnoiſſance, en perſecutant une Reine exilée autrefois ſa bienfaitrice. Mais il faut avouer pour ſa juſtification que l'interêt de l'Etat ſe trouva preſque toujours heureuſe-

ment enchaîné à celui de sa fortune & de ses passions. Car la guerre qu'il entretint si long-temps par ambition, fut la premiere source de cette grandeur où la Monarchie Françoise est parvenuë sous le dernier Regne. L'interêt du bien public justifia son ingratitude, quelquefois même sa vangeance ; & si dans ces occasions la passion fut le seul motif de sa conduite, on peut dire qu'il servit souvent l'Etat par ses vices mêmes comme par ses vertus. Ajoutons encore quelques traits pour achever son portrait. Son ambition s'attacha aux plus petits objets comme aux plus grands. Magnifique dans sa dépense & ses largesses, il vécut dans une splendeur qui effaça quelquefois la magnificence Roïale. Il prodigua les recompenses à de lâches courtisans & à de vils adulateurs ; & dans une si grande superiorité de vrai merite, il fut susceptible de petites jalousies & de vanité pour les talens les plus mediocres. On le vit faire montre de son adresse à manier un cheval, se faire le rival des Poëtes & des Ecrivains de son temps, disputer avec eux du bel es-

AN. 1642.

AN. 1642. prit, décrier leurs ouvrages, & se faire honneur de ceux d'autrui. Foiblesses après tout pardonnables à l'humanité, & que je ne rapporte que parce qu'elles achevent le portrait de ce grand homme sans le défigurer, puisqu'elles sont éclipsées par l'éclat des qualitez les plus sublimes.

XLIII. Le Cardinal Mazarin lui succede.

Ce fameux Ministre eut le sort de tous les grands hommes, qui est d'être beaucoup regretté après avoir été peu aimé. Comme il avoit réuni dans sa personne les plus grandes Charges du Roïaume, sa dépouille devint l'objet de l'ambition de tous les Grands. Plusieurs aspirerent à remplir sa place dans le ministere. Mais il sembla regner encore après sa mort. Il avoit disposé en mourant des principales Charges & des plus importantes Places du Roïaume. Il avoit sur-tout désigné le Cardinal Mazarin pour lui succeder dans le ministere, & le Roi qui n'avoit jamais eu la force de s'opposer aux volontez du Cardinal de son vivant, les suivit encore après sa mort. Il ne se fit presqu'aucun changement à la Cour, excepté que l'on consentit au retour de quelques exi-

lez, & il ne s'en fit aucun au dehors du Roïaume. AN. 1642.

XLIV. La Maison d'Autriche neglige les negociations.

La Maison d'Autriche attendoit cependant quelque grande révolution. Elle haïssoit extrémement le Cardinal de Richelieu, parce qu'elle le regardoit avec raison comme l'unique auteur de la guerre, & elle reçut la nouvelle de sa mort avec toute la joie que peut causer la chûte d'un ennemi aussi redouté que haï. Elle ne douta pas même que la France ne demandât bien-tôt la paix; & dans cette esperance qui étoit encore augmentée par la mauvaise santé du Roi, l'Empereur parut negliger les negociations de Hambourg, & cessa aussi pendant quelque temps de solliciter les Suedois à se séparer de la France. L'occasion devoit cependant lui paroître plus favorable que jamais, & un dernier effort auroit peut-être réussi dans l'incertitude où étoient les Suedois du parti que la France prendroit après la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi même qu'on croïoit devoir suivre bien-tôt son Ministre au tombeau; mais tel fut l'entêtement de la Maison d'Autriche dans cette ne-

AN. 1642. gociation, de negliger les occasions présentes pour en attendre toujours de meilleures.

Cependant comme on craignoit à la Cour de France que la mort du Cardinal n'allarmât les Suedois, le Roi donna ordre au Comte d'Avaux d'écrire à la Reine & aux Regens de Suede, pour les assurer que la France continueroit toujours à observer fidelement les traitez soit pour la guerre soit pour la paix. Les lettres du Comte eurent tout l'effet qu'on en avoit esperé. La Reine & les Regens promirent au Roi une fidelité réciproque.

XLV.
Le Cardinal Mazarin suit le plan de son prédecesseur.

Le Cardinal Mazarin nouveau Ministre de France trouva en entrant dans le ministere un plan tout dressé par son prédecesseur, qu'il se proposa de suivre, & dont nous le verrons executer assez heureusement une grande partie. Comme les negociations de Hambourg pour le traité préliminaire étoient une des plus importantes affaires que la France eût alors, ce fut aussi une de celles auxquelles il donna ses premiers soins. Il affecta, comme le Cardinal de Richelieu, beaucoup

AN. 1642.

d'empressement pour la paix, quoiqu'il souhaitât encore plus que lui la continuation de la guerre.

XLVI. Les Impériaux présentent une ratification défectueuse.

Dès la fin du mois de Septembre 1642. Langerman qui negocioit à Hambourg pour le Roi de Dannemark, avoit enfin présenté un nouveau modele de ratification. Mais il s'y trouva encore beaucoup de défauts. L'Empereur y approuvoit seulement *la forme de la convention*, comme s'il n'en approuvoit pas la matiere. Il y assignoit pour l'échange & pour commencer le congrès un terme déja passé depuis long-temps. Il n'y donnoit pas à Lutzau le titre d'Ambassadeur, pour avoir droit de desavouer ce que ce Ministre avoit fait. Il ne le donnoit pas même à Salvius ; ce qui ne pouvoit être regardé que comme une marque de mépris, ou une negligence inexcusable. On fit avertir le Comte d'Aversberg qu'il eût soin de faire corriger ces fautes ; mais au lieu de le faire, il recommença de nouveau à solliciter les Suedois. Il leur représenta par lui-même & par ses émissaires le peu de sûreté qu'il y avoit desormais pour eux à demeurer

Pufendorf. l. 14.

XLVII. Ils sollicitent les Suedois d'abandonner la France.

AN. 1642. unis avec la France. Que le Cardinal de Richelieu qui avoit été l'auteur de la guerre étant mort, la France alloit faire sa paix. Que le Cardinal Mazarin étoit étranger, né sujet du Roi d'Espagne & dévoué au Pape. Que déja les François negocioient à Francfort avec les Princes Catholiques d'Allemagne, tandis qu'ils traitoient ailleurs avec le Duc de Baviere. Il leur offrit non seulement d'honnêtes conditions de paix, mais encore de faire une ligue avec le Roi d'Espagne & la Suede. En même temps pour fortifier les soupçons qu'on vouloit donner aux Suedois de la fidelité des François, les Imperiaux affecterent d'envoïer en France faire aux Ministres diverses propositions. Un Religieux Domi-

Ibid. l. 15. nicain envoïé par le Comte de Trautmansdorf le plus accrédité des Ministres de l'Empereur; présenta au Cardinal Mazarin un écrit qui contenoit en substance qu'il ne tenoit pas à l'Empereur que la paix ne se fit au plûtôt. Mais comme à la fin de son écrit il jettoit quelques mots d'un traité particulier, on ne manqua pas d'en avertir les Suedois, afin de leur donner

un exemple & une leçon de fidelité. AN. 1642.
Cette attention étoit inutile. La prosperité des armes des deux Couronnes faisoit entr'elles le nœud de la plus parfaite union. Elles sentoient que c'étoit à cette union qu'elles étoient redevables de tant d'heureux succès, & les Suedois dont les victoires enfloient les esperances, commençoient à goûter la maxime des François, qui étoit de ne faire la paix que lorsqu'ils seroient en état d'en regler les conditions. C'est ce qui les rendit alors inaccessibles à toutes les propositions des Imperiaux, voulant, à l'exemple des François, profiter de leur bonne fortune.

XLVIII. L'Empereur envoïe enfin une ratification en bonne forme.

Cette fermeté faisant perdre à Ferdinand toute esperance de diviser les Alliez, ce Prince se résolut, ou du moins parut se résoudre à donner enfin aux Couronnes toute la satisfaction qu'elles demandoient. Il envoïa au Comte d'Aversberg une nouvelle ratification corrigée, par laquelle il approuvoit non seulement *la forme* du traité, mais le traité même; il donnoit à Salvius le titre de Plenipotentiaire: & comme le jour marqué par le Roi de

AN. 1642. Dannemark pour échanger les ratifications & commencer le traité de paix étoit déja passé depuis long-temps, il permettoit au Comte d'Aversberg par une déclaration expresse ajoutée à la ratification, d'en assigner un autre de concert avec les Plenipotentiaires des Alliez. Les Negociateurs de part & d'autre se communiquerent des copies des ratifications & des sauf-conduits qui devoient être échangez, afin de les examiner. M. de Saint-Romain ne trouvant rien à redire ni à la ratification ni aux sauf-conduits de l'Empereur, témoigna qu'il les agréoit. Mais Salvius disputa sur quelques termes de la ratification, qui pouvoient, disoit-il, fournir à Ferdinand un prétexte d'éluder ses promesses. Ces termes étoient que l'Empereur ratifioit le traité *autant que la nature des choses lui avoit permis & lui permettoit*. Il trouva encore mauvais que l'Empereur eût fait quelques changemens à la forme des sauf-conduits sans consulter les Suedois. Cependant comme ces changemens étoient sans consequence, il acquiesça pour le bien de la paix, & pour ne pas paroître s'opposer seul à la conclusion de cette affaire.

AN. 1642.

COPIE DE LA RATIFICATION de l'Empereur pour le Traité préliminaire avec la France.

XLIX. Ratification de l'Empereur.

Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis : quod cum inter Consiliarium nostrum Imperialem Aulicum Conradum a Lutzavv speciali mandato instructum pro nobis & Serenissimo Hispaniarum Rege Catholico, consobrino, affine & fratre nostro charissimo ex una, ac Serenissimi Galliæ Regis Christianissimi Legatum Claudium de Mesmes Comitem d'Avaux ex altera partibus; conventio quoad præliminaria tractatûs pacis universalis Hamburgi 25. Decembris anni proximè elapsi 1641. in eum qui sequitur modum, conclusa fuerit (ici étoit inferé tout le traité préliminaire tel que je l'ai déja rapporté.) *Nos proinde nihil in nobis desiderari cupientes, quod ad tam salutare pacis negotium pertinere ullo modo possit, præinsertam conventionem per omnia confirmavimus, ratihabuimus & approbavimus, prout vigore præsentium confirmamus, ratihabemus & approbamus : non contra facturi nos ipsi, neque*

AN. 1642. *ut ab aliis quidquam contra fiat, permissuri. In cujus rei fidem hasce manu nostra subscriptas sigilli nostri Cæsarei impressione muniri jussimus. Quæ dabantur in civitate nostra Viennæ die 22. Julii anno 1642.*

Nous reconnoissons & nous faisons sçavoir à tous que la convention pour les préliminaires du traité de la paix generale entre notre Conseiller Imperial Aulique Conrad de Lutzau, muni d'un commandement exprès pour Nous & le Serenissime Roi Catholique d'Espagne notre très-cher Cousin, Allié & Frere, d'une part, & Claude de Mesmes Comte d'Avaux, Ambassadeur du Serenissime Roi très-Chrétien, de l'autre, ayant été concluë à Hambourg le 25. Decembre de l'année derniere 1641. en la forme qui suit (ici étoit inseré le traité préliminaire) *Nous ne voulant rien laisser à desirer de notre part pour tout ce qui peut regarder en quelque façon que ce soit la négociation salutaire de la paix, Nous avons la convention ci-dessus inserée, en tout confirmé, ratifié & approuvé, & pareillement en vertu des présentes la confirmons, ratifions & ap-*

prouvons, promettant de n'y contrevenir en quoi que ce soit de notre part, & de ne point permettre qu'il y soit contrevenu par d'autres. En foi de quoi nous avons ordonné ces présentes signées de notre seing, être scellées de notre sceau Imperial. Donné dans notre Ville de Vienne le vingt-deuxiéme jour de Juillet l'an 1642.

AN. 1642.

L. Ratification du Roi de France.

L'Empereur devoit donner aux Suedois une ratification toute semblable, & voici la copie de celle que M. de Saint-Romain devoit donner pour le Roi de France.

Louis par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut: Ayant vû en notre Conseil la Déclaration faite par notre aimé & féal Conseiller en nos Conseils, Commandeur de nos Ordres, & notre Ambassadeur Extraordinaire en Allemagne le sieur Comte d'Avaux, le 25. Decembre 1641. sur le traité conclu le même jour, touchant les préparatoires à la paix par l'entremise de notre très-cher & très-aimé bon Frere, Cousin, Allié & Confederé le

AN. 1642. *Roi de Dannemark, entre ledit sieur Comte d'Avaux & les autres Ambassadeurs y dénommez, de laquelle Déclaration la teneur s'ensuit :* (teneur de la Déclaration.) *Sçavoir faisons que pour le desir que nous avons de voir une bonne paix & tranquillité publique établie dans la Chrétienté, nous avons agréé, approuvé & ratifié, agréons & ratifions par les présentes signées de notre main, ladite Déclaration faite par notre Ambassadeur Eutraordinaire, voulons observer & executer tout ce à quoi il s'est obligé en notre nom par icelle. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Valence le 26. de Février 1640. & de notre Regne le trente-deux.*

LOUIS.

Par le Roi, BOUTHILLIER.

LI. Contestation sur la ratification & les sauf-conduits du Roi d'Espagne.

Pufendorf. [illegible] 25.

Tout fut ainsi reglé du côté de l'Empereur. Mais il n'en fut pas de même du Roi d'Espagne. Ce Prince avoit expedié les sauf-conduits en son nom & signez de sa main. Il les avoit envoïez à l'Empereur qui les

avoit donnez au Comte d'Averſberg, & il ne s'agiſſoit plus pour terminer l'affaire, que de les remettre à M. de Saint-Romain. Mais les Miniſtres Imperiaux accoutumez à chicaner ſur tout, au lieu de ces ſauf-conduits en offrirent d'autres ſignez par Dom Franciſco de Mello Gouverneur des Païs-Bas depuis la mort du Cardinal Infant, tandis que dans le traité préliminaire il n'étoit fait mention que du Cardinal Infant, & non pas de Dom Franciſco de Mello. Peut-être que M. de Saint-Romain auroit pardonné cette irregularité, s'il avoit ignoré que le Comte d'Averſberg avoit entre les mains des ſauf-conduits expediez au nom du Roi d'Eſpagne même; mais comme il en étoit bien informé, il fut indigné qu'on refusât de les lui donner, & il s'obſtina ſi bien à les demander, qu'il fallut enfin lui donner cette ſatisfaction. AN. 1642.

Cette réſolution ne leva pas encore toutes les difficultez. Parmi les ſauf-conduits du Roi d'Eſpagne, il ne s'en trouva aucun pour le Réſident de Suede qui devoit demeurer à Munſter. Quoiqu'on fût déja convenu de la

AN. 1642. forme dans laquelle tous les sauf-conduits devoient être conçûs, on avoit affecté de leur en donner une nouvelle. On n'y promettoit de sûreté que pour aller & venir aux lieux du congrès sans le promettre également pour le séjour. On ne s'étoit pas donné la peine de les écrire sur du parchemin, selon l'usage, mais sur de simple papier, & on n'y avoit pas même laissé dans le texte assez d'espace en blanc pour y inserer les dattes & les noms des Plenipotentiaires. La ratification du traité préliminaire étoit encore plus irreguliere. Elle étoit conçûë tout differemment de celle de l'Empereur & du Roi de France, en très-peu de mots, sans aucune mention ni du temps où le traité avoit été conclu, ni des Plenipotentiaires qui l'avoient negocié; & il sembloit qu'on y regardât ce traité comme une affaire étrangere & de nulle consequence. Un Médiateur moins partial que le Roi de Dannemark se seroit offensé d'une negligence si inexcusable; c'étoit abuser de sa patience & manquer de consideration pour sa personne. Mais ce Prince étoit déterminé à trou-

ver bon tout ce qui venoit de la Maison d'Autriche, aussi chagrin qu'elle-même des succès des Suedois & de leur alliance avec la France. AN. 1642.

Cependant M. de Saint-Romain se plaignit, comme il devoit, du procedé du Roi d'Espagne, & c'étoit une belle occasion de traîner la negociation en longueur, suivant l'ancien projet de la Cour de France, si cette Cour avoit toujours été dans les mêmes dispositions ; mais il paroît que depuis la mort du Cardinal de Richelieu, elle chancela pendant quelque temps dans ses premieres résolutions. Le Roi perdoit avec ses forces & sa santé l'ardeur que ce Ministre lui avoit inspirée pour continuer la guerre, & il sembla commencer à souhaiter la paix plus que le Cardinal Mazarin n'auroit voulu. Du moins il donna ordre à M. de Saint-Romain de ne pas s'obstiner sur de simples formalitez, pourvû que le Roi d'Espagne accordât les points essentiels. C'est ce qui abregea la negociation.

Le Comte d'Aversberg promettoit de représenter une ratification en bonne forme de la part du Roi d'Espagne

AN. 1642. & un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster, ne demandant pour cela que le temps qu'il falloit pour avoir réponse de Madrit; ou du moins il s'engageoit à fournir l'un & l'autre au commencement du congrès.

LII. Le Roi de Dannemark précipite la conclusion du traité.

Aussi-tôt le Roi de Dannemark toujours impatient dans sa maniere d'agir, & sollicité sans doute par le Comte d'Aversberg, assigna, sans consulter les Alliez, le 28. d'Avril pour l'échange des sauf-conduits & des ratifications, & le 15. de Mai pour l'ouverture des conferences. Cette précipitation parut étrange dans des gens qui avoient jusques-là formé tant d'obstacles au succés de la negociation. Nouveau sujet de dispute. On se récria contre des termes si courts, qui jettoient les Alliez dans un embarras extréme, & ce fut encore une longue source de contestations & de reproches odieux qu'on se fit de part & d'autre. La chose étoit pardonnable au Comte d'Aversberg, c'étoit un ennemi; mais elle parut inexcusable dans le Roi de Dannemark, qui comme Médiateur, ne devoit prêter son ministere à la passion d'aucun des par-

tis. Salvius ne put s'empêcher de reprocher en face à Langerman la partialité & la mauvaise conduite de son Maître. Peut-être même les Alliez auroient porté plus loin leur ressentiment, s'ils n'avoient mieux aimé dissimuler pour le bien de la paix. Les Etats de Hollande avoient enfin accepté les sauf-conduits du Roi d'Espagne, & M. de Saint-Romain se conformant aux ordres de la Cour de France, borna toutes ses demandes aux deux points que le Comte d'Aversberg avoit déja promis : premierement que le Roi d'Espagne donnât sa ratification dans la même forme que l'Empereur & les Couronnes alliées, avec le traité préliminaire à la tête exprimé tout entier : secondement qu'il donnât aussi un sauf-conduit pour le Résident de Suede à Munster ; & comme il auroit fallu attendre long-temps les réponses de Madrit, Salvius persuada à M. de Saint-Romain de se contenter de la promesse solennelle que le Comte d'Aversberg lui fit de représenter ces deux pieces au commencement des conferences. Les sauf-conduits furent aussi-tôt échangez de part & d'autre,

LIII. Echange des sauf-conduits & des ratifications.

AN. 1643. & Salvius voulut même avoir celui qui étoit destiné aux Ducs de Lunebourg, quoiqu'il fût devenu inutile par le traité que ces Princes avoient fait à Goslar avec l'Empereur. Les ratifications furent échangées de la même maniere, & en attendant celle du Roi d'Espagne que le Comte d'Aversberg promettoit, M. de Saint-Romain reçut celle que l'Empereur avoit envoïée au nom de ce Prince, en consequence du plein-pouvoir qu'il en avoit reçû. L'échange étant ainsi fait, l'ouverture des conferences pour la paix generale fut fixée au mois de Juillet de la même année 1643. c'est-à-dire, trois mois après l'échange. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficultez de la part du Comte d'Aversberg qui vouloit encore abreger ce terme pour embarrasser les Alliez, & troubler, s'il étoit possible, le concert avec lequel ils agissoient dans toute la suite de ces negociations. Mais Salvius & M. de Saint-Romain ne voulurent jamais se relâcher sur ce point, & il ne falloit pas en effet un moindre espace de temps pour avertir tous les Interessez de se rendre aux lieux du

congrès, & pour faire les préparatifs du voïage.

LIV. Conclusion du traité préliminaire.

Ainsi finit cette penible & ennuïeuse negociation des préliminaires, d'autant plus desagréable aux Negociateurs, que toutes les contestations n'y furent souvent que des chicanes pueriles, & ne roulerent que sur des termes & des formalitez, avec peu de gloire pour les uns & les autres, parce que la gloire des Negociateurs se mesure ordinairement par les avantages solides qu'ils procurent à leurs Princes. Le Comte d'Aversberg affecta de faire paroître beaucoup de joie & de satisfaction de la conclusion du traité; l'Empereur le fit publier dans ses armées au son des timbales & des trompettes. Mais les Alliez eurent plus de sujet de s'en applaudir, puisque leur superiorité leur donnoit droit d'esperer de grands avantages dans le traité de paix. Ils voulurent du moins en témoigner autant de joie que leurs ennemis; ils firent comme eux publier le traité dans leurs armées avec le même éclat, & cette publication fit un extréme plaisir à tous les peuples, qui crurent enfin toucher au moment

AN. 1643. heureux qui devoit mettre fin à la cruelle guerre qui désoloit toute l'Europe depuis tant d'années.

LV. Mort de Louis XIII. Cette joie fut alterée en France par la perte qu'on y fit presqu'aussi-tôt après dans la personne de Louis XIII. qui mourut le 14. May 1643. Prince à qui son équité & son amour pour la justice a fait donner le glorieux surnom de *Juste*. Il donna des marques encore plus éclatantes de sa pieté & de sa religion, sur-tout à la mort dont il soutint les approches avec une fermeté heroïque & une confiance vraiment chrétienne. Ce Prince eut aussi beaucoup de courage & de valeur, & sa bonté naturelle rendit sa personne chere à ses sujets. Ce fut pourtant à son Ministre qu'il dut presque toute la gloire de son regne, & il l'acheta au prix de toute son autorité, quoiqu'il en fût d'ailleurs extrémement jaloux. Mais puisque l'on attribuë communément au Ministre presque toute la gloire du regne de Louis XIII. s'il se trouve dans ce regne quelques taches qui en ternissent l'éclat, c'est aussi au Ministre qu'il faut les attribuer. Trop complaisant pour cet

cet homme imperieux qu'il estimoit beaucoup plus qu'il ne l'aimoit, ce Prince fit plusieurs actions qu'il ne se seroit jamais permises, s'il avoit eu un Ministre moins passionné. On vit un Prince bon & compatissant accabler ses sujets d'impôts, & exercer sur les coupables toute la rigueur des loix les plus severes: un fils né tendre & sensible étouffer dans son cœur tous les sentimens que la nature inspire envers une mere. La mort du Cardinal de Richelieu rendit le Prince à lui-même, & lui rendit en même temps toute sa vertu. Mais il n'eut pas le temps d'en faire usage, il mourut dans la quarante-deuxiéme année de son âge, & la trente-troisiéme, ou, si je l'ose dire, la premiere de son regne. Quelque soin qu'il eût pris de regler la forme du gouvernement pendant la minorité de Louis XIV. qu'il laissoit sur le Trône à l'âge de quatre ans, la Reine devenuë Régente ne crut pas devoir suivre exactement les dernieres dispositions du Roi son époux. Elle s'attribua toute l'autorité Roïale, & après avoir donné par necessité au Cardinal Mazarin toute l'autorité de

LVI. Le Cardinal Mazarin premier Mi-

AN. 1643. ...nistre sous la Reine Régente.

premier Ministre, elle la lui conserva par estime.

Ainsi l'on vit encore en France un premier Ministre successeur du Cardinal de Richelieu, décider comme lui, de la paix & de la guerre, disposer des charges du Roïaume, regler tous les interêts de l'Etat & gouverner en Roi, avec le nom de sujet. Plusieurs Ecrivains ont fait le parallele de ces deux Ministres, & le Cardinal Mazarin y a toujours perdu. Ce que l'autre executoit par les ressorts d'une profonde politique, celui-ci le faisoit par la dissimulation, l'artifice & les intelligences secretes. Comme il se défioit de tout le monde, personne ne se fioit à lui, & comme il n'aimoit personne, il n'eut aucun ami. Moins vindicatif que son prédecesseur, mais moins bienfaisant, presque également insensible aux injures & aux services. Avare jusques dans ses liberalitez. Timide & tremblant aux approches d'une disgrace, mais ferme & patient dans la disgrace même, encore plus habile à s'en relever, cedant à propos pour reprendre plus d'avantage. Comme il avoit passé toute sa vie dans les

negociations, il sçavoit, pour ainsi di-re, toutes les finesses de l'art. Les dépêches qu'il envoïa aux Plenipotentiaires de France à Munster sont toujours nettes, specieuses & bien raisonnées. On y sent par-tout ce caractere flatteur, adroit & insinuant qui gagnoit tous ceux qui ne le connoissoient pas. On y admire une habileté extraordinaire soutenuë d'un travail infatigable à ménager le succès des affaires. Il fit paroître dans tout le reste de sa conduite beaucoup d'adresse, beaucoup de pénetration & d'étenduë de genie. Il a enfin rendu des services considerables à l'Etat & au plus grand de nos Rois. Un peu plus de noblesse dans ses sentimens & de droiture dans sa conduite en auroient fait un second Richelieu. AN. 1643.

LVII. Salvius veut commencer la negociation de la paix.

Pufendorf. l. 15.

Ce changement de gouvernement en France causa quelque inquietude aux Suedois, Salvius toujours susceptible de ces sortes d'allarmes, fut même sur le point de tout perdre par une précaution mal entenduë. Il s'imagina qu'il rendroit un grand service à la Suede dans des conjonctures si douteuses, s'il abregeoit les negocia-

AN. 1643. tions pour la paix ; & dans ce dessein il proposa de regler par avance à Hambourg avec le Comte d'Aversberg les principaux points du traité de Suede; en quoi il trouvoit encore un avantage, qui étoit d'éviter la médiation odieuse du Roi de Dannemark. Si les Regens de Suede l'avoient cru, les deux traitez de France & de Suede se seroient ainsi faits indépendamment l'un de l'autre, avec autant de préjudice pour la Suede même que pour la France, & on auroit vû entre les Ministres des deux Couronnes cette mesintelligence que leurs ennemis communs tâchoient depuis long-temps de faire naître.

LVIII. Les Regens de Suede l'en empêchent.

Mais les Regens de Suede loin d'approuver la pensée de Salvius, lui défendirent expressément d'entamer aucun point de la negociation avant que les François fussent en état de negocier de leur côté. Malgré les changemens arrivez à la Cour de France, ils comptoient encore plus sur la constance & la fidelité des François, que sur les promesses specieuses des Imperiaux, & ils ne pouvoient pas se persuader que la France voulut se détacher de la Suede dans un temps

où cette union étoit plus avantageuse & plus necessaire que jamais. Ils sçavoient que le Cardinal Mazarin entroit absolument dans les vûës de son prédecesseur, & les Ministres de France à Paris donnoient sur cela à Grotius des assurances capables de dissiper leurs inquietudes. AN. 1643. *Grotii epist. Joan. Salvio 30. Maii 1643.*

LIX. Bataille de Rocroy.

Les nouveaux succès des armes Françoises contribuerent sur-tout à rassurer les Suedois, & à affermir les Alliez de la France dans son parti. *19. Mai.* Dom Francisco de Mello assiegeoit Rocroy, & ne prétendoit rien moins après cette importante conquête, que de pénetrer dans le cœur du Roïaume, & de mettre une seconde fois Paris en danger. Mais l'entreprise devint funeste à la Monarchie d'Espagne par la perte de la celebre bataille de Rocroy qui ruina ces vieilles bandes Espagnoles jusqu'alors invincibles, sans qu'elles aïent jamais pû se rétablir. La France fut redevable de cette grande victoire au courage & à la valeur du Duc d'Enguyen, si connu depuis sous le nom de Prince de Condé, & à qui la Reine Regente avoit confié le commandement des troupes

AN. 1643. en Flandre dans un âge où les autres sont à peine en état d'executer les ordres d'un General. Avec le nom de ce Prince on voit naître dans l'Histoire comme un nouveau jour. Il est par-tout suivi d'un torrent de prosperitez, dont il semble que tous les succès du regne precedent n'avoient été que l'ombre & le prélude. Ce fut aussi par une si belle victoire que la France vit commencer le regne de Louis le Grand, qui fut ainsi couronné presque dès le berceau, & victorieux aussitôt que couronné. Elle fut regardée comme un heureux augure qui assûroit au jeune Monarque une longue suite de triomphes, & l'évenement a justifié qu'il falloit en effet une époque aussi glorieuse pour marquer le commencement d'un regne qui devoit être un enchaînement de merveilles, & sous lequel la gloire du nom François a été portée jusqu'aux extrémitez du monde. Ce premier exploit du Duc d'Enguyen fut peu de temps après suivi de la prise de Thionville, conquête également glorieuse & importante, qui fut le premier fruit de la victoire de Rocroy, & qui fut

bien-tôt suivie de plusieurs autres.

AN. 1643.

LX. Soupçons des Suedois dissipez.

Pufendorf. l. 14.

Malgré tant d'avantages, une chose auroit pû rendre la constance des François suspecte aux Suedois s'ils n'avoient pas été aussi déterminez qu'ils l'étoient alors à rejetter de semblables soupçons. La Reine-Regente aïant écrit à la Reine de Suede pour l'informer de la mort de Louis XIII. son époux, ne faisoit dans sa lettre aucune mention du traité d'alliance entre les deux Couronnes. On étoit pourtant résolu en France d'observer religieusement le traité ; mais on auroit été bien aise que la mort du Roi eût pû servir de prétexte pour se décharger, selon les conjonctures, des obligations onereuses qu'on s'étoit imposées par le traité, comme si ces obligations avoient en effet cessé par la mort du Roi avec qui le traité avoit été fait. Une déclaration ouverte sur cela eût été infiniment dangereuse, & on vouloit seulement laisser entrevoir cette disposition aux Suedois. Grotius qui étoit toujours à la Cour de France, & qui avoit les yeux ouverts sur la conduite des nouveaux Ministres, s'apperçut de ce manége,

An. 1643. & donna aussi-tôt l'allarme aux Regens de Suede. Ceux-ci demanderent à la Reine-Regente un éclaircissement, & on ne put pas se dispenser de les satisfaire, pour ne pas perdre dans eux les plus fideles Alliez que la France eût alors. Le dernier traité d'alliance fut confirmé authentiquement de part & d'autre par un nouvel acte qui fut expedié de la part du Roi de France le 20. Juin, & de la part de la Reine de Suede le 28. Juillet 1643.

LXI. Choix des Plenipotentiaires François pour le traité de Munster.

Tout sembloit ainsi se disposer à commencer bien-tôt le grand ouvrage du traité de paix; & dans toutes les parties de l'Europe on voïoit déja les Plenipotentiaires des Princes & des Républiques s'avancer vers le lieu du congrès, ou se préparer à se mettre bien-tôt en chemin. Du vivant de Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu, le Cardinal Mazarin avoit été nommé Plenipotentiaire de France avec le Comte d'Avaux; mais comme sa qualité de premier Ministre après la mort du Cardinal de Richelieu ne lui permettoit plus de quitter la Cour, M. de Chavigny fut destiné à remplir

An. 1643.

ſa place. Celui-ci avoit une parfaite connoiſſance des affaires étrangeres, beaucoup d'experience & de capacité. Il ne lui manqua que le ſuffrage de la Reine-Regente, qui n'avoit pas pour lui les mêmes ſentimens d'eſtime & de confiance que le feu Roi ; ou plûtôt le Cardinal Mazarin ne voulut pas confier le ſecret de l'Etat à un homme qu'il ſongeoit à éloigner du miniſtere, & qu'il éloigna en effet quelque temps après, quoiqu'il lui fût redevable de ſa haute fortune. Quelques-uns parurent auſſi douter ſi le Comte d'Avaux ſeroit emploïé dans cette negociation ; & il eſt vrai-ſemblable qu'il ne l'auroit pas été, ſi le Cardinal Mazarin n'avoit appréhendé de donner mauvaiſe opinion de lui dans le commencement de ſon miniſtere, en écartant un homme d'un merite ſi reconnu. Lorſque le feu Roi les eut nommez tous deux Plenipotentiaires, le Cardinal en avoit témoigné beaucoup de joie, & peut-être étoit-elle alors ſincere. Il avoit même chargé une perſonne attachée au Cômte d'Avaux de lui écrire pour l'inviter à *lier avec lui une ſocieté de*

LXII. Sentimen du Cardinal Mazarin pour le C. d'Avaux.

Epiſt. Grotii Salvio 10. Junii 1643. & præced.

Lettre de Silhon au Comte d'Avaux 10. Mai 1640.

An. 1643. *[illegible]e, & à vivre ensemble dans une parfaite union.* Mais il avoit changé de sentimens depuis son élevation à la dignité de premier Ministre. Tout lui fit alors ombrage. Tous les gens de merite lui devinrent suspects, & il ne les envisagea plus que comme autant de rivaux par qui il craignoit d'être supplanté. Cependant la grande réputation que le Comte s'étoit acquise dans les negociations de Hambourg, & la connoissance qu'il avoit des interêts de l'Empire & des Roïaumes du Nord, le rendoient desormais necessaire pour le traité d'Allemagne ; la Reine-Mere avoit une estime particuliere pour lui ; elle lui en donna même alors une marque éclatante : car pour récompenser les services qu'il avoit rendus à l'Etat, & relever par un nouveau titre l'emploi de Plenipotentiaire qu'il devoit exercer à Munster, elle l'honora d'une des premieres Charges du Roïaume, en le faisant Surintendant des Finances conjointement avec le Président de Bailleul.

LXIII. Le C. d'Avaux est fait Surintendant des Finances.

Gazettes de Fr. 1643. 13. Juin.

LXIV. M. le Comte de Servien est

Mais comme un seul Plenipotentiaire ne suffisoit pas pour la multitude d'affaires qui devoient se traiter à

Munster, on donna au Comte d'Avaux un second capable de soutenir avec lui le poids de cette importante negociation. Ce fut Abel Servien Comte de la Roche-des-Aubiers, qui de Procureur General au Parlement de Grenoble, avoit été fait Conseiller & Secretaire d'Etat sous le Cardinal de Richelieu. Il avoit appris sous cet habile Ministre à manier les plus grandes affaires. Il avoit déja negocié avec succès en Italie, où il avoit été Plenipotentiaire pour le traité de Querasque. Il avoit l'esprit vif & pénetrant; il étoit prompt dans ses résolutions, & ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Il écrivoit avec beaucoup de feu & de justesse en François; il n'avoit peut-être pas l'esprit aussi orné que le Comte d'Avaux; mais il avoit le stile plus serré & plus fort. Il étoit d'ailleurs naturellement fier & impatient, brusque & rude dans ses manieres. Lorsqu'il alla à la Haye en 1647. faire le traité de garentie, il negocia si durement avec les Etats Generaux, qu'ils lui témoignerent leur mécontentement en lui refusant le présent ordinaire. Il étoit aussi naturellement

AN. 1643.

nommé second Plenipotentiaire pour le traité de Munster.

Vittorio Siri to. 5. parte 2.

Ambassadeur de Viquefort sect. 17.

Basnage annales des Provinces-Unies 1645. xxiv.

AN. 1643. jaloux des moindres avantages qu'on prenoit sur lui, & son chagrin éclata quelquefois à Munster de la maniere la plus fâcheuse.

C'étoit sur ces deux habiles Ministres que la Cour de France comptoit pour le succès de la negociation. Cependant la Reine, soit pour éloigner de la Cour un Prince dont elle appréhendoit l'esprit inquiet, soit pour donner plus d'autorité à l'Ambassade, nomma pour en être Chef le Duc de Longueville, & l'obligea malgré ses repugnances à accepter cet emploi.

LXV. Préparatifs à Munster & à Osnabrug.

Les autres Cours de l'Europe interessées au traité avoient aussi nommé leurs Plenipotentiaires. La garnison Suedoise qui étoit dans Osnabrug étoit enfin sortie de la Ville après beaucoup de difficultez, & en avoit remis les clefs aux Magistrats. Henri Crane un des Plenipotentiaires de l'Empereur pour le congrès d'Osnabrug, avoit aussi solennellement dispensé la Ville de Munster du serment de fidelité qu'elle avoit fait à l'Empereur & à l'Electeur de Cologne, & avoit remis cette Ville dans l'état d'une parfaite neutralité. On avoit retenu dans

l'une & l'autre Ville les plus belles maisons pour loger les Plenipotentiaires avec toute leur suite. On y faisoit de grands préparatifs. Un grand nombre d'étrangers s'y rendoient de toutes parts, attirez par la curiosité ou par l'interêt, & on s'y attendoit à voir bien-tôt un spectacle également magnifique & interessant.

LXVI. Les Plenipotentiaires de l'Empereur se rendent à Munster & à Osnabrug.

L'ouverture des conferences étoit fixée par le traité au mois de Juillet; mais cet article est ordinairement un des plus mal observez. Soit interêts cachez, soit obstacles non prévûs, quelques-uns des Plenipotentiaires trouvent toujours des prétextes pour se rendre plus tard qu'ils n'ont promis, & leur lenteur arrête tous les autres, parce que chacun craint, ou de paroître trop desirer la paix, ou de s'exposer à l'espece de honte qu'il y a à attendre long-temps ceux avec qui l'on doit traiter. Un mois après le terme écoulé les Plenipotentiaires de l'Empereur se rendirent les premiers de tous aux lieux marquez, voulant par cette démarche donner une preuve de leur disposition à la paix, & faire valoir leur zele auprès des Etats de

An. 1643. l'Empire. Mais les autres se presserent d'autant moins de suivre l'exemple des Imperiaux, qu'on sçavoit que ceux-ci n'avoient pas encore reçû de Vienne leurs instructions, & qu'on doutoit même si l'Empereur n'en envoïeroit pas d'autres à leur place, ou s'il ne leur donneroit pas des Adjoints. Comme c'étoit sur-tout aux Médiateurs à se rendre les premiers, ceux que le Roi de Dannemark avoit nommez pour cet emploi se rendirent de bonne heure à Osnabrug, long-temps avant que l'Ambassadeur de Venise & le Nonce du Pape parussent à Munster.

LXVII. Ils sont suivis des Plenipotentiaires d'Espagne.

Les Plenipotentiaires d'Espagne affecterent aussi beaucoup de diligence par le même principe que les Imperiaux. Mais il parut bien dans la suite que le Roi d'Espagne ne les avoit fait partir si-tôt que pour imposer aux peuples, & faire croire qu'il souhaitoit la paix. Car ces prétendus Plenipotentiaires n'avoient ni pouvoirs ni instructions. Leur suite étoit si mal en ordre, & composée de si peu de gens, qu'elle faisoit assez juger qu'ils n'avoient que le nom d'Ambassadeurs sans en avoir le caractere.

An. 1643.

Les Espagnols avoient sans doute encore une autre vûë, qui étoit de donner aux Suedois & aux Alliez de la France de nouvelles défiances des François. Ils faisoient courir le bruit que les articles du traité entre la France & l'Espagne étoient déja arrêtez, & que le congrès de Munster n'étoit qu'une formalité pour rendre l'accord plus solennel. C'étoit pour confirmer ces bruits qu'ils s'étoient hâtez de se mettre en chemin, & que Dom Diego de Saavedra affecta en passant par Paris de demander une conference aux Ministres. Mais la Reine qui se défioit du dessein des Espagnols, ne lui donna le temps que d'entendre la Messe aux Chartreux, & l'obligea de partir aussi-tôt. Les Suedois évitoient avec le même soin tout ce qui pouvoit donner à la France le moindre soupçon ; car quelque impatience qu'ils eussent de commencer le traité, & quoique les Imperiaux les pressassent de se rendre à Osnabrug, ils ne voulurent pas le faire, pour ne pas donner occasion aux François de croire qu'ils voulussent traiter indépendamment d'eux. Cependant comme ils

An. 1643. craignoient également les reproches des Imperiaux, ils jugerent à propos de s'approcher d'Osnabrug, afin d'être tout prêts d'y entrer dès qu'il en seroit temps, & ils s'avancerent jusqu'à Minden, d'où ils envoïerent Rosenhan à Osnabrug pour excuser leur conduite auprès du Comte d'Aversberg & des Médiateurs Danois. Leurs

LXVIII. Impatience des Danois.

raisons ne furent goûtées ni des uns ni des autres ; & les Danois sur-tout s'impatientoient jusqu'à menacer de s'en retourner, si tous les Députez n'étoient arrivez dans quinze jours. Cette vivacité sied toujours mal à des Médiateurs. Les Suedois qui ne souffroient qu'avec peine la médiation des Danois, les railloient sur leur impatience, & leur objectoient l'exemple du Comte d'Avaux, qui dans le traité de Stumsdorf avoit travaillé six mois entiers à obtenir la premiere entrevûë des parties interessées. Si les Danois

Pufendorf. l. 15.

LXIX. Médiation de Pologne rejettée.

s'étoient retirez, les Polonois auroient volontiers pris leur place. Le Roi de Pologne avoit offert sa médiation, & elle auroit pû suppléer à celle du Roi de Dannemark. Mais les Danois prirent enfin le parti d'attendre, & la

médiation du Roi de Pologne devenant par-là inutile, & étant pour le moins aussi suspecte aux Suedois que celle de Dannemark, fut rejettée.

LXX. Salvius se rend à Osnabrug.

Cependant les Regens de Suede jugeant qu'il étoit à propos de donner de plus grandes démonstrations de zele pour la paix, ordonnerent à Salvius de se rendre à Osnabrug, & d'y attendre l'arrivée des autres Plenipotentiaires. Par cette démarche ils se mirent à couvert des reproches des Imperiaux sans exposer l'honneur de la nation, parce que le Baron Oxenstiern fils du Chancelier, nommé premier Plenipotentiaire de Suede ne devoit se rendre au lieu du congrès qu'avec les Plenipotentiaires des autres Princes. Suivant cet ordre Salvius arriva à Osnabrug au mois de Novembre, & il obéit d'autant plus volontiers, qu'il avoit reçû nouvelle que les Plenipotentiaires de France étoient enfin partis de Paris. Cet avis lui fut encore confirmé par le Baron de Rorté qui arriva à Osnabrug peu de jours après lui pour y résider de

LXXI. Les François different de se rendre à Munster.

AN. 1643. la part de la France, & qui l'assura que les Ambassadeurs François arriveroient à Munster le premier Janvier de l'année suivante 1644. mais ils ne tinrent pas parole, & je vais en rapporter les raisons.

Fin du septiéme Livre.



SOMMAIRE
DU
HUITIE'ME LIVRE.

I. D*Essein de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.* II. *Les Plenipotentiaires François se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.* III. *Ils sont arrêtez dans leur route.* IV. *Ils sont mal reçûs dans les Etats de la République.* V. *Céremonial avec le Prince d'Orange.* VI. *Dispositions des Provinces-Unies.* VII. *Politique du Prince d'Orange.* VIII. *Commencement de la négociation.* IX. *Oppositions de sentimens entre la France & la République.* X. *Raisonnement des Etats refuté.* XI. *Politique du Prinse d'Orange.* XII. *Les Plénipotentiaires de France négocient avec hauteur.* XIII. *L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.* XIV. *Mort du Maréchal de Guebriant.* XV. *Inquietude de la Cour de France.* XVI. *Les Suedois déclarent la guerre au Roi de Danne-*

mark. XVII. *Cette guerre allarme la Cour de France.* XVIII. *Le Comte d'Avaux rassure la Cour.* XIX. *Prétentions des Etats.* XX. *Ils présentent aux Plénipotentiaires un Mémoire sur le Cérémonial.* XXI. *Le Comte d'Avaux élude leur demande.* XXII. *Les Etats veulent engager la France à ne faire qu'une treve.* XXIII. *Politique du Cardinal Mazarin.* XXIV. *Réponse des Plénipotentiaires aux Etats.* XXV. *Obstination des Commissaires.* XXVI. *Injustice de leur procedé.* XXVII. *Embarras des Commissaires.* XXVIII. *Lenteurs inévitables dans les déliberations des Républiques.* XXIX. *Contestations sur les conditions de la durée de l'alliance après la treve.* XXX. *Expedient proposé par le Prince d'Orange.* XXXI. *Rejetté par les Plénipotentiaires.* XXXII. *Autre expedient proposé par les Plénipotentiaires.* XXXIII. *Injustice du procedé des Etats.* XXXIV. *La République refuse de déclarer la guerre à l'Empereur.* XXXV. *La République veut rapporter tout à ses interêts.* XXXVI. *Contestation sur le Cérémonial.* XXXVII. *Les Etats doutent s'ils envoyeront leurs Députez à Munster.* XXXVIII. *Raisonnement du Prince d'Orange.* XXXIX. *Ils proposent divers expe-*

LIX. *Succès de Torstenson dans la guerre de Dannemark.* LX. *Le Prince Ragoski prend les armes contre l'Empereur.* LXI. *Il traite avec les Alliez.* LXII. *Il entre dans la Hongrie.* LXIII. *La France lui promet des secours.* LXIV. *Le Comte d'Avaux arrive à Munster.* LXV. *Entrée du Nonce du Pape à Munster.* LXVI. *Civilitez mutuelles & cérémonial entre les divers Plénipotentiaires.* LXVII. *Contestation sur le cérémonial entre le Comte d'Avaux & l'Ambassadeur de Venise.* LXVIII. *La Cour de France se relâche en faveur de la République de Venise.* LXIX. *Un des Plénipotentiaires Espagnols meurt à Munster.* LXX. *Prieres publiques ordonnées par le Nonce pour l'ouverture des conferences.* LXXI. *Contestations sur le cérémonial terminées à l'avantage des Ambassadeurs François.* LXXII. *Ouverture des conferences.*



HISTOIRE DES GUERRES ET DES NEGOCIATIONS qui précederent le Traité de Westphalie.

LIVRE HUITIE'ME.

AN. 1643.

I. Dessein de la Cour de France dans le renouvellement d'alliance avec les Provinces-Unies.



N peut regarder le temps d'une negociation de paix comme le moment décisif qui regle le sort des vainqueurs & celui des vaincus. Jusques-là les conquêtes des uns & les pertes des autres sont indécises. C'est le traité de paix qui les fixe, qui y met le sceau, qui assure aux Princes le fruit de leurs victoires, ou qui les en dépouille pour toujours. Plus la France avoit fait de conquêtes, plus il lui

An. 1643. étoit difficile de les conserver. Un ennemi ne consent qu'avec peine à signer sa ruine, fût-il encore plus abbatu que ne l'étoit alors la Maison d'Autriche. Le Cardinal de Richelieu songeant dès le commencement de la guerre à faire une paix avantageuse, avoit imaginé pour y réussir un moien qui lui paroissoit infaillible. C'étoit d'engager tous les peuples & les Princes ennemis de la Maison d'Autriche à seconder de tous leurs efforts les demandes de la France dans le traité de paix, comme la France elle-même consentoit à soutenir aussi leurs prétentions. C'étoit-là le ressort qu'il se proposoit d'emploïer dans la negociation, & c'étoit pour ce dessein que la France avoit tant menagé la Suede, la Hollande & les autres Etats dont elle achetoit si cher l'alliance. Comme le temps étoit venu de faire agir ce grand ressort, elle songea à ramasser toutes ses forces pour ne pas manquer son coup, & à s'unir plus étroitement que jamais avec ses Alliez. Elle étoit déja sûre de Madame la Lantgrave de Hesse & des Suedois par les traitez passez, confirmez tout récemment

ment depuis la minorité de Louis XIV. & plus que tout le reste par l'ambition même de la Suede qui avoit de grandes vûës sur la Pomeranie, & qui avoit pour executer ces vûës, autant de besoin des François, que ceux-ci en avoient des Suedois pour executer les desseins qu'ils avoient sur l'Alsace.

II. Les Plenipotentiaires de France se rendent à la Haye avant que d'aller à Munster.

Si la Cour de France comptoit sur les Suedois, elle devoit raisonnablement compter encore plus sur les Etats des Provinces-Unies. Cette nouvelle République étoit redevable à la France de son origine, de ses progrès & de sa conservation. La France n'avoit, pour ainsi dire, qu'à retirer son bras, & les Païs-Bas seroient retombez sous la domination de leurs anciens Maîtres. Le traité d'alliance renouvellé en 1635. entre Louis XIII. & les Etats, étoit encore un gage de leur fidelité. Cependant soit qu'on eût quelque sujet de se défier de leur constance, soit qu'on voulût ranimer leur attachement & leur reconnoissance par de nouvelles liaisons, la Reine-Regente crut qu'il étoit à propos de renouveller les anciens traitez, & les

AN. 1643. Plenipotentiaires nommez pour Munster eurent ordre de passer par la Haye, & de s'y joindre à M. de la Thuillerie pour y negocier avec la République un renouvellement d'alliance. Un obstacle imprévû les arrêta plusieurs jours à Mezieres.

Le Roi de Portugal persuadé que le Roi d'Espagne n'accorderoit point de sauf-conduit à ses Plenipotentiaires, avoit pris le parti d'envoïer en France un simple Envoïé avec ordre de suivre les Ambassadeurs François à Munster à la faveur de leur sauf-conduit. Cet Envoïé devoit veiller aux interêts de Portugal, & faire l'office d'Ambassadeur sans en porter le nom ni le caractere. C'étoit Dom Louis Pereira de Castro. Les Catalans qui vouloient aussi avoir leurs Députez au traité, avoient suivi l'exemple du Roi de Portugal. Mais les Espagnols en aïant été avertis prétendirent s'opposer au passage des Portugais & des Catalans, & pour cela voulurent obliger le Comte d'Avaux à déclarer les noms & les fonctions de tous ceux qui étoient à sa suite. Douze jours se passerent en contestations entre le

III. Ils sont arrêtez dans leur route.

Lettre du Roi de Portugal au C. d'Avaux 22. Avril 1643.

Comte & les Espagnols ; après quoi ceux-ci reparerent en quelque sorte leur faute par les honneurs qu'ils firent rendre aux François sur toutes les autres terres de leur dépendance. AN. 1643.

IV. Ils sont mal reçûs dans les Etats de la République.

Les Plenipotentiaires ne furent pas si bien reçûs dans quelques Villes des Provinces-Unies, & ce fut peut-être l'effet des déclamations des Prédicans qui publioient que la paix feroit naître des divisions intestines dans l'Etat. On s'en plaignit au Prince d'Orange & aux Etats qui donnerent dans la suite de meilleurs ordres.

V. Cérémonial avec le Prince d'Orange.

Les deux Ambassadeurs souhaitoient sur-tout avec passion que le Prince d'Orange Frederic-Henri consentît à rendre à leur caractere ce qui lui étoit dû. Ce Prince avoit reçû de Louis XIII. le titre d'*Altesse*, & tous les peuples de l'Europe le lui donnerent ensuite à l'exemple des François. Cette distinction qui ne le rendit gueres plus reconnoissant envers la France, l'avoit rendu plus réservé à l'égard de ses Ambassadeurs. Il ne leur donnoit l'*Excellence* qu'avec peine : titre qui tout nouveau qu'il étoit, étoit devenu le titre distinctif des Ambas-

AN. 1643. sadeurs des Têtes couronnées. Il se croïoit aussi dispensé d'aller comme autrefois au-devant d'eux. La conjoncture étoit délicate pour les Plenipotentiaires qui étoient tout à la fois obligez de soutenir leur dignité, & de ménager un Prince dont l'amitié leur étoit necessaire. Pour éviter les suites fâcheuses qu'auroient pû avoir des démarches trop précipitées, on mit l'affaire en negociation avant que d'arriver à la Haye. Il fut reglé de concert avec les Etats & le Prince d'Orange lui-même, que ce Prince iroit au-devant des Ambassadeurs, & leur rendroit le lendemain la premiere visite, si sa santé le lui permettoit; sinon qu'il envoïeroit le Prince Guillaume son fils les recevoir & les visiter. Le Prince Frederic-Henri se trouva effectivement attaqué de la goutte lorsque les Ambassadeurs arriverent à la Haye. Ce fut le Prince Guillaume qui alla les recevoir à demie-lieuë de la Ville avec cinquante carosses & toute la Noblesse du Païs. Il excusa son pere sur son indisposition, & ses excuses furent reçûës comme un aveu de l'obligation où le Prince son pere

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne 23. Nov. 1643.

Lettre de M. de Servien à M. de Lyonne 26. Janv. 1644.

reconnoiſſoit être à leur égard. AN. 1643.

Les femmes plus jalouſes de leurs droits ne purent s'accommoder entr'-elles. Après la démarche que le Prince d'Orange venoit de faire, il étoit naturel que la Princeſſe ſon épouſe fit auſſi la premiere viſite à Madame de Servien qui ſuivoit ſon mari dans ſon Ambaſſade ; mais rien ne put y faire réſoudre la Princeſſe ; l'Ambaſſadrice ſe croïant de ſon côté en droit d'exiger les mêmes honneurs que ſon mari, comme en effet l'uſage l'a voulu de tout temps, refuſa conſtamment de rendre la premiere viſite ; de ſorte qu'elles ne ſe virent point pendant tout le temps que Madame de Servien demeura à la Haye.

Ces premieres difficultez que les Plenipotentiaires trouverent à leur arrivée en Hollande, n'étoient rien au prix de celles qu'ils devoient rencontrer dans leur negociation avec les Etats. Il eſt à propos pour faire comprendre toute la ſuite de cette affaire, d'expoſer en peu de mots les diſpoſitions où ſe trouvoit alors la République.

VI. Diſpoſitions de la

Il y avoit plus de ſoixante ans que les Provinces-Unies s'étoient ſouſtrai-

An. 1643.

République des Provinces-Unies.

tes à la domination Espagnole, & depuis ce temps-là les peuples avoient toujours eu les armes à la main pour repousser les efforts continuels que les

1579.

Rois d'Espagne faisoient pour rentrer en possession d'un si bel appanage. A peine les Provinces eurent-elles goûté les douceurs de la paix & de la liberté pendant une treve de douze ans qui fut concluë en 1609. que la guerre recommença avec la même fureur. Elle auroit enfin épuisé la République naissante, sans les puissantes diversions que les Suedois firent en Allemagne, & les assistances continuelles que les Etats reçurent de la France. La République aidée de ces secours fut en état non seulement de se maintenir contre toutes les forces de l'Espagne, mais encore de faire des conquêtes jusques dans le Nouveau Monde. Ces avantages & la crainte des divisions intestines faisoient souhaiter à quelques-uns la continuation de la guerre. Mais comme l'Etat étoit extrémement accablé, & sur-tout la Province de Hollande qui avoit contracté des dettes immenses, la plûpart demandoient la fin de la guerre, d'au-

tant plus que les conquêtes des François dans les Païs-Bas commençoient à donner de la jalousie à la République. Les sentimens étoient cependant partagez sur la maniere dont il falloit terminer la guerre. Les uns vouloient qu'on s'assurât par un traité de paix solennel dont toute l'Europe fût garant, la souveraineté des sept Provinces, & les conquêtes que la République avoit faites sur les Espagnols. Les autres n'esperant pas que le Roi d'Espagne pût jamais se résoudre à abandonner ses droits sur de si belles Provinces, proposoient de faire une treve semblable à celle qui avoit été faite en 1609. pendant laquelle les Provinces-Unies retiendroient toutes leurs conquêtes, & reprendroient de nouvelles forces pour recommencer la guerre en cas que le Roi d'Espagne refusât de faire une bonne paix à la fin de la treve.

AN. 1643.

VII. Politique du Prince d'Orange.

Tel étoit sur-tout le sentiment du Prince d'Orange. Les Princes de cette Maison étoient redevables à la guerre de la grande autorité qu'ils avoient acquise dans les Païs-Bas, & ne pouvoient esperer de la conserver qu'à la

AN. 1643. faveur de la guerre. Leur valeur & leur habileté les avoient rendus necessaires, en même temps que leurs victoires les rendoient chers à la République. Mais quelque bien affermie que parût leur puissance dans un Etat qui leur étoit redevable de sa conservation, ils n'ignoroient pas qu'une République se fait un devoir de sacrifier tous les autres devoirs à l'amour de la liberté & de l'indépendance, & ils craignoient avec raison que leurs talens pour la guerre devenant desormais inutiles aux Provinces, les défiances & les soupçons si ordinaires aux peuples Républicains ne l'emportassent sur tout le mérite de leurs services passez. Cette consideration donnoit au Prince Frederic-Henri de l'éloignement pour la paix; comme il voïoit les Etats déterminez à mettre fin à une guerre qui duroit depuis si long-temps, & qu'il étoit obligé d'avoir beaucoup de condescendance pour eux, comme ils avoient aussi pour lui beaucoup de déference, il prenoit un milieu pour ajuster ses interêts à ceux de la République. C'étoit de faire une treve pendant laquelle il

esperoit que la crainte de voir recommencer la guerre lui feroit conserver tous ses avantages. AN. 1643.

Il étoit assez indifferent à la Cour de France que les Etats fissent la paix ou une treve, pourvû qu'ils ne traitassent que de concert avec elle, suivant l'ancien projet de ses Ministres; & comme elle n'ignoroit pas que le sentiment du Prince d'Orange prévaloit dans les Etats, il n'étoit question entre la France & la Hollande que de regler la maniere dont chacun des deux Etats alliez procederoit dans son traité, la nature & l'étenduë des demandes qu'on devoit faire dans la negociation de Munster, la garantie mutuelle des traitez, & les conditions auxquelles on feroit durer l'alliance après la guerre. Tous ces points étoient d'une extréme consequence pour la France. C'étoit le sujet du voïage des Plenipotentiaires à la Haye, & la suite fera voir que rien n'étoit plus necessaire que cette précaution.

VIII. Commencement de la negociation.

Dans la premiere audience que les Plenipotentiaires eurent des Etats, le Comte d'Avaux qui portoit la parole, dit en substance, que le Roi voulant

AN. 1643. donner à la République une nouvelle marque de sa bienveillance leur avoit ordonné de passer par la Haye avant que de se rendre à Munster ; qu'ils étoient chargez de s'ouvrir aux Etats de tout ce qui regardoit le traité de paix, & qu'ils avoient lieu d'esperer une confiance reciproque. A ce discours le Président qui étoit de semaine répondit en termes generaux & respectueux, que quand les interêts de la République ne seroient pas aussi inséparables qu'ils l'étoient de ceux de la France, la seule reconnoissance obligeroit les Etats à demeurer éternellement unis avec une Couronne dont ils avoient reçû tant de bienfaits ; & comme le Comte avoit demandé que les Etats nommassent des Commissaires pour regler en détail tout ce qu'on jugeroit necessaire pour le bien commun, le Président ajouta qu'on procederoit incessamment à l'élection.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 7. Decemb. 1643.

IX. Opposition de sentimens entre la France & la République.

Quelque impatience que les Ambassadeurs témoignassent de terminer au plûtôt la negociation pour faire cesser les murmures des Plenipotentiaires étrangers qui les attendoient à

Munster, l'élection des Commissaires se fit plus tard qu'on ne l'avoit promis. Ce ne fut qu'après plusieurs jours de délais qu'ils furent enfin nommez au nombre de sept, & ils rendirent aussi-tôt une visite de céremonie aux Plenipotentiaires, qui jugerent par cette premiere entrevûë que la negociation seroit beaucoup plus épineuse que la Cour de France ne s'étoit imaginé : car aïant laissé entrevoir aux Commissaires la nature de leurs propositions, ceux-ci leur firent comprendre que les Etats ne consentiroient jamais à un des articles que la France avoit le plus à cœur, qui étoit que la République s'obligeât en general à appuïer & à soutenir dans la negociation de Munster toutes les propositions de la France, sans les spécifier en détail : que les Etats n'approuvoient nullement la résolution où le Roi paroissoit être de faire à leur exemple une paix *à la Hollandoise*, c'est-à-dire sans rien restituer.

AN. 1643.

Lettre des mêmes au même, 14. Dec. 1643.

Ils faisoient sur cela un raisonnement que l'interêt seul pouvoit leur faire trouver bon. Leur pauvreté, selon eux, les autorisoit à retenir tou-

X. Raisonnement des Etats refuté.

AN. 1643. tes les conquêtes qu'ils avoient faites dans les Païs-Bas ; d'autant plus, ajoutoient-ils, que c'étoit-là une réunion & non pas une nouvelle acquisition : au lieu que la France pouvoit aisément se passer de deux ou trois Villes, ou même restituer des Provinces entieres sans s'affoiblir. Il est bien vrai que la France étoit beaucoup plus puissante que la République ; mais on ne croira jamais qu'à proportion qu'un Prince est puissant il lui soit moins permis d'user de ses droits. La France, disoient les Plenipotentiaires, ne pouvoit-elle pas avec justice se dédommager des dépenses énormes qu'elle avoit faites dans la guerre, & étoit-il juste que ses Alliez en faveur desquels elle les avoit faites, refusassent de contribuer à lui procurer ce dédommagement qu'elle ne cherchoit qu'aux dépens de l'ennemi ? Le Roi n'étoit-il pas d'ailleurs en droit de retenir ses conquêtes à titre de réunion beaucoup plus que les Hollandois, qui certainement, pour ne rien dire de plus, ne pouvoient avoir hors de leurs sept Provinces que des droits chimeriques ? Ces raisons toutes solides qu'elles de-

voient paroître, faisoient peu d'impression sur les Commissaires, & ils ne répondoient à tout ce que leur disoient les Ambassadeurs que par des gestes négatifs. Leur conduite avoit pour principe une raison plus secrete qu'ils n'avoient garde de découvrir; c'est que les Etats ne vouloient point que le Roi poussât ses conquêtes en Flandre, parce qu'ils redoutoient le voisinage d'un Prince si puissant encore plus que celui des Espagnols. AN. 1643.

Cependant tandis que les Commissaires raisonnoient ainsi avec les Ambassadeurs, le Prince d'Orange qui avoit d'autres vûës tenoit en particulier un langage tout different, & disoit aux Ambassadeurs qu'il conseilloit au Roi de ne rien restituer. Il étoit persuadé que c'étoit le moïen de faire échouer les negociations de la paix, & c'est ce qu'il prétendoit; ou du moins en engageant la France à faire des propositions de paix qu'on n'accepteroit jamais, il vouloit l'obliger à ne faire qu'une treve comme la République; soit pour lier plus étroitement les deux Etats, soit parce qu'il craignoit que si la France faisoit sa

XI. Politique du Prince d'Orange.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 7. Decemb. 1643.

Au même le 4 Janvier 1644.

AN. 1643. paix, son exemple n'engageât la République à faire aussi la sienne.

XII. Les Plenipotentiaires de France negocient avec hauteur.

Plus les Hollandois s'éloignoient des vûës de la France, plus il falloit affecter avec eux de fermeté & de résolution pour les obliger à se rapprocher du moins sur les articles essentiels de la negociation. C'est ce que firent les Ambassadeurs dans les conferences reglées qu'ils eurent avec les Commissaires. La premiere proposition qu'ils leur firent fut que les Etats s'obligeassent de nouveau à l'observation des traitez précedens. C'est une chose ordinaire dans les renouvellemens d'alliance, & qui ne souffre aucune difficulté. Cependant les Commissaires refuserent de l'accepter sans se mettre même en peine d'adoucir leur refus en proposant quelque temperament, ou du moins en alleguant quelques raisons. Ils refuserent de la même maniere de s'obliger à ne pas avancer leur traité avec les Espagnols plus que celui de la France, & offrirent de consentir seulement à ne pas conclure sans elle. Les Plenipotentiaires chagrins de voir leur negociation arrêtée dans les points les plus aisez, & persua-

Ibidem.

dés que les Hollandois ne se montroient si difficiles que parce qu'ils croïoient, ce qui étoit vrai, que la Cour de France appréhendoit d'en être abandonnée dans la negociation de Munster, crurent devoir parler avec plus de hauteur, & témoigner à leur tour beaucoup d'indifference. Ils écrivirent à la Reine & aux Ministres qu'ils ne voïoient que ce seul moïen de réduire la République, & qu'il falloit l'emploïer d'autant plus librement, qu'il étoit impossible que les Hollandois s'accordassent avec l'Espagne, vû la constitution de leur Etat, & la haine mutuelle des deux nations. La suite fit voir que cette pensée n'étoit pas vraïe, toute vrai-semblable qu'elle étoit. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Hollandois paroissoient enorgueillis des avances que la France faisoit pour se les attacher. C'est le vice ordinaire de ceux que la fortune éleve. Il étoit même échappé à quelques indiscrets d'entr'eux de dire qu'il étoit juste que la France prît la loi des Etats, puisque sans eux les armées ennemies seroient tous les ans aux portes de Paris. AN. 1643.

AN. 1643. XIII. L'armée Françoise reçoit un échec en Allemagne.

Hist. du Maréchal de Guebriant l. 10. c. 1. & 2.

Deux accidens qui arriverent dès le commencement de la negociation presqu'à la suite l'un de l'autre, ne contribuerent pas peu à augmenter la fierté des Hollandois à proportion de l'inquietude qu'ils donnerent à la France. Le premier fut un échec considerable que l'armée Françoise reçut en Allemagne. Depuis la bataille de Kempen le Maréchal de Guebriant, quoique son armée fût beaucoup moins forte que l'armée de Baviere & de Lorraine qu'il avoit en tête, continuoit à faire assez heureusement la guerre en Allemagne. Il avoit contribué à la prise de Thionville en se rapprochant du Duc d'Enguyen pour soutenir le siege. Il avoit offert la bataille aux ennemis qui l'avoient refusée. Il termina enfin ses exploits par le siege & la prise de Rotweil. Mais cette entreprise fut funeste à la France par la perte de trois regimens que le General Major Roze laissa enlever auprès

XIV. Mort du Maréchal de Guebriant.

24 Nov. 1643.

de la Place, & encore plus par la mort du Maréchal de Guebriant, qui en visitant les travaux fut blessé d'un boulet au bras droit, & mourut peu de jours après de sa blessure. Ce grand

homme avoit eu toute sa vie une grande passion pour la gloire, & n'y avoit jamais aspiré que par le merite & la vertu. Son habileté, sa valeur & son activité l'éleverent au comble des honneurs militaires; & sa bonté, son desinteressement, sa droiture & sa pieté le firent aimer dans un si haut rang. Il sembla que la fortune des armes Françoises en Allemagne fût attachée à celle de ce grand General. A peine fut-il mort que les Bavarois surprirent son armée à Dutlingen, & la mirent en une entiere déroute. Les François y perdirent plus de six mille hommes, & le reste des troupes fut tellement dissipé, que tout le Païs demeura ouvert aux ennemis qui reprirent Rotweil.

AN. 1643.

XV. Inquietude de la Cour de France.

Quelque considerable que fût cette perte, elle étoit moins irréparable que n'eût été la désertion de la Lantgrave de Hesse. On craignoit cependant à la Cour que cette Princesse allarmée du voisinage des ennemis, & incapable de résister seule à toutes leurs forces, ne leur proposât un accommodement qu'ils auroient accepté avec joie. On n'oublia rien pour parer ce coup

AN. 1643. & pour rassurer les autres Alliez de la France. Le Comte d'Avaux dépêcha par ordre du Roi M. de Saint-Romain à Cassel pour assurer Madame la Lantgrave d'un prompt secours. Les Ministres affecterent de diminuer la perte faite à Dutlingen, & la dissimulerent même aux Plenipotentiaires à la Haye, comme il paroît par les Relations qu'ils leur en envoïerent, tandis qu'ils travailloient avec ardeur à la réparer. Mais comme il n'étoit pas possible de remettre si-tôt une nouvelle armée sur pied, les Plenipotentiaires eurent ordre de demander aux Etats quelques secours pour Madame la Lantgrave. Il n'étoit certainement pas de l'interêt des Provinces-Unies de laisser accabler cette Princesse; mais il suffisoit que la France parût avoir besoin des Etats pour les rendre difficiles; rien n'étoit plus déraisonnable que leur conduite à l'égard de la France: car lorsqu'elle triomphoit, ils alleguoient leur foiblesse pour en obtenir de nouveaux secours; & lorsque la fortune lui devenoit contraire, ils se prévaloient du besoin qu'on avoit d'eux pour exiger de nouveaux avantages.

Lettre de la propre main de la Reine au C. d'Avaux, 5. Fév. 1644.

Le second incident dont je dois faire ici mention inquieta extrémement la France par rapport à la Suede, & contribua à lui rendre l'alliance des Hollandois plus necessaire. Ce fut la déclaration de guerre que les Suedois firent au Roi de Dannemark, lorsque ce Prince s'y attendoit le moins, par l'irruption subite que Torstenson fit dans le Holstein. Il y avoit déja longtemps que les Suedois étoient irritez contre le Roi de Dannemark, qu'ils accusoient de cacher sous le nom de Médiateur tous les sentimens d'un ennemi. Ce Prince qui les voïoit occupez à la guerre d'Allemagne craignoit peu leur ressentiment, & sembloit affecter de les moins ménager de jour en jour, jusques-là qu'il fit arrêter plusieurs vaisseaux Suedois qui commerçoient dans le Sond, troublant ainsi le commerce de la Suede sans se mettre en peine de la satisfaire sur les plaintes qu'elle en fit. Ces hostilitez secretes lui attirerent enfin une guerre ouverte. La résolution en fut prise dans une Assemblée generale des Etats de Suede, & tenuë fort secrete jusqu'au moment que Torsten-

AN. 1643.

XVI. Les Suedois déclarent la guerre au Roi de Dannemark.

Pufendorff l. 15.

An. 1643. son fondit sur le Holstein avec une armée fort délabrée qui s'y refit en peu de temps aux dépens de la Province. Ce fut un des fruits que les Suedois retirerent de cette guerre.

XVII. Cette guerre allarme la Cour de France.

Un changement si peu attendu déconcertoit la politique de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui craignirent avec raison que les Suedois ne pouvant résister à deux puissans ennemis à la fois, ne negligeassent la guerre d'Allemagne, ou ne s'accommodassent tout-à-fait avec l'Empereur pour satisfaire leur ressentiment contre le Roi de Dannemark. Dès la premiere nouvelle que le Comte d'Avaux en avoit reçûë à la Haye, il avoit écrit à Salvius pour s'informer des causes de cette nouvelle guerre & des dispositions de la Suede. Mais Salvius ne voulant pas apparemment faire croire que cette déclaration fût l'effet d'une résolution préméditée, affecta d'en ignorer les causes, & se contenta d'assurer le Comte que cette nouvelle guerre n'auroit aucune suite fâcheuse pour la cause commune. La Reine & les Ministres de Suede donnerent les mêmes assurances à la Cour de Fran-

ce. Cependant comme cette rupture entre les deux Roïaumes excluoit desormais la médiation du Roi de Dannemark, les ennemis en prenoient occasion d'accuser les Alliez de ne vouloir pas la paix. D'ailleurs quelque partial que le Roi de Dannemark eût paru dans sa médiation, il donnoit toujours quelque jalousie à l'Empereur par l'interêt qu'il prenoit au rétablissement de l'Electeur Palatin; au lieu qu'on l'obligeoit desormais à se jetter entre les bras de l'Empereur même, & à joindre ses forces à celles de la Maison d'Autriche.

AN. 1643.

Heureusement pour les Alliez le Roi de Dannemark ne trouva pas dans ses sujets autant d'ardeur qu'il en avoit pour la guerre. A peine les Suedois eurent-ils tourné leurs armes contre le Dannemark, que les Etats du Roïaume entrerent en negociation avec ceux de Suede. Plusieurs Princes offrirent leur médiation, & entr'autres la Reine-Regente de France, qui fut même sur le point d'en donner la commission au Comte d'Avaux pour qui on sçavoit que le Roi de Dannemark avoit beaucoup de déference.

AN. 1643. Le Comte s'offrit à faire encore une fois le voïage du Nord ; mais il ne laissa pas sur la connoissance qu'il avoit des deux Roïaumes, d'assurer le Cardinal Mazarin que la guerre ne seroit pas longue, & qu'elle tourneroit même au profit de la cause commune, parce que les Suedois n'auroient plus dans le Roi de Dannemark un fâcheux Médiateur, & que leur armée rétablie aux dépens de l'ennemi, seroit plus en état d'agir l'été suivant en Allemagne. L'évenement justifia ces conjectures, & la Cour de France jugea que la présence du Comte d'Avaux seroit plus utile à la Haye pour conduire la negociation commencée avec les Etats.

XVIII. Le C. d'Avaux rassure la Cour.

XIX. Prétentions des Etats.

Si l'inquietude & les embarras de la Cour de France rendoient les Hollandois plus fiers à son égard, leur fierté n'étoit cependant pas le seul motif des difficultez qu'ils faisoient aux Plenipotentiaires. Ceux-ci en découvrirent un autre plus secret & plus interessant : c'est que la République ne vouloit rien terminer sur les points les plus aisez de la negociation, avant que d'avoir reglé deux articles aux-

quels elle étoit beaucoup plus attachée qu'à tout le reste. Le premier étoit que les Etats prévoïant le peu de fonds qu'ils pourroient faire dans la suite sur l'alliance de la France, si cette Couronne faisoit absolument sa paix avec la Maison d'Autriche, vouloient l'engager à ne faire qu'une treve comme eux. Le second article qu'ils paroissoient avoir encore plus à cœur que le premier, étoit un nouveau cérémonial pour leurs Députez, c'est-à-dire qu'ils vouloient que la France leur accordât les mêmes distinctions qu'elle accordoit aux Ambassadeurs des Têtes couronnées, & entr'autres à ceux de Venise qu'ils citoient incessamment pour exemple, & avec lesquels ils prétendoient que les leurs devoient aller de pair.

Memoire du sieur Godefroy au Cardinal Mazarin, Nov. 1643.

En 1609. après le traité de treve où le Roi d'Espagne Philippe III. traita avec les Provinces-Unies comme avec des Etats libres & souverains, Henri IV. voulant les animer à mettre la derniere main à leur ouvrage, leur accorda de nouveaux honneurs. Lorsque leurs Députez entrerent au Louvre, il voulut que ses Gardes se

AN. 1642. missent en armes à leur passage, & que ses Ambassadeurs chez eux leur donnassent la main. La chose fut executée de la sorte; mais on n'avoit pas prétendu à la Cour de France que cet exemple servît de regle pour l'avenir, & en effet les choses changerent sous le regne de Louis XIII. sans que les Etats crussent devoir s'en offenser. Depuis ce temps-là ils n'avoient acquis aucun nouveau titre qui leur donnât droit d'exiger de nouveaux honneurs. Mais ils souffroient impatiemment ces restes de leur ancienne servitude, & la conjoncture favorable où ils se trouvoient par le besoin que la France avoit d'eux, sembloit leur devoir tenir lieu de titre. Leur importunité sur ce point fatigua extrémement la Cour qui étoit veritablement embarrassée de leur demande, parce qu'elle n'osoit les refuser. Dès le commencement de la negociation ils présenterent aux Plenipotentiaires un Memoire qui contenoit les raisons sur lesquelles ils fondoient leurs prétentions. Mais le Comte d'Avaux eut l'adresse de leur faire agréer qu'il n'y fit pas de réponse, parce qu'il n'avoit aucun

XX. Ils présentent aux Plenipotentiaires un Memoire sur le ceremonial.

Memoires des Commissaires des Etats, 21. Dec. 1643.

aucun ordre sur cela, & leur persuada de s'adresser directement à la Reine, à laquelle il conseilloit en même temps de ne rien accorder de nouveau aux Etats, à cause des consequences que cet exemple auroit pour plusieurs Princes de l'Europe. Le Comte ne laissa pas de faire sentir aux Commissaires qu'ils étoient mal fondez dans leur demande, puisqu'étant Ambassadeur à Venise il avoit refusé le titre d'*Excellence* à celui de cette République, quoiqu'il lui eût accordé la place d'honneur dans les visites qu'il en avoit reçûës. Il ajoutoit que la Reine-Regente étoit obligée de transmettre à son fils les droits de la Couronne dans leur entier, comme un dépôt sacré qu'elle avoit reçû en entrant dans la Regence, & qu'elle ne pouvoit par consequent faire aucun changement à l'ancien usage, puisque les droits honorifiques perdent de leur prix à proportion qu'ils deviennent plus communs. Mais comme cette contestation étoit délicate, le Comte aima mieux pour s'en décharger, laisser esperer aux Etats d'obtenir plus aisément de la Cour de France ce qu'ils deman-

AN. 1643.

XXI. Le Comte d'Avaux élude leur demande.

Basnage annales des Provinces-Unies, 1645. XXXV.

AN. 1643. doient. La Reine loua l'adresse des Plenipotentiaires, & prit aussi le parti de traîner l'affaire en longueur.

XXII. Les Etats veulent engager la France à ne faire qu'une treve.

La contestation n'étoit gueres moins échauffée sur le premier article dont j'ai fait mention, c'est-à-dire sur le sujet de la paix ou de la treve. La République persuadée que les Espagnols ne lui accorderoient jamais une paix assez avantageuse, & qu'elle n'étoit pas d'ailleurs du bien des Etats, parce qu'une trop grande tranquillité au dehors y causeroit infailliblement des divisions intestines, étoit toujours déterminée à la treve, & vouloit y déterminer aussi la France, afin d'obliger ainsi cette Couronne à demeurer attachée à la République par la crainte ou la necessité de rentrer en guerre après la treve.

XXIII. Politique du Cardinal Mazarin.

La France tendoit précisément au même but que les Etats, c'est-à-dire à la treve; mais plus artificieuse dans sa politique, elle prenoit pour parvenir à ce terme, un chemin directement opposé à celui des Hollandois. Ceux-ci agissant avec cette franchise qui leur est naturelle, vouloient demander la treve pour l'obtenir en

effet : les François au contraire vouloient demander la paix pour obtenir une treve. C'est ici qu'on commence à découvrir le genie artificieux & dissimulé du Cardinal Mazarin. Il vouloit conserver à la France toutes ses conquêtes. Il prévoïoit que les Espagnols ne consentiroient jamais à les lui ceder par un traité de paix. Il vouloit donc tâcher d'en conserver la possession du moins par un traité de treve ; esperant, sur-tout si la treve étoit un peu longue, que l'Espagne insensiblement accoutumée à la perte des domaines qu'on vouloit lui enlever, aimeroit mieux y renoncer à la fin de la treve, que de recommencer la guerre, d'autant plus que la France auroit eu le temps de se fortifier dans ses nouvelles acquisitions. Mais il prévoïoit deux grands inconveniens à proposer lui-même la treve. Le premier étoit que la Maison d'Autriche se prévaudroit infailliblement de cette proposition pour se déchaîner contre la France, & soulever contr'elle non seulement tou... l'Allemagne, mais s'il étoit possible, l'Europe entiere, sous prétexte que la France auroit paru ne

An. 1643.

AN. 1643. vouloir point de paix. Le second qui faisoit plus d'impression sur le Cardinal, étoit que si la France demandoit la premiere une treve, les Espagnols affecteroient de s'obstiner à la refuser pour obliger la France à se relâcher sur les conditions. Il crut donc que pour amener les Espagnols au point qu'il desiroit, il falloit paroître vouloir toute autre chose qu'il ne vouloit en effet : demander constamment la paix pour obtenir une treve, demander la paix avec la possession de toutes les conquêtes, pour obtenir cette possession du moins par une treve; car il se flattoit que les Espagnols n'aïant point d'autre moïen de finir une guerre qui les ruinoit, & voïant la France obstinée à demander la paix avec toutes ses conquêtes, feroient les premiers la proposition d'une treve avec cette condition, & se mettroient ainsi d'eux-mêmes au terme où le Cardinal vouloit les amener. Cette politique qui se dévelopera encore mieux dans l'histoire du traité de Munster, fut dans toutes les negociations comme un principe invariable & le ressort secret de toutes les démarches des Ple-

nipotentiaires François avec les Espagnols. La Cour de France étoit résoluë de n'en jamais démordre, & ce point, disoit M. de Brienne, étoit *in deliberatis.* AN.1643. *Lettre de M. de Brienne aux Plenipotentiaires, 19. Janv. 1644.*

Mais comme tout l'effet de ce ressort caché dépendoit d'une profonde dissimulation, le Cardinal n'en voulut pas même faire la confidence aux Etats ni à aucun de ses Alliez; ce qui donna occasion à de longues & d'épineuses contestations entre les Plenipotentiaires de France & les Etats, parce que ceux-ci voulant demander directement une treve, vouloient obliger la France à la demander aussi avec eux. Les mêmes raisonnemens qui faisoient souhaiter au Cardinal une treve préferablement à la paix servoient d'armes aux Etats contre les Plenipotentiaires François. La France, disoienr-ils, ne pouvoit pas esperer que le Roi d'Espagne consentît jamais à lui abandonner par un traité de paix toutes les conquêtes qu'elle avoit faites sur lui & sur les Alliez: une partie de l'Artois, des Places importantes dans le Luxembourg, dans le Comté de Bourgogne & dans le Hainaut, *Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 23. Dec. 1643.*

AN. 1643. enfin des Provinces entieres comme le Roussillon, la Catalogne & la Lorraine. Les affaires d'Espagne ne paroissoient pas encore assez desesperées pour cela. Il valoit donc mieux, si on vouloit terminer la guerre, traiter d'une treve generale pour dix, douze ou quinze ans, pendant laquelle chacun retiendroit toutes ses conquêtes, ou du moins la meilleure partie, sauf à recommencer la guerre après la fin de la treve. Quelque vrai que fût ce raisonnement, les Plenipotentiaires ne manquerent pas de raisons apparentes pour le réfuter sans trahir leur secret.

XXIV. Réponse des Plenipotentiaires aux Etats.

Ils répondirent que les interêts de la France ne lui permettoient pas de faire une treve dans un temps où la fortune des armes lui étoit si favorable. Que ce seroit interrompre le cours de ses victoires pour donner à l'ennemi le temps de respirer, & de nous séparer de nos Alliez, pour recommencer la guerre avec de nouvelles forces: que les Suedois & tous les Princes d'Allemagne vouloient la paix: que toute l'Europe l'attendoit: que le traité préliminaire n'avoit été fait que dans cette vûë, & que les sauf-con-

duits le portoient expreſſément. Ils ajouterent, qu'ils ne doutoient cependant pas, vû l'inclination que la Reine avoit à terminer la guerre, qu'elle ne conſentît ſans peine à une prompte ſuſpenſion d'armes, s'il étoit neceſſaire de commencer par-là avant que de traiter de la paix. An. 1643.

Cependant les Commiſſaires qui vouloient un traité de treve en forme & non pas une ſimple ſuſpenſion d'armes de quelques mois, inſiſtoient toujours ſur leur premiere demande. La diſpute recommençoit à chaque nouvelle conference. On s'aigriſſoit de part & d'autre, & tous les autres points du traité demeuroient indécis; ce qui chagrinoit la Cour de France, parce que le ſéjour des Plenipotentiaires à la Haye donnoit occaſion aux ennemis d'animer contr'elle tous les Etats d'Allemagne, comme ſi elle n'avoit en vûë que d'éloigner les conférences pour le traité de la paix. Cette conſideration touchoit peu les Etats. *Les peuples de deçà*, diſoient les Plenipotentiaires à la Reine, *ont l'humeur approchante de celle des Suiſſes, qui ſe laiſſent rarement perſuader aux raiſons*

XXV. Obſtination des Commiſſaires.

Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 19. Janv. 1644.

AN. 1643. *d'autrui, quand elles combattent leurs interêts ou leurs prétentions.*

XXVI. Injustice de leur procedé.

En effet on ne peut pas nier que la République qui ignoroit les vûës secretes de la France, n'eût tort dans la maniere dont elle agissoit avec elle. Car enfin les Assemblées de Westphalie n'avoient été indiquées que pour y faire la paix ; & comme les Etats se croïoient en droit de choisir la treve préferablement à la paix, parce que la treve convenoit mieux à leurs interêts ; ils devoient aussi laisser à la France la liberté de choisir la paix, si elle jugeoit qu'elle lui fût plus avantageuse que la treve. Ils nous objectoient qu'il n'étoit pas juste que la France fit la paix sans eux ; mais c'étoit de leur choix qu'ils refusoient de la faire, & leur prétention étoit d'autant moins raisonnable, qu'on ne pouvoit les satisfaire sur cela sans offenser les autres Alliez qui vouloient la paix & non pas une treve. Ils prétendoient que, si la France faisoit la paix tandis qu'ils ne feroient qu'une treve, leur condition deviendroit dans la suite plus fâcheuse qu'elle n'étoit alors, parce que la France soutenoit avec eux

Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 23. Dec. 1643.

le poids de la guerre, au lieu qu'après la fin de leur treve ils en demeureroient seuls chargez. Si cela étoit vrai, repliquoient les Plenipotentiaires, ils ne devoient l'imputer qu'à eux seuls, puisque ce ne seroit qu'un effet de leur choix. Pouvoient-ils raisonnablement exiger que la France sacrifiât ses interêts à ceux de la République ? D'ailleurs la condition des Etats ne devoit pas être plus mauvaise après la fin de leur treve, qu'elle ne l'avoit été avant que la France eût pris les armes, puisque la France, quoiqu'en paix, pourroit comme autrefois leur donner des assistances d'argent proportionnées à leurs besoins.

XXVII. Embarras des Commissaires. *Ibid.*

Les Commissaires n'aïant rien à repliquer à cette réponse qu'ils n'attendoient point, se regarderent quelque temps les uns les autres comme des gens étonnez. Ils confererent ensemble à diverses reprises, & enfin M. Paw l'un d'entr'eux prenant la parole pour les autres, demanda aux Plenipotentiaires quelle assistance la France promettoit à la République pour continuer la guerre après la treve expirée. Le Comte d'Avaux répondit sans

changer de résolution à la France, comme ils s'en étoient d'abord flattez un peu trop legerement. Mais ce point-là gagné par les Plenipotentiaires, il en restoit un autre dont ils prévoïoient que la discussion ne seroit gueres moins épineuse. C'étoit de regler les conditions auxquelles les deux Etats continueroient leur alliance après le traité de Munster. La maniere dont les Commissaires avoient reçû l'offre de douze cent mille livres dans la derniere conference, faisoit craindre beaucoup de difficultez sur cet article, & il fut en effet si long-temps débatu, qu'on fut quelquefois sur le point de rompre la negociation.

AN. 1643.

XXIX. Contestation sur les conditions de la durée de l'alliance après la treve.

On convenoit assez de part & d'autre de ce qu'on seroit obligé de faire si les deux Etats faisoient la treve, ou si tous deux faisoient la paix. Mais il s'agissoit d'un troisiéme cas sur lequel rouloit toute la contestation. Il falloit regler les obligations reciproques des deux Etats, en cas que la France fît la paix, comme elle disoit, & que la République ne fît qu'une treve. Outre les sommes d'argent que les Etats

AN. 1643.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 11. Janv. 1643.

demandoient à la France pour soutenir la guerre après la fin de la treve, ils exigeoient encore que si le Roi d'Espagne refusoit de continuer la treve avec les Etats, la France s'obligeât à rompre le traité de paix qu'elle auroit fait avec lui, & à reprendre les armes contre l'Espagne. Les Plenipotentiaires rejetterent, comme ils devoient, une telle proposition qui faisoit dépendre le repos & la tranquillité du Roïaume du caprice ou des interêts de la République, & qui auroit rendu le traité de paix avec l'Espagne absolument inutile ou même pernicieux à la France, puisque pour obtenir la paix elle auroit sans doute plus cedé de ses prétentions que pour obtenir une simple treve.

XXX. Expedient proposé par le Prince d'Orange.

Les mêmes au même, 4. Janv. 1644.

Le Prince d'Orange sentant toute l'injustice de cette proposition voulut la modifier, & proposa que si le Roi Catholique offroit de continuer la treve & que les Etats la refusassent, la France demeureroit dégagée de ses obligations envers la République; mais que si c'étoit le Roi d'Espagne seul qui refusât de continuer la treve, la France seroit obligée de reprendre

les armes pour l'y contraindre, & pour partager avec la République les frais de la guerre. Comme cet expedient étoit de l'invention du Prince d'Orange, il insista beaucoup pour le faire accepter. Mais les Pleniporentiaires le refuserent constamment, parce qu'un tel engagement asservissoit encore la France à la République, au lieu que la France vouloir se mettre en pleine liberté. Ce ne fut pourtant pas là la raison qu'ils apporterent de leur refus; car elle auroit donné de l'ombrage aux Etats. Ils se contenterent de répondre qu'on accuseroit la France de mauvaise foi, si après avoir solennellement juré la paix avec l'Espagne, on la voïoit rentrer en guerre sans aucun interêt personnel, & par le seul motif d'assister la République. Le Prince d'Orange avoit prévû cette difficulté, & repartit que la France pouvoit éviter aisément cet inconvenient, en déclarant par avance aux Espagnols l'engagement qu'elle auroit pris avec les Etats: expedient frivole; car par-là le traité avec l'Espagne n'auroit eu que le nom de paix, puisque les François seseroient obligez à

XXXI. Rejetté par les Plenipotentiaires.

 le compre au gré des Hollandois ; au lieu que la treve des Etats auroit été effectivement un traité de paix, puisque les François se seroient engagez à en procurer la continuation. Comme il est d'ailleurs impossible d'obtenir dans un traité de paix, qui est censé devoir durer toujours, tout ce qu'on obtient dans un traité de treve qui ne dure que quelques années ; la France auroit perdu à son traité, tandis que les Etats seuls auroient gagné au leur. En un mot c'étoit vouloir que la France fît un traité de paix où elle eût tous les desavantages de la paix & de la treve, tandis qu'ils vouloient faire un traité de treve où ils eussent tous les avantages de la treve & de la paix.

XXXII. Autre expedient proposé par les Plenipotentiaires.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 26. Janv. 1644.

Ces raisons étoient si pressantes, que les Commissaires n'eurent rien à repliquer. Mais comme les Plenipotentiaires prévoïoient que les Etats ne consentiroient jamais à laisser la France se décharger ainsi des engagemens qu'elle avoit pris avec eux, ils proposerent de ne faire dans le traité aucune mention de cet article, & d'en renvoïer la discussion au temps où le cas arriveroit. Cette proposition étoit

d'autant plus raisonnable, que rien n'étoit en effet plus incertain ni plus contraire aux desseins de la France que le cas sur lequel on contestoit; car ni la France ni la République ne pouvoient se répondre du succès de la negociation de Munster, & il n'étoit pas impossible que la situation des affaires obligeât dans la suite ces deux Puissances à faire tout le contraire de ce qu'elles prétendoient alors. Cependant la proposition de passer cet article sous silence bien loin d'être acceptée des Etats, leur donna de l'ombrage, comme si l'on n'avoit cherché qu'à éluder l'obligation de continuer l'alliance. Ils insisterent pour le faire regler, quoique les Plenipotentiaires leur déclarassent qu'ils n'avoient aucun pouvoir pour cela; & ce ne fut qu'après bien des contestations qu'ils consentirent dans la suite à l'ometttre dans le traité.

AN. 1644.

XXXIII. Injustice du procedé des Etats.

Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 23. Dec. 1643.

Les Hollandois sentoient parfaitement le prix de l'obligation que la France avoit contractée de ne faire ni paix ni treve que de leur consentement, & en cas qu'ils se déterminassent à rendre sa liberté à la France,

ce troisiéme cas dont j'ai parlé, & dont on étoit convenu de ne faire aucune mention dans le traité, on convint aussi de passer celui-ci sous silence.

XXXIV. La République refuse de déclarer la guerre à l'Empereur.

Cependant les Plenipotentiaires païoient exactement à la République les subsides qu'on lui devoit par les traitez passez, & leur laissoient le choix des entreprises de la guerre pour la campagne suivante, afin de gagner les Etats par cette complaisance, & de les rendre plus faciles sur les autres points de la negociation où il y avoit encore bien des difficultez à surmonter. On avoit prétendu dans le traité de 1635. obliger les Etats à rompre avec l'Empereur lorsque la France romproit elle-même avec ce Prince. L'obligation étoit clairement exprimée. Néanmoins les Etats en avoient si peu compris la force, ou avoient tellement affecté de l'ignorer, qu'en 1636. lorsque Gallas entra en Bourgogne à la tête d'une armée Imperiale, les Provinces-Unies refuserent de déclarer la guerre à l'Empereur. La Cour de France souhaitoit cependant d'y engager la République, moins sans

An. 1644. doute dans l'esperance d'en être effectivement secouruë dans les expeditions de cette guerre, que par le desir d'en être secondée dans la negociation de la paix. Mais autant qu'on souhaitoit en France l'execution de cet article, autant la République en étoit éloignée. Sa vivacité sur ce point étoit telle que les Plenipotentiaires crurent qu'il feroit dangereux d'en faire ouvertement la proposition aux Etats. Les Commissaires eux-mêmes en paroissoient effarouchez. Il étoit d'ailleurs probable que quand la République se fût engagée à l'observation de cet article, elle ne l'eût pas mieux executé dans la suite qu'elle n'avoit déja fait. Ainsi on prit le parti de se contenter d'une obligation generale par laquelle les Etats promettroient d'executer les articles VI. IX. & X. du traité de 1635. Encore les Commissaires ne voulurent-ils pas consentir que ces articles fussent exprimez tout au long dans le traité, comme s'ils avoient craint que cette répetition n'augmentât l'obligation plus qu'ils ne vouloient. Les Etats consentoient d'ailleurs à s'engager à

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 12. Janv. 1644.

Lettre des mêmes au même, 4. Janv. 1644.

Lettre des mêmes à la Reine, 19. Janv. 1644.

l'obſervation entiere des traitez précedens ; & s'ils avoient agi de bonne foi, c'étoit, ce ſemble, une obligation ſuffiſante pour l'execution de l'article conteſté ; mais il leur plaiſoit d'interpreter ces obligations en un ſens tout contraire ; & en ſe diſpenſant de les executer, ils ſe croïoient quittes pour dire que ce n'étoit pas l'intention de leurs Provinces.

AN. 1644.

XXXV. La République veut rapporter tout à ſes interêts.

Les Hollandois prétendoient ainſi réduire tous leurs démêlez & tous leurs interêts aux ſeuls Païs-Bas. Par cette même raiſon, quoiqu'ils ſe fuſſent déja engagez à reprendre les armes pour défendre toutes nos conquêtes, ſi l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, ou quelqu'autre Prince que ce fût renouvelloit la guerre après la paix, ils ſoutenoient que cette obligation ne regardoit que les conquêtes que la France avoit faites en Flandre, ſans aucun rapport aux autres, telles qu'étoient Briſack, Perpignan, Pignerol, & generalement tout ce qui étoit hors des Païs-Bas. Envain les Plenipotentiaires leur objectoient que l'obligation étoit generale, & s'étendoit par conſequent à tous les autres lieux. Ils

AN. 1644. répondoient que la France étoit donc pareillement obligée de défendre les terres de la République dans les Indes : fausse consequence, puisque les traitez avoient été faits nommément pour l'Europe seulement.

XXXVI. Contestation sur le cérémonial.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 9. Février 1644.

Il y eut encore plusieurs conferences sur les articles dont je viens de parler, & sur la correspondance mutuelle avec laquelle les deux Etats devoient traiter à Munster. Enfin après beaucoup d'autres contestations qu'il seroit inutile de rapporter, les Plenipotentiaires dresserent un projet de traité à peu près conforme aux paroles qu'on s'étoit données de part & d'autre, & le remirent entre les mains des Commissaires pour en faire leur rapport aux Etats. Les Comtes d'Avaux & de Servien les voïant revenir peu de jours après *les mains pleines de papiers*, & s'imaginant qu'ils apportoient les articles du traité, furent fort surpris de ne leur voir entre les mains que des Lettres de divers Ambassadeurs à Constantinople, qui donnoient à celui de la République le titre d'*Excellence*. Ce fut l'occasion d'une nouvelle dispute sur le cérémo-

nial. Les Commissaires s'emporterent jusqu'à menacer de ne point aller à Munstér, & de traiter à Bois-le-Duc ou à la Haye, comme ils jugeroient à propos. Les Plenipotentiaires répondirent sur le même ton, & leur fermeté qui étoit augmentée par leur chagrin étonna les Commissaires. On se radoucit, mais inutilement; & si on se quitta sans aigreur, ce fut aussi sans avoir rien conclu.

AN. 1644.

XXXVII. Les Etats doutent s'ils envoïeront leurs Députez à Munster.

Cette matiere étoit une source perpetuelle de contestations dangereuses qui traversoient la negociation, quelque soin que prissent les Plenipotentiaires de les écarter. Les Hollandois devenoient de jour en jour plus vifs sur ce sujet à mesure que le terme du congrès de Munster approchoit, ne voulant pas que leurs Députez y parussent autrement que comme des Ambassadeurs d'une République souveraine, égaux à ceux des autres Souverains. Les offres que les Espagnols leur faisoient de traiter à la Haye contribuoient encore à les dégoûter de l'Assemblée de Munster. Ils s'imaginoient qu'il seroit extrémement glorieux à leur République de traiter ainsi

Pufendorf. l. 15.

ſer les Alliez que de diviſer leurs negociations. Il étoit difficile de conſerver dans des lieux éloignez cette parfaite correſpondance que la France regardoit comme le grand mobile de ſa negociation; & il étoit naturel de croire que les Députez des Etats traiteroient avec plus de concert lorſqu'ils le feroient ſous les yeux mêmes des Plenipotentiaires de France. Si ce raiſonnement n'étoit pas vrai, il étoit du moins vrai-ſemblable, & il faut d'autant moins le condamner, qu'il eſt aſſez probable que les Eſpagnols auroient également gagné les Etats à la Haye, comme ils gagnerent les Députez à Munſter. Quoi qu'il en ſoit, les Plenipotentiaires ne voulurent jamais conſentir que la République traitât à la Haye, & les Etats qui n'étoient pas d'ailleurs bien aſſurez de la diſpoſition des Eſpagnols, leur accorderent cet article. AN. 1644.

XXXIX. Ils propoſent divers expediens.

Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 19. Janv. 1644.

Cependant la crainte de recevoir un affront dans la perſonne de leurs Députez, leur fit chercher des expediens pour éviter les diſputes. Ils propoſerent de traiter à Munſter par un ſimple Secretaire qui recevroit

AN. 1644. continuellement ses ordres des Etats, ou d'envoïer des Députez en lieu tiers, au lieu de les envoïer à Munster. Le premier expedient déplut extrémement à la Cour de France & aux Plenipotentiaires, parce qu'une telle maniere de traiter devoit être incommode, longue & toujours incertaine. Le second ne paroissoit pas impraticable, & les Plenipotentiaires se seroient résolus à l'accepter, pourvû que la République eût envoïé ses Députez dans quelque Ville de Frise, ou quelqu'autre Ville peu éloignée de Munster, comme Vesel, afin de faciliter la correspondance des Députez avec les Plenipotentiaires François. Mais sur ce second expedient même les Etats faisoient encore une difficulté qui le rendoit inutile; car ils refusoient de donner plein-pouvoir à leurs Députez, sous prétexte que cela étoit contraire à la forme de leur gouvernement, & ils promettoïent seulement de l'envoïer pour les occasions importantes. Toutes ces disputes aboutirent enfin à ce que les Etats consentirent à envoïer leurs Députez à Munster pour y traiter avec plein-pouvoir,

XI. Ils consentent à envoïer leurs Députez à Munster.

voir, pourvû que ce fût en maison tierce; & les Plenipotentiaires accepterent aussi ce parti, pourvû que les Députez leur rendissent la premiere visite, & n'exigeassent pas l'*Excellence*.

AN. 1644.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne 8. Mars 1644.

XLI. Traité pour la campagne.

Outre le traité du renouvellement d'alliance que les Plenipotentiaires negocioient à la Haye, ils étoient encore chargez d'en faire un autre pour regler les operations de la campagne. C'étoit encore une autre source de démêlez avec les Etats qui vouloient en consequence de ce traité, une augmentation de subsides, & que le traité fût pour plusieurs années. La France refusa l'un & l'autre. Le premier, parce que l'état de ses affaires ne le lui permettoit pas, & le second, parce qu'il ne convenoit pas de traiter pour plusieurs années de guerre, lorsqu'on étoit sur le point de faire la paix.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, le 1. Mars 1644.

XLII. Les Négociateurs s'aigrissent de part & d'autre.

Ce refus n'empêcha pas les Etats de faire encore de nouvelles demandes qui furent pareillement rejettées. Les esprits s'aigrirent plus que jamais. Les Commissaires se retirerent mal satisfaits, & les Plenipotentiaires, qui

AN. 1644.

Lettre des Plenipotentiaires au Card. Mazarin, 23. Fév. 1644.

Lettre des mêmes au même, le 1. Mars 1644.

malgré les ordres réïterez qu'ils recevoient de partir incessamment pour Munster, avoient pris patience jusques-là dans l'esperance de terminer bientôt leur negociation, se résolurent enfin à demanderleur audience de congé. C'etoit un dernier ressort qu'ils voulurent emploïer pour hâter la résolution des Etats, & qui eut tout l'effet qu'ils esperoient. Leur fermeté arracha aux Etats leur consentement au traité tel qu'on en étoit convenu, & sans doute la crainte que les Députez eurent que les Espagnols ne tirassent avantage de la mésintelligence de la République avec la France, fut le plus puissant motif qui les détermina à satisfaire enfin cette Couronne. L'article du cérémonial fut renvoïé à la Cour, & le reste fut dressé d'un commun consentement; mais ce ne fut pas sans beaucoup de chicanes de part & d'autre.

XLIII. Contestations sur la forme du traité.

Dès la préface les Plenipotentiaires refuserent de donner aux Etats le titre de *Seigneurs*, quoiqu'on le leur eût deja donné dans plusieurs traitez précedens, ou le Roi parlant lui-même les qualifioit de *hauts & puissants Sei-*

gneurs. Ce refus qui dans le fond étoit autant hors de saison qu'il étoit perilleux, auroit eu de fâcheuses suites si les Plenipotentiaires ne s'en fussent presqu'aussi-tôt désisté en consentant à emploïer le titre de *Seigneurs* du moins deux fois dans la suite du traité. Ils gagnerent d'un autre côté ce qu'ils perdirent de celui-là ; car ils obligerent les Commissaires à emploïer le terme de *respect* envers le Roi, & de remerciment *de l'honneur qu'il avoit fait aux Etats* en faisant passer ses Plenipotentiaires par la Haye. Ils obtinrent encore, quoiqu'avec peine, que M. Knuyt un des Commissaires ne mettroit point parmi ses qualitez *Conseiller de son Altesse le Prince d'Orange*, mais simplement *Conseiller de M. le Prince d'Orange.* Les Commissaires exigerent de leur côté qu'on ne fit mention dans le second article que des traitez *avec les Espagnols*, ne voulant pas être compris dans la négociation qui se devoit faire avec l'Empereur, parce qu'ils n'avoient, disoient-ils, rien à démêler avec ce Prince. On leur accorda ce point d'autant plus volontiers, que par-là ils laissoient à

AN. 1644.

Remarques des Plenipotentiaires sur le traité de la Haye, 1644.

AN. 1644. la France la liberté de traiter avec les Imperiaux comme elle jugeroit à propos sans consulter la République. Enfin pour faire connoître leur indépendance, ils voulurent encore ajouter au même article ces paroles, *de leur propre chef*, & le terme d'*immédiatement*, pour exclure toute médiation, même celle de Venise qui leur étoit suspecte, parce qu'il y avoit, disoient-ils, un proverbe à Venise qui disoit que la guerre de Flandre assuroit la paix d'Italie.

XLIV. Conclusion du traité.

Après tant de contestations les deux traitez, celui du renouvellement d'alliance, & celui de la campagne furent enfin dressez de la maniere suivante, & on y ajouta un troisiéme pour un secours extraordinaire de douze cent mille livres.

TRAITE' ENTRE LE ROY Louis XIV. & les Etats des Provinces-Unies. A la Haye le premier Mars 1644.

Le Roi très-Chrétien par l'avis de la Reine-Régente sa Mere, voulant continuer à l'Etat des Provinces-Unies des

Pais-Bas la même affection & bienveillance que les défunts Rois Henri le Grand & Louis XIII. de glorieuse memoire leur ont témoigné, & ajant consideré combien il est necessaire pour le bien public que la même union & bonne intelligence qui a été jusques ici entre la France & lesdites Provinces-Unies, tandis que la guerre a duré, soit maintenue à l'avenir, & encore plus affermie à l'occasion du traité qui se doit faire à Munster pour l'avancement & sûreté dudit traité, & afin que l'ennemi commun perdant l'esperance de pouvoir jamais séparer les interêts de la France d'avec ceux dudit Etat des Provinces-Unies, se porte plûtôt à consentir à un accommodement sûr & raisonnable qui puisse établir un durable repos dans la Chrétienté, & particulierement dans la France & dans lesdites Provinces-Unies; Sa Majesté a voulu que ses Ambassadeurs extraordinaires nommez pour le traité de la paix generale, avant que de se rendre à la Ville de Munster, passassent par ces Pays pour y traiter & resoudre les moiens les plus propres d'executer conjointement cette bonne intention, & les Seigneurs Etats Generaux An. 1644.

AN. 1644. *des Provinces-Unies reconnoissant avec toute sorte de respect & gratitude les bienfaits, faveurs & assistances qui de temps en temps leur ont été départis de la France, & remerciant Sa Majesté de l'honneur d'une Ambassade si importante, ont député quelques personnages de qualité lesquels se seroient assemblez diverses fois avec lesdits sieurs Plenipotentiaires de France & du sieur Ambassadeur de Sa Majesté près lesdits sieurs Etats; en sorte que l'affaire ayant été murement déliberée & concertée entre Messire Claude de Mesmes Comte d'Avaux, Commandeur des Ordres du Roi, Surintendant de ses Finances & l'un de ses Ministres d'Etat; Messire Abel Servien, Comte de la Roche, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Ambassadeurs extraordinaires de Sa Majesté pour le susdit traité general, & Messire Gaspard Coignet de la Thuillerie, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courson, la Churelle, Villepont & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Ambassadeur près lesdits sieurs Etats, comme ayant tous charge & pouvoir special de Sa Majesté par Lettres Patentes dûëment signées & scellées, dont copie sera ci-*

après inserée, d'une part: & les sieurs Députez, Bartholt de Gent, sieur de Lœmen & Meindersvvick, Sénéchal de Bommel, Tieler & Bommelervverden, Jean de Matenesse sieur de Matenesse, Riviere, Opmeer, Souteveen, Adrian Pavv, Chevalier, sieur de Heemstede, Hogersmilde, de Rietvvick & Nievvverkerck, Conseiller & Maître des Comptes de Hollande & Westphrise, Jean de Knuyt, Chevalier, sieur dans le vieux & nouveau Vosmar, Premier & représentant la Noblesse aux Etats de la Comté de Zelande. & Conseiller ordinaire de Monsieur le Prince d'Orange, Gysbrecht Vander Hoolk, vieux Bourguemaître de la Ville d'Utrecht, François de Donia, à Hiennema en Hielsum, Guillaume de Riperda sieur de Vœsbergen, Beculo & Hengelo, & Adrian Clandt sieur de Stedum, comme ayant charge & pouvoir suffisant desdits sieurs Etats Generaux par Lettres patentes sous leur grand scel, paraphe & signature du Greffier, dont la copie sera aussi ci-après inserée, d'autre part, il a été arrêté & accordé ce qui s'ensuit.

I. Les traitez ci-devant faits entre

AN. 1644. *la France & les Provinces-Unies des Pays-Bas, demeureront en leur forme & vertu, pour être ci-après effectuez de part & d'autre, excepté en ce qui aura été dérogé ausdits traitez par le présent.*

II. Dans la négociation de paix ou de treve qui se doit faire conjointement & d'un commun consentement avec les Espagnols, lesdits Seigneurs Etats démêleront & défendront leurs interêts de leur propre chef & immédiatement, & les Plénipotentiaires du Roi & ceux desdits sieurs Etats s'entr'aideront respectivement, & soutiendront également & avec même vigueur les interêts de la France & des Provinces-Unies.

III. L'on ne pourra conclure aucun traité que conjointement & d'un commun consentement, & la France ni aussi l'Etat des Provinces-Unies ne pourront avancer leur négociation avec les Espagnols l'un plus que l'autre.

IV. Et afin que les ennemis perdent l'esperance de séparer les interêts de la France d'avec ceux des Provinces-Unies, en facilitant le traité des uns & reculant ceux des autres, lesdits Plénipotentiaires seront respectivement obligez toutes les fois qu'ils en seront re-

quis, de déclarer aux Ministres d'Espagne qu'il y a obligation mutuelle de ne conclure que conjointement & d'un commun consentement, & même de n'avancer pas plus un traité que l'autre.

V. Et afin d'ôter aux ennemis l'envie d'exciter de nouveaux troubles dans la Chrétienté avec le succès qu'ils l'ont fait jusqu'à présent, & avec l'impunité qu'ils s'en promettroient à l'avenir, si après s'être accrus des dépouilles de plusieurs Princes dans les précedentes guerres, ils venoient à recouvrer par des traitez ce qui a été repris sur eux en celle-ci, le Roi & lesdits sieurs Etats agiront de concert & avec la fermeté necessaire pour conserver les avantages que Dieu leur a donnez en cette guerre, & leurs Plénipotentiaires s'entr'aideront à ce qu'il ne soit rien restitué de toutes les conquêtes, soutenant également pour ce regard les interêts de la France & ceux desdits sieurs Etats.

VI. Le Roi & lesdits sieurs Etats venant à conclure une paix ou un tréve, comme il a été dit ci-dessus, si Sa Majesté ou lesdits sieurs Etats sont puis après attaquez directement ou indirectement sous quelque prétexte que ce soit,

AN. 1644. *par le Roi d'Espagne, par l'Empereur ou par quelqu'autre Prince de la Maison d'Autriche, l'on executera ponctuellement de part & d'autre les articles* VI. IX. & X. *du traité de l'an* 1635. *bien entendu qu'il n'est rien dérogé au surplus du contenu esdits traitez.*

VII. En cas que le Roi & lesdits sieurs Etats ne fassent qu'une treve, Sa Majesté & lesdits sieurs Etats seront obligez de recommencer la guerre conjointement lorsque ladite treve sera expirée, si elle n'est continuée d'un commun consentement, sans que par après on puisse faire aucun nouveau traité de paix ou de treve, ni même une suspension d'armes que conjointement & d'un commun consentement, à condition que s'il vient encore à être violé, Sa Majesté & lesdits sieurs Etats rentreront conjointement en guerre ouverte contre ceux qui en seront infracteurs.

VIII. Outre ce que dessus il est encore arrêté & conclu que le Roi & lesdits sieurs Etats donneront respectivement ordre à leurs Plénipotentiaires de contribuer à tout ce qui pourra servir á la sûreté du traité qui interviendra à Munster, & d'aviser ensemble aux

moyens d'assurer la tranquillité publique.

TRAITE' POUR LA CAMPAGNE, ou Déclaration sur le troisiéme article du traité précedent.

Pour plus grand éclaircissement du troisiéme article du traité passé ce jourd'hui, il a été convenu que le Roi & les sieurs Etats Generaux des Provinces-Unies des Pays-Bas mettront en campagne chacun une armée composée de dix-huit à vingt mille hommes de pied, & de quatre mille cinq cens à cinq mille chevaux. Que lesdites armées entreront dans les Pays-Bas pour tout la mi-May prochain, si ce n'est que celui qui commandera les armées du Roi d'Espagne mît plûtôt en campagne, auquel cas le Roi & lesdits sieurs Etats seront obligez d'y mettre en même temps, de quelque côté qu'ils puissent tourner: que celle desdits sieurs Etats attaquera une Place de telle considération que les ennemis en recevront un notable préjudice; & que celle de Sa Majesté en attaquera aussi une considerable de son côté; ou fera telle diversion en s'avançant dans le Pays des ennemis, qu'étant obligez

An. 1644. *de tenir une bonne partie de leurs troupes pour s'opposer aux desseins de Sa Majesté, M. le Prince d'Orange ait plus de facilité d'avoir un succès heureux de l'entreprise qu'il fera ; bien entendu qu'en cas que l'armée de Sa Majesté ne fasse qu'une simple diversion, elle se mettra en campagne quatorze jours avant celle desdits sieurs les Etats ; & au cas qu'il soit résolu que toutes les deux armées entreprennent des attaques de Places, elles se mettront en campagne en même jour précisément sans y faillir, sur peine de manquement de foi de part & d'autre.*

Lesdits sieurs Etats s'obligent de faire passer dans le huitiéme du mois d'Avril trente vaisseaux de guerre bien équippez de deux, trois, quatre & cinq cens tonneaux à leurs dépens au travers de Calais, pour empêcher aux ennemis l'entrée de Flandre par mer : & au cas que les armées du Roi attaquent quelque Place sur la côte de Flandre, lesdits trente vaisseaux demeureront toujours en ladite côte tant que l'entreprise durera, & investiront par mer de telle sorte la Place assiegée par l'armée du Roi, qu'elle ne puisse être secouruë par

mer soit par les forces du Roi d'Espagne, soit par quelqu'autre Puissance que ce puisse être qui voulût les assister sous quelque prétexte que ce soit. Audit cas lesdits sieurs Etats s'obligent de faire escorter tous les vivres qui viendront de la côte de France au lieu où sera l'armée de Sa Majesté, ou de lui en fournir à prix raisonnable, si les vents ne permettent pas d'en apporter de France suffisamment, & qu'ils soient bons pour les transporter des Pays desdits sieurs Etats des Provinces-Unies audit lieu & où sera l'armée du Roi, pour parachever son dessein, auquel Sa Majesté n'engageroit jamais ses armes, sans la confiance qu'elle prend que le contenu au présent article sera fidelement & ponctuellement exécuté par lesdits sieurs Etats, qui le promettent & s'y obligent sur peine de manquement de foi & d'infraction des traitez faits par eux avec Sa Majesté. AN. 1644.

Lesdits sieurs Etats promettent sincerement aux armées de Sa Majesté passage & repassage sur le Rhin à Wesel, & aussi passage & repassage sur la Meuse à Maestricht, quand ils en seront requis par Sa Majesté, pourvû que ce ne

AN. 1644. *soit point pour préjudicier à leur Etat.*

Lesdits sieurs Etats s'obligent de tenir leur armée en campagne tant & si long-temps que le bien de la cause commune requierera & la raison pourra permettre.

En foi de quoi nous Ambassadeurs & Députez en vertu de nos pouvoirs respectifs, avons signé ces présentes de nos seings ordinaires, & à icelles fait poser le cachet de nos armes. A la Haye en Hollande ce 29. Février 1644.

TRAITE' POUR UN SECOURS extraordinaire de douze cent mille livres, accordé par le Roi aux Etats le 29. Février 1644.

Le Roi par l'avis de la Reine-Régente sa mere, & considérant le peu d'inclination que les ennemis communs ont toujours eüe à la paix, & qu'encore que pour la négociation d'icelle ils ayent enfin envoyé partie de leurs Plenipotentiaires à Munster, ils pourroient se contenter de cette apparence, & tirer les affaires en longueur, s'ils ne sont forcez par les armes d'en-

tendre à un accommodement raisonnable ; pour parvenir à une si bonne fin, Sa Majesté s'est résoluë conjointement avec les sieurs Etats Generaux des Provinces-Unies des Pays-Bas, de les attaquer le plus puissamment qu'il se pourra cette campagne, & pour donner moyen ausdits sieurs Etats de supporter plus aisément les dépenses qu'ils seront obligez de faire pour une grande entreprise, Sadite Majesté a bien voulu leur accorder pour la présente année 1644. un secours d'argent extraordinaire conformément aux conditions qui s'ensuivent.

I. Sa Majesté assistera durant la présente année 1644. lesdits sieurs Etats Generaux de la somme de douze cent mille livres, laquelle lesdits sieurs Etats emploïeront effectivement à l'entretien des gens de guerre extraordinaires qui sont déja & pourront être levez, en sorte que ladite somme de douze cent mille livres ne pourra être divertie à aucun autre usage, ce que lesdits sieurs Etats promettront de bonne foi & maintiendront religieusement, afin d'attaquer plus aisément les ennemis par toutes voies

AN-1644. *& moïens à eux possibles.*

II. Sa Majesté fera bailler pour ledit argent des assignations qui seront bonnes & au contentement de celui que lesdits sieurs Etats autoriseront en France sur ce sujet, pour être effectivement acquittées dans Paris dans le cours de la présente année, dont le payement s'en fera à trois termes, sçavoir quatre cent mille livres lors de la ratification respective du présent traité ; quatre cent mille livres dans le mois de Juillet prochain, & les autres quatre cent mille livres dans le mois d'Octobre ensuivant.

III. Moyennant quoi lesdits sieurs Etats s'obligent à mettre leur armée bonne & forte en campagne, pour faire une entreprise considerable, Sa Majesté promettant de son côté de mettre une bonne & forte armée en campagne, pour faire aussi une entreprise considerable dans les Païs-Bas, ou incommoder les ennemis le plus qu'il lui sera possible.

IV. Lesdits sieurs Etats consentent que sur ladite somme de douze cent mille livres seront prises & réservées les pensions des Officiers Fran-

çois, pour être payées & distribuées sur le pied & de la même façon qu'il a été convenu par le traité du 17. Juin 1630. & celui du 14. d'Avril 1634. & que celui que lesdits sieurs Etats commettront à Paris pour recevoir lesdites douze cent mille livres, sera obligé d'y payer & fournir la somme à quoi se monteut lesdites pensions sur le dernier terme du payement.

V. Sa Majesté & lesdits sieurs Etats ratifieront respectivement les premiers articles dans le terme de six semaines ou deux mois, si faire se peut.

VI. Le présent traité ne dérogera point aux précedens faits entre Sa Majesté & lesdits sieurs Etats, tous lesquels demeureront eu leur force & vigueur, pour être fidelement & religieusement effectuez de part & d'autre.

XLV. Contestation sur l'ordre de la signature du traité. *Remarq. des Plenipot. sur le traité.*

Il né s'agissoit plus que de signer, & ce fut encore un nouvel écueil où toute la negociation pensa échouer. Les Commissaires prétendirent que les trois Plenipotentiaires François devoient signer d'un côté sur une même colonne, & eux de l'autre côté sur

AN. 1644. une semblable colonne parallele à la premiere, en sorte que le nom du premier d'entr'eux fût plus honorablement placé que celui du second & du troisiéme Plenipotentiaire François. Ils alleguerent quelques exemples pour justifier leur prétention; mais quoi qu'ils pussent dire, les Plenipotentiaires protesterent qu'ils ne se relâcheroient jamais sur ce point, & les Commissaires furent en effet obligez de signer sur la même ligne, tout de suite après les trois Plenipotentiaires François.

Ce ne fut pas encore-là la derniere contestation. On peut voir dans le traité que j'ai rapporté, qu'on n'y fait aucune mention du troisiéme cas dont il avoit été tant parlé, parce que la décision en avoit été renvoïée à un autre temps. Les Commissaires voulant cependant obliger les Plenipotentiaires à regler au plûtôt ce qu'on seroit tenu de faire de part & d'autre dans ce troisiéme cas, leur présentent un écrit qui contenoit en substance les demandes de la République dans le cas dont il s'agissoit, avec un article ajouté par lequel le Roi

XLVI. Les Commissaires présentent aux Plenipotentiaires un écrit captieux.

devoit s'obliger à ne conclure la paix qu'après que la République auroit été satisfaite sur ce point. Si les Plenipotentiaires avoient reçû cet écrit, les Etats auroient fait valoir cette démarche comme un aveu de l'obligation où la France reconnoissoit être de regler au plûtôt ce troisiéme cas, & ils n'auroient pas manqué de dire quand ils l'auroient jugé à propos, qu'ils n'avoient signé le traité que dans l'esperance que ce cas seroit reglé avant que le traité fût ratifié de part & d'autre. Le piege étoit assez fin, & pour y faire tomber les Plenipotentiaires, ils les presserent extrémement de recevoir l'écrit; mais ceux-ci qui avoient été informez d'ailleurs de ce qui y etoit contenu, représenterent aux Commissaires qu'il ne convenoit pas de mêler un tel acte, qui étoit une espece de protestation, avec un traité de renouvellement d'alliance, & refuserent absolument de le recevoir. Les Commissaires ne se rebuterent point. N'esperant pas persuader les Plenipotentiaires ils résolurent de les tromper, & laisserent un jour cet écrit sur la table du Comte

AN. 1644.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 8. Mars 1644.

An. 1644. d'Avaux, caché parmi d'autres papiers. Le Comte s'en étant apperçû, le renvoïa sur le champ au Président des Commissaires; & comme il refusa de le reprendre, le porteur le laissa chez lui. Les Commissaires le rapporterent encore le lendemain, & firent de nouveaux efforts pour le faire recevoir. Alors un des Plenipotentiaires qui n'est pas nommé, pour finir une contestation si importune, prit l'écrit, & en présence des Commissaires le jetta au feu, disant qu'il n'étoit pas juste qu'*un morceau de papier* arrêtât davantage la conclusion des grandes affaires qu'ils avoient à regler, & que ces sortes d'actes tenoient plus du procès que de la negociation. Ce dénoüement fut plus heureux qu'on n'auroit dû esperer, & l'on ne parla plus de l'écrit.

XLVII. Avantages de cette negociation.

Toute la suite de la negociation que je viens de raconter, prouve assez combien il étoit necessaire que les Plenipotentiaires passassent par la Haye avant que de se rendre à Munster. Jusques-là Saavedra s'étoit vanté qu'*il pouvoit en une après-soupée commencer & conclure le traité d'Espagne*

avec les Hollandois. Ce traité ruina ses esperances : Contarini avoua que c'étoit un *coup de maître* : & la France avoit en effet tout sujet de s'en applaudir, ne pouvant pas prévoir que la République dût être si peu constante dans ses résolutions, ou si peu sincere dans ses promesses ; mais une République, & sur-tout une nouvelle République, est toujours sujete à de grandes variations, & se croit tout permis pour se fortifier & s'établir.

AN. 1644.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 22. Avril 1644.

XLVIII. Zele du Comte d'Avaux pour Religion.

Plus le séjour des Plenipotentiaires à la Haye avoit été long, plus ils se hâterent d'en partir. Les ordres réïterez de la Cour ne leur permettoient sur cela aucun délai, & les cris de toute l'Europe les appelloient à Munster. Le Comte d'Avaux qui aimoit à laisser par-tout des marques de sa magnificence, avoit déja donné chez lui une fête superbe au Prince d'Orange, au Prince Guillaume son fils & aux Princesses leurs épouses. Il ne lui restoit plus qu'à donner aussi en Hollande des marques de son zele pour la Religion, comme il en avoit donné en Allemagne. Il le fit en pleine Assemblée des Etats dans la harangue

AN. 1644. qu'il y prononça à son audience de congé. Je la rapporte ici telle que je l'ai trouvée dans ses papiers, à quelques termes près que j'ai pris la liberté de changer, parce qu'ils ne feroient pas du goût d'aujourd'hui.

XLIX. Harangue du Comte d'Avaux aux Etats.

» Messieurs, il est temps de mettre » la derniere main aux affaires que » nous avons été chargez de traiter » avec vous. Comme c'est ici que » nous avons commencé notre nego- » ciation, c'est ici que nous voulons » aussi la terminer, & y mettre le » sceau par votre consentement. Oui, » Messieurs, en présence de cette » Assemblée qui représente la Majesté » de l'Etat des Provinces-Unies, en » présence de ces augustes Portraits » des Fondateurs de la République, » qui semblent présider encore à vos » déliberations, Nous confirmons tous » les traitez par lesquels cet Etat a été » soutenu pendant la guerre, & nom- » mément celui que nous venons de » faire, par lequel nous esperons qu'- » elle prendra enfin une consistence » tranquille & assurée. Quoique tous » les traitez précedens aïent été diri- » gez à la même fin, on pourroit

s'imaginer qu'ils ont été faits beaucoup moins pour parvenir au repos qu'à la victoire ; & que le nom agréable de la paix qui en ornoit toutes les préfaces, & dont on donnoit des esperances aux peuples dans les déliberations mêmes de la guerre, n'étoit qu'un voile specieux qui servoit à couvrir des résolutions entierement contraires que la necessité des temps nous obligeoit de suivre. Nous ne la regardons plus en idée, Messieurs, cette paix tant desirée ; nous touchons au moment qui doit la donner aux peuples, nous allons faire ouvrir son temple. Le traité que nous venons de conclure nous en fraïe déja le chemin. Tous les peuples louent le zele avec lequel vous conspirez à ce grand ouvrage ; & nous esperons que Dieu favorisant vos travaux & les nôtres, vous joüirez bien-tôt d'un repos aussi utile à la République, que ses armes ont été glorieuses jusqu'à présent, au grand étonnement de toute l'Europe. C'est sans doute, Messieurs, un effet bien étonnant du soin de la Providence que

AN. 1644. » ce petit coin de terre ait pû résister » à toutes les forces d'un Prince dont » la puissance accabloit toute l'Europe, & qui ne voïoit rien au-dessus » de sa grandeur que sa seule ambition. N'est-ce pas une espece de » prodige qu'après soixante-dix ans » de guerre, après tant de vaines entreprises & d'efforts impuissans, ce » Prince soit enfin réduit à rechercher la paix & votre amitié ? Mais » vous n'ignorez pas, Messieurs, que » nos Rois ont beaucoup contribué à » votre établissement, & qu'ils ont » favorisé vos progrès. Encore aujourd'hui qu'avec les marques de la » Souveraineté vous en avez la puissance, & que vous trouvez dans vos » propres forces dequoi repousser tous » les efforts de l'Espagne, le Roi & » la Reine-Regente n'en ont pas » moins de zele pour l'affermissement » de votre Etat. La France, comme » une mere tendre, après avoir conduit, pour ainsi dire, par la main & » soutenu l'enfance de la République, » la voit avec plaisir parvenuë à une » forte jeunesse, & en état de lutter » avec cet ennemi redoutable qui paroissoit

toiſſoit invincible. Mais quelles que « ſoient aujourd'hui vos forces, nous « ne doutons pas que vous ne regar- « diez toujours comme un grand a- « vantage que la même main qui vous « a conduits au point de grandeur où « vous êtes, continuë à vous y main- « tenir, & nous eſperons que rien ne « ſera capable de vous faire oublier « vos promeſſes & ce que vous devez « à un Prince dont l'alliance vous eſt « ſi honorable, & ſera toujours la « principale ſûreté de vos Provinces. « Nous eſperons auſſi, Meſſieurs, que « la conſideration de cette alliance, « que celle que vous avez pour le Roi « & la Reine-Regente, & enfin la « bonté naturelle de ceux qui compo- « ſent cette Aſſemblée, les porteront « à recevoir favorablement les inſtan- « ces que nous ſommes chargez de « leur faire en faveur des Catholiques. « Agréez, Meſſieurs, que le Roi imi- « tant la pieté de ſes peres, comme « il les imite dans l'affection qu'ils « ont euë pour votre Etat, vous ex- « horte par notre miniſtere à moderer « vos Edits contre des gens qui pro- « feſſent la même Religion que lui, «

AN. 1644. » qui sont nez parmi vous, & qui sont » de votre sang. Le Roi s'interesse » trop à votre conservation pour vous » faire une demande qui pût préjudi» cier à l'Etat. Il souhaite que vous » permettiez aux Catholiques, ou du » moins que vous ne les empêchiez » pas de s'assembler dans leurs mai» sons pour satisfaire leur pieté ; & » pourquoi leur refuseriez-vous cette » grace ? Ils sont, dites-vous, enne» mis du gouvernement. Je veux bien » le supposer avec vous ; mais exami» nez d'où procede leur méconten» tement. Ils ont contribué par leurs » biens, par leurs armes & aux dé» pens de leur sang à la liberte publi» que, & ils n'en jouissent pas. Ils » vous ont aidez à secouer le joug de » l'inquisition qui leur étoit aussi o» dieux qu'à vous, & vous la réta» blissez contr'eux-mêmes. En un » mot, la rigueur avec laquelle vous » les traitez, la défense que vous leur » faites de recevoir dans leurs Cha» pelles ceux qui n'ont pas le moïen » d'entretenir un Prêtre, le mépris » que quelques-uns de vos Commis» saires ont fait des choses que nous

estimons les plus saintes, a sans dou- « te aliené leurs esprits. Voulez-vous « les ramener au devoir? Voulez-vous « de ces hommes mal intentionnez en « faire de bons citoïens? Relâchez un « peu de la severité de vos Edits. Vous « les obligerez à une éternelle recon- « noissance, & vous les empêcherez « de tourner ailleurs les yeux pour « chercher une consolation qu'ils re- « cevront de vous. Vous sçavez que « les recherches que vous faites ne di- « minuent ni leur nombre ni leurs « assemblées. Vous leur devez encore « la justice d'avouer qu'ils n'ont ja- « mais rien entrepris contre l'Etat. « Pourquoi donc les traiter en enne- « mis? Sont-ce deux qualitez incom- « patibles d'être bon Catholique & « bon Hollandois? Ne peut-on être « ennemi du Roi d'Espagne sans être « Protestant? Demandez-le, Messieurs, « aux Catalans & aux Portugais. Mais « ne cherchons pas des exemples si « loin. Les Catholiques de vos Pro- « vinces ont déclaré les Espagnols « ennemis de leur patrie; ils ont les « premiers de tous signé cette heu- « reuse confederation qui a donné «

AN. 1644. » commencement à votre souveraine-
» té. Assurez-vous, Messieurs, & je
» vous le promets de leur part, que
» si vous leur êtes plus favorables,
» cette portion qui semble se déta-
» cher du corps de la République s'y
» rejoindra avec ardeur pour conspi-
» rer avec vous à la conservation de
» la liberté commune. C'est le senti-
» ment du Roi & de la Reine-Re-
» gente. C'a été celui du feu Roi pere
» de notre jeune Monarque, & celui
» de son bisaïeul. Puisque vous sui-
» vez leurs conseils dans tout le reste,
» ne les rejettez pas dans ce seul point.
» Si vous vous souvenez avec recon-
» noissance de la faveur que vous fit
» Henri le Grand, lorsqu'il reconnut
» votre indépendance, & qu'il l'orna
» de toutes les prérogatives qui di-
» stinguent les Souverains; rappellez-
« vous aussi, Messieurs, le conseil
» qu'il vous donna par son Ministre,
» pour l'utilité même de votre Etat,
» de tolerer l'exercice de la Religion
» Catholique. Ainsi puissiez-vous
» transmettre à votre posterité la Ré-
» publique non pas telle que vous l'a-
» vez reçûë de vos ancêtres, mais

telle que vous l'avez renduë par vo- «
tre sagesse & votre vertu, riche, flo- «
rissante & redoutable à ses ennemis. «

L. Succès de la harangue en faveur des Catholiques.

Avant que de prononcer ce discours, le Comte d'Avaux avoit sondé les dispositions des Etats qui ne lui avoient point fait esperer de réponse favorable. Il est vrai que le Prince d'Orange lui avoit avoué qu'il n'étoit pas juste de vexer les Catholiques dans un païs où la tolerance est une des maximes fondamentales de l'Etat; mais ce Prince qui n'étoit déja que trop suspect par sa nouvelle alliance avec l'Angleterre & par d'autres endroits, n'avoit garde d'appuïer une pareille demande. Les Commissaires avoient aussi conseillé au Comte de ne faire aucune mention des Catholiques, parce que tout ce qu'il diroit seroit infailliblement mal reçû. M. de Servien prétendit qu'il lui avoit conseillé la même chose, quoique le Comte d'Avaux soutînt qu'il y avoit consenti. Quoi qu'il en soit, le zele l'emporta sur toutes les considerations humaines, & n'eut pourtant pas le succès que le Comte avoit esperé. Les Etats regarderent la demande de l'Am-

AN. 1644. bassadeur François comme un effet des cabales secretes des Catholiques, pour leur extorquer par autorité la liberté qu'on leur refusoit. Sur ce principe, loin d'avoir égard à la demande du Comte, ils résolurent de porter contre les Catholiques des ordres encore plus severes, pour leur ôter l'envie de recourir jamais aux Puissances étrangeres.

Comme la demande avoit irrité les esprits des Hollandois, elle déplut aussi à la Cour de France où l'on en jugea par le succès. Le Comte d'Avaux, qui dans toutes ses autres negociations *n'avoit jamais fait de faute*, au jugement du Cardinal de Richelieu, se vit accusé d'indiscretion. La Cour avoit changé : sous un gouvernement foible & un Ministre timide, on prenoit l'allarme sur tout. La Religion n'entroit plus que pour peu de chose dans les déliberations, & l'on se contentoit d'en emploïer souvent le nom pour satisfaire la pieté de la Reine. La Cour ne laissa cependant pas sur les vives instances des Plenipotentiaires, d'écrire aux Etats pour se plaindre de leur conduite envers les

Catholiques, & elle obtint du moins qu'on laissât les choses au même état qu'auparavant. AN. 1644.

LI. Le Comte d'Avaux part pour se rendre à Munster.

Les Plenipotentiaires n'aïant plus rien à faire à la Haye, se disposerent enfin à obéir aux ordres pressans de la Reine. Une maladie y aïant encore retenu M. de Servien, le Comte d'Avaux se mit seul en chemin pour se rendre à Munster, & faire cesser par son arrivée les plaintes affectées des partisans de la Maison d'Autriche. Leurs invectives étoient d'autant plus injustes que les Cours de Vienne & de Madrit étoient moins disposées que jamais à la paix. La guerre de Dannemark & la déroute de l'armée Françoise à Dutlingen avoient extrémement relevé les esperances de la Maison d'Autriche. L'Empereur & le Roi d'Espagne se flattoient de voir bientôt tout le Dannemark armé contre la Suede, & toute la France soulevée contre la Reine & son Ministre. Les ennemis en étoient si persuadez, que le Comte d'Aversberg Plenipotentiaire de l'Empereur à Osnabrug, conseilla à Ferdinand de profiter du prétexte que lui donnoit le séjour des

Memoire des Plenipotentiaires à la Reine, 16. Juil. 1644.

AN.1644. Plenipotentiaires François à la Haye pour rompre la negociation.

LII. Le Duc de Neubourg entreprend de former une ligue qui est suspecte à la France.

Dépêche du Roi aux Plenipotentiaires, 31. Oct. 1643.

Quoique la France n'appréhendât pas à beaucoup près tous les malheurs dont ses ennemis la croïoient menacée, elle ne negligea rien pour les détourner, en fortifiant ses armées & en empêchant autant qu'il étoit possible, tout ce qui pouvoit faire obstacle à ses armes & à celles de ses Alliez. Telle étoit une ligue que le Duc de Neubourg & l'Archevêque de Cologne avoient imaginé de former dans le Cercle de Westphalie pour se défendre, disoient-ils, également contre les deux partis, & se maintenir dans la neutralité. L'affaire étoit d'autant plus importante, que le Cercle de Franconie paroissoit vouloir suivre l'exemple de celui de Westphalie. Le Comte d'Avaux écrivit au Duc de Neubourg pour lui représenter que cette ligue étoit tout-à-fait contraire aux veritables interêts de l'Allemagne, parce qu'en obligeant les troupes étrangeres de sortir de l'Empire, elle donneroit à l'Empereur la facilité d'opprimer les Provinces. Mais le Duc se contenta de donner au Comte de

belles paroles sans abandonner son dessein. Le seul défaut d'argent le fit échouer dans la suite. AN. 1644.

LIII. L'Electeur de Brandebourg renouvelle ses propositions d'alliance avec la France.

L'Electeur de Brandebourg crut l'occasion favorable pour prendre avec la France des liaisons qu'il souhaitoit d'avoir depuis long-temps, ou plûtôt pour faire valoir ses droits sur la succession de Juliers contre le Duc de Neubourg. Un Gentilhomme envoïé de sa part, fit à la Cour de France des propositions qu'elle écouta favorablement; mais elle ne se pressa pas de prendre avec lui aucun engagement avant que d'être mieux informée de ses dispositions; car on ne pouvoit pas encore pénetrer le motif qui le faisoit agir. Il est vrai qu'il demandoit que la France appuïât ses prétentions dans le traité de Munster; mais on soupçonnoit que sa principale vûë étoit que le Roi favorisât son mariage avec la Reine de Suede; car il avoit toujours ce grand dessein en tête. On confirmoit même de jour en jour le bruit de ce mariage, & quelques Princes en vouloient faire appréhender les suites aux François, auxquels on représentoit qu'il étoit dan-

Lettre de M. de Brienne aux Plenipotentiaires, 5. Mars 1644.

AN. 1644. gereux de laisser former dans le Nord une si puissante Monarchie Protestante. La France loin de le craindre, croïoit plûtôt devoir le souhaiter, parce qu'une telle Monarchie auroit servi d'un grand contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche. Elle souhaitoit néanmoins, en cas que ce mariage dût se faire, que les propositions en demeurassent secretes, & qu'il fût differé jusqu'après la guerre de la Suede avec le Dannemark, pour ne pas faire un nouvel ennemi du Roi de Pologne. Roncalli qui résidoit à Paris de la part de ce Prince, laissoit échapper de secretes menaces que son Maître romproit avec la Suede, si ce mariage se faisoit. Mais on n'osoit donner sur cela aucun conseil aux Suedois, parce que, comme remarquoit M. d'Avaux, ils prenoient ombrage des services même qu'on vouloit leur rendre, s'imaginant que la France étoit jalouse de leur accroissement. Peut-être aussi Roncalli qui étoit alors fort suspect aux Ministres de France, ne parloit-il ainsi que pour détourner ce mariage que la Maison d'Autriche craignoit extrémement.

AN. 1644.

Cependant les esperances que les Espagnols avoient conçûës de voir la France agitée de troubles domestiques sous la minorité d'un jeune Roi, & le ministere d'un étranger, s'évanouissoient de jour on jour. Les armes Françoises étoient toujours superieures en Espagne, en Italie & dans les Païs-Bas. Elles devoient l'être bientôt en Allemagne par le soin qu'on prenoit d'y fortifier l'armée. Tout étoit calme au-dedans du Roïaume, où la Reine & le Ministre commençoient à affermir leur autorité. Il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui trouvoit une entiere opposition à ses desseins dans la Diete qui se tenoit depuis plus d'un an à Francfort sur le Mein.

LIV. Heureux commencemens de la Régence de France.

Pufendorf. l. 15.

Cette Diete avoit été convoquée sous le prétexte de reformer les abus qui se commettoient dans l'administration de la justice, mais c'étoit en effet pour en obtenir des secours pour continuer la guerre. Dès l'ouverture de l'Assemblée les Ministres de l'Empereur s'apperçurent du peu de disposition qu'elle avoit à entrer dans leurs vûës : car les Députez tant des Elec-

LV. La Diete de Francfort refuse à l'Empereur toutes ses demandes.

AN. 1644. teurs que des Princes, commencerent par demander qu'on traitât des moïens de rétablir la paix, & l'obtinrent à la pluralité des suffrages, malgré tous les efforts des Autrichiens. Ceux-ci espererent parer le coup en proposant qu'on commençât par traiter dès moïens de rétablir la paix au-dedans de l'Empire, c'est-à-dire, selon le dessein qu'ils se proposoient, de réunir tous les Princes & les Etats de l'Empire au parti de la Maison d'Autriche contre les Puissances étrangeres, comme on avoit voulu faire autrefois par la paix de Prague. Leur proposition fut encore rejettée tout d'une voix, & il fut conclu de déliberer des moïens de faire la paix avec les Princes étrangers, avant que de traiter de la paix au-dedans de l'Empire, parce que celle-ci devoit être l'effet de l'autre.

LVI. Les Colleges des Princes & des Villes prennent la résolution de députer au traité de la paix generale.

On proposa ensuite la fameuse question, si le College des Princes & celui des Villes devoient envoïer leurs Députez au traité de la paix generale. Les Députez d'Autriche & de Bourgogne prétendirent qu'ils ne le devoient pas, parce que le traité ne

devoit pas comprendre les differends particuliers que les Princes & les Villes pouvoient avoir avec l'Empereur : differends qui, ſelon eux, avoient déja été juridiquement décidez par le traité de Prague, le decret de Ratiſbonne & pluſieurs tranſactions particulieres. Que ce nombre infini d'affaires dont on vouloit embarraſſer la negociation de la paix, la rendroit impoſſible. Qu'un petit nombre de Députez ne pourroit pas aſſez bien ſoutenir la cauſe de tant d'intereſſez, & qu'il ſeroit même impoſſible de dreſſer leurs inſtructions d'une maniere dont tous les intereſſez fuſſent contens. Ce raiſonnement ne perſuada perſonne. Les Princes de l'Empire réſolurent de profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit de faire valoir leurs droits qu'ils avoient juſques-là trop negligez. Les Villes Imperiales prirent la même réſolution. Le College Electoral plus favorable à l'Empereur, s'oppoſa à la réſolution des Princes & des Etats de l'Empire, & n'oſant pas leur conteſter le droit de députer, ils leur en repréſenterent les inconveniens & l'inutilité. Mais leur oppoſition ne ſervit

AN. 1644.

An. 1644. qu'à confirmer les autres dans leur sentiment, de peur que s'ils se relâchoient dans une occasion si importante, ils ne fournissent eux-mêmes un exemple dont on pût se prévaloir dans la suite contr'eux. Ils déclarerent en même tems qu'ils ne prétendoient pas donner atteinte aux prérogatives de l'Empereur ni des Electeurs: qu'ils ne vouloient pas s'ingerer dans les conferences des Ministres Imperiaux avec les Ambassadeurs des Princes étrangers; mais qu'il étoit juste que leurs Députez assistassent aux déliberations qui se feroient sur les interêts communs de l'Empire, & qu'on ne décidât rien sur ce point sans leur consentement.

LVII. L'Empereur veut dissoudre la Diete.

Relation manuscrite de la Diete de Francfort.

Si cette fermeté des Membres de l'Empire chagrinoit l'Empereur, il ne fut pas moins mortifié du refus que la Diete fit d'une contribution de cent mois Romains qu'il demandoit pour l'aider à soutenir les frais de la guerre. Irrité de voir dans tous les Députez une opposition si generale à ses desseins, il fit solliciter l'Electeur de Maïence de dissoudre la Diete & d'en indiquer une autre; mais il ne réussit

pas encore en ce point, parce que l'Electeur jugea avec raison, que tant d'allées & de venuës seroient trop incommodes aux Députez dans un tems où toute l'Allemagne étoit en armes. Enfin les Princes & les Villes firent encore une proposition qui ne déplut pas moins que les autres aux Ministres de la Maison d'Autriche. Ce fut de transporter la Diete toute entiere au lieu du congrès, afin d'être plus à portée de déliberer sur les articles du traité de paix. La France qui souhaitoit que tous les Etats de l'Empire envoïassent leurs Députez à Munster & à Osnabrug, auroit encore été plus aise d'y voir une Diete entiere, parce qu'il lui auroit été plus facile de s'y former un parti. Mais c'étoit justement là une raison pour l'Empereur de ne le pas permettre; & en effet les Députez d'Autriche s'y opposerent de toutes leurs forces, soutenus des Députez de Baviere qui craignoient que la cause du Prince Palatin ne fût évoquée à ce Tribunal.

AN. 1644.

LVIII. La France emploïe sa médiation entre la

Il se tenoit cependant à Passau une autre Assemblée des Députez des Electeurs, où les partisans de la Maison

AN. 1644. Suede & le Dannemark.

d'Autriche cherchoient les moïens de rendre les Danois irréconciliables avec les Suedois. La France à qui la nouvelle guerre entre ces deux peuples donnoit beaucoup d'inquietude, ne songeoit pas moins efficacement de son côté à l'assoupir. Elle avoit repris la pensée d'envoïer un Ambassadeur au Roi de Dannemark pour servir de Médiateur, & ce Prince avoit témoigné qu'il accepteroit volontiers la médiation de la France. M. de la Thuillerie fut nommé pour cet emploi. Le Prince animé à la guerre au-delà de tout ce qu'on pouvoit croire, pressoit l'Empereur de lui envoïer des secours, promettant de ne point traiter avec les Suedois qu'ils ne fussent hors de ses Etats, & même de toute l'Allemagne. Il proposoit pareillement au Roi de Pologne une ligue contre la Suede; il auroit voulu faire entrer tous les Princes de l'Europe dans sa querelle. Telles étoient les dispositions de ce Prince lorsque M. de la Thuillerie arriva auprès de lui. Christian alors plein de grandes esperances, reçut avec froideur les propositions d'un accommodement. Le mau-

vais ſuccès de quelques actions navales, & la retraite de Gallas que l'Empereur avoit envoïé à ſon ſecours, le rendirent malgré lui beaucoup plus traitable.

LIX.
Succès de Torſtenſon dans la guerre de Dannemark.

Gallas s'étoit avancé dans le Holſtein où il s'étoit joint à l'armée Danoiſe, comptant d'enfermer Torſtenſon & de faire perir ſon armée. Celui-ci vint de ſon côté au-devant des Imperiaux, & leur préſenta la bataille qu'ils refuſerent. Il ſortit enſuite du Holſtein, faiſant paſſer toute ſon armée ſous les retranchemens des ennemis ſans qu'ils oſaſſent l'attaquer, & ſans perdre un ſeul chariot. Les Imperiaux & les Danois au lieu de le ſuivre, ſe ſéparerent mécontens les uns des autres, & s'accablant mutuellement de reproches. Ce fut là tout le ſecours que le Roi de Dannemark reçut des Imperiaux dans cette guerre; car bien-tôt après les armées Françoiſes & Suedoiſes firent de ſi grands progrès en Allemagne, que l'Empereur n'eut pas trop de toutes ſes forces pour ſe défendre. Ces mauvais ſuccès faciliterent à M. de la Thuillerie ſa negociation, qui ne laiſſoit pas

Puſendorf. l. 16.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 10. Sept. 1644.

AN. 1644. d'être encore très-difficile par la haine

Lettre des mêmes au même, 25. Nov. irréconciliable que le Roi de Dannemark avoit contre les Suedois. C'étoit une vieille plaïe que la nouvelle guerre avoit envenimée, & sa jalousie causée par leur agrandissement paroissoit changée en fureur.

Comme on craignoit à la Cour de France que la Pologne ancienne ennemie de la Suede, & aussi jalouse que le Roi de Dannemark, ne se liguât avec lui, on y envoïa aussi M. de Bregy pour s'opposer aux sollicitations des Danois, sous prétexte de faire compliment à Ladislas sur la mort de

IX. Le Prince Ragotski prend les armes contre l'Empereur.

la Reine son épouse. Le voïage de M. de Bregy avoit encore un autre motif qui n'interessoit pas moins la France. C'étoit de faire approuver aux Polonois la guerre que Ragotski Prince de Transilvanie vouloit enfin déclarer à l'Empereur, ou du moins d'empêcher la Pologne de se déclarer contre ce Prince.

J'ai déja raconté plus haut les propositions que le Prince Ragotski avoit faites aux deux Couronnes, & les réponses qu'il en avoit reçûës. Le traité traînoit en longueur par un effet de

Pufendorf. l. 15. & 16.

l'indifference ou de la lenteur des Suedois. Mais la résolution qu'ils prirent de déclarer la guerre au Roi de Dannemark, réveilla probablement dans eux le desir qu'ils avoient de s'unir avec le Prince de Transilvanie, afin de donner de l'occupation à l'Empereur du côté de la Boheme & de la Hongrie, tandis qu'ils seroient eux-mêmes occupez à la guerre de Dannemark. Le Prince de Transilvanie qui jusques-là n'avoit presque pas été connu en France, & dont l'Etat paroissoit méprisable, ne contenant, disoit-on, que sept montagnes, devint alors celebre par la diversion qu'il fit en Allemagne. Comme il n'avoit jamais quitté le dessein de porter la guerre dans l'Empire, il avoit amassé assez d'argent & de troupes pour commencer la guerre sans le secours d'autrui, mais trop peu pour la continuer. Torstenson lui promit que la France & la Suede lui accorderoient les secours qu'il demandoit, & ratifieroient le traité : & comme il eût été trop long d'attendre ces ratifications, le Prince se contenta en attendant de celle de Torstenson. Il falloit encore obtenir

LXI. Il traite avec les Alliez.

AN. 1644. le consentement du Grand-Seigneur; dont Ragotski étoit tributaire ; c'est-à-dire qu'il falloit envoïer à la Porte une grosse somme d'argent, parce qu'on n'y obtient rien qu'à ce prix. Torstenson promit tout au nom des deux Couronnes, & effectivement les Résidens de France, de Hollande & de Transilvanie agirent si efficacement auprès du Grand-Seigneur, qu'il accorda même plus qu'on ne lui demandoit.

Ragotski convoqua aussi-tôt les Etats de Transilvanie, & les fit consentir à la guerre contre Ferdinand. Il publia un Manifeste pour justifier sa conduite, & entra dans la Hongrie à la tête d'une armée de trente-six mille hommes presque tous de cavalerie. Il prit plusieurs Places & se rendit maître d'un grand païs. Mais bien-tôt il apprit que Torstenson au lieu de l'attendre ou de venir au-devant de lui, étoit dans le fond du Holstein d'où il lui écrivoit, sans faire aucune mention de l'argent & des trois mille hommes qu'on lui avoit promis. Ses troupes étoient peu aguerries, & Goetz s'avançoit à grandes journées

LXII. Il entre dans la Hongrie.

avec une armée de douze mille Imperiaux de vieilles troupes. Il apprit en même temps la mort funeste du Grand Visir son protecteur à la Porte : il avoit enfin lieu de craindre que le Roi de Pologne ne se déclarât contre lui. Ce Prince accablé de chagrin se crut à la veille de sa perte, & n'osant hazarder une bataille, il prit le seul parti qui lui restoit, qui étoit de faire retraite avant l'arrivée de Goetz. Il fut assez heureux pour la faire sans perte. Goetz même ruina son armée à le poursuivre dans un païs dépourvû de vivres, & encore plus au siege de Cassovie où Ragotski avoit laissé cinq regimens qui se défendirent avec beaucoup de valeur.

AN. 1644.

LXIII. La France lui promet des secours.

La retraite des Imperiaux ranima le courage de Ragotski. Il refusa les conditions de paix que l'Empereur lui offrit ; & on peut dire que ce Prince rendit alors un service signalé à la Suede dont la guerre de Dannemark auroit entierement ruiné les affaires en Allemagne sans la diversion des Transilvains. On avoit cependant lieu de craindre que ce Prince ne recevant aucun secours de ses Alliez, ne

AN. 1644. fût enfin obligé de s'accommoder avec l'Empereur ; & comme Torstenson n'étoit pas en état de lui en donner, il est probable qu'il eût bien-tôt fait sa paix, si la France n'eût agi pour le retenir dans le parti des Alliez. Il y avoit six ou sept mois que Torstenson avoit signé le traité. Le Prince s'étoit mis presqu'aussi-tôt en campagne, & cependant à peine les Suedois songerent-ils au bout de ce temps-là à en donner avis à la France, après l'avoir engagée dans le traité. Aussi se seroit-elle mis peu en peine d'en remplir les conditions, si elle n'avoit jugé la chose importante pour le bien commun des deux Couronnes. Le traité d'ailleurs étoit conçû d'une maniere fort irreguliere. La Suede y étoit nommée avant la France, & on y prenoit des engagemens par rapport aux Turcs, qu'il n'étoit pas honnête d'avouer dans un temps où l'on n'étoit pas contraint comme sous François I. de recourir à ces remedes extrêmes. Mais l'utilité que la France pouvoit retirer de cette guerre, la fit passer par-dessus ces considerations. Elle refusa seulement de ratifier le traité, com-

Lettre des Plenipotentiaires à la Reine, 13. Mai 1644.

me la Suede fit aussi de son côté, & résolut cependant d'en observer les articles, qui consistoient à donner tous les ans au Prince un secours de cent mille Richsdales, & à agir en Pologne & à la Porte pour lui ménager la faveur de ces Puissances. Les Suedois auroient encore souhaité qu'on eût partagé avec eux les frais de trois mille hommes de cavalerie qu'ils s'étoient obligez de fournir. Mais on crut devoir leur laisser ce soin tout entier, comme ils avoient laissé à la France celui d'agir à Constantinople, d'autant plus qu'ils avoient dessein de ceder aux Transilvains des Places & des garnisons qu'ils avoient en Moravie. M. de Croissy fut chargé d'aller assurer le Prince Ragotski du païement de la somme dont on étoit convenu, & de demeurer ensuite auprès de lui pour l'entretenir dans ses bonnes dispositions. AN. 1644.

LXIV. Le Comte d'Avaux arrive à Munster.

Voilà ce qui se passoit dans les principales parties du monde Chrétien, lorsque le Comte d'Avaux arriva enfin à Munster, où il étoit attendu depuis plusieurs mois, & où il fut bien-tôt suivi du Comte de Servien, 17. Mars 1644.

AN. 1644. pour commencer ensemble cette importante & difficile negociation dont le succès interessoit toute l'Europe.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, 18. Mars 1643.

LXV. Entrée du Nonce du Pape à Munster.

Deux jours après l'arrivée de l'Ambassadeur François, le Seigneur Chigi fit aussi son entrée à Munster pour y faire les fonctions de Médiateur, avec la qualité de Nonce du Saint Siege, en attendant la venuë d'un Légat dont le choix n'étoit pas encore reglé. Jusques-là le Comte d'Avaux n'avoit eu aucune contestation avec les Espagnols sur la préséance, & tout s'étoit passé en civilitez réciproques ; mais l'entrée du Nonce fournit une occasion de querelle. Le Comte d'Avaux jugeant que les premieres démarches en cette matiere servent de regle pour les suivantes, résolut de profiter de la premiere occasion qui se présentoit de se mettre en possession d'un rang que la prééminence des Rois de France lui donnoit au-dessus des Plenipotentiaires d'Espagne. Il envoïa de bonne heure chez les Comtes de Nassau & de Saavedra observer ce qui s'y passoit. Comme on lui eut rapporté que les carosses étoient déja prêts pour aller au-devant du Nonce, il fit aussi-tôt préparer

préparer le lien; mais prévoïant qu'il y auroit de la contestation avec les carosses d'Espagne, & voulant s'assurer l'avantage, il fit monter M. de Saint-Romain avec vingt Gentilshommes à cheval, sous prétexte de rendre plus d'honneur à M. le Nonce. En toute autre occasion il s'en seroit tenu là au hazard de ce qui auroit pû arriver; mais il craignoit avec raison de répandre du sang dans un lieu consacré à la paix, & il ne voulut pas commencer la negociation par une bataille. Il fit dire à M. Contarini ce qu'il avoit fait; celui-ci entendit à demi-mot, & envoïa promptement avertir les Espagnols qui en furent consternez. Après plusieurs allées & venuës chez le Comte de Nassau, & beaucoup de mouvemens qui marquoient leur inquietude, ils prirent enfin le parti de ne point envoïer au-devant du Nonce, comme s'ils avoient ignoré son arrivée; de sorte qu'on vit les carosses Espagnols qui s'étoient joints à ceux des Imperiaux dans la cour du Comte de Nassau, s'en séparer pour retourner chez leurs Maîtres, au lieu de suivre la même route

AN. 1644. pour aller faire honneur au Nonce. Quelques jours après le Nonce leva publiquement lui-même toutes les équivoques sur cette matiere; car en sortant de chez les Imperiaux pour leur rendre sa premiere visite, il alla descendre immédiatement chez le Comte d'Avaux avant que d'aller chez les Espagnols.

Lettre du C. d'Avaux à la Reine, 25. Mars 1644.

LXVI. Civilitez mutuelles & cérémonial entre les divers Plenipotentiaires.

Ces petites disgraces n'empêcherent pas les Plenipotentiaires d'Espagne de rendre au Comte d'Avaux la premiere visite de cérémonie, comme il se pratique envers le dernier venu, & comme les Plenipotentiaires de l'Empereur avoient déja fait de leur côté. Le compliment des Imperiaux avoit été fort civil pour la personne du Comte d'Avaux en particulier, & rempli de démonstrations de zele pour la paix. Celui des Espagnols fut plus réservé, & parut avoir quelque chose de fier. Ils parlerent de la guerre comme des gens qui ne se tenoient pas pour battus, & de la paix comme d'un interêt également commun aux deux Roïaumes, & qu'ils ne souhaitoient que pour le bien general de la Chrétienté; ajoutant comme par gra-

Lettre du Comte d'Avaux à la Reine le 1. Avril 1644.

ce qu'*ils étoient d'autant plus disposez à écouter favorablement les propositions de la France, que ceux qui les avoient attaquez n'étoient plus au monde*, (c'est-à-dire Louis XIII. & le Cardinal de Richelieu) *& qu'ils cesseroient volontiers de faire la guerre au Roi qui n'étoit pas encore né lorsqu'elle avoit commencé.*

LXVII. Contestation sur le cérémonial entre le C. d'Avaux & l'Ambassadeur de Venise.

Les Imperiaux & les Espagnols furent aussi de leur côté parfaitement satisfaits des civilitez du Comte d'Avaux. Il n'en fut pas de même de M. Contarini. Le Comte descendit cinq marches de l'escalier pour le recevoir, & après la visite faite le reconduisit jusqu'au bas de l'escalier, croïant même exceder en cela les bornes du cérémonial avec les Ambassadeurs de Venise. Contarini cependant en pensoit bien differemment ; car il prétendit que le Comte devoit encore descendre un perron de quatre marches qui étoit au bas de l'escalier, pour le reconduire jusqu'au carosse & le voir partir. Les Imperiaux & les Espagnols en avoient ainsi usé avec lui, & le Comte en eût sans doute fait autant s'il n'eût été retenu par une es-

AN. 1644. pece de reglement dont on étoit convenu, qui étoit qu'on suivroit à Munster le même cérémonial qui s'observoit à Rome. Or c'étoit alors l'usage à Rome que les Ambassadeurs François ne reçussent & ne reconduisissent ceux de la République de Venise que jusques au haut de l'escalier. Il est vrai que les Venitiens en usoient de la même maniere avec les François, comme par represailles; mais leur conduite en cela étoit regardée plûtôt comme un effet de leur dépit, que comme un cérémonial bien mesuré. Contarini répliquoit que Messieurs de Bassompierre & de Châteauneuf l'avoient reconduit en Angleterre jusques au carosse, & qu'il ne se seroit jamais attendu à recevoir une pareille mortification de la part d'un homme autant aimé de la République que l'étoit le Comte d'Avaux: à quoi le Comte répondoit que les exemples ne l'autorisoient point à passer les bornes que son devoir lui prescrivoit; qu'il ne lui étoit pas permis de s'acquitter envers la République aux dépens des droits de son Maître, & qu'il écriroit lui-même à la Cour pour obtenir la permission de le satisfaire.

Il paroissoit important d'établir quelque difference dans le cérémonial entre la France & la République de Venise, pour ne pas se mettre dans la necessité d'accorder dans la suite la même égalité aux Députez de Hollande, qui justifioient leurs prétentions par l'exemple des Venitiens. Contarini avoit d'ailleurs un moïen facile de mettre à couvert le droit prétendu de sa République, en ne rendant au Comté d'Avaux que ce qu'il en avoit reçû, comme il se pratiquoit à Rome. Le Comte d'Avaux lui en donna même l'occasion dans le compliment qu'il lui fit lorsqu'il l'alla voir ; mais Contarini aima mieux profiter d'une conjoncture qui paroissoit si favorable pour poursuivre ses droits à la Cour de France. Ainsi il reconduisit le Comte d'Avaux jusqu'à son carosse, & continua cependant à témoigner son mécontentement, en affectant de passer tous les jours deux ou trois heures chez les Imperiaux & les Espagnols sans aller chez le Comite.

AN. 1644.

LXVIII. La Cour de France se relâche en

Il est probable que dans d'autres circonstances la Cour de France n'auroit pas manqué de soutenir la con-

AN. 1644. duite de son Ambassadeur ; mais il étoit d'une extrême consequence pour le succès de la negociation de ne pas choquer un Médiateur qui pouvoit être fort utile, ou nuire beaucoup aux interêts des Parties. Ainsi on ne balança pas à la Cour de donner ordre aux deux Plenipotentiaires François d'accorder à Contarini tous les honneurs qu'il demandoit. Avant que cet ordre fût venu, les Espagnols à cette occasion donnerent une scene à laquelle on ne s'attendoit pas ; car faisant semblant d'être fâchez de la mauvaise intelligence que ce démêlé pouvoit causer entre les Ambassadeurs de France & ceux de la République, ils offrirent au Comte d'Avaux leur médiation pour l'accommoder avec Contarini. Ils lui firent représenter que quelque confiance qu'il dût avoir en M. Chigi, il ne devoit pas moins ménager M. Contarini dont la médiation étoit absolument necessaire. Il ne fut pas difficile au Comte d'Avaux d'appercevoir la malignité de cette proposition, qui étoit d'ailleurs ridicule en ce qu'elle supposoit que les François seroient assez bons pour ren-

faveur de la République de Venise.

Lettre des Plenipotentiaires à M. de Brienne, 23. Avril 1644.

dre les Espagnols arbitres de leurs interêts, & pour les laisser acquerir auprès de Contarini aux dépens de la France même le merite de lui avoir procuré les honneurs qu'il demandoit. Le Comte d'Avaux les remercia comme il devoit, & cependant il executa avec M. de Servien qui étoit arrivé depuis peu de jours, l'ordre qu'il avoit reçû de la Cour de satisfaire M. Contarini. Ce Seigneur en eût une extréme joie, & ce petit differend ne servit qu'à augmenter la bonne intelligence.

LXIX. Un des Plenipotentiaires Espagnols meurt à Munster.

Sur ces entrefaites le Comte Zapata de Valtierra, second Plenipotentiaire d'Espagne mourut à Munster. Il n'avoit jamais eu d'autre emploi que celui de tenir compagnie au Comte de Nassau à Cologne, où l'Empereur & le Roi d'Espagne firent faire à l'un & à l'autre pendant plusieurs années le personnage d'Ambassadeurs, pour amuser les peuples; & si le caractere que le Comte d'Avaux en fit à la Cour de France est vrai, cet Ambassadeur n'étoit capable à Munster que d'*étudier & de copier le Conseiller Brun*, qui étoit le troisiéme de l'Ambassade d'Es-

An.1644. pagne. Le Marquis de Castel Rodrigue étoit, disoit-on, destiné à remplir la place vacante, & on attendoit son arrivée.

LXX. Prieres publiques ordonnées par le Nonce, pour l'ouverture des conferences.

Cependant le Nonce ne voïant plus d'obstacle à la negociation, voulut la commencer par trois jours de prieres publiques qu'il ordonna pour demander à Dieu qu'il éclairât le zele des Médiateurs & des Plenipotentiaires, & qu'il accordât aux peuples ce don précieux de la paix qui ne peut jamais être l'ouvrage des hommes. Pendant tout ce temps-là toute la Ville fut en prieres. Le troisiéme jour on devoit terminer les dévotions par une Procession generale autour de la Ville, suivie d'une Messe solennelle. Mais comme tous les Plenipotentiaires devoient assister à cette cérémonie, il fallut prévenir les contestations & les querelles.

LXXI. Contestation sur le cérémonial.

Le Nonce en auroit causé une lui-même s'il avoit été moins moderé. Il avoit fait préparer pour lui dans l'Eglise un dais, afin d'y assister à l'office qui devoit se faire après la Procession. Les Plenipotentiaires François en aïant été avertis, lui firent dire que s'il vou-

loit officier en habits Pontificaux, il étoit juste qu'il eût un dais : sinon qu'il falloit qu'il le fit ôter, & qu'il se contentât d'être assis à la tête des premiers Ambassadeurs du monde Chrétien. Le Nonce y consentit sans peine ; & après avoir porté le saint Sacrement jusqu'à une Eglise, il le donna au Suffragant, reprit ses habits ordinaires, & s'assit à la tête des Ambassadeurs. AN. 1644.

Les Imperiaux avoient aussi fait placer leurs chaises dans l'Eglise un peu au-dessus de celles des François. Ceux-ci firent encore réformer cet arrangement. Les chaises des uns & des autres toutes égales, furent placées sur une même ligne à main gauche du cœur : la premiere pour le Nonce, les deux suivantes dans la même ligne pour les deux Plenipotentiaires de l'Empereur ; les deux autres encore dans la même ligne pour les deux Plenipotentiaires François, & la derniere pour M. Contarini. Il ne fut pas si aisé de regler la marche de la Procession : car les Imperiaux vouloient marcher les premiers, le Comte de Nassau d'un côté de la ruë, &

AN. 1644. le Docteur Volmar de l'autre. Mais les Plenipotentiaires de France s'y opposerent encore, & prétendirent que le premier d'entr'eux devoit marcher à côté du premier des Imperiaux, & le second ensuite à côté du second. Le Nonce eut beaucoup de peine à vaincre l'obstination des Imperiaux. Enfin ils cederent, & la chose fut ainsi executée, de maniere que le Comte d'Avaux marcha à côté du Comte de Nassau, & après eux le Comte de Servien à côté de Volmar; ce qui fut regardé comme une grande victoire pour les François, quoique dans le fond on ne leur cedât que ce qui leur étoit dû. Pour ce qui est des Espagnols, comme ils étoient bien informez de la résolution où étoient les Ambassadeurs de France de défendre leur rang, ils prirent le parti de leur ceder la place en demeurant chez eux. Contarini s'absenta aussi de la Procession, parce qu'il avoit eu la veille une indisposition; mais il assista à l'office qui se celebra immédiatement après, & où le Nonce, les Imperiaux, les François & lui se placerent dans l'ordre dont on étoit convenu. Ainsi

finit cette cérémonie avec une extréme joie des peuples à qui elle sembloit annoncer une paix prochaine. Les conferences furent aussi-tôt ouvertes, & la negociation commença. Cette matiere importante sera le sujet d'un autre Ouvrage que j'espere donner dans peu au Public à la suite de celui-ci.

AN. 1644.

LXXII. Ouverture des conferences.

Fin du huitiéme & dernier Livre.



TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES contenuës dans le premier & le second Volume.

La lettre a *indique le premier Volume*, & *la lettre* b *indique le second.*

A

K

N

Q

R

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé : *Histoire des Guerres & des Negociations qui précederent le Traité de Vvestphalie*, &c. Cet Ouvrage m'a paru très-digne de l'impression. A Versailles le 15. Juin 1726.

HARDION.

Approbation du R. P. Provincial de la Compagnie de Jesus.

JE soussigné Provincial de la Compagnie de Jesus en la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai reçû de N. R. P. General, permets au P. Guillaume-Hyacinthe Bougeant de la même Compagnie, de faire imprimer un Livre qui porte pour titre : *Histoire des Guerres & des Negociations qui précederent le traité de Vvestphalie*, &c. lequel a été lû & approuvé par trois Reviseurs de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la Présente. A Paris le seiziéme Septembre 1726.

DE RICHEBOURG.

PRIVILLGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parle-

X iij

ment, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le Pere BOUGEANT de la Compagnie de Jesus, Nous aïant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre ; *Histoire des Guerres & des Negociations qui précederent le Traité de Vestphalie*, sous le regne de Louis XIII. s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires ; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes : A CES CAUSES voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Livre ci-dessus specifié en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modéle sous notredit contre-scel, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Roïaume pendant l'espace de dix années consecutives, à commencer du jour de la datte desdites Présentes : Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance ; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de

ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de quinze cent livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interets; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril 1725. & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre, ſera remis dans le méme état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Préſentes: Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes aïant cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſ-

ſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le quatriéme jour du mois de Juillet l'an de grace mil ſept cent vingt-ſix, & de notre regne le onziéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

DE SAINT HILAIRE.

J'ai cedé le préſent Privilege à M. JEAN MARIETTE, pour en jouir ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris ce 14. Septembre 1726.

G. H. BOUGEANT, Jeſuite.

Regiſtré enſemble la Ceſſion ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Roïale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Num. 497. fol. 393. conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28. Février 1723. A Paris le 17. Septembre 1726.

D. MARIETTE, Syndic.

10-7-108





